This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

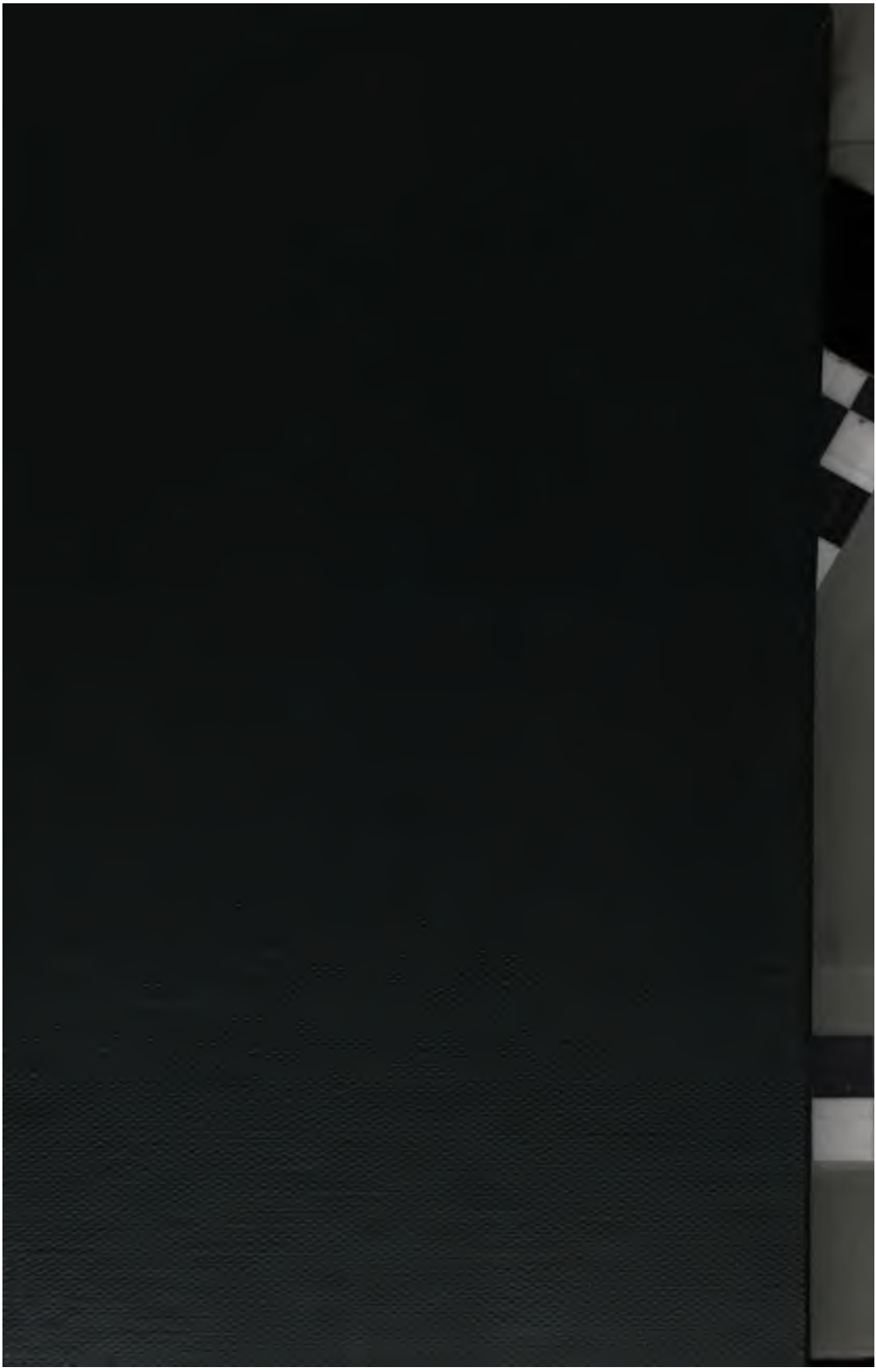

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

I

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD

RUE CASSETTE, 9.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

1798 — 1866

RÉDIGÉS D'APRÈS SES PAPIERS

PAR

PAUL BRETON

L'UN DE SES ANCIENS SECRÉTAIRES

PRÉCÉDÉS D'UNE LETTRE-PRÉFACE

PAR

LA MARQUISE DE B***

TOME PREMIER

PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

1870

Tous droits réservés

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

1798 — 1866

RÉDIGÉS D'APRÈS SES PAPIERS

PAR

PAUL BRETON

AVOCAT, L'UN DE SES ANCIENS SECRÉTAIRES

PRÉCÉDÉS D'UNE LETTRE-PRÉFACE

PAR

Mme LA MARQUISE DE B***

TOME PREMIER

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

1870

Tous droits réservés.

B47

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR

Les papiers de M. le marquis de Boissy, d'après lesquels ces Mémoires ont été rédigés, avaient été confiés dans ce but à M. le vicomte d'Yzarn Freissinet; la mort est venue le surprendre avant d'avoir pu commencer ce travail. — Les documents préparés pour M. le vicomte d'Yzarn Freissinet, ainsi que la lettre-préface, qui devait simplement lui servir de guide biographique, et qui n'était nullement écrite en vue d'être publiée, sont, par des circonstances particulières, tombés entre nos mains. C'était une bonne fortune que nous ne devions pas laisser échapper, car tous ces documents devaient, selon

nous, intéresser le public et jeter un jour nouveau sur un caractère peu connu dans sa vérité ; nous avons donc demandé à Mme la marquise de Boissy l'autorisation de confier à M. Paul Breton la mission de mettre en œuvre ces précieux matériaux historiques et biographiques. Mme la marquise de Boissy, connaissant le mérite et la compétence de cet écrivain, et dans le seul but de bien faire apprécier le caractère de son mari et d'honorer sa mémoire, a bien voulu consentir à cette publication.

PRÉFACE.

—

Paris, août 1867.

Mon cher Vicomte,

Combien je vous suis reconnaissante de vouloir écrire la biographie de M. de Boissy ! Le projet est digne de votre noble cœur et le sujet de votre esprit.

Qui pourrait faire cela mieux que vous ? Depuis plus de vingt ans vous avez été le témoin des phases de sa vie intime et publique ; il ne s'est presque pas passé un jour sans que vous n'ayez écouté sa parole, sans que vous n'ayez été témoin de ses qualités si rares et presque toujours mal appréciées, toujours mal récompensées, mais pourtant populaires, formant un type dont on peut bien dire ce que J.-J. Rousseau disait si peu modestement de lui-même, que *le moule en a été brisé par son créateur*. Malgré tout cela, vous me demandez d'appuyer de mon autorité l'opinion que vous allez donner de lui.

C'est très-modeste de votre part, mon cher ami, car un trait de votre plume si spirituelle, si profonde et si honnête vaut bien plus que mes paroles. Et puis, le monde fait-il assez de cas de l'opinion de ceux qui nous aiment ? Cette considération seule pourrait arrêter ma plume, si toutefois

les faits, les témoignages et les écrits n'en assumaient pas la vraie responsabilité. Mon rôle ne peut donc être que de venir avec cette lettre en aide à vos souvenirs, de vous servir pour ainsi dire de mémorenda et puis de vous envoyer des documents qui viendront en appui au biographe.

Cependant je doute que la vie de M. de Boissy puisse se prêter à une biographie proprement dite et détaillée ; car, n'ayant pas rempli de grandes charges, n'ayant rien écrit, n'ayant pas eu des aventures extraordinaires, sa vie de famille ayant été régulière, bonne, honnête, le côté saillant de son existence n'est vraiment que le rôle qu'il a joué dans les deux Chambres hautes, comme Pair de France d'abord, comme Sénateur ensuite. Sans doute ces rôles entraînent à beaucoup de réflexions, mais se prêtent-ils également à une biographie, puisqu'ils n'offrent aucune autre aventure que des luttes soutenues contre des tendances despotiques de toute sorte? Vous en serez juge compétent ; quant à moi, pour répondre à votre demande, je commencerai par vous rappeler que M. de Boissy, presque adolescent, entra dans les gardes du corps du roi Louis XVIII, où il se fit remarquer parmi ses camarades par sa vie régulière, ordonnée et disciplinée. Je lui ai toujours entendu dire avec complaisance que jamais, pendant son service, il n'a eu à subir une réprimande de ses supérieurs, jamais manqué à son devoir, ni une seule fois été aux arrêts. Ce qui doit se considérer comme d'autant plus extraordinaire, et donner la preuve que par sa nature il avait un grand sentiment de ses devoirs, et qu'il aimait l'ordre et la

justice que, étant fils unique, il était appelé à une immense fortune, et qu'il passait une partie de l'année, et surtout la saison des chasses, dans le magnifique château du Plessis-en-Brie, chez ses parents, au milieu d'une aristocratie orgueilleuse et d'un luxe princier.

M. DE BOISSY DANS SA JEUNESSE.

Vous savez également qu'il avait à peine dix-neuf ans lorsqu'il entra dans la diplomatie ; qu'il alla à Londres comme attaché d'affaires sous M. de Chateaubriand, et puis à Vérone pendant le congrès, et ensuite à Rome, toujours avec Chateaubriand auquel il avait voué une réelle affection, méritée par son indulgence pour les excentricités de ses jeunes attachés, et par une certaine bonhomie qui cachait peut-être son indifférence pour tout ce qui n'était pas lui.

M. de Boissy fut même très-heureux de rendre de grands services à M. de Chateaubriand, et d'avoir pu le tirer plusieurs fois de ses embarras *pécuniaires*.

Fils unique d'une grande et aristocratique famille, et appelé à une opulente fortune, on eut hâte de le voir se marier, et son union avec une belle, noble et riche héritière, M^lle^ de Musnier de Folleville, avait à peine eu lieu, qu'il fut nommé à un poste diplomatique auprès de S. A. le grand-duc de Toscane.

Là, à Florence, il vécut la vie du grand monde, exerçant déjà une noble hospitalité, et rendant sa jeune femme très-heureuse. Parmi ses nobles hôtes, il comptait souvent le prince de Carignan, qui fut plus tard l'héroïque roi Charles-Albert ; il se lia d'amitié avec lui, et put même, avec

son esprit et son sang-froid, tirer le jeune prince de quelques mauvais pas dans des aventures de jeunesse.

Mais, après quelques saisons passées à Florence, il donna sa démission, parce que le ministre des affaires étrangères le blessa dans une circonstance où la raison était du côté de M. de Boissy, et cette circonstance fut que M. de Boissy ne voulait pas être obligé de correspondre par une tierce personne, mais voulait envoyer ses dépêches directement au ministre.

Il ne voulut pas se soumettre à ce qui lui semblait une humiliation; M. de Boissy a toujours été fier, il renonça à son emploi qu'il ne trouvait plus digne de lui. — Peut-être à cette résolution eut quelque part le mal du pays, — car l'éloignement de la France rendait déjà son âme malade.

Rentré dans sa patrie, il alla s'installer dans son château de Castelnau, où il exerçait une hospitalité aussi noble qu'aimable, et qu'on n'oublie pas dans le Berry. Mais, au milieu de cette vie heureuse et brillante, le malheur ne voulut pas perdre ses droits sur lui. Sa jeune femme mourut. Le voilà donc, à trente-six ans, veuf et solitaire par le cœur; son horizon s'est rétréci, déjà la vie doit lui sembler triste et désenchantée. On le voit alors se consacrer à l'éducation de sa petite fille, qu'il aime de toute l'ardeur de son âme. Tout est sacrifié par lui à cette tendresse paternelle. On le voit parfois se lever la nuit pour aller s'assurer si la petite fille est bien couchée, si elle dort tranquillement le doux sommeil de l'enfance. Est-elle malade, il veille auprès de son lit, il rêve déjà pour elle la plus haute position sociale. Pour lui si peu exigeant, si modeste, comme vous

l'avez connu, il sera plein d'ambition pour elle, ambition du reste réalisée plus tard, car n'ayant pu lui faire épouser son cousin le marquis d'Aligre pour la faire la plus riche dame de France, il la fera la plus noble et la plus heureuse ; elle épousera en effet le prince de Léon, jeune homme exceptionnel pour toutes les vertus domestiques, qui la fera duchesse de Rohan.

Malgré pourtant ces tendres sentiments de famille, sa vie était restée pâle : sa grande énergie avait besoin d'emploi. Il aborda donc de grands projets ; il prêta volontiers l'oreille à des industriels pour favoriser et même créer des entreprises qui avaient toutes pour but la grandeur de la France. Il créa des forges, de grandes usines dans ses propriétés où il y avait des riches gisements de minerai. Cette passion pour la grandeur de la France se développait chez lui de plus en plus. Il n'aurait pas voulu la voir inférieure et tributaire de l'Angleterre. Pour ceux qui le poussaient, c'étaient des spéculations, pour lui, c'était une manière d'employer ses énergies et de faire acte de patriotisme.

Il engagea dans ces entreprises beaucoup et beaucoup de millions, ce qui indisposa même un peu ses parents qui subissaient déjà une mauvaise influence de famille, chose qui fut pour son cœur si tendre envers ses parents une rude épreuve. En 1838, lorsque son père mourut, lui laissant une grande fortune, il demanda, non à titre de faveur, mais comme une sorte de droit, de lui succéder à la pairie. On pouvait le lui refuser ; mais comme il n'avait pas d'antécédent, et n'avait pas donné sa mesure politique, que d'ailleurs le roi et les ministres aimaient à s'entourer de

l'ancienne aristocratie, il obtint facilement sa nomination à la Chambre des Pairs. Là commence sa carrière véritable, car elle est principalement dans son rôle d'orateur, premièrement à la Chambre des Pairs sous Louis-Philippe, ensuite au Sénat sous le second Empire.

M. DE BOISSY PAIR DE FRANCE SOUS LE ROI LOUIS-PHILIPPE.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'usage qu'il fit de suite de sa nomination à la pairie; il est assez dans ses discours imprimés.

De ce moment, ne s'inspirant que de sa passion patriotique, il se donna pour mission de signaler tout ce qu'il croyait défectueux, blâmable, contraire aux intérêts et à la grandeur de son pays dans les tendances et dans la conduite des gouvernants, avec une verve qui n'était qu'à lui, avec une sorte d'éloquence qui était un phénomène, car elle n'avait pas de modèle en France, mais l'avait plutôt en Angleterre par la sobriété des gestes, par le sang-froid, etc., etc. Sa lutte commença de suite et n'eut de fin qu'avec la chute du roi, mais il ne fit pas cela par opposition préconçue à la forme constitutionnelle qui régissait la France, ni par des tendances légitimistes, ni même par une hostilité systématique envers toute la dynastie. Certes il n'aimait pas le prince qui régnait alors sur la France. Il ne l'aimait pas par les circonstances qui l'avaient porté sur le trône et qui répugnaient à la loyauté de son âme ; il ne l'aimait pas par les traditions de sa famille, par la conduite

personnelle du roi envers la branche aînée à toutes les époques : par sa conduite envers sa belle-sœur la duchesse de Berry ; il ne l'aimait pas parce qu'il le croyait anglomane (disait-il), parce que, ayant été accepté comme chef de l'Etat à la condition de développer les libertés dont une grande nation ne peut plus se passer, et dont le refus avait contribué ou plutôt précipité la chute de la branche aînée, ayant été élu pour tenir plus haut le drapeau de sa chère France, il lui semblait au contraire le voir lui lier les mains, combattre les libertés nécessaires, et préoccupé avant tout de l'intérêt dynastique, humilier la France devant les puissances pour gagner leur faveur.

Tous ces griefs agitaient son âme loyale et passionnément française. Mais de là à vouloir contribuer à renverser un trône, il y a bien loin. M. de Boissy a toujours voulu réformer, améliorer ce qui existait et non renverser. Il se serait cru coupable envers sa patrie, de pousser à la chute d'un gouvernement organisé ; car c'eût été pousser à une révolution, et il voulait au contraire ce qui empêche les révolutions, ayant au plus haut degré l'horreur des bouleversements sociaux.

Pouvait-il en être autrement? Ce sentiment lui était plus que naturel, il lui était pour ainsi dire inoculé par les influences de famille. Le marquis Rouillé de Boissy, son père, et le marquis d'Aligre, son oncle, avaient si terriblement souffert à l'époque de la Terreur, qu'ils avaient nourri son enfance d'une foule de légendes affreuses. Ils avaient dû errer, malgré et peut-être même à cause de

leurs millions, des jours et des nuits entières au milieu des forêts, se cachant comme des malfaiteurs pour échapper aux dangers de la populace furieuse qui démolissait déjà leurs châteaux à coups de hache. Sa mère en même temps avait dû se réfugier chez de pauvres fermiers, dans une grange, pour accoucher. Sur les boulevards elle s'était rencontrée avec la procession de ces êtres pires que des anthropophages, qui portaient sur des piques la tête de la princesse de Lamballe, et offraient aux passants des verres de sang ! Comment un enfant peut-il rester révolutionnaire en écoutant des narrations semblables ? Mais d'autre part, il détestait également le despotisme, non-seulement parce qu'il amène (disait-il) tôt ou tard ces grands malheurs, mais il le détestait aussi par son vif sentiment d'humanité.

« A mon début dans la vie (m'écrivait-il une fois à Milan » peu de temps avant notre mariage), j'ai été ultra et abso- » lutiste, mais j'ai été guéri de ces deux infirmités dans » les plombs de Venise. C'est là que la grâce est descendue » en moi, où j'ai été converti à la raison du temps, où j'ai » cessé d'être absurde, et de 1500 où je suis devenu de » mon siècle; mais dans les plombs de Venise, en visitant » les cachots, témoins de tant de tortures de l'âme » et du corps, je ne suis pas devenu révolutionnaire; loin » de là, je hais les révolutions et ceux qui les font. »

Ceux qui ont de la peine à admettre les sentiments généreux, et qui veulent voir sous les oppositions des motifs cachés, voulaient apercevoir sous l'opposition

de M. de Boissy le légitimisme. C'était faux, et vous auriez tort, mon cher Vicomte, de le faire passer pour un légitimiste quand même. M. de Boissy a toujours vu, c'est vrai, dans la légitimité la meilleure sauvegarde de la stabilité et par conséquent du bonheur et de la grandeur pour la France; mais, à l'égard des personnes alors vivantes, il n'avait ni admiration ni affection, et quant à la conduite de l'aristocratie en général, il ne faisait (vous le savez bien) que déplorer les illusions qui l'éloignaient des carrières actives et des devoirs que tout bon Français a de servir sa patrie, et de ne pas abandonner sa part d'influence pour faire du bien. Vous devez vous rappeler, cher ami, l'inutilité de vos fréquentes plaidoiries en faveur de la politique de la Restauration mise en regard de celle suivie par Louis-Philippe, et surtout plus tard de celle du second Empire. Tout votre esprit d'indulgence et de passion envers la branche aînée pour excuser les torts et les fautes qui l'ont conduite à l'exil, se brisait devant la force et la fermeté des raisons qu'il vous présentait pour les accuser.

Il faisait pourtant une exception, et c'était pour Louis XVIII. Pour ce roi, M. de Boissy professait une grande sympathie et une vive admiration, ayant voulu donner, disait-il, les libertés promises, ayant porté toujours en vrai monarque le sceptre de la France, et ayant constamment tenu haut son drapeau. Sans doute il vous accordait que dans la manifestation des sentiments d'antipathie pour la branche aînée qui éclatèrent et la condamnèrent dès l'aube de son retour, il y avait eu d'odieuses injustices provoquées surtout par la conduite des émigrés,

par leurs prétentions, par leur arrogance ; sans doute il vous accordait que beaucoup de ce que la branche aînée faisait alors de contraire à la liberté, à la Constitution, aux vœux du pays, étaient des représailles, car on les avait trop irrités, mais il disait bien aussi que les princes doivent être moins rancuniers, moins susceptibles, moins nerveux que les simples mortels. On peut dire cependant, et bien franchement, que M. de Boissy n'a jamais pardonné les torts de la branche cadette dans la personne de Louis-Philippe, et qu'il a réellement désiré toujours le rétablissement de la branche aînée, mais non pas toujours avec Charles X. Il aurait préféré une régence avec M^me^ de Berry à la tête. Alors on pouvait respecter cette malheureuse princesse, car son oncle n'avait pas encore agi envers elle de manière à compromettre sa réputation. Oui, il aurait voulu le rétablissement de la branche aînée, mais avec toutes les libertés qu'il a toujours aimées, avec des ministères nationaux, avec toutes les garanties « que jamais on n'a données (disait-il) à la pauvre France » ; et pourtant cette antipathie pour la branche cadette était, chez lui, contrebalancée par la haine d'une autre révolution. Cela l'aurait toujours empêché d'agir pour renverser les d'Orléans. La chute du chef de la dynastie, il l'a absolument désirée, ainsi que celle des ministres qui le soutenaient personnellement, mais il aurait volontiers accepté les jeunes princes, qu'il estimait, avec des réformes, etc., etc.

La vérité est que personne, dans l'aristocratie, n'avait mieux et plus vite que lui compris son temps et le nouvel état social, et que personne n'acceptait plus franchement

dans leur juste mesure, les libertés politiques. Sa haute raison et l'observation avaient fait cette éducation politique; le milieu où il avait vécu pouvait influer sur ses sympathies, mais non sur ses convictions. Or, ces convictions étaient que le passé est du passé et ne se refait pas. Combien de fois ne vous a-t-il pas dit que, quelles que fussent nos préférences, il fallait se soumettre aux changements que la Providence voulait ou permettait dans les sociétés, et que l'idée dominante de notre époque, déjà passée à l'état de conviction, étant le droit de l'homme à la liberté, rien ne pouvait plus en empêcher le triomphe; que tout ce qu'il restait à faire était donc de contribuer à maintenir cette liberté dans les limites de la raison et de la justice, et que quant à lui, bien qu'appartenant à l'ancien régime par sa race, par sa fortune, par les traditions de famille, il avait pris son parti, et regardait avec résignation la transformation de la société aristocratique en démocratique comme un fait irrévocable et accompli, et qu'il était même nécessaire et urgent que les gouvernements avisassent à se mettre réellement en harmonie avec la société, au lieu d'en faire aujourd'hui le serment pour l'oublier le lendemain.

Mais vous savez tout cela, et le bavardage politique de mes souvenirs ne vous apprend probablement rien, si ce n'est que pour appuyer vos convictions avec les miennes, j'agis cette fois contrairement à mon système et à tous mes goûts antipolitiques, puisque vous savez bien que jamais je n'ai voulu mettre le pied sur ce terrain, que j'ai toujours aimé à rester dans l'ignorance des choses de cet ordre, et

que le seul intérêt que j'ai dû y prendre n'a eu d'autre cause que mon affection pour Octave; ce qui a plutôt fait le martyre de ma vie conjugale (si heureuse pour tout le reste), car je tremblais toujours de le voir enveloppé dans de mauvaises affaires par suite de son intrépide et héroïque opposition si antipathique à de certaines coteries et aux puissants du jour. Mais ce qui pourrait vous intéresser davantage et jeter beaucoup de lumière sur son caractère, ses qualités et même ses défauts (car les meilleurs n'en sont pas exempts) serait plutôt de lire ses correspondances intimes, car c'est là qu'il se découvre dans toute la vérité, la simplicité et la chaleur de son âme : or, en cela je puis vous venir en aide. Vous savez que ma connaissance avec lui a coïncidé avec le temps de ses grandes luttes dans la Chambre des Pairs.

Je voyageais alors en France et en Angleterre, et c'est dans les salons de M^me^ d'Appony qu'il s'est fait présenter à moi. J'étais veuve comme lui était veuf, et la pensée de s'unir à moi ne tarda pas à se présenter à son esprit. Quant à moi, je ne tardai pas non plus à l'apprécier pour son noble caractère et pour son esprit si sympathique et si original; et je puis bien dire, et vous le savez, mon cher ami, qu'il n'y a pas eu un seul moment dans notre longue union où cette noblesse de caractère se soit pour une minute démentie, et où mon attachement pour lui n'ait pas trouvé des motifs plutôt pour s'augmenter que pour s'affaiblir. Vous savez également que, aussitôt que nos affaires et les circonstances mutuelles l'ont permis, notre mariage s'est effectué ; que M. de Boissy est venu me prendre au

château de mon père en Romagne, et vous savez aussi (puisque vous étiez un de nos témoins) que notre mariage a été le dernier ou l'avant-dernier qu'on ait célébré à la chapelle des Pairs au Luxembourg, sous le règne de Louis-Philippe; car à peine étions-nous mariés, que la France fut ébranlée par la tempête révolutionnaire qui chassa la dynastie d'Orléans. Toutes les lettres donc qu'il m'adressait dans l'intervalle, entre notre connaissance et notre union, en Italie et ailleurs, étant écrites sous l'influence fiévreuse qui agitait alors tous les esprits dans ces années de lutte, doivent être très-intéressantes. Il en est de même de celles que, après notre mariage, à toutes les époques jusqu'à ses derniers jours, aussitôt que nous nous séparions pour des voyages, des excursions, etc., il m'adressait, car vous savez qu'il m'écrivait alors au moins tous les jours, et souvent en remplissant feuille sur feuille. Ces lettres, écrites dans un style incisif, pleines de verve originale et spirituelle qui rappelle le style aristocratique, spirituel et caustique de Saint-Simon, mais où on trouve plus de bonhomie et de simplicité, je les ai gardées, ainsi que plusieurs de sa première jeunesse, que j'ai trouvées parmi des papiers de famille et qui auront été sans doute gardées par ses parents. C'est dans ces lettres (que je vous communiquerai à votre retour à Paris) qu'on le voit tel qu'il était en réalité, bien plus que dans sa conversation, où il aimait trop souvent, comme vous savez, à mystifier, à mettre de l'opposition entre ce que son cœur éprouvait et l'expression de ses sentiments, ce qui pouvait faire mettre en doute, par des personnes superficielles ou sans esprit, son sens de délicatesse morale, et la véritable bonté de son cœur. Il faisait cela

un peu par l'originalité réelle de son esprit, et un peu par l'éloignement qu'il éprouvait pour toute affectation et vanterie de sensibilité et de sentimentalité, mais il avait tort; et vous m'avez entendue souvent lui dire que, contrairement à la plupart des hommes qui *parlent bien et agissent mal*, lui pouvait plutôt se définir un homme qui *parlait mal et agissait bien*. Par parler mal, je voulais dire qu'il parlait de manière à donner de lui une idée fausse et à se faire passer pour léger et insensible quand, au contraire, il était profond dans ses sentiments, constant et très-sensible.

C'était là son originalité, et on peut même dire son travers ; mais dans ses lettres on le trouve davantage ce qu'il était en réalité. On le voit dans celles de sa jeunesse rempli de soumission et de tendresse envers ses parents ; on lui voit cette passion pour son toit paternel qui se complique souvent de la maladie de l'âme, appelée mal du pays ; on le voit à Londres, presque adolescent, et puis à Vérone, à l'époque du congrès, juger déjà les choses, les événements, et les peuples avec un esprit de critique fin, spirituel, et déjà indépendant et courageux; on le voit très-souvent venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, et surtout à ceux qu'il affectionne. Dans une de ses lettres datée de Vérone, avec quelle énergie de cœur il prie son père de venir en aide par un prêt à M. de Chateaubriand qui se trouvait dans de grands embarras d'argent, et qui de son côté lui fut reconnaissant dans le moment, ce qui ne l'empêcha pas de se montrer ingrat plus tard ; car M. de Chateaubriand n'a jamais eu beaucoup à lutter avec son cœur. Lorsque M. de Boissy me fit lire les lettres de Chateaubriand :

« Pourquoi donc, lui dis-je, vous a-t-il à peine nommé » dans son ouvrage d'*Outre-Tombe;* vous l'aimiez tant, » est-ce que lui ne vous aimait pas? — Il m'aimait aussi » beaucoup, me répondit-il, mais lorsque j'ai accepté la » pairie de Louis-Philippe, il m'en a voulu, parce qu'il » m'avait conseillé de rester en dehors.

» Moi je pensais au contraire qu'il valait mieux servir son » pays que de bouder dans l'oisiveté, et c'est là la » raison pour laquelle il me nomme si peu. De plus, le » pauvre Chateaubriand m'avait emprunté de l'argent, et » moi, je ne le lui avais jamais demandé ; mais cela pesait » sur sa conscience comme un remords, et il préférait » ne pas parler de moi, que de me blâmer ou de me louer. »

J'avoue que je ne partageais pas son indulgence ; mais M. de Boissy, qui savait être rancunier pour les torts de ceux qu'il n'estimait pas, ou n'estimait plus, et pour lesquels son mépris passant dans son langage, devenait même facilement une insulte, était au contraire d'une indulgence magnanime pour les fautes de ceux qui avaient montré un caractère indépendant et un cœur français. Chateaubriand lui paraissait politiquement du nombre ; de là, son indulgence pour lui, et je lui ai vu les mêmes sentiments envers d'autres pour les mêmes causes. On voit dans ces lettres combien les oppositions dans les Chambres caractérisent l'homme avec toutes ses grandes qualités et ses petits défauts; combien par les premières brillent celles qui ont leur source dans la droiture naturelle de l'âme, la sincérité, l'honnêteté, la véracité, la probité, la franchise ; puis également celles que produit la force morale :

La fermeté,
La force d'âme,
Le courage,
L'intrépidité,

et puis celles qui dérivent de l'abnégation de soi-même, le désintéressement, et enfin toutes celles qui montrent la bonté de son cœur si prouvée par toutes les circonstances de sa vie en dehors de la politique.

Lorsque M. de Boissy débuta dans la vie politique, il se trouva de suite en présence d'un gouvernement qui lui semblait mentir déjà à son principe, et dont la suprême préoccupation étant la dynastique, avait déjà inauguré le système de trop ployer devant les gouvernements étrangers, d'éviter, coûte que coûte, la guerre, et d'abhorrer trop l'opposition.

M. de Boissy, qui n'avait pas la passion de cette dynastie, trouvait cela trop contraire à la dignité et aux intérêts de la France, et ne pouvait pas se taire. Autant donc et même plus que dans ses discours, on voit, dans ses lettres confidentielles de cette époque, combien toutes ces préoccupations du chef de l'Etat, et toutes les docilités ministérielles, troublent et indignent son âme française.

La couronne ne lui semble plus dignement portée. « Cette » couronne, m'écrit-il, qu'a ceinte la tête de Louis XIV, » qui a été un instant posée sur la tête de Napoléon pour » y jeter l'éclat de l'éclair, pour faire voir au monde en » un instant dix siècles de succès et dix siècles de revers, » la gloire et l'adversité de dix siècles, la grandeur et l'in- » firmité humaines parvenues jusqu'où il leur était donné

» pour stupéfaire d'admiration et de terreur, de regrets, » de douleurs, le genre humain. Cette couronne, hélas ! » elle est vendue à l'Angleterre ! » Les fêtes de juillet le rendent presque malade. « Aujourd'hui, m'écrit-il, anni- » versaire d'une grande calamité pour la France, si humi- » liée devant l'Europe. »

Ces fêtes révolutionnaires lui donnent une espèce d'irritation ; il voudrait, disait-il, que les temples élevés dans les Champs-Elysées à la gloire révolutionnaire fussent réduits en cendres, et que de leurs cendres fumantes pût sortir un phénix de régénération sociale.

Je lui ai une fois annoncé d'Allemagne qu'un homme important, un étranger, chef d'opposition dans son pays, désirait le connaître.

« Je serais charmé de faire sa connaissance, me répon- » dit-il. J'aime mieux un chef d'opposition qu'un chef de » meute ministérielle, qu'un chef de clique gouvernemen- » tale. Je ne connais rien de plus ignoble que la servilité, » que le mutisme, que la position d'être de tous les minis- » tères, ce que sont les eunuques noirs dans le sérail. »

Il voulait que le pays fût tenu au courant loyalement de ses intérêts ; il était donc surtout sur la brèche lorsqu'on discutait le budget, s'opposant à ce qu'on n'étouffât pas les discussions pour faire acte de docilité, ou pour la hâte de s'en aller.

« Deux heures de combat, m'écrit-il, de combat achar- » né. Figurez-vous que le ministère avait monté un coup ; » il voulait enlever le budget aujourd'hui sans discussion, » il a fallu ma ténacité, mon acharnement pour lutter. Il

» ne voulait pas dire un mot ; c'était un parti pris. Je me » suis chargé de le forcer de parler. J'ai soutenu le feu ; » le pauvre président en était malade et furieux ; le croi- » rez-vous ? je me battais avec plaisir contre de certains » crieurs ; j'aurais voulu en pincer un, lui donner une » bonne leçon ; pas moyen, ils criaient tous ensemble en » chorus, pas moyen de distinguer lequel était le plus » coupable entre tous. C'est égal, bataille de 3 h. 3/4 à » 5 h. 1/2. Vrai, j'aime ces luttes inégales, où le nombre » et la docilité sont d'un côté, où de l'autre côté sont la » *raison*, la *conscience*, la *persistance*. Demain, nous repren- » drons, mais je ne serai pas ce que j'ai été aujourd'hui, » excité ainsi par le silence systématique que je me suis » chargé, et que j'ai réussi à désorganiser. »

Au moment de la fameuse affaire Pritchard, devenue ridicule, il m'écrit indigné et il finit sa lettre ainsi : « O » honte ! O France d'autrefois, pays d'honneur, des plus » nobles sentiments ! Mais trêve de politique et d'in- » dignation. »

Il apprend avec peine le voyage du roi à Londres ; peut-être même le juge-t-il trop sévèrement, mais toujours patriotiquement.

« Qu'on ne s'y trompe pas, chaque applaudissement » de l'Angleterre aura son écho en France, mais écho » qui se traduira en un bruit de mauvais augure pour » la dynastie. — Vous sentez donc bien vivement, » allez-vous me dire ? — Oui oui, je sens vivement » tout ce qui blesse mon pays que j'aime par-dessus toute » chose au monde sans exception ; et Dieu sait s'il y en a

» que j'aime ! Mais je lui sacrifierais tout, c'est vous dire » si j'aime mon pays, et si je puis être indifférent à ce » qu'on lui fait souffrir de honte. »

L'intérêt de la France passait au-dessus de tous ses plus grands intérêts personnels.

« On parle chemin de fer, m'écrit-il de la Chambre en » 1846, et vous pouvez comprendre que le sujet doit » m'intéresser plus que jamais, puisqu'il s'agit de fourni- » tures de fer qui devraient se faire par mes forges, et de » deux chemins qui me touchent, et qui pourraient m'ap- » porter des millions. C'est égal, je préférerais une solution » contre le gouvernement, bien qu'elle blesse mes intérêts » pécuniaires, car je la crois plus utile au pays. Oui, » avant mon intérêt d'argent, avant tout, le pays, le pays ! » Voilà comme je suis ; à cet égard, je n'ai pas changé » depuis que je me connais. » Le ministère eut le dessus.

« J'y gagne, m'écrit-il, mais j'enrage. »

Toujours jaloux de la dignité de la pairie, il s'indigne lorsqu'on la transforme en Cour de justice pour juger des criminels, et dans ces occasions, en même temps que ses sentiments d'humanité et de justice qui se révèlent dans toutes ses paroles, il fait sortir aussi de son âme loyale, indépendante, énergique, des cris d'indignation contre la courtisanerie, dit-il, qui se montre davantage dans ces circonstances.

On devait juger Lecomte. M. de Boissy était très-agité.

« Pour une injure, m'écrivait-il, par jalousie, en » un mot par passion, je pourrais me laisser entraîner, je » pourrais condamner peut-être une, deux, trois, dix per-

» sonnes, mais assister à l'agonie d'un homme; non, je » ne le puis pas, sans avoir le cœur serré et sans me » dire, c'est cruel (je ne conteste pas que ce ne soit juste). » Je fais mon devoir, mais ce devoir m'est bien pénible. » Le ministère public est, à mon sens, un chien enragé; » c'est la bête féroce qui guette sa proie, qui saisit toute » occasion de se jeter dessus. Pour le ministère public, » toute condamnation est une action d'éclat, un titre à des » faveurs qui ne devraient pourtant jamais s'obtenir que » pour les services rendus, non pas à la dynastie, mais au » pays. J'ai mal à la tête.

. . . . . .

» Lecomte, homme énergique, bien trempé, peut avoir » eu tort, a eu tort, sans doute, mais il a été surexcité.

» Le ministère, et beaucoup d'autres, condamneront... » par des motifs bien différents des miens..... Pourquoi » donc chercher à convaincre un homme de son crime » quand il commence par l'avouer lui-même? quand il est » le premier à donner, sans qu'on le lui demande, les dé- » tails qui ont précédé et accompagné l'attentat? Oh! » quelle race que celle des courtisans! C'est elle qui perd » toutes les dynasties, qui fait écrouler les trônes, par la » raison qu'elle veut les exploiter à son seul profit, et in- » dépendamment, et même contrairement aux intérêts du » pays. »

J'étais en Italie, comme vous devez vous en souvenir, où je l'attendais pour le présenter à ma famille : car notre mariage (qui fut retardé d'une saison par une foule d'empê-

chements) devait s'effectuer incessamment, lorsqu'eut lieu l'attentat du 29 juillet par le nommé Henri.

M. de Boissy ne douta pas que ce coup de pistolet (*qui manquait de toutes les conditions de réussite*) ne fût l'œuvre d'un fou, et que l'importance qu'on lui donna ne fût une manœuvre électorale avant tout, et il conçut de suite une grande indignation, et une sorte d'intérêt pour le malheureux insensé.

(6 août 1846). « Nous nous occupons de la farce du 29 » juillet, m'écrit-il. Je proposerai tout simplement que la » Chambre se déclare *incompétente*.

» Sans doute on me jettera la pierre, mais chacun de ces » lapidateurs m'approuvera, et voudrait me donner raison » s'il osait. »

(7 août). « Je suis à ma place (Chambre des Pairs), d'où » je vous écris avant de commencer les débats sur la farce » du 29 juillet, qui en termes électoraux a été appelée » *attentat*. Quelles stupides créatures nous sommes, » de nous croire obligés de juger, d'élever sur un piédes- » tal tout polisson, gamin, débiteur à qui il plaira de » tirer un pétard, un pistolet de poche, en disant : C'est » sur le roi : cela fait pitié. » Et plus bas : « La lutte va com- » mencer, les courtisans vont crier à l'horrible attentat; je » disais tout à l'heure à ceux-là : Vous dites que le roi pou- » vait être atteint, prenez les pistolets, à 60 mètres, tirez, » visez sur moi, visez bien au milieu et je ne vous crains » pas.

» On va aux voix, pour savoir s'il y a lieu à ce que la » Chambre fasse faire l'instruction; tous disent oui, deux

» disent non, votre serviteur et le vicomte Dubouchage. » Notre opinion est intempestive, je le sais, mais elle va » germer, et peut-être fructifiera-t-elle. Je parlerai peut- » être, je laisserai d'autres jouer avec des têtes — puisqu'il » paraît que ce sont les fonctions les plus importantes et » les plus fréquentes de la pairie... Non, je ne le con- » damnerais pas, moi; je ne voudrais même pas que nous » le jugeassions; ce n'est pas digne de la Cour des pairs » qui déjà s'est laissé, comme Chambre, abaisser à l'état » de Chambre d'enregistrement; je ne voudrais pas que, » comme Cour, elle fût convertie en Cour prévôtale, en » chambre ardente, en chambre étoilée. C'est pitoyable » qu'un corps politique s'abdique ainsi, et se fasse instru- » ment de mort dans les mains du pouvoir du jour. »

Le 18 il écrit : « Nous entrons en Cour de justice; dé- » cidément Henri est fou, son interrogatoire écrit le » prouve. Il faut bien de la docilité, pour voir un attentat » dans l'acte de tirer deux coups de pistolet de poche à » soixante-dix mètres, ou à plus de cent pas. Pauvre » Chambre transformée en pourvoyeuse d'échafaud aux » approches des élections !

» Le croirez-vous? une femme appelée en témoignage a » déclaré avoir vu passer au-dessus de la tête du Roi, à » quelques pouces, la bourre du pistolet; une bourre de fu- » sil ne va pas à dix pas, et une bourre de pistolet porterait » à plus de cent pas, de bas en haut ? Pour répéter une » semblable chose, pour admettre un semblable témoi- » gnage, il faut être *dynastique quand même;* je ne le suis » pas à ce point, et je ne me prêterai pas à faire couler le

» sang pour être agréable au roi et pour servir les mi-
» nistres. »

Et plus bas : « En face de moi est le fou du 29 juillet, » et après m'en avoir fait le portrait peu flatteur, il ajoute : « L'interrogatoire continue. Ça fait pitié ! Demander la tête » d'un tel homme, autant aller à Charenton tirer au sort » lequel de ses habitants sera envoyé à l'échafaud pour » faire croire à un attentat qui devait influer, et qui a ef- » fectivement influé sur les élections.

» Avant-hier procès et reprocès; chose douloureuse pour » ceux qui ont de la conscience, on nous a demandé, au » nom du respect que l'on doit à la royauté, de condamner » ce pauvre fou ; on va aux votes, je n'ai pas besoin de vous » dire que je ne sacrifierai pas mon opinion, que je ne » jetterai pas la tête que je crois innocente au respect pour » la royauté. Si le résultat de cette comédie, appelée scru- » tin, devait être la condamnation à mort de ce malheu- » reux, si nous devions être jusqu'à un tel point obéissants » et serviles comme des esclaves, alors, au lieu de mettre » sur notre porte ce que Cromwell mit sur la porte du » Parlement, *chambre à louer*, on pourrait mettre *chambre* » *louée* et même *vendue*, et celui qui l'a appelée un ossuaire, » et qui a été pour cela condamné (toutes les vérités n'é- » tant pas bonnes à dire), aurait eu raison ; ce serait à être » honteux du titre de Pair de France, et il faudrait dire » désormais, au lieu de : *élevé à la dignité de pair, abaissé* » *à l'indignité de pair;* et dès lors tous mes vœux seraient » pour qu'on nous chassât, et pour que le pays fît justice » de notre platitude, et de notre état de corruption poli- » tique et morale. *Amen.* »

Dans la fièvre de la crainte du pire et du désir de sauver le malheureux fou, il s'élança à la tribune, il plaida si chaleureusement la cause de la démence, et par conséquent de l'irresponsabilité, il démontra si énergiquement que l'instruction était incomplète, qu'elle avait recherché toutes les charges, soigneusement évité de laisser percer la vérité; il soutint si bien que Henri était un fou qu'on voulait sacrifier à l'amour-propre de la royauté et à la platitude des faiseurs et envoyeurs d'adresses qui félicitaient le Roi de la protection *visible, miraculeuse,* disaient-il, de la Providence qui l'avait préservé des balles de l'assassin (tandis qu'il est prouvé que le pistolet n'avait pas de balles), il mit enfin dans la péroraison tant de chaleur, d'adresse et même d'ironie que, appuyé par une belle défense de M. Baroche, Henri fut arraché à l'échafaud; car seulement 14 votes, 14 *séides*, dit-il, votèrent la mort; les autres, comme vous savez, plus ou moins, les travaux forcés, la déportation, etc., etc.

Une voix seule vota la *maison de santé perpétuelle.* Inutile de dire que ce fut la sienne.

M. de Boissy ne manquait jamais une séance; il lui aurait semblé manquer à son devoir. Il appelait la Chambre sa *maîtresse.* Cette assiduité, cette constance étaient d'autant plus méritoires chez lui que la maîtresse était bien sévère, et que son amour n'était pas payé de retour. Pendant cette session, il fut toujours sur la brèche; une seule fois, par raison de santé, il manqua. Il en fut désolé, car ce fut précisément le jour où cette maîtresse lui aurait accordé son premier sourire.

« *Pends-toi, brave Boissy*, lui écrivait ce jour-là le comte » de Montalembert, *nous avons rejeté une loi et tu n'y étais* » *pas!*... Oui, pour la première fois depuis quinze ans » que je suis à la Chambre, ils ont rejeté une loi que » soutenait énergiquement le ministère.

» Demain mardi, je compte appeler l'attention du petit » nombre d'hommes indépendants qu'elle renferme, sur » une scandaleuse violation du droit de pétition, qui a été » commise par T....., C....., etc., soyez-y, je vous en » prie, et soutenez-moi s'il y a lieu.

» Tout à vous de cœur,

» Le comte de MONTALEMBERT.

» 18 mai 1846. »

Dans la session suivante, qui sera la dernière de la dynastie, il se livre à une opposition qui exaspère de plus en plus les aides de camp, et il se trouve de nouveau aux prises avec le ministère qui voudrait encore cette année emporter à la hâte le budget.

« Nous votons à la vapeur, m'écrit-il de la Chambre le » 29 juillet 1847. C'est honteux ; j'espère toujours que nous » sommes au commencement de la fin, et que ce gouver- » nement pourri finit; rien n'est plus ignoble. Lundi, » mardi et jeudi, je lui ferai mes adieux par quelques » phrases d'attente, c'est-à-dire devant servir au besoin » de thermomètre d'opinion. Toute mon opinion se résume » en deux mots, *royaliste libéral*, ce qui peut être encore

» résumé en un seul mot : *républicain*, mais dans la bonne » acception du terme. »

Le 6 août et séance tenante, il m'écrit le jour du vote :

« Nous commençons à voter, et certes, fussions-nous » sur un chemin de fer, nous n'irions pas plus vite.

» Quel scandale ! milliards sur milliards, sans s'occuper » des moyens de payer; pauvre peuple, fais donc des » révolutions pour mettre à la tête une bourgeoisie avide, » insolente, dure envers ceux qui sont au-dessous d'elle » dans l'échelle sociale. La démocratie est revenue de son » erreur, c'est vers nous qu'elle se tourne en nous deman- » dant aide et protection, nous la soutiendrons; on va » voter. Adieu. »

M. de Boissy aimait ses collègues, on peut dire avec faiblesse, excepté pourtant les courtisans par état (les habits brodés, disait-il). Il souffrait réellement lorsqu'il devait les désapprouver, et une fois hors de l'enceinte, il pardonnait tout, s'étonnant même que les autres n'en fissent pas autant envers lui. On aurait dit que dans la Chambre il se considérait comme une voix impersonnelle... La voix de la conscience française... et qu'il ne redevenait de Boissy qu'en dehors de l'enceinte. Il aimait même beaucoup, et il avait surtout la plus grande considération pour le président Pasquier, et, excepté à la tribune, il faisait grand cas de son avis et de ses conseils. Il voulait avoir dans sa chambre à coucher le portrait du président faisant pendant avec celui de Louis XVIII.

C'était le 9 août 1847, au lendemain de la session; il était

triste, il voyait en noir. « Oui, nous avons fini avant-
» hier dignement, dans toute la force du terme, mais en
» ne nous rendant pas, en luttant jusqu'au dernier mo-
» ment; ainsi a fini de fait cette longue session terminée
» par deux mots de votre serviteur : *session malheureuse*,
» *honteuse;* ce sont les derniers mots sortis de ma bouche,
» avec l'assurance qu'ils ne pouvaient être effacés de
» l'histoire. Le dernier, *honteuse*, a produit l'effet que j'en
» attendais. Ils voulaient, pour abréger et ne pas laisser
» l'opinion se frapper de quelques vérités que je méditais
» de leur faire entendre pour adieux, ne pas répondre, mais
» le stigmate a été gravé, et ils ont voulu l'effacer; pas pos-
» sible, la vérité peut se nier, mais ne se détruit pas par
» la négation. Enfin plus de tribune, plus de surveillance
» possible, la conspiration va marcher, la trahison écla-
» tera; ce sera la fin. Le pouvoir est aveugle, il se croit
» tout permis, jusqu'à conspirer sans prendre la peine de
» se cacher. Nous verrons....

» Dubouchage m'a chargé de vous dire (au sujet du
» budget) qu'il avait tenu, et au delà, la promesse qu'il
» vous avait faite de parler sur le budget. Il a, en effet, très-
» bien parlé; mais sous le ciel, selon moi trop bleu que
» vous aimez, puisqu'il est celui de votre pays (ce qui est
» d'ailleurs tout naturel : le Lapon aime sa tanière, le
» sauvage sa forêt), vous ne pensez pas à la France; c'est
» tout simple; vous ne voyez pas les nuages qui s'amon-
» cellent sur notre pays; les Alpes vous empêchent d'a-
» percevoir les signes précurseurs des tempêtes qui vont
» éclater.... ! etc,, etc. »

. . . . . .

Et puis, en terminant sa lettre, il dit : « Nous nous préoc-
» cupons toujours des affaires de votre pays, affaires que
» nous ignorons, et dont l'absence des Chambres reculera
» la connaissance exacte. C'est bien fâcheux, plus pour
» vous que pour nous. Nous avons notre route toute tracée,
» nous sommes entrés dans la voie de la liberté qui nous
» conduira, quoi qu'on fasse, à la réforme, aujourd'hui
» besoin, nécessité, indispensabilité, etc. »

Vous savez que M. de Boissy avait parfois ce qu'on pourrait appeler une *seconde vue*, une espèce de don prophétique, une sorte de vue perçante dans l'avenir, qui lui faisait souvent faire des prédictions extraordinaires. Pendant cette dernière session, il ne fit que pronostiquer la chute de la dynastie ; il voyait cette chute dans tous les événements.

J'étais alors en Italie, où je l'attendais dans la résidence d'été de ma famille, en Romagne, pour le présenter en qualité de mon futur mari ; car notre mariage devait avoir lieu dans l'automne. Dans toutes ses lettres il m'annonçait avec son départ pour l'Italie cet événement :

« Ici un mouvement national se fait sentir, se pro-
» nonce. Le ministère a eu un grand succès, quant au
» nombre des députés ; tant mieux, l'opposition sera plus
» sage, plus ferme, plus énergique.

» La Chambre dite introuvable de la Restauration a
» enfanté cette opposition dont sont nés le 221 qui ont
» chassé fatalement la branche aînée ; de cette nouvelle
» introuvable sortira une opposition qui donnera nais-
» sance aux 221 qui feront justice de la branche cadette,

» qui a toujours eu une politique fatale à la France. Mes » présages accompagnent naturellement mes vœux de » voyage en Italie, car je me dis en même temps qu'il » faudra que je sois ici quand la catastrophe arrivera, non » pour donner le coup de pied de l'âne, mais peut-être » pour aider un peu à porter le premier coup, s'il est » inévitable et indispensable au bien de la France.

» Si je devais donner le dernier, je ne le ferais pas; au » lieu de frapper, je tendrais la main. — Je veux bien frap- » per sur le fort, mais non sur le faible; attaquer qui peut » se défendre, mais non qui est tombé à terre sans dé- » fense. »

Rien qu'en lisant ces lettres, on dirait qu'il sentait dans l'atmosphère politique une électricité effrayante, qu'il respirait la foudre dans l'air.

« Le 22 août.

» Je crois à un changement violent de politique, s'il y a » la réaction nécessaire, inévitable vers le *bien*, vers la » *moralité*, vers la *probité*, présumablement vous m'y » verrez pour quelque chose, non en conspirateur de caves, » de clubs, d'assemblées secrètes, mais en conspirateur » les fenêtres et les portes ouvertes, en conspirateur sur » la place publique, à la tribune. C'est le seul genre de » conspiration qui nous aille, à nous hommes d'ordre, » hommes voulant sauver le présent et l'avenir, et non » sacrifier l'avenir au présent; mais silence. En voilà bien » assez de bavardage; à quoi bon écrire de semblables cho-

» ses à quatre cents lieues, quand cela ne peut servir qu'à » exercer votre patience, fatiguée par mes radotages, selon » vous, qui êtes si orléaniste et si ministérialiste? Un jour » vous reconnaîtrez que j'avais raison, un jour vous ces- » serez de penser que je suis emporté par la haine et le » mépris pour ce gouvernement égoïste et anti-français, » pour dire bien peu. Adieu. »

Il allait partir pour l'Italie quand il fut encore arrêté par le crime qui épouvanta la France et le monde, l'assassinat de la duchesse de Praslin par le duc son époux; dans ce crime sans exemple dans les annales de la noblesse française, M. de Boissy vit le précurseur de la chute de la dynastie.

« Vous ne pouvez vous figurer, me dit-il, quelle sensa- » tion a produite dans Paris la fin tragique de la duchesse; » c'est de l'exaspération dans le peuple, qui dit avec raison » que le plus grand mal est au sommet et non au fond de » la société. Il fait même des allusions, des rapprochements » avec un autre horrible drame de famille (celui du duc » de Bourbon). Il y voit des analogies infernales. Tout » cela mène à la catastrophe, malheureusement devenue » nécessaire. Après notre mariage nous nous retirerons » en Italie, en Chine s'il le faut, mais avant j'essayerai de » combattre pour la patrie, contre ceux qui ont amené » ces déplorables effets qui exaspèrent les esprits.

» 18 août 1847. »

Et puis avec sa sagacité ordinaire il ajoute en postscrip-

tum : « Cependant je ne crois pas que nous aurons besoin » de juger l'assassin ; il est duc et pair de France et chevalier » d'honneur à la cour..., on ne voudra pas le faire monter » sur l'échafaud. . . . . » la dynastie croirait y monter elle-même. Ils se débarras- » seront de lui avant le procès ; on le laissera mourir dans » sa prison. »

Et ce présage encore se vérifia, car peu de jours après il m'annonça l'empoisonnement et la mort du duc.

« Voilà, dit-il, le coup de grâce pour la dynastie, car le » peuple s'obstine à croire que le gouvernement l'a laissé » s'empoisonner pour s'épargner la honte de faire monter » leur livrée sur l'échafaud. . . . . » Qu'ils aient raison ou non, ne pas l'avoir empêché est » encore une grande faute et un grand malheur pour la » dynastie. J'ai vu le duc Pasquier, Decazes et d'autres, » hier au soir, et eux aussi pensent de même ; cet empoi- » sonnement empoisonne la dynastie. »

En même temps, d'autres nuages qui partaient de l'Italie s'amoncelaient encore sur cet ordre de choses déjà si impopulaire. Le pape prenait la noble initiative, et appelait l'Italie à secouer le joug étranger, et un frémissement de joie et d'amour vers le pontife parcourait d'un bout à l'autre la péninsule. M. de Boissy, vraiment libéral, lisait ces bonnes nouvelles que je lui envoyais avec plaisir, et me répondait :

« Ce que vous me dites du pape ne m'étonne pas. C'est » par le christianisme qu'est venue la lumière, la science ; » c'est de Rome que peut revenir la raison, la réforme qui » est la raison. » (11 août 1847.)

Et puis encore : « Nous nous préoccupons beaucoup de » votre pays, de votre souverain, qui donne un bel exemple, » qui va opérer cette révolution morale des peuples, les tirer » de l'esclavage, les élever à la liberté. . . . . » . . . . . » Je vous suppose à Milan, dans ces belles plaines encore » sous le joug de plomb de l'Autriche, mais bientôt ratta- » chées à Rome, comme province libre ; non que j'entende » que Rome régnera matériellement sur le Milanais, mais » Rome va être tout à la fois la capitale de la liberté » comme de la chrétienté ; Rome libre sera la capitale du » monde. Arrière tous les souverains despotes, égoïstes, » sordides ; les peuples n'en veulent plus, et ils ont raison. »

Mais l'Autriche qui tenait à sa proie ne pensait pas de même. S'étant alarmée, elle occupa Ferrare, contre tout traité.

M. de Boissy s'en émut :

« Que va faire l'Autriche à Ferrare? Elle intervient, » m'écrit-il ; le souffrir de la part de notre gouvernement » est une trahison nouvelle. »

Quelques jours après il m'écrivait encore : « Depuis quel- » ques jours nous savons les événements de Ferrare ; ils » seraient graves pendant la session ; nous obtiendrions des » explications de la part des ministres. . . . . » Comme nous pourrions vous protéger si la tribune » n'était pas renvoyée jusqu'à janvier ! . . . . . » Les ministres se croient tout permis dans l'absence des » Chambres. . . . . .

» C'est évidemment une intervention autrichienne tolérée » par la France, je veux dire par son gouvernement. . . » traître aux intérêts français, qui sont ceux de la liberté, » non de la liberté absolue rêvée par les idéologues, mais » de la liberté sage, raisonnable, grande sans l'être trop, sans » être la licence. . . . . .

» Malheureusement l'espèce souveraine est aujourd'hui » frappée de vertige, et avec elle il faut agir comme font » les marchands qui demandent le double pour obtenir » moitié.

» Si l'espèce usée dont je parle était raisonnable, elle se » hâterait de donner, et l'on se contenterait de beaucoup » moins qu'on ne lui prendra parce qu'elle refusera » tout . . . . . ,

» Direz-vous encore que je fais de la politique? Mais de » quoi parler quand l'orage gronde, quand à l'horizon tout » présage l'éclat de la foudre, quand l'état du bâtiment fait » croire à la destruction, au naufrage? De quoi parler, sinon » du tonnerre, de l'orage, du naufrage? Vous parlerais-je » donc plutôt de la jolie pelouse verte qui est sous mes » fenêtres, des jolies corbeilles de fleurs variées, bien » fournies, bien mélangées, du gazouillement des oiseaux, » et de toutes autres niaiseries poétiques que je n'ai jamais » dites, pas plus que je n'ai fait de ces phrases amoureuses » que débitent si bien ceux qui ne sont pas amoureux, que » disent si mal au contraire ceux qui sont atteints de cette » folie? . . . . . »

Et pourtant, malgré ces vivacités de langage qui semblaient appeler une révolution fondamentale, un

bouleversement social, M. de Boissy ne le voulait pas. Croyant la France humiliée, le roi coupable de plier devant l'étranger, le ministère coupable de plier devant le roi, il désirait sans doute la chute du roi et des ministres, comme une justice, une délivrance, mais en même temps il la craignait comme révolution ; ce qu'il voulait donc au fond, ce n'était qu'une réforme, mais radicale, qui rendît indispensable un changement de ministère avec un jeune prince d'Orléans à la tête d'une régence, puisque la branche aînée manquait d'héritier.

L'opposition de M. de Boissy sous Louis-Philippe n'avait réellement que ce but, et il était convaincu que l'obtenir aurait mis d'accord les partis. Il le croyait tellement qu'à son retour en France, peu de temps avant la révolution de 1848, passant par la Spézia, et ayant appris que le prince de Joinville était dans le golfe, il désira le voir ; il le vit et eut avec lui une longue conversation sur l'état des esprits en France à ce moment-là. L'indépendance de son caractère, puisée comme elle était dans un véritable patriotisme, plut au jeune prince, et le jeune prince plut également à M. de Boissy. Le soir il écrivait dans son registre de voyage :

« 6 novembre 1847, visité le *Souverain*.

» A bord est le prince de Joinville ; je le vois et je cause » longtemps avec lui. Il est très-causant ; il s'ouvre sur les » désordres de la marine, sur la moralité des classes inférieures, sur l'*immoralité* de la classe supérieure, etc. Il » convient qu'il n'a pas des gens courageux, dévoués, ne » ménageant pas leur avenir. Croyant à l'avenir du gouverne-

» ment, on voit que le prince est mécontent de ce qui se » passe, surtout dans la marine. Il dit que la flotte est » retenue dans les eaux étrangères pour ne pas rentrer à » Toulon, où il faudrait renvoyer une partie des matelots » ayant fait leur temps, et qu'on ne pourrait remplacer, que » la flotte n'existerait plus, etc., etc. »

Mais je dois réclamer votre indulgence pour toutes ces citations, auxquelles j'ai été entraînée, non pas pour caractériser l'homme politique ni l'orateur, mais plutôt l'homme moral, bon, sensible, courageux ; l'homme indépendant surtout, celui auquel lui-même rend justice par des mots qui s'offrent à mes yeux dans ce moment sur un petit billet écrit à la hâte, je ne sais dans quelle circonstance, ne portant pas de date :

« Peut-être (m'écrit-il) j'ai eu tort d'accepter, — je » n'aurai point le tort de déserter. — Juge arbitre, pas de » puissance humaine pour me faire dire autrement que ce » que je crois juste..... sans exception de personne, de » situation. Désir de ne pas avoir à prononcer — grand » — très-grand ; — mais faire défaut après avoir dit oui, re- » culer, déserter, *le monde entier ne me le ferait faire....*

» Je cours à notre Chambre ; je devais entendre Lamar- » tine ; au lieu de cela, je vais peut-être entendre parler » des ânes, et peut-être je vais dire quelques mots cons- » ciencieux au plus corrupteur des cabinets. »

Et puisque je vous parle de son indépendance, je vous dirai encore que lui ayant demandé une fois si, lorsqu'il viendrait en Italie, il irait voir le Duc de Bordeaux : « Mais

» sans doute j'irai (me dit-il), et si de retour on me de-
» mande pourquoi, je répondrai : Parce que cela m'a plu,
» parce que, si je suis insolent ou du moins non vil, non
» rampant devant la puissance, je respecte le malheur, et
» m'incline devant lui comme hommage.

» L'indépendance est une habitude et une obligation de
» famille (m'écrivait-il encore).

» Un de mes grands-pères servait la France sous le Ré-
» gent; il était secrétaire d'État-ministre; il buvait, comme
» c'était l'usage du temps, mais il ne volait pas, il était
« intègre.

» Un jour au conseil, il était d'un avis opposé à celui
» du Régent — qui de mauvaise humeur lui dit : *Président*
» *Rouillé, cela sent la bouteille.* Mon aïeul répondit : *Peut-*
» *être, Monseigneur, mais certainement cela ne sent pas le*
» *pot de vin.* — Il y a cent ans, il y avait déjà de l'indépen-
» dance chez nous, dans notre sang; il n'a pas dégénéré en
» passant dans mes veines; puisque j'ai encore un peu de
» place, permettez-moi d'ajouter que j'ai la confiance
» que l'arrière-petit-fils est digne de l'aïeul, sauf qu'il ne
» boit pas, ce qui est une imperfection — comme je l'ai
» toujours entendu dire à M. de Chateaubriand ; car, disait-
» il, les *ivrognes sont heureux, — les ivrognes de la canaille*
» *avec quelques sols; les ivrognes du grand monde avec quel-*
» *ques francs.* »

Ne pouvant cependant pas continuer à l'infini ces cita-
tions, je viendrai plutôt en aide à votre mémoire, en vous
envoyant d'autres lettres de différentes époques à par-
courir, et surtout de celles qu'il m'a écrites après l'avène-

ment de la République, et jusqu'à l'avénement de l'Empire, — dans les courtes absences que nous faisions l'un ou l'autre de Paris. Le grand mérite de ces lettres est dans leur sincérité.

Voici comme lui-même caractérise ses lettres à moi :

« Ce sont des bavardages (dit-il) sans intérêt, sans suite, » mais quand je suis avec vous je pense tout haut, et » j'écris ce que je pense lorsque je suis réduit à vous » écrire.....

» Vous avez trouvé, dites-vous, dans une de ces feuilles » sur lesquelles je mets du noir, esprit politique, et bonté. » A vrai dire, je ne m'attendais pas à cela. Mes gribouil- » lages ne sont jamais autre chose avec vous (mais non » pas avec tout le monde) que mes pensées sincères, » comme elles viennent, sans ordre, sans préparation; au » lieu que ce soit ma langue qui fasse raisonner ma pensée, » c'est ma main qui par des petits dessins qu'on appelle » lettres, la traduit, l'exprime dans sa sincérité.

» De la politique? mais je ne me doute guère d'en faire, » quand je vous écris, car vous ne l'aimez pas.

» J'en fais bien assez à la tribune, hélas! muette aujour- » d'hui et quel malheur (1) ! » (25 août 1847).

De retour à Paris, notre mariage eut lieu, et jusqu'à l'ouverture des Chambres, M. de Boissy fut très-occupé de sa vie privée, de ce qui lui était imposé par ses affections et par ses grands intérêts.

Néanmoins, voyant la barque de l'État voguer davan-

(1) L'assassinat et l'empoisonnement Praslin venaient d'avoir lieu.

tage de jour en jour contre le courant, il ne cessait d'attirer sur elle l'attention de ceux qui pouvaient encore, avec des concessions opportunes, empêcher qu'elle n'allât se briser entièrement contre les écueils. Mais vous savez dans quelle obscurité on l'a laissée marcher jusqu'à la dernière heure.

L'aveuglement était tel que, la veille même de la révolution, dans un bal que donnait le prince de Ligne, où on discutait chaleureusement dans un groupe d'hommes politiques sur l'agitation du pays et sur ce qu'on avait dit dans les Chambres, j'entendis M. de Boissy leur dire : « *C'est* » *bien, soyez donc tranquilles, vous vous réveillerez bientôt* » *au bruit des fusils et en république.* » Le geste de superbe mépris accompagné même de quelques paroles passionnées et tant soit peu grossières, avec lesquels un de ces hommes d'État accueillit les présages de M. de Boissy, ne sortira jamais de ma mémoire.

En quittant le bal, je lui en fis la remarque, et M. de Boissy me répondit : « Dieu aveugle ceux qu'il veut perdre. »

M. DE BOISSY PENDANT LA RÉPUBLIQUE.

Le lendemain on se réveilla au bruit de l'émeute, et la révolution éclata.

A ceux qui avaient demandé inutilement la réforme, on donna la république, qui surprit profondément Paris, mais non pas M. de Boissy.

Comment M. de Boissy ait accueilli ce bouleversement social, imposé par un groupe d'hommes utopistes ou éga-

rés, vous le savez, vous qui avez partagé les mêmes aspirations avec l'élite des esprits et des cœurs vraiment français. Que M. de Boissy ait vu avec peine la chute de Louis-Philippe et de ses ministres, — non; — mais ce qu'il voulait n'était pas à coup sûr, ni la révolution, ni la république.

M. de Boissy, persuadé que la branche aînée était devenue impossible, aurait vu alors avec plaisir une régence, avec un de ces jeunes princes qu'il estimait à la tête d'une monarchie vraiment constitutionnelle entourée de toutes les libertés raisonnables, et de toutes les garanties pour les conserver.

Cependant le mot république n'effrayait pas outre mesure M. de Boissy. Réellement libéral et n'aspirant à aucun privilége, ayant perdu l'idolâtrie et par moment même la considération pour les têtes couronnées, à tel point qu'il m'écrivait en 1846 : « *Encore quelque temps et je deviens républicain*, » M. de Boissy, s'il avait pu espérer que la nouvelle forme de gouvernement dût contribuer à la grandeur et à la prospérité de sa chère France, l'aurait acceptée. Mais cette république que l'on venait d'inaugurer n'était pas seulement la forme de gouvernement antipathique au génie, au passé historique, aux mœurs, à la religion, aux défauts, aussi bien qu'aux qualités des Français, et dont le seul nom rappelait les plus grands crimes de l'histoire; mais arrivant ainsi escamotée et imposée par une poignée d'hommes la plupart utopistes, elle humiliait trop la France pour que M. de Boissy pût lui être favorable. De plus, née comme elle l'était avec tant de germes de mort, obligée de lutter, de retirer, de limiter elle-même des libertés impraticables infligées au pays, les quelques nobles

caractères qui la soutenaient, avec Lamartine à la tête, ne pouvaient pas réussir à faire vivre ce qui n'était pas né viable, et de nouveaux bouleversements se laissaient donc entrevoir.

Dans ces mauvais jours, voyant la France marcher de plus en plus vers l'anarchie, M. de Boissy éprouva des dégoûts, des découragements, et il m'écrivait peu avant les journées néfastes de juin :

« Si j'avais seulement un coin de terre pour vous en » Russie, je vous y transporterais, moins choqué d'assister » au spectacle de la servitude, qu'à celui de ce honteux » despotisme démagogique et anarchique. »

Comme conséquence de ces idées, il accepta même volontiers de Lamartine (dans lequel se résumait en grande partie l'honorabilité et la moralité de ce gouvernement), une mission diplomatique en Italie ; mais il avait à peine reçu sa nomination qu'il en reçut la révocation, par l'ordre de M. Bastide, qui avait horreur de traiter avec un aristocrate et un marquis ; cela fournit à M. de Boissy une bonne occasion d'écrire une de ses lettres piquantes, franches et profondes à la fois, à l'adresse de M. Bastide.

Lisez cette belle lettre ; elle vous rappellera ce qu'il pensait de la politique extérieure des gouvernants d'alors, et du personnel de leurs agents diplomatiques, en même temps qu'elle vous confirmera toujours davantage la clairvoyance presque prophétique de M. de Boissy sur l'avenir.

Ce même ordre d'idées et ces qualités de son esprit ne se

montrent pas moins dans d'autres lettres à l'égard de ce qui se passait et se préparait pour la France. A un de ses amis qui lui écrivait de sa province, l'entretenant de ses idées d'avenir :

« Mais que me parlez-vous de l'avenir ? lui répondit-» il. Y a-t-il un avenir pour les gens sensés ? S'il y en a » un, véritablement il est si noir, ou plutôt si rouge, » qu'il y a, pour quiconque ne se bouche point les oreilles, » ne ferme point les yeux, amas de tempêtes qui vont » éclater, fondre sur notre malheureux pays. Qui la foudre » frappera-t-elle ? Dans tous les partis, à tous les degrés » de l'échelle sociale, en bas, en haut, au milieu ; dans » toutes les conditions, riche, humble, moyenne, ses éclats » feront de nombreuses victimes, plus dans les campagnes » et dans les petits centres de populations que dans les » grandes villes et les endroits où, si nos ennemis sont » plus nombreux, plus de personnes aussi voudront se dé-» fendre avec les moyens de le faire, ayant pour elles ce qui » subsistera encore de l'organisation antérieure, un peu de » force publique, un reste d'ordre, quelques gens dis-» posés à se réunir, à se grouper autour de l'autorité, » ou de ce qui se dira l'autorité, et, à défaut d'autorité, » autour de l'homme qui osera la représenter momenta-» nément, ou dire qu'il la représente, et qui sera accepté » sans conteste.

» Ne le perdez pas de vue, répétez-le sans cesse, à sa-» tiété : la plus grande calamité pour nos provinces, en » fait bien plus menacées que Paris où les moyens de dé-» fense, de répression sont nombreux et prêts, seront ces » administrateurs timides et intéressés, craignant toujours

» de compromettre leur lendemain, ayant flatté tout parti
» qui les a employés, se préparant à flatter tout parti dont
» ils espèrent une place salariée, ménageant pendant le
» triomphe du parti victorieux, le parti ennemi en prévi-
» sion du triomphe possible, voulant, avant la bataille à
» laquelle ils sauront bien encore ne se point trouver,
» avoir accaparé pour eux, insatiables, et pour les leurs
» formés à leur école d'ambition et d'avidité, toutes les
» places qui donnent quelques sols et attirent quelques
» coups de chapeau. Toujours administrateurs sous tout
» gouvernement établi, toujours déserteurs de tout gou-
» vernement qui croule, déserteurs de l'Empire, déserteurs
» de Juillet, déserteurs de Février, relevant insolemment
» et avidement la tête aussitôt qu'après l'orage apparaît
» la possibilité de ressaisir quelques places à traitement et
» à *déférences* de la part de subordonnés (ceux-ci du
» moins excusables, parce que leur ambition est celle de
» vivre et de faire vivre leur famille d'un travail qui sert
» aux pays) ; ils seront cause, eux seuls seront cause de
» tous les maux passagers, j'espère, mais grands, terribles,
» je le crains bien, qui vont désoler, dépeupler, ruiner
» nos campagnes. Oui, leur désertion prochaine, succé-
» dant à leurs précédentes désertions et devant être suivie
» d'autres désertions s'il y a lieu, et auxquelles ils sauront
» encore trouver une excuse, enfantera le triomphe éphé-
» mère mais terrible de nos ennemis. »

Après s'être débattue encore un peu entre les impôts impopulaires, les doctrines socialistes, les désordres des ateliers nationaux, et une presse empoisonnée qui devait ame

ner une décomposition sociale, la pauvre France se trouva en face des journées de juin, qui en étaient la conséquence nécessaire et logique.

La fibre patriotique qui semblait un peu relâchée chez M. de Boissy remonta à l'instant.

« Tant mieux (dit-il), c'est la vase qui monte après la » tempête ; nous la ferons retomber ; » et au premier appel de la garde nationale, il fut debout, endossa son uniforme et s'élança dans la rue, exigeant que plusieurs de ses gens en fissent autant.

Vous qui avez combattu à côté de lui dans ces journées néfastes, vous n'avez pas besoin que je vous parle de ses faits et gestes qui vous semblèrent héroïques.

Le louer en particulier me paraîtrait une injure envers les autres, car dans ces jours-là, à Paris, le parti de l'ordre se personnifia dans un véritable héroïsme.

Et pourtant le sien dut être d'une nature bien exceptionnelle, puisque M. Sénard (alors ministre) ne put s'empêcher de lui écrire la *belle lettre de félicitation* que vous trouverez parmi les autres documents.

Le meilleur moyen de comprendre comment M. de Boissy avait passé les deux jours et les deux nuits pendant lesquels, dans l'angoisse de la crainte, je cherchais en vain ses traces par le moyen de laissez-passer, dans les rues désertes... et de barrière en barrière, dans les postes, les mairies, etc., etc., aurait été de voir l'état dans lequel il est rentré, deux jours et deux nuits après être parti, et quand la lutte avait cessé.

La couleur de son visage et de ses mains faisait souvenir

de ces beaux vers du Dante lorsqu'il sort du royaume des ténèbres, ayant besoin de la rosée du ciel pour découvrir dans toute sa personne

. . . . . quel color
Che l'Inferno gli nascose.

J'ajouterai encore que si j'ai eu la consolation de le revoir sain et sauf, je l'ai dû à la sympathie du peuple pour lui, car en faisant le coup de fusil dans un carrefour du faubourg Saint-Antoine, M. de Boissy fut couché en joue par un républicain qui, l'ayant reconnu, détourna de suite le coup qui malheureusement alla tuer à sa place son pauvre voisin. Dans la mêlée cette action lui échappa, mais quelques jours après un homme en blouse accosta M. de Boissy dans la rue, avec respect, et lui fit comprendre comment il avait épargné sa vie, en ajoutant qu'il avait fait cela parce que le peuple trouvait en lui un protecteur, et qu'il aimait son indépendance et son courage.

Vers la fin de l'été, ne voulant pas nous éloigner de Paris, nous allâmes habiter pour le reste de la saison un chalet sur les bords du lac d'Enghien ; ce fut là que les journaux nous apprirent que le prince Louis-Bonaparte était arrivé à Paris, et se présentait de nouveau candidat aux élections.

J'avais connu le Prince à Rome, lorsque je fréquentais la maison de sa charmante mère, la reine Hortense, et plus tard je l'avais encore souvent rencontré en Allemagne, en Angleterre, etc.

Je parlai donc à M. de Boissy de mon amitié et des grandes qualités du Prince, alors bien moins connues que son caractère entreprenant. Il était permis et désirable de faire surgir des hommes et des événements en antagonisme avec l'état actuel des choses et avec ceux qui les dirigeaient ; car la France était lasse de certains démagogues très-puissants alors, dont quelques-uns préféraient être abjects, tandis que d'autres se donnaient des airs de cour, et s'entouraient de satellites comme s'ils descendaient d'une dynastie princière.

Ce ridicule aurait pu encore se tolérer, si le pire n'avait pas dominé.

Nous recevions alors beaucoup de monde de tous les partis, non exclus quelques républicains influents auxquels M. de Boissy avait pu rendre des services, et tous (sauf, naturellement, ces derniers) désiraient en finir avec cet état de choses. Vous devez vous rappeler mon insistance auprès de M. de Boissy, pour lui faire appuyer la candidature du Prince, dont le caractère se prêtait à toutes les espérances.

M. de Boissy était un adversaire du bonapartisme impérial.

L'empereur Napoléon était pour lui l'incarnation du despotisme, et il demandait compte au premier Empire des conquêtes de ses rois et de la République, des occupations si humiliantes de Paris, et des millions de Français morts pour diminuer en définitive l'importance, le respect et l'affection qu'on avait eus auparavant pour sa chère France. Mais M. de Boissy avait toutes sortes de courage, et même celui de croire que très-souvent se vanter de

n'avoir jamais changé d'opinion est trahir les intérêts de son pays, et dire qu'on n'a rien appris dans l'expérience de la vie. J'avais avec moi l'ouvrage du Prince, les *Idées napoléoniennes* (dont lui-même m'avait fait don à Londres). Je le fis lire à M. de Boissy qui s'intéressa à cette lecture, et il me fit ou plutôt il fit à la France et à son bon sens le sacrifice de ses antipathies, et me permit d'aller à Paris prier le Prince de me faire l'honneur de dîner chez moi pour faire la connaissance de M. de Boissy. Le Prince accepta; je fus le recevoir à la station d'Enghien, où je le présentai à mon mari, et il dîna dans notre châlet où nous le mîmes en rapport avec des hommes influents de différents partis, surtout légitimistes et républicains, qui portèrent sur sa candidature une quantité considérable de voix.

Vous devez vous rappeler, mieux que moi, tout ce qui s'est passé dans ces circonstances, chez nous, dans les fréquentes conversations que M. de Boissy avait avec le Prince, la connaissance et l'appui qu'il lui ménagea avec des légitimistes influents, et avec M. de Genoude en particulier, et avec vous qui vouliez bien le porter à la présidence; mais pour lui faire jouer le rôle de Monk, rôle pour lequel il ne semblait avoir aucun goût.

Vous vous rappelez aussi sans doute que M. de Boissy, avec son bon sens pratique, si même il en partageait le désir, ne partageait pas également votre illusion; qu'il disait *qu'un Bonaparte ne pouvait pas être un Monk*, et qu'il bornait pour le moment ses aspirations à espérer une France plus heureuse et plus respectée sous la présidence du Prince que sous celle des autres prétendants.

Après avoir protesté contre la République, le 10 décembre, en joignant votre vote à celui des six millions, vous vous êtes retiré sous la tente légitimiste qui abritait encore plus d'illusions que de rancunes. Quant à M. de Boissy, tout en ne cessant pas de veiller sur les destinées de la France, n'ayant cependant aucune ambition, il se serait volontiers tenu loin des affaires, et il pensait même partir pour l'Italie au printemps.

Mais moi, persuadée que son énergie avait besoin d'emploi, et pouvait être utile au pays, je le poussai à rentrer dans la vie active.

Il se présenta donc aux élections du département du Cher, où il eut à soutenir des luttes acharnées avec des ambitieux et des fanatiques de toutes nuances, — républicaines, orléanistes, légitimistes, — qui tous plus ou moins avaient quelques rancunes politiques contre lui.

Vous verrez par ses lettres, vraiment curieuses à lire, quelle activité, quel courage il a déployés dans cette campagne patriotique.

Voyant que le préfet même lui était hostile, qu'il cherchait des candidats à lui opposer, il s'adressa au Président, lui demandant si vraiment il devait compter sur son appui, — et le Prince-Président lui fit immédiatement une belle et noble réponse datée de l'Elysée national, 4 février 1850.

M. de Boissy s'adressa alors aux électeurs du Cher avec cette admirable profession de foi :

« Électeurs du Cher,

» Candidat aux élections prochaines, je suis attaqué » sourdement par mes adversaires qui vont disant partout : » C'est un *brouillon*, un *casse-cou*, un *faiseur d'opposition* » *quand même ;* je pourrais dire à ceux qui ont profité de » cette opposition : *Soyez au moins reconnaissants ;* à ceux » qui ont vu leur position chanceler : *Soyez donc plus pru-* » *dents, plus prévoyants ;* à ceux qui ont succédé, profité : » *Prenez garde à l'étourdissement que cause le pouvoir, la* » *puissance.*

» Je préfère rappeler, tant je suis loin de m'en repentir, » ce que j'ai fait, ce qui est advenu à la suite de tant d'avis » négligés, et vous jugerez, électeurs, de quel côté la sa- » gesse, de quel côté les brouillons, les casse-cou.

» En fait d'élections, j'attaquais sans ménagement, » sous le gouvernement déchu, la corruption électorale. Je » voulais que les élections fussent *sincères*, je voulais la » *réforme* pour que les citoyens ne fussent plus divisés en » ayants droits et en ilotes, pour que le gouvernement re- » posât enfin sur la base large et solide *des droits de tous.*

» En fait d'administration, j'attaquais les *abus de la cen-* » *tralisation* et je demandais que non-seulement le pays » fût administré par le pays, mais qu'il fût créé des institu- » tions qui empêchassent la France d'être victime des ca- » prices de la capitale.

» J'attaquais l'éparpillement des individus, lequel les » laisse sans liens moraux, sans secours assurés et sans

» force contre toutes les ambitions qui veulent révolution-
» ner le pays.

» J'attaquais le monopole de l'enseignement, qui viole
» ouvertement les droits du père de famille, les droits de
» tous, et je demandais que chacun fût libre de faire élever
» ses enfants selon les inspirations de sa conscience.

» J'attaquais la prétention du gouvernement, de vouloir
» faire de la religion un *instrument de règne*, et je deman-
» dais que tous les cultes eussent la plus grande liberté;
» c'était pour tous, pour le protestant comme pour le ca-
» tholique.

» J'attaquais l'énormité des impôts, je demandais leur
» diminution et la réforme de ceux qui pèsent plus parti-
» culièrement sur le peuple.

» *Relativement à l'extérieur*, j'attaquais la politique anti-
» française suivie dans les affaires de l'Orient, en Espagne,
» Portugal, sous certains rapports en Allemagne aussi; je
» demandais que le gouvernement déchu se souvînt de la
» France de Louis XIV et de Napoléon, la première de
» toutes les nations, alors qu'elle pesait en Europe de tout
» le poids de grandes épées. Je demandais qu'on fût
» digne toujours, que jamais l'on ne fût à la remorque de
» l'Angleterre, qu'on fût digne pour être prépondérant,
» conduite aussi nécessaire à la gloire qu'à la prospérité
» d'une grande nation. Si donc le gouvernement déchu
» avait montré plus de pudeur dans les élections, s'il eût
» concédé la réforme, consenti à la décentralisation admi-
» nistrative, établi le crédit foncier, créé des institutions
» largement libérales et vigoureuses; si, davantage préoc-
» cupé du sort des masses, il avait fondé des associations

» par genre d'industrie et d'état; s'il avait satisfait aux » justes réclamations des pères de famille, à celles des » hommes religieux relativement à la liberté d'enseigne- » ment et à la liberté religieuse; s'il eût abaissé les impôts » en général et revisé ceux qui pèsent plus particulière- » ment ou trop sur le peuple; s'il eût institué le crédit » foncier qui doit sauver la propriété, raviver l'agriculture » et devenir une source intarissable de travail; si, dans » les affaires extérieures, il eût moins consulté l'intérêt » dynastique, plus l'intérêt français; s'il se fût montré » digne de la grande nation qu'il avait à gouverner, juste » toujours, ferme souvent, serait-il tombé? Électeurs, avec » vous tous, je dis NON.

» Donc l'opposition et les demandes de celui que ses » adversaires appellent aujourd'hui *brouillon*, *casse-cou*, » *faiseur d'opposition quand même*, étaient la planche de » salut, *le moyen sauveur*.

» Ceux, au contraire, qui, approbateurs *quand même*, ont » soutenu toutes ses mesures, qui ont suivi, encouragé » sa politique à outrance, ceux-là, ceux-là seulement » l'ont précipité dans l'abîme.

» Maintenant, dites-le, électeurs, qui, d'eux ou de moi, » sont en réalité les *brouillons*, *les casse-cou ?*

» Si vos suffrages m'envoient à l'Assemblée législative, je » vous avertis que je ne serai pas autre que ce que j'ai été; » que je ne serai préoccupé que des libertés, de la prospé- » rité, de la dignité de la France.

» La France avant tout, avant les intérêts de partis, de » coteries, de sectes, de personnes, de familles; la France » et l'honneur au-dessus de tout.

» Électeurs du Cher, j'ai toujours pensé, agi ainsi ; heu-
» reusement ma conduite, attaquée par les approbateurs
» quand même, a été approuvée par un homme que vos
» suffrages ont porté au pouvoir. J'ai reçu du Président
» de la République la lettre suivante :

» Elysée-National, 4 février 1850.

» Mon cher Monsieur de Boissy,

» Vous me demandez si je verrais avec plaisir votre
» élection comme représentant du département du Cher ;
» je n'hésite pas à vous dire que je fais des vœux sincères
» pour que les électeurs de Bourges portent leurs voix sur
» vous. Sous le dernier gouvernement, vous avez toujours
» fait de l'opposition, mais comme elle était basée sur un
» sentiment profond de nationalité et d'amour du bien, ce
» souvenir milite à mes yeux en votre faveur.

» Je ne puis pas oublier d'ailleurs tout le zèle que vous
» avez montré pour mon élection, et croyez que je serai
» toujours heureux de vous donner des preuves de mes
» sentiments d'estime et d'amitié.

» Louis-Napoléon Bonaparte. »

» Je voulais d'abord garder pour moi cette lettre, témoi-
» gnage flatteur d'une haute appréciation touchant ma
» conduite politique antérieure. Il me suffisait d'être jugé
» favorablement par un homme si bon juge de ses sembla-
» bles, et placé si haut par vous-mêmes. Quelques amis
» ont pensé qu'en face des attaques dont ma candidature

» est l'objet, je me devais à moi-même, je devais plus en-
» core aux nombreux électeurs qui m'ont offert leurs suf-
» frages, de publier cette lettre de l'élu du 10 décembre.
» J'ai cédé à leurs conseils ; et pourquoi, en effet, ne me de-
» fendrais-je pas avec une estime si haute contre la malveil-
» lance rancunière et jalouse des adversaires de ma candi-
» dature? Ne justifie-t-elle pas d'ailleurs la bienveillance
» que me témoignent un si grand nombre d'entre vous ?
» Ne puis-je pas dire avec un juste orgueil que la pensée
» du Président de la République, c'est votre pensée, puis-
» que, vous aussi, avez de l'estime pour moi, parce que
» l'opposition que j'ai faite sous le gouvernement déchu
» était basée sur *un sentiment profond de la nationalité et*
» *d'amour du bien.*

» N'est-ce pas cette conduite qui, à vos yeux comme
» à ceux du Président de la République, *milite en ma fa-*
» *veur?*

«De Boissy, »

» Ancien pair de France, membre du conseil général. »

La lettre du Président fanatisa les bonapartistes, mais lui rendit le préfet encore plus hostile, car, quoiqu'il eût reçu l'ordre de l'avouer candidat du gouvernement, et qu'il fût autorisé à rester neutre, il ne paraît pas qu'il ait obéi, puisque M. de Boissy m'écrivait (5 mars) : « Si vous » voyez le Président et qu'il soit servi dans les autres dé- » partements comme dans celui-ci, avertissez-le de faire » ses paquets, qu'il n'a que le temps ; toutes les autorités » lui sont hostiles. »

Dans cet état de choses, M. de Boissy reçut la nouvelle que sa mère était gravement malade, cette nouvelle l'affligea profondément. Il partit sur-le-champ, il vit sa mère, et puis le danger n'étant pas imminent, il repartit pour le Berry d'où il m'écrivait : « Cette fin physique succédant à une fin » morale qui date de dix années, m'affecte profondément. » Sachez donc que jamais mère n'a tant aimé son enfant » que ma mère ne m'a aimé ; sachez aussi que jamais en- » fant n'a poussé à une plus extrême limite, non pas l'at- » tachement, non pas l'amour, mais l'adoration pour sa » mère. »

. . . . . .

Et après m'avoir fait dans cette longue et belle lettre l'historique des phases de cette grande affection, que des jalousies de famille avaient inutilement tenté d'altérer, puis de l'abaissement moral de sa mère, qui l'avait si profondément affligé dix années auparavant, il ajoutait : « Mais le temps guérit les grandes plaies, les douleurs s'é- » moussent, ainsi l'a permis la Providence qui n'a pas voulu » que le monde finît par le chagrin ; je cessais donc aussi » de pleurer, de regretter si vivement... mais je me croyais » plus fort ; la vue de cette mère qui fut si tendre pour » moi, que j'avais vue si belle, si passionnée, si active, » gisante quand je l'ai revue, cadavérique... m'a plus » éprouvé que je ne me croyais susceptible de l'être ; et » aujourd'hui je suis poursuivi de l'idée de sa fin matérielle » sans que je sois là pour lui voir rendre son dernier sou- » pir. »

L'état de sa mère s'aggrave et la tristesse de M. de Boissy devient extrême.

« La lettre de B... me fend le cœur (dit-il), je suis pour-
» suivi par l'idée de ses dernières souffrances. Hélas ! souf-
» frir pour naître ! souffrir pendant la vie ! souffrir pour
» mourir ! triste chose que recevoir l'existence ! Il y a
» longtemps que je l'ai dit et que je le pense ! A chaque
» instant je veux partir ; je voudrais et ne voudrais pas
» revoir la figure de ma mère. »

Il dit qu'il en est malade et puis il ajoute : « Mais l'idée
» qui me poursuit, qui est devant mes yeux, c'est ma mère,
» qui m'a tant aimé, que j'ai presque adorée et dont il ne
» reste plus peut-être au moment que j'écris qu'une dé-
» pouille ! Oh ! ce que c'est que de nous !...

. . . . . .

» Je reçois votre lettre, il est cinq heures dix minutes.
» Que vais-je faire ? O ma mère !! je suis presque hon-
» teux de le dire, — mais j'ai le cœur si brisé !... écrivez
» à ma fille ; je ne sais pas dire ce que j'éprouve. — Vous
» savez que j'ignore le langage du sentiment, écrivez-lui
» pour moi. »

Voilà donc cet homme qui voulait passer pour léger et peu sensible ! C'est afin que vous le fassiez connaître à ce point de vue que j'ai transcrit ces passages de ses lettres.

Sous le coup de cette perte, ennuyé de la guerre sourde des partis, il négligea de ce moment les démarches électorales qui exigeaient des manœuvres dont sa nature loyale était incapable ; il échoua sans regret aucun et revint à Paris pour préparer son départ pour l'Italie, content en réalité de rester en dehors de l'arène politique où rien ne marchait selon son idéal de gouvernement. Il aurait tout

au plus accepté une mission diplomatique en Italie, et surtout à Rome, mais déjà les courtisans le signalaient et l'observaient comme un homme dangereux, qui *oserait* et qui *osait* déjà dire la vérité au Président, et la mission fut donnée à d'autres.

M. de Boissy avait toujours aimé l'Italie où il avait de beaux souvenirs de jeunesse; il l'aimait davantage encore depuis qu'il y trouvait une seconde famille dans la mienne, et il s'occupait à embellir les lieux où il voulait transporter son séjour d'une partie de l'année.

A toutes ses sympathies pour l'Italie, s'ajoutait alors celle qui lui venait de son vrai libéralisme et que lui causait la conduite des Italiens pour arriver à leur affranchissement, et secouer le joug des étrangers.

Les sympathies de M. de Boissy pour l'indépendance italienne ont même des preuves dans ses carnets de voyage. En 1847, il y décrit la longue audience qu'il eut à Rome avec Pie IX, et puis ses relations à Florence, à la même époque, avec les chefs du mouvement libéral qui lui font des ovations, lui demandent des conseils ; puis encore à Gênes, où le roi Charles-Albert, qui lui conserve une grande affection, l'invite à dîner, le fait asseoir à sa droite et veut avoir avec lui une longue conversation politique. Sur son carnet on trouve : « Vu le roi, d'une bonté parfaite pour » moi (8 novembre); dîné à 6 heures chez le roi, 36 à table, » je suis placé à sa droite, longue conversation politique » sur les choses et sur les hommes.

. . . . . .

» Causé après le dîner fort longtemps avec le duc de

» Gênes, fort aimé, jeune homme parfaitement bien, ai-
» mable, sensé, dans des bons sentiments de prudence, de
» sagesse, c'est-à-dire de progrès; me paraissant com-
» prendre l'esprit des peuples de l'Italie. Il me demande
» d'aller le voir demain. »

Il y va le 9, et il ajoute sur son carnet, au retour :

« Parlé du duc de Lucques, du duc de Bordeaux, des
» princes français, du duc de Parme et Plaisance, du
» duché de Modène, du pape, de l'esprit italien, de la
» nécessité d'un conflit entre les Autrichiens et les Ita-
» liens, sans que la Sardaigne puisse en être accusée. Né-
» cessité d'entretenir l'opinion publique de la domination
» autrichienne. J'appelle l'attention du prince, comme
» celle du roi la veille, sur la nécessité que le peuple d'I-
» talie sache ce que fera la Sardaigne, en cas de conflit,
» d'entrée de la part des Autrichiens; sur l'opportunité
» qu'il y aurait à imiter pour Parme et Plaisance, au profit
» de la Sardaigne, ce qui vient d'avoir lieu entre Florence
» et Lucques pour une vente de province. Il me paraît
» résulter de la réponse du prince que cette idée plaît et
» aurait peut-être déjà été touchée. »

Lorsqu'il revenait d'Italie à Paris, M. de Boissy, étant en relations avec tous les partis, n'ignorait pas la guerre sourde et les manœuvres que l'on préparait contre le Prince-Président, et il en prévoyait les conséquences. Il aimait le Prince, et ne voyant personne à lui substituer de mieux pour la France, il lui disait souvent que sa place n'était pas à l'Élysée, mais aux Tuileries. Il était telle-

ment convaincu que le chef de l'État ne pouvait pas rester un président, que, par cet esprit que j'ai appelé prophétique, qui était réellement en lui (et qu'on pourrait appeler *sagacité*), dans ses lettres à moi, de 1849, il appelle toujours le président l'*Empereur*. Vous savez combien d'illusions ont traversé en ces temps-là les esprits même les plus éminents, fondant leurs espérances tantôt sur la révision de la Constitution, tantôt sur la fusion des partis. M. de Boissy, plus clairvoyant et doué de cet esprit particulier qui devançait toujours les événements, ne partageait aucune de ces illusions. La fusion, selon lui, n'aurait été qu'une coalition, puisqu'elle s'appuyait sur des passions et non sur des principes. Sans doute il l'aurait voulue autrefois, mais maintenant il ne voyait plus de chances pour les dynasties tombées, il ne croyait plus ni à l'une, ni à l'autre la possibilité de donner à la France l'ordre et la paix.

Le 29 avril 1851, il écrivait :

« Qu'attendre de la fusion, si tant est que fusion il y ait ? » Ce que je puis dire, c'est qu'il y a huit mois, elle était » désirée à l'étranger par les amis éclairés de la France, » qu'on l'y considérait comme une possibilité de salut » pour la France qui pèse d'un si grand poids sur les » destinées de l'Europe. La première question à se faire » ne serait-elle pas celle-ci : Le temps perdu n'a-t-il point » transformé en impossibilités de grandes difficultés ? Beau- » coup de bons esprits, alors tout disposés à faire, à ac- » cepter la fusion, parce qu'ils la croyaient le salut, sont-

» ils encore dans les mêmes idées, avec les mêmes espé-
» rances, la même conviction? C'est une question à la-
» quelle, pour mon compte, je n'oserais répondre. Assu-
» rément, je désire ardemment la fusion; elle ne peut
» nuire; elle peut au contraire produire un bien immense,
» car ce serait déjà un bien immense que de réunir en un
» seul parti les deux grands partis qui, en fait, constituent
» réellement la France, et comme nombre, et comme ta-
» lents, et comme propriété. En dehors de ces deux partis,
» en effet, point ou du moins fort peu de talents, presque
» pas de fortunes, par conséquent point d'influence réelle
» et durable; mais j'en reviens à dire : *Si tant est que fu-*
» *sion il y ait.* Certes, ce n'est plus un mystère pour per-
» sonne, le fait est au contraire avoué, proclamé, il y a
» fusion... entre certains hommes dont la plupart ont une
» grande valeur personnelle, sont éminents par le savoir,
» ont magnifiquement parlé dans nos assemblées, fait de
» brillants écrits, et même pendant la période qui s'est
» écoulée de 1830 à février 48, plusieurs fois siégé dans
» les conseils de la couronne. Ces hommes, comme je le
» dis, la plupart de talent, de science, quelques-uns d'ex-
» périence, auront-ils sur les deux partis légitimiste et
» orléaniste autorité suffisante pour faire triompher la
» raison qui indique que ce n'est point AU DROIT à se retirer
» devant *la force* un moment triomphante et ayant usé de
» sa victoire; mais aujourd'hui vaincue et devant, dans
» son propre intérêt, accepter avec empressement les con-
» séquences de sa défaite? Si Dieu le permet, ce sera le
» cas de dire : « Dieu protége la France. » Mais les mas-
» ses! et aujourd'hui il faut compter sur elles. Dans quelle

» situation et morale et matérielle les a-t-on, par une fai-
» blesse impardonnable, par l'égoïsme le plus coupable,
» laissé entraîner, dans quelle voie les a-t-on précipitées?
» On ne le saurait assez redire et comme enseignement
» et comme juste accusation : les grands coupables, les
» vrais criminels ne sont pas ces détestables agents de pro-
» pagande qui s'agitent partout, qui vont porter le poison
» jusque dans la plus misérable chaumière du plus pauvre
» de nos hameaux; ce sont ces endormeurs de l'esprit
» public, hommes à esprit faux, d'égoïsme et de lâcheté,
» ces flagorneurs de toutes les opinions, ces hommes aux-
» quels le cœur a manqué *pour se prononcer* quand il y avait
» utilité à le faire, ambitieux vulgaires, osant tout désirer,
» mais ne rien dire ni rien faire, ayant craint de se mon-
» trer, d'indiquer hautement au pays quelle voie il fallait
» prendre pour éviter le précipice, dans quel camp il fallait
» aller, sous quel drapeau se ranger et combattre pour
» faire renaître la France à la tranquillité, à la prospérité,
» à la puissance, à la gloire qui est pour notre pays une
» nécessité, tant la gloire est pour la France vieille habi-
» tude; mais, aujourd'hui, époque d'agitation et de trans-
» formation, rien ne se fait plus comme autrefois. Ceux
» qui sont à la tête des partis n'en sont point pour cela, à
» proprement parler, les chefs. Acceptés comme *têtes* des
» partis, les partis ne leur accordent point l'autorité du
» commandement, ils ne les suivent pas. Pour moi, rien ne
» me dit encore (je le regrette) que les hommes qui sont
» aujourd'hui à la tête des partis légitimiste et orléaniste,
» voulant sincèrement et patriotiquement la fusion de ces
» deux partis, reconnaissant avec franchise aujourd'hui le

» droit existant et aussi pour l'avenir les conséquences
» pratiques de ce droit dans un cas donné, puissent com-
» mander en chefs, qu'ils aient autorité, qu'ils soient obéis,
» suivis, imités. Et cependant, aujourd'hui, ce n'est plus
» de discussions oiseuses qu'il s'agit, de manœuvres par-
» lementaires plus ou moins habiles, de tactique, de bril-
» lant de tribune. Le pays, les masses ne s'en occupent
» point. Aujourd'hui la seule question est celle-ci : Vaincre;
» mais la première condition pour vaincre est de combattre;
» et, pour combattre, il faut tout à la fois aux soldats des
» chefs, aux chefs des soldats. Jusqu'à présent je suis de
» ceux qui ont la triste conviction que cette double con-
» dition de la victoire manque complétement. Tous ceux
» qui sont en position de bien apprécier hommes et choses,
» s'accordent à reconnaître que le parti de l'ordre manque
» essentiellement de ce qui peut seul assurer le succès :
» union, discipline. En le décomposant, ce parti qui, en
» fait, est la majorité du pays, qui en possède la terre, qui
» en exploite les usines, qui, par ses capitaux, développe
» incessamment son industrie, qui nourrit la classe ouvrière,
» on y trouve de nombreux soldats, mais sans généraux
» acceptés; on y compte beaucoup de généraux, mais sans
» soldats auxquels ils commandent. En un mot, le parti de
» l'ordre renferme, et bien au-delà du nécessaire, tous les
» éléments pour créer une puissante armée qui lui assu-
» rerait la victoire sur les anarchistes, mais il n'a pas d'ar-
» mée quant à présent. Ne doutez pas qu'elle se forme;
» elle se formera; mais quand? Alors que l'excès du mal
» ouvrira les yeux aux aveugles, épouvantera les égoïstes
» qui, jusqu'à présent, ont sacrifié les grands intérêts du

» pays à leurs petits intérêts privés et d'amour-propre, aux » timides qui n'osaient point regarder, penser au-delà du » lendemain, à ceux que j'appelle les grands coupables de » la situation dans laquelle nous nous trouvons; et, certes, » nous n'y serions pas s'il y eût eu de la part de certains » hommes de partis un peu de la sagesse la plus vulgaire, » un peu d'énergie, un peu d'abnégation, d'amour-propre, » un peu de dévouement éclairé à la patrie; et encore tous » les maux aujourd'hui difficiles à éviter auraient été cou- » jurés, 1852 serait passé inaperçu, et la France, rede- » venue ce qu'elle n'aurait pas dû cesser d'être, « *monar-* » *chie* », serait aujourd'hui heureuse et glorieuse. La faute » est faite; point de récrimination quand il s'agit de fusion; » mais que la faute faite soit un enseignement pour tous. » Que les hommes de patriotisme et d'intelligence soient » unis; à cette condition seulement, ils auront action sur » les masses ; mais alors promptitude et énergie au lieu de » lenteurs sous le nom de prudence, de mollesse sous le » nom de modération.

» De Boissy. »

Quant à une révision de la Constitution sur laquelle on débitait tant de beaux discours, et qu'on regardait comme une autre ancre de salut, l'opinion de M. de Boissy fut que, par suite des circonstances où se trouvait la France, si cette révision n'était pas précédée d'un appel à la nation, elle ne pouvait qu'aboutir au socialisme :

« Eh bien, écrit-il le 22 juillet 1851, n'avais-je pas

» cent fois raison lorsque je proposais, il y a tantôt deux » ans, au conseil général la révision, *précédée de l'appel à* » *la nation*? Avant de faire quelque chose, faut-il savoir » ce qu'on veut faire. Et qu'est-ce qu'une révision dans » les conditions où la commission l'a posée, lors même qu'il » n'aurait pas été certain d'avance qu'elle ne peut aboutir » à rien? Mais supposé qu'elle aboutisse, ce qui ne sera pas, » sous quelle idée grande, féconde, salutaire pourraient se » faire les élections?... De quels hommes se composait la » Constituante?... Ne sait-on pas quels sont ceux qui sont » au pouvoir, et dans toutes les administrations? Ne sait-on » pas déjà d'ici la nuance qui y dominerait, ou plutôt ne » voit-on pas qu'à travers les conflits désespérés des partis » qui craindraient cette fois de trouver là leur Waterloo, le » socialisme, marchant comme un seul homme, passerait » triomphant au milieu des divisions? Voilà pourquoi j'avais » demandé l'appel à la nation avant la révision..... On y » viendra, mais trop tard, croyez-le.

. . . . . .

» Et maintenant à quoi sert ce beau tournoi de magnifi- » ques paroles?... Hélas! *le moindre grain de mil* vaut » mieux quand on a faim que le diamant de la plus belle » eau. Que fait à la France une preuve de plus des talents » de MM. tels et tels? Est-ce de talents dont la France » manque? Assurément non; mais comme nous avons » l'adresse de trouver la misère au milieu de l'abondance de » toutes choses, de même tous ces talents n'empêchent pas » le mal d'aller son train.

» C'est la même cause qui produit ces deux funestes ré- » sultats : l'absence d'un principe salutaire, le triomphe

» d'une idée anarchique, le manque d'énergie, de courage,
» de décision.

» Il n'y a qu'une issue à l'*horrible imbroglio* dans lequel
» la Constituante nous a jetés, on n'en veut pas; les uns
» parce qu'ils rêvent la résurrection d'une époque qui n'a
» pas aujourd'hui sa raison d'être; les autres parce que
» leur orgueil ne veut pas avoir le démenti de 1830; un
» grand nombre parce qu'ils ont peur!.... De quoi? Si, par
» impossible, le peuple était assez insensé pour voter en fa-
» veur de ce système bâtard qui paralyse toutes les forces
» vives comme toutes les forces de prospérité de la nation,
» nous ne courrions jamais que le danger de rester comme
» nous sommes, avec la possibilité d'en appeler de Philippe
» ivre à Philippe à jeun.

» Il est curieux d'observer que tous ces partis qui ont sans
» cesse à la bouche le mot peuple, se défient si bien de ce
» peuple qu'ils ne veulent pas en appeler à lui. C'est que
» presque aucun parti ne veut la vérité dans les choses.
» Les uns veulent la monarchie, mais la fausse : il y a en
» France jusqu'à deux partis différents qui en sont là ; les
» autres veulent la république, mais la fausse; le nombre
» de ceux qui la veulent sage, honnête, est très-restreint.

» En posant devant la nation la question si grave de *mo-*
» *narchie* ou *république*, il est bien évident qu'on ne lui de-
» mande pas de faire de l'usurpation ou du socialisme. Le
» peuple comprendrait parfaitement que cela signifie *légi-*
» *timité* ou *république* honnête. C'est précisément à cause
» du bon sens public que les différents partis n'en veulent
» pas. Je me trompe, il y a un certain nombre d'hommes
» qui se sont tellement alambiqué l'esprit relativement à

» cette question, qu'on ne leur ôterait pas de la tête que
» cette mesure tend à faire créer un droit par le peuple,
» tandis qu'il s'agit seulement de déclarer qu'on veut re-
» venir à ce droit, nécessaire à la France précisément parce
» qu'il préexiste aux partis.

» Encore une fois, je répète que j'ai grand'peur qu'on ne
» vienne au remède que lorsque le malade à l'agonie ne
» pourra plus le supporter.

» De Boissy, ancien pair de France. »

Vers la fin de novembre 1851, tandis que nous voyagions de Florence à Nice pour rentrer en France, tenant le long chemin de Gênes à Nice, et restant par conséquent bien des jours sans nouvelles, le coup d'Etat avait lieu à Paris. Ce fut à Nice que les journaux nous l'apprirent. M. de Boissy n'en fut pas étonné, mais il en fut très-ému, très-agité à cause des maux et des sacrifices qu'il avait dû coûter. Il me laissa à Nice et vola à Paris. Pendant son voyage, il me crayonnait : « Je vois la couleur » du sang partout. » Et puis, arrivé à Paris, il trouva une lettre d'un employé du gouvernement, antérieure au coup d'Etat, qui lui confiait la conspiration, et toutes les manœuvres qui avaient lieu pour renverser le Président. Cette lettre commençait par ces mots :

« Monsieur le Marquis, je ne signerai pas cette lettre.

» Employé du gouvernement, je n'ai que ma place pour
» vivre ; voilà le motif de l'anonyme que je garde.

» Je connais votre attachement pour M. le Président,

» c'est pour cela que je m'adresse à vous, et que je m'em-
» presse de vous raconter ce que le hasard vient de m'ap-
» prendre. On assure que le général C... rêve le rôle
» joué par M..., etc. »

Et ici, il fait à M. de Boissy une narration détaillée de ce qui se préparait, afin, dit-il, que M. de Boissy puisse éclairer, empêcher, etc., etc.

Si M. de Boissy n'avait pas été absent, il aurait pu se trouver mêlé dans les événements par suite de ces révélations, se mettre en avant, se compromettre, et contribuer aux maux et au sang répandu :

« On prétend (m'écrivait-il en arrivant à Paris) que l'on
» tient les preuves d'un complot qui aurait existé ; quant
» à moi, je crois tout, et ne crois rien : ça peut-être, ça
» peut ne pas être. Peut-être un jour saura-t-on la vérité.
» La main sur la conscience, je ne sais pas si je dois
» regretter d'avoir été absent. Qu'est-ce que tout cela va
» devenir? Y aura-t-il de la durée? Ne vaut-il pas mieux
» le repos? Si j'étais seul, je n'hésiterais pas à répondre:
» oui; étant deux et devant penser à vous, à vos désirs,
» je réponds avec doute, ou plutôt je n'ose répondre. »

Il est découragé par l'air de despotisme qu'il respire. Lorsque M. de Boissy ne sentait pas la juste mesure de liberté et de justice autour de lui, on aurait dit qu'il respirait avec peine, qu'il se sentait sous le coup d'un orage : « Tâchez de lire l'*Indépendance belge* depuis le 2 décembre
» jusqu'au 10 (m'écrivait-il le 15), car elle ne peut plus

» entrer en France, ayant mal parlé du chef de l'État et » de Morny.

» Voilà la liberté dont on jouit sous une république! — » Vous en viendrez à mes vieux sentiments un moment » sacrifiés aux vôtres. »

Cependant il ne savait se résoudre à être trop sévère pour le Président, et lorsque je lui écrivais qu'on m'avait assuré que ses lettres étaient ouvertes : « Nul doute dans » mon esprit que les lettres ne soient lues (me répon- » dait-il), mais celles des personnes et à des personnes » qui en valent la peine... Il est difficile, pour gouverner » dans des jours pareils, de ne pas employer les moyens » qui renseignent ; mais que me fait qu'on lise mes lettres? » Je n'ai jamais voulu conspirer... et ne conspirerai ja- » mais... métier de niais... excepté pour quelques-uns, » dont le nombre est bien restreint.

» Donc, ne conspirant pas, croyant sans doute que la » légitimité était désirable, mais autant persuadé qu'il faut » soutenir, et, quand on peut, servir même tout gouverne- » ment régulier, et organisé pour échapper au pire, que » peut me faire, qu'on sache que je vous mande quelques » nouvelles? »

En parlant du coup d'Etat :

« Evidemment (dit-il) la partie a été bien jouée; il y a » longtemps que je l'avais conseillée et je persiste à croire » qu'on se fût créé moins de difficultés, fait moins d'en- » nemis que récemment; mais on ne revient pas sur le » passé, il s'agit du présent, le calme est complet, » durera-t-il? Pendant quelque temps, oui; mais après l'é- » lection, les difficultés commenceront.

» Il faut qu'il rallie à lui les sommités, qu'il n'éloigne » pas la noblesse restée riche d'argent ou de famille.

» Ce qui préoccupe le plus vivement est l'état des finan- » ces...

» On dit qu'on est hors d'état de payer le semestre, etc., » et qu'on pourrait bien faire une conversion forcée de » la rente... »

Il commence déjà à craindre l'influence anglaise.

« Beaucoup de journaux étrangers ne sont plus admis ; » l'ambassadeur d'Angleterre (dit-on) a exigé que les jour- » naux anglais fussent reçus ; l'Angleterre régnerait-elle » donc déjà à Paris? Sous l'Empire, cela n'était pas ; et » l'une des causes de la chute de Louis-Philippe a bien » été sa condescendance réelle ou supposée pour l'An- » gleterre... »

(16 et 17 décembre à Nice.)

M. DE BOISSY SÉNATEUR.

L'Empire se fit ; et l'Empereur, dont le cœur a toujours eu une si bonne et si magnanime mémoire, se souvint que M. de Boissy était venu à lui le premier et lui conféra la dignité de sénateur.

C'était une faveur, et M. de Boissy était trop loyal pour l'accepter s'il avait eu l'arrière-pensée de lui faire une opposition. Selon lui la lutte des dynasties devait être close ; mais en entrant au Sénat, décidé à soutenir l'Empire, il y entrait aussi et par cela même également décidé à com-

battre les corruptions, les courtisaneries, décidé enfin à signaler les fautes, les erreurs et les faiblesses qu'il croyait pouvoir être à la fois la mort de la dynastie et le malheur de la France. Comment il l'a fait, ses discours sont là pour le dire ; mais dans les lettres que je vous confie vous trouverez encore plus clairement ses pensées.

Dans les premiers temps de l'Empire, quand on avait encore sous les yeux l'abîme où on avait failli tomber et dont on avait pu mesurer, pendant la république, dans les rues et sur les barricades, l'épouvantable profondeur, la France alors sentait moins le besoin de réclamer une part plus considérable dans les libertés politiques, et dans le contrôle des actes du pouvoir que le chef de l'État tenait en réserve afin de consolider l'ordre public et sauver la société, tout en les promettant pour des jours meilleurs, et M. de Boissy, qui les avait toujours désirés, se taisait lui aussi devant cette nécessité. Mais aussitôt que cette société malade et puis convalescente lui sembla reprendre ses forces et pouvoir supporter le régime des nations saines et robustes, le régime des libertés qui tôt ou tard doivent être le partage des sociétés modernes, M. de Boissy s'associa à ceux qui les réclamaient.

Bien que ces aspirations ne fussent pas toutes populaires dans l'assemblée où il avait l'honneur de siéger, et que ses moindres réclamations y fussent presque considérées comme des révoltes par une certaine partie de l'assemblée qui se prétendait personnellement et plus particulièrement dévouée et attachée au chef de l'État, M. de Boissy ne s'abstenait pas pour cela de les réclamer. Quand il croyait la France blessée dans sa dignité ou compromise dans un

événement, on aurait dit qu'une force surhumaine lui imposait de parler, et vous savez s'il était alors inébranlable dans son intrépidité.

M. de Boissy, fier de son Sénat, voyait les devoirs de l'assemblée à un point de vue très-élevé. Il aurait voulu agrandir sa mission, ou du moins ne pas la laisser dégénérer. Il aurait voulu que les questions importantes y fussent plus discutées, examinées, étudiées; qu'on ne s'y fût pas contenté d'un rôle subalterne, qu'on ne s'y laissât pas vaincre facilement par la fatigue, qu'on n'y fût pas trop pressé de voter, de dire *oui* ou *non*, de se taire.

Il aurait voulu que le Sénat ne restât jamais en dehors du *mouvement des choses et des idées;* il aurait voulu que son président ne gênât pas l'expression des sentiments de la minorité, qu'il n'empêchât pas et ne blâmât pas toutes paroles désagréables à l'autorité, à ceux qui l'ont choisie ; qu'il restât étranger aux passions des partis, qu'il trouvât plutôt son modèle en Angleterre qu'en France, ou alors qu'il imitât au moins M. de Morny, pour lequel il n'avait que des éloges, depuis surtout son discours du 28 janvier 1862. Il disait que *modérer* n'était pas *étouffer*, qu'il ne voulait pas enfin que l'on pût dire que le Sénat était une sinécure, un corps mutilé, un ossuaire, comme on l'avait tant dit de la Chambre des Pairs. Lorsqu'il voyait la discussion de l'adresse se voter en quelques jours avec tant de docilité, tandis qu'elle occupait dans l'autre enceinte bien des séances, il en souffrait et disait que le pays les prendrait pour des fainéants, pour des complaisants, et qu'un beau jour on leur donnerait leur démission.

Et lorsqu'une fois vous lui avez dit qu'on pouvait expli-

quer davantage la docilité du Sénat que celle de la Chambre des Pairs, puisque la forme monarchique actuelle, mettant une si grande part de la machine politique dans les mains du pouvoir exécutif, l'indépendance y serait presque de l'héroïsme, et qu'il ne faut pas demander l'héroïsme aux hommes en général : « Eh bien donc! vous répondit-il, le » seul remède est de changer quelques-unes des condi- » tions du gouvernement, de revenir, ou plutôt de venir » au *gouvernement parlementaire.* »

Ne pouvant pas compter sur l'héroïsme, il aurait voulu que les institutions se pliassent à la faiblesse de l'homme. C'était donc ce gouvernement *parlementaire* qu'il ne cessait d'invoquer comme celui qui résumerait toutes les libertés et toutes les réformes sagement libérales.

Vous devez vous souvenir qu'un jour, en votre présence, je lui ai dit que les ministres me paraissaient pourtant bien responsables de fait devant le pays, puisqu'ils acceptent *volontiers ou non, toutes les mesures que désire l'Empereur*, et que lui répondit « que c'é- » tait vrai, mais qu'il préférait qu'ils le fussent de *droit*, » *entièrement* et non par contre-coup, et d'une responsabi- » lité partagée avec celui qui ne peut la subir que comme » une fiction ou un bouleversement et un malheur pour le » pays. » Ces aspirations continuelles à ce gouvernement parlementaire étant un blâme indirect, mais bien clair, de celui qui fonctionnait, agaçaient tous ceux qui n'en sentaient pas la nécessité.

M. de Boissy avait beau protester de son dévouement à l'Empereur et à l'Empire, on ne lui pardonnait pas cette soif de liberté et la témérité de le dire ; mais ce double

dévouement à la liberté et à l'Empereur était pourtant réel chez lui, et il en donna bien la preuve lorsque l'Empereur prononça son admirable discours de 1861. Alors M. de Boissy montra pour le chef de l'Etat un véritable enthousiasme ; c'est dans ces jours-là qu'il écrivait sur les feuillets que j'ai trouvés :

« L'Empereur, prince exceptionnel, qui sait non-seule-
» ment entendre la vérité, mais qui l'aime ; il sait que la
» vérité toute nue, si difficile à faire parvenir aux oreilles
» des princes, sauve les rois comme la flatterie les perd...
» Il est grand, il restera grand, le prince qui a dit à ses
» ministres : « Ce qui nuit à mon gouvernement, c'est
» l'absence de publicité et de contrôle ; c'est là ce qui fa-
» vorise la calomnie et engendre les préventions.
» Je ne veux que le bien ; je n'ai dans le cœur que des
» intentions honnêtes, mais je puis me tromper ; c'est
» pourquoi je veux connaître l'opinion du pays. »
Et puis M. de Boissy ajoute : « Nobles paroles qui seront
» pour lui un titre de gloire immortelle ! »

Il le louait donc hautement partout, et même à la tribune, mais cela ne suffisait pas à une certaine coterie de l'assemblée, c'était son silence que ceux-là voulaient. On aurait dit que les éloges mêmes leur étaient suspects, car l'éloge tient par un côté au blâme. « Ils font penser (me
» dit-il un jour) à ce Monsieur, qui craignait tellement de
» faire connaître qu'il avait une perruque, qu'il se mettait
» en colère si seulement on nommait la tête. »
Lorsque M. de Boissy voyait que les promesses se fai-

saient attendre, l'impatience le gagnait. Alors il disait que c'était obéir aux ordres de l'Empereur que de les redemander, et qu'il croyait également obéir à ces ordres en blâmant les choses qui lui paraissaient contraires aux intérêts de la France.

M. de Boissy était vraiment persuadé que l'Empereur avait toujours eu les intentions les plus droites, les plus sincères, qu'il voulait le bien, le mieux, la grandeur de la France; mais il doutait seulement en même temps que cela pût se concilier dans la pratique, et au milieu d'une société corrompue, avec de certains sentiments humanitaires et généreux, avec le désir de contribuer aussi à la prospérité et à la civilisation de tous les peuples, avec le désir d'ouvrir pour le monde entier une ère nouvelle de progrès, avec les beaux sentiments enfin qui déterminaient souvent les actes du Souverain.

De là, selon lui, la nécessité d'un gouvernement réellement parlementaire, car alors, disait-il, tous ces dangers seraient écartés. « Cent yeux médiocres voient mieux que » deux seuls, même excellents. »

Il se permettait aussi de blâmer bien des choses qui lui paraissaient contraires aux intérêts de la France; dans ce nombre, les traités de commerce, l'abandon du Danemark, l'encouragement donné à la Prusse, l'expédition du Mexique, la proclamation de certains principes, comme la souveraineté du but, celui des nationalités, « découverte » très-utile aux nations voisines, non à la France, disait-il, » puisque pour être conséquente, la France ne peut réclamer que la Belgique; mais en risquant alors de perdre » l'Alsace et la Lorraine... »

Presque tout cela était entendu dans la noble assemblée avec impatience; mais ce qui mettait le comble à la colère de la coterie ennemie, c'était lorsqu'il alléguait l'*incertitude de la vie humaine comme une nécessité d'appuyer les libertés sur des lois.*

Le jour qu'il osa formuler cette vérité (pourtant si simple), ses paroles furent regardées comme *imprudentes*, *irrévérencieuses*, *séditieuses même;* elles soulevèrent un véritable orage parmi tous ceux qui ne voulaient pas entendre discuter les chances de la mort pour le chef de l'État.

Je lui en fis l'observation le soir; avec son sourire fin et bon : « Oui, dit-il, ils sont un peu intolérants; on dirait » qu'ils descendent en droite ligne de ce prédicateur, qui, » tandis qu'il était en train de rappeler aux fidèles que *tôt* » *ou tard, tous devaient mourir*, voyant entrer dans le » temple le roi Louis XIV, se corrigea vivement et ajouta : « *presque tous*, » ce qui n'empêcha pas qu'il n'eût tort » le jour que le roi mourut. »

« L'Empereur ne m'a pas mis ici (disait-il à ses collègues) » pour être un chloroformeur de plus, pour veiller sur » son sommeil, mais au contraire, il m'y a mis pour le » tenir éveillé, j'essayerai donc de le faire. »

Il avait beau leur dire : « Respectons-nous les uns les » autres; nous sommes tous également consciencieux; je » ne murmurerai pas si vous criez : marche, marche! Ne » murmurez pas si je vous crie : arrête, arrête! »

Il n'obtenait pas cette condescendance. Le parti d'étouffer sa voix était pris.

C'était cependant dans ces luttes que son âme acqué-

rait d'année en année cette trempe plus vigoureuse qui prêtait à ses paroles le prestige qu'il exerçait en dehors de l'enceinte ; mais aussi, dans la même mesure, l'opposition qu'il soulevait, non contenue, et même favorisée par la voix qui aurait dû la réprimer, devenait plus vive.

Pour tout autre, une telle opposition aurait même été décourageante et écrasante. Mais si on avait compté sur cet effet pour faire taire M. de Boissy, on avait mal compté avec son courage, avec son intrépidité. Au lieu de l'écraser, cette injuste opposition l'agaçait, et devenait plutôt l'occasion de lui faire plus énergiquement attaquer tous les abus, et porter ses regards et ses attaques encore plus loin. Aurait-il voulu s'arrêter aux frontières de sa patrie? Agacé ainsi, il s'élançait plus loin ; il visitait alors même les pays lointains pour en critiquer les rapports avec la France. Surtout il franchissait volontiers le détroit pour arriver à la puissante rivale. Mais l'Angleterre aurait tort d'en vouloir à un ennemi comme M. de Boissy. Ses sentiments pour elle étaient du même ordre que ceux de Caton pour la rivale abhorrée, la puissante Carthage, qui lui faisaient ainsi terminer tous ses discours quel qu'en fût le sujet : « Mon opinion enfin est que Carthage doit être détruite. » M. de Boissy avait même plus que Caton la candeur d'avouer la cause de son hostilité très-flatteuse pour l'Angleterre ; car bien des fois il a dit : « Ne servez pas » l'Angleterre, mais imitez-la ! Imitez-la dans ses économies qui lui ont donné une épargne de 450,000,000 en » six ans ; imitez-la dans sa manière juste, sage, habile » de gouverner, dans son art de conduire l'opinion ; d'y » céder à propos, et de prévenir ainsi les révolutions, avec

» les concessions opportunes ; imitez-la dans la dignité et » la justice des présidents de ses assemblées, et dans son » énergie pour se faire obéir et respecter partout. »

Et puis, comme si cet aveu si généreux ne lui eût pas encore suffi, pour faire bien comprendre la nature de son hostilité, il a laissé, écrites dans des feuillets que je vous montrerai un jour, ces paroles : « J'ai pour la politique an- » glaise toute la haine qu'une femme laide et méchante » a pour une femme bonne et belle. Ma haine n'est pas » la haine du mépris, mais la haine de l'envie.

» Pourquoi notre politique n'est-elle pas semblable à » celle de l'Angleterre ? *Nos citoyens seraient plus res-* » *pectés.* »

Des inimitiés pareilles ne sont-elles pas plus flatteuses que bien des amitiés? Et pourtant l'Angleterre a été plus d'une fois cause que dans le ciel calme et complaisant du Luxembourg, M. de Boissy a soulevé des orages. Mais la tempête qui se versait sur son banc ne le faisait pas bouger ; il attendait la cessation du tonnerre, qui lui servait même à reprendre haleine, et il continuait, s'appuyant sur la dernière phrase interrompue.

Un sang-froid si phénoménal ne peut pas exister s'il ne puise sa force dans la conscience.

C'était là que celui de M. de Boissy trouvait cette force, car n'ayant jamais pris d'engagement ni envers les partis, ni envers les pouvoirs, ses paroles et ses actions étaient toujours au service de ce grand maître des âmes fortes et élevées.

quant à lui, cette conduite lui avait toujours semblé la plus naturelle.

Une fois qu'il avait lutté très-énergiquement et qu'il fut approuvé même par ses collègues (ses pairs), il m'écrivit en Italie où j'étais alors : « J'ai reçu force compliments » sur mon courage, sur ma persistance, sur mon sang-» froid. C'est curieux... ils appellent courage ne pas trem-» bler. »

Il faut pourtant avouer que parfois il a mis ses adversaires à de dures épreuves par des vivacités de langage et par des expressions un peu violentes.

Vous savez que je n'adoptais pas toujours ses idées, et que dans ces occasions surtout, je ne lui épargnais même pas mes critiques et mes blâmes ; vous devez vous rappeler qu'en votre présence je lui ai dit une fois que si ce qu'il demandait et ce qu'il reprochait était juste dans le fond, il ne l'était pas dans la forme ; qu'elle me semblait blâmable, excessive et que le défaut de son instrument était *de manquer de la sourdine*. A quoi il répondit avec sa bonhomie ordinaire, et en souriant : « Que la sourdine était » bonne pour les oreilles délicates des femmes, mais qu'elle » empêchait d'entendre une musique de loin, et surtout par » les oreilles trop dures. » Je lui disais aussi qu'il n'agissait pas selon la devise de ses armes, qui se composent d'un gantelet et d'une molette (éperons), entourés de ces mots : *moderatur et urget*. « Vous n'en exécutez que la moitié, » lui disais-je. Il écoutait tout cela avec bonté et en souriant ; il me répondait que son *intention* était bien d'exécuter la *devise entière* ; mais que si parfois il sortait des limites qu'il

aurait voulu s'imposer à sang-froid, c'est parce que *l'opposition était trop violente*, et que, se voyant traité si injustement, sa patience se révoltait, et qu'alors agacé (puisqu'il improvisait), sa parole devenait peut-être un peu colorée. Voilà donc une explication !

M. de Boissy improvisait, il n'écrivait pas, il ne préparait pas ses discours ; il improvisait, et il faisait cela sans y mettre de l'amour-propre, sans viser à l'éloquence, sans gestes, sans figures de rhétorique, avec un extérieur grave, sérieux, sobre, calme comme était son esprit qui ressemblait *plutôt à l'humour britannique* qu'à l'esprit français pour les saillies imprévues, les reparties inopinées, pour le beaucoup de sel, le peu de gaieté.

Il m'écrivait en Italie en 1847 : « Guizot est monté à la » tribune pour étouffer la discussion par de belles phrases, » car personne n'ose lui répondre. Par amour-propre, on » craint de venir après lui. Je conçois cet amour-propre de » la part de ceux qui visent à l'éloquence, mais si l'on ne » vise qu'à avoir raison, on peut répondre même à » M. Guizot. Il n'était que cinq heures quand il a fini de » parler ; la discussion allait être close ; je me suis dévoué » à parler trois quarts d'heure pour faire remettre à au- » jourd'hui, et j'ai obtenu la remise. »

Préparer un discours lui aurait été impossible, et cela à tel point que la veille du jour où il croyait pouvoir prendre la parole, au lieu d'éprouver le besoin de se recueillir, il éprouvait celui de se distraire. Je le savais si bien que lorsque je le voyais quitter le monde plus tard qu'à son ordinaire, je lui disais « : Est-ce que demain vous voulez parlez? » Seulement il consignait de temps en temps

ses pensées et ses observations politiques dans des feuillets détachés d'une petite dimension, tantôt les écrivant au crayon, tantôt à l'encre, et les jetait sans ordre dans ses cartons. A l'exception de cela, M. de Boissy improvisait.

Pour le juger donc avec justice dans ses vivacités de langage, il ne faut pas oublier que sous l'improvisateur nerveux et excité, il y a souvent le tripode (le trépied), et c'est bien sur ce tripode, dressé par une opposition peu tolérante, que M. de Boissy a même été souvent un prophète.

On le sait, et vous le savez; mais vous verrez cela encore mieux en parcourant ses lettres. Elles vous diront ce qu'il a vu dans le démembrement du Danemark, dans la guerre du Mexique, dans les illusions sur la Prusse, et même sur l'Italie, dont il voulait bien la résurrection et l'indépendance, mais non aux dépens de la France.

Il y a nombre de prophètes du passé, mais y en a-t-il beaucoup de l'avenir? Pour ne pas contrarier les ennemis du surnaturel, disons du moins que M. de Boissy était doué d'une sagacité réelle pour juger plus vite que les grand théoriciens politiques les événements, et d'une vue très-perçante dans l'avenir et dans l'enchaînement des causes. Les conséquences sont là pour montrer s'il avait raison.

Vous pouvez dire en conscience que M. de Boissy a toujours voulu soutenir l'Empire, et qu'en blâmant plusieurs mesures, il n'a fait qu'user des droits que l'Empereur lui avait accordés, et dont les autres ne voulaient pas user; que, se voyant alors traité en ennemi, il se révoltait, et lais-

sait échapper des paroles qui auraient pu le faire passer pour tel.

Mais il ne l'était pas, bien que dans les derniers temps l'Empereur fût changé à son égard. Cette froideur de l'Empereur, et même quelques procédés qui l'avaient blessé, pouvaient l'avoir aigri, mais il disait que c'était l'œuvre des courtisans, qui se vengeaient de ses mépris; et dans le fond il restait dévoué aux institutions actuelles, seulement désireux des réformes promises, et nécessaires, qui se résumaient selon lui dans le gouvernement parlementaire.

M. de Boissy n'a pas assez vécu pour voir les nouvelles phases par lesquelles le gouvernement impérial est passé. S'il l'avait vu entrer franchement dans les voies libérales, nul doute qu'il n'eût modifié, lui aussi, son opposition, et même qu'il ne l'eût changée en approbation. M. de Boissy était trop juste et trop loyal pour dissimuler des pensées hostiles sous des oppositions, des accusations, et des vœux de liberté.

Je vous ai dit que M. de Boissy, qui improvisait ses discours, avait pourtant l'habitude de consigner sur des petits carrés de papier les impressions que la politique du moment lui suggérait. Ces feuilles volantes dont il ne prenait aucun soin, et qu'il jetait par-ci et par-là (comme la sybille ses oracles et ses feuilles prophétiques), formeraient à elles seules un volume original, et surtout consciencieux.

Je les réunirai pour vous les communiquer comme sa pensée crue et sincère, quand vous serez de retour à Paris. Il y en a qui sembleraient un peu trop franches, un peu trop assaisonnées, pour les palais délicats à l'adresse desquels elles sont, sur une foule de faits et de sujets politiques.

Mais celles-là je les garderai en portefeuille, et elles resteront de charmants souvenirs de famille.

Pour le moment, je vous en transcrirai ici deux ou trois, sur différents sujets, comme échantillons du genre..... sur le *gouvernement parlementaire*, *sur la liberté*, *sur la courtisanerie*, *sur le souverain de la France*, etc.

INDÉPENDANCE. — « 1° Je ne suis pas plus courtisan » pour les rois sans couronne que pour les rois couronne » en tête, c'est-à-dire que je n'insulte pas aux premiers » comme je ne rampe pas devant les seconds. »

« 2° L'Empereur sait bien qu'on ne peut s'appuyer que sur ce qui résiste. Voulez-vous, si le temps des tempêtes » arrive, pouvoir résister à la tempête, et soutenir l'Empe- » reur et l'Empire? apprenez à résister, à soutenir en » résistant au gouvernement quand vous croyez qu'il se » trompe: apprenez à soutenir en soutenant le peuple. »

« 3° Pour le corps les sucreries sont fort agréables, mais » malsaines, tandis que les amers font faire la grimace, » mais sont bons pour la santé. Les compliments sont les » sucreries, la vérité les amers. »

« 4° Il n'y a pas seulement la trahison les armes à la main, » il y en a une bien plus dangereuse, *la trahison du si*

» *lence et celle de l'approbation perpétuelle.* Au temps » des ténèbres, les rois pouvaient impunément se tromper, » mais depuis que le soleil de 89 s'est levé en France pour » envoyer sa lumière sur le monde, éclairer peuples et » rois, apprendre aux rois leurs devoirs, leurs faiblesses, » aux peuples leurs droits, leur puissance, chaque » faute des rois est un pas vers la Manche, ce styx po- » litique des princes, où la barque de la révolution les at- » tend incessamment pour les passer aux enfers, et ne les » en ramener jamais; car pour les princes l'exil n'est pas seu- » lement pour toujours, mais pour plus que toujours; leurs » cendres doivent encore gémir sous le poids de la terre » étrangère. »

« 5° . . Que les souverains se hâtent d'appeler à leur se- » cours le gouvernement parlementaire, ... autre- » ment ils tomberont, et la faute, à qui? à eux seuls, » les vrais coupables des révolutions. Et encore pourra- » t-il les soutenir? Est-ce un malheur? A en juger par ce » que font les princes, par tout ce qui se passe dans les » cours, il est au moins permis d'en douter. »

« 6°... Une concession librement faite à temps par le sou- » verain, c'est un siècle de durée conquis à sa dynastie; » une concession arrachée par le droit est la chute cer- » taine du souverain, l'expulsion de sa dynastie.

» De nos jours, la liberté sauve les empires, e pouvoir » absolu les tue.

» De nos jours, les trônes ne peuvent rester debout que » s'ils ont pour étai la liberté, autrement dit le *gouverne-* » *ment parlementaire*, le seul qui puisse, s'il le peut (ce » que je n'oserais garantir), faire accepter les souverains. » Tous les trônes sont ébranlés, chancelants : les vieux, » parce que leurs racines sont pourries ; les nouveaux, » parce que leurs racines ne sont pas assez profondes... »

» ... Il y eut toujours, il y aura toujours des révolutions; » ainsi le veut la Providence qui n'a pas permis l'immobi- » lité, qui veut que tout s'agite, que tout marche pour » avancer et non pour reculer. Est-ce que le fleuve ne court » pas vers la mer ? est-ce que la fleur ne devient pas fruit? » Prenons-y garde, ne l'oublions pas, les souverains qui » *donnent* aux peuples qui *demandent* enfoncent par cela » même plus profondément leurs racines dans la nation; » s'ils refusent, les nations prennent, et alors, en arrachant » pour elles les libertés refusées, en même temps elles ren- » versent les souverains assez imprudents pour vouloir » tout retenir pour eux. »

GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE. — « Avec le gou » vernement absolu, le pouvoir est au plus complaisant » avec le gouvernement *parlementaire* il est au plus cou » pable.

» Le vent y pousse, ou plutôt la tempête. Soyons assez » sages pour ne pas essayer de lutter contre cette tempête

» qui heureusement ne nous pousse point à la côte, mais au » port de refuge.

» Oui, le gouvernement parlementaire est le refuge des » rois.

» Les peuples ne veulent pas que leurs destinées soient » mises chaque jour en question ; il leur faut les longues » perspectives de l'avenir.

» Il ne faut pas que les souverains soient une garantie per- » sonnelle annulée quand ils meurent ; il faut la garantie des » institutions.

» Les gens honorables restent immobiles en s'opposant à » tout progrès; ils suscitent par leur résistance obstinée » des impatiences légitimes... Des impatiences légitimes à » des violences regrettables il n'y a qu'un pas... Qui, en » somme, sont les coupables de ces violences? Les *bornes*, » comme on disait au bon temps, c'est-à-dire au temps du » gouvernement parlementaire, qui reviendra, que personn » n'en doute ; c'est douter du retour du beau temps après la » tempête, c'est douter que le soleil dissipe les ténèbres, c'est » douter de la supériorité du bien sur le mal, de la vertu sur » le vice. »

SES QUALITÉS DANS LA VIE PRIVÉE.

Mais cette rigidité, cette exigence, cette intolérance (si on veut même l'appeler ainsi), cette difficulté de vivre avec lui dans la vie publique, il ne la portait pas du tout dans la vie privée. Là on le trouvait tout autre, un véritable enfant docile avec quelque originalité amusante, mais sans caprices gênants.

Il aimait la société, mais la solitude ne l'effrayait pas, car jamais l'ennui n'a eu de prise sur lui. Le sachant tout seul à sa campagne d'Italie dans une mauvaise saison et un peu souffrant (en 1865), je lui exprimais dans une lettre la crainte qu'il ne dût s'ennuyer; il me répondit : « Assuré-
» ment j'ai connu les ennuis, et des cruels, mais, grâce à
» Dieu, je ne connais pas l'ennui. Comment peut-on s'en-
» nuyer ? N'y a-t-il pas le passé, le présent, les châteaux en
» Espagne? N'y a-t-il pas souvenirs doux et amers ? N'y
» a-t-il pas les idées du présent ? N'y a-t-il pas les occupa-
» tions ou plutôt les préoccupations de l'avenir (1) ?

Un peu égoïste dans la vie politique, par suite de son amour passionné pour sa patrie, il y avait chez lui absence complète d'égoïsme personnel dans la vie privée.

Jamais de contradiction, jamais de taquinerie, point d'exigence, on peut même dire point de volonté, s'accommodant de tout, jouissant extrêmement du plaisir qu'il procurait aux autres, s'arrangeant avec la plus grande facilité à leurs goûts, prenant pour lui la plus mauvaise part en tout, et toujours craignant de les déranger.

« Amusez-vous (m'écrivait-il aux eaux de Spa où j'étais
» sans lui) et pensez que chaque plaisir que vous éprouve-
» rez en est un pour moi. Je suis bâti de telle sorte que
» je ne sais jouir que par contre-coup, par ricochet ; je ne
» sais prendre ou éprouver un plaisir direct ; ainsi donc
» voulez-vous que j'aie une jouissance, éprouvez-la et je
» la ressentirai. »

---

(1) Settimello, 20 octobre 1865.

Vous savez (car vous en avez été témoin plus d'une fois) que très-souvent le soir, lorsqu'il rentrait de bonne heure, j'ignorais qu'il fût à la maison et que lorsque je m'en informais on me répondait qu'il était couché ; or, il avait fait cela parce que, ayant entendu causer chez moi, il avait craint de me déranger, de changer par sa présence les sujets de la conversation ; il aurait marché sur la pointe des pieds pour ne pas me distraire lorsqu'il me croyait occupée.

Il suffisait de voyager avec lui (cette pierre de touche des tempéraments) pour le reconnaître. Tout l'arrangeait également : partir, arriver, plus tard, plus tôt ; le plus beau gîte comme le plus mauvais ne changeaient pas son humeur.

Les inconvénients, le mal excitaient tout au plus sa moquerie spirituelle, mais non pas son humeur.

Il se jugeait lui-même, et se peignait en voyage très-bien dans une lettre qu'il m'adressait avant notre mariage :

« On me dit : faites cela, charmé de le faire ; ne le faites » pas, charmé de ne pas le faire.

» Je suis comme un enfant en voyage ; je ne sais rien » vouloir, rien décider, sauf le moment du départ ; je suis » un emplâtre, allant où l'on veut, n'allant nulle part si » on ne veut pas que je bouge ; tournant à droite, à gau- » che au gré des autres ; me persuadant que les autres » attachent beaucoup de prix à faire ce qu'ils veulent, et » moi me disant qu'il m'est tout à fait indifférent de voir » telle ou telle chose de préférence à telle ou avant telle

» autre, en sorte que je fais tout ce qu'on veut sans en » éprouver la moindre contrariété.

» Je suis ainsi pour toutes les choses sans importance.»

Cependant j'avais quelque peine à accepter ce programme, et je me disposais à faire, moi aussi, pour le mariage, ma provision ordinaire de la patience et de la tolérance que je croyais indispensable dans la vie en commun.

Mais je pouvais très-bien me passer de cette vertu, si nécessaire aux femmes, surtout dans la vie conjugale.

Sans doute, comme il le dit, ce n'était que dans les circonstances ordinaires qu'il était ainsi ; mais ces circonstances ne sont-elles pas celles qui forment les trois quarts du tissu de la vie?

Le besoin de faire usage des énergies de sa nature ne s'exerçait donc que pour une moindre partie des circonstances de sa vie; mais alors personne ne pouvait le surpasser en activité et en aspiration à tout ce qui est grand et juste.

Tel qu'on l'a vu sur son siége de pair et de sénateur, tel on le trouvait à l'épreuve de tous les courages, en face de tous les dangers, de toutes les tribulations, en face même de la mort de ceux qui lui étaient les plus chers, de la perte des millions sur millions que la révolution lui enlevait, en face du feu du canon, devant les menaces des républicains transformés en bêtes fauves, devant les balles des duels, etc.

Il aimait dans les phénomènes naturels ceux qui étaient grandioses, émouvants, extraordinaires, dangereux. Un

grand orage sur terre, une grande tempête sur mer avaient un charme pour lui.

La foudre l'attirait à la fenêtre, les météores de toute sorte l'animaient et le rendaient plus gai, surtout ceux où l'eau jouait un grand rôle.

Il disait que l'eau était une passion de famille, qu'ils étaient hydrophiles ; que la mort de son père avait été précipitée par le chagrin qu'il avait éprouvé, lorsqu'un magnifique bassin empoissonné, à son château du Plessis, perdit l'eau dans une nuit.

A Settimello, près de Florence, où il a su créer des lacs là où on n'avait jamais trouvé d'eau, il se levait souvent la nuit pendant les orages pour aller sur la montagne voir couler les eaux.

Il m'écrivait de Bologne, où il était en visite chez le marquis Sampieri : « Le bruit de l'eau est pour moi ce que le » fer est à l'aimant ; je m'approche donc toujours du tor- » rent qui coule en ce moment avec fracas ; beau bruit » qui suffirait à lui seul pour rendre enchanteur un lieu » de tourments. » (1863.)

Il n'admettait pas qu'on dût avoir peur.

Il fut désolé d'apprendre qu'un tremblement de terre m'avait fait fuir de Livourne, où j'étais, et me réfugier à Lucques. « Fuir ! mais pourquoi ? Avez-vous donc pu penser » que la puissance de Dieu ne pourrait franchir les fron- » tières de la Toscane ? *Je suis fâché que vous vous soyez* » *sauvée comme le vile pecus, vous...* »

Les incendies aussi le faisaient lever la nuit pour aller les voir.

Il aurait passé la Manche pour assister au spectacle d'un

grand incendie de Londres, sauf pourtant à se transformer d'ennemi politique en pompier charitable, pour aider à l'éteindre, car il payait toujours largement de sa personne, et son courage n'était certes pas de ceux qui prêchent en restant au coin du feu.

Dans les dangers, il soutenait le courage de tout le monde. Pendant une bourrasque qui faillit nous perdre entre Livourne et Marseille, il fut la ressource et la stupéfaction de tous. Arrivé en vue de Gênes, après une nuit de bourrasque affreuse, et ne pouvant pas entrer dans le port où nous devions descendre pour continuer par terre notre voyage, force fut de s'abandonner à la tempête ; tout le monde souffrait, moralement et physiquement.

Lui seul était debout, et allait d'une cabine à une autre, soutenant par des plaisanteries le courage de tous, y compris le capitaine, et s'extasiant sur la beauté du spectacle et des vagues qui paraissaient des montagnes.

Mais aussi, lorsqu'à l'admiration de ces spectacles devait se mêler la compassion pour leurs conséquences désastreuses pour les autres, comme cette compassion était grande et sincère !

Il semblait alors regretter ses admirations.

Une autre fois, tandis qu'il était à une de ses forges au milieu de la nuit, on crie au feu. Il saute en bas de son lit, il court à la forge en feu depuis la toiture, à divers étages. Il trouve quelques ouvriers, il fait sonner le tocsin et établir la chaîne, il est capitaine des pompiers. Ses hommes sont prudents, ils tremblent de se voir entre le feu sur

leurs têtes et le feu sous leurs pieds; mais voyant M. de Boissy à leur tête, ils se persuadent que quand lui est avec eux il n'y a pas de danger. Ils manœuvrent si vigoureusement qu'avant même que le village, avec le curé en tête, fût arrivé, on avait déjà vaincu ce vaste incendie qui devait tout dévorer et faire périr avec eux le maître, sorti du feu plus noir qu'un nègre pur sang.

Et tout cela, il le faisait (ajoute le relateur, témoin oculaire) par générosité, car sa forge était assurée.

Quant à lui, voilà comment il me rendait compte de l'événement : « Fâché assurément d'un incendie, mais, » puisqu'il devait avoir lieu, charmé de m'y être trouvé. » Le dommage aurait, du reste, été bien plus considérable, » ils avaient peur d'être cuits, calcinés, je les ai tenus (moi » devant, eux derrière) pendant deux heures, entre deux » feux, entre deux planchers en feu, c'est-à-dire entre le » feu dans l'étage inférieur et la toiture embrasée. Au » total, c'est un beau spectacle, et j'y ai vu ce qu'on peut » faire croire à des hommes auxquels on prêche d'exem- » ple. »

Mais s'il fait si bon marché de lui, il réserve bien tous ses éloges pour le curé et pour les ouvriers.

« Ce curé (dit-il), homme brave, intelligent, homme » d'exécution ; on aime à trouver de ces hommes dans le » danger, de cette pâte nerveuse, robuste au moral plus » encore qu'au physique. » Quant aux ouvriers, il aurait voulu avoir des croix d'honneur pour les récompenser. « Ces hommes, plus braves, dit-il, que les généraux, car

» ils n'ont pas l'incitation de la renommée et des récom-
» penses brillantes et avantageuses. »

Peu sentimental de sa nature, il l'était pour le peuple, le marin, le soldat, l'ouvrier, le pauvre.

En m'écrivant une fois de quelques pauvres qu'il pensionnait, et qui vivaient avec si peu : « Quand je pense à » cela (dit-il), je deviens avare pour moi; je me reproche » ce que je donne à mes plaisirs ; on ferait tant de bien, » on apaiserait la faim de tant de gens qui souffrent avec » ce que coûte un dîner donné à des personnes qui trou-» vent tout mauvais. »

A sa haine de l'arbitraire et des bassesses qui l'encouragent, M. de Boissy ajoutait réellement un profond amour pour le peuple. Il aurait voulu lui assurer tous les bienfaits compatibles avec l'ordre. Il disait souvent : « Les » riches et les puissants n'ont pas besoin de moi, et je sais » que je les gêne, mais je dois travailler pour le peuple. »

Un ouvrier laborieux et honnête était pour lui un ami. Il passait des heures entières, et pour lui très-agréables, à la campagne et même à Paris, avec les maçons, les serruriers, les menuisiers qu'il employait, et qui lui étaient tous dévoués.

Si M. de Boissy fût né dans un rang plus humble, il aurait eu le génie de la mécanique ; il en avait la passion. Dans tous ses logements, un petit cabinet était réservé à une quantité d'outils de tous les métiers, et il en remontrait aux maçons, aux serruriers, aux menuisiers, aux ar-

muriers, aux architectes même, qui acceptaient ses idées et modifiaient les leurs, étonnés de trouver dans un grand seigneur les connaissances particulières à leur profession. Cette sympathie pour le peuple prenait chez lui des formes et des nuances touchantes, et presque sentimentales pour leurs enfants. Peu démonstratif, en général, et indifférent pour les enfants des riches, qu'il trouvait trop gâtés de nos jours pour en faire des hommes énergiques, il avait une tendresse extrême pour l'enfant du peuple et du pauvre. Sa poche était toujours remplie de sucreries à leur destination, et une des fêtes de M. de Boissy était de procurer à ces pauvres êtres privés de toutes les jouissances, quelques plaisirs.

Cette satisfaction devenait grande pour lui, surtout à l'occasion des fêtes populaires, auprès des étalages des boutiques ambulantes du 1er de l'an, par exemple ; et lorsqu'il voyait des pauvres petits déshérités soupirer en face d'un joujou ou d'un gâteau, il s'approchait de la boutique et il leur achetait le joujou, le polichinelle, le canon, la poupée, objet de la convoitise du pauvre enfant, qui en le recevant de M. de Boissy ne se croyait pas réveillé.

Lorsqu'il avait pu ainsi faire beaucoup d'heureux, il rentrait chez lui très-content.

En général, ses sympathies étaient pour l'énergie et pour la faiblesse ; pour l'une il avait l'admiration, pour l'autre la compassion.

Et comme ce dernier sentiment trouve plus d'occasions de se manifester que l'autre, il ne restait certes pas oisif chez

lui, et il s'étendait à tous les êtres qui avaient besoin de protection. Il n'était pas rare de le voir donner la main à des vieillards, ou à de pauvres petits enfants qui n'osaient pas traverser les larges rues et les boulevards. On l'a même vu une fois essuyer les larmes d'un de ces pauvres petits, et le prendre dans ses bras pour le soustraire aux dangers de ce passage.

Il aimait extrêmement tous les animaux, et ne pouvait pas les voir souffrir sans chercher à les soulager. Sa tendresse pour les chiens en particulier, vous l'avez connue; et vous n'aurez pas oublié, sans doute, les noms du Vezzoso d'Italie, du Raton de France et du Loulou, réellement mort à Luciennes du chagrin de ne plus voir son maître, parti pour l'Italie.

Sa tendresse pour ces bêtes était si réellement grande que lorsqu'elles étaient malades, c'était lui-même qui leur administrait les médecines et qui leur donnait des soins qui auraient répugné à tout domestique. Même les serins des concierges, et les perroquets dans les cages avaient leur part dans les largesses de sa poche.

Sa bienveillance s'étendait jusqu'aux chats. Un jour qu'il donnait le bras à M^me^ la duchesse d'O..., il vit un pauvre petit chat qui respirait avec peine, et se mourait d'inanition.

Quitter le bras de la noble dame, s'élancer chez un charcutier, acheter de la viande et l'offrir au pauvre affamé qui s'enfuit avec sa providence dans la bouche, fut l'affaire d'un instant.

Il revint alors tranquillement, sans même expliquer la

cause de l'absence (car elle avait un deuxième cavalier), reprendre son rôle auprès de la noble dame.

Je vous fais remarquer ces particularités de son caractère, parce que personne n'a pu les connaître autant que moi ; mais vous avez pu, comme moi, en apprécier bien d'autres non moins caractéristiques, et qui rentrent dans une catégorie de qualités très-élevées : je veux dire son détachement vraiment extraordinaire des biens de la terre, et la simplicité de ses goûts et de ses habitudes. Ce détachement a même été cause qu'il n'a pas su assez défendre sa grande fortune héréditaire des assauts de l'avidité, de la mauvaise foi, de l'ingratitude, des spéculations de ceux qui ont aspiré à s'en emparer, et qui, abusant de sa générosité et aidés par les révolutions, en ont fait le siége, trop souvent avec bonheur, pendant toute son existence.

Sa bienveillance était aussi une grande complice de ses fautes, à tel point qu'il en était arrivé à se la reprocher comme une faiblesse, une faute dont il voulait (disait-il) se corriger.

Au moment où il luttait avec toutes les conséquences de sa générosité, et qu'il était à la veille même de sortir de ses embarras par de grands sacrifices, afin de pouvoir se rendre en Italie pour notre mariage, il recevait la nouvelle d'une faillite, et il m'écrivait :

« J'arrive à Paris, et je trouve une lettre peu agréable ; c'est la nouvelle qu'un jeune homme honnête, intelligent et actif vient d'être déclaré en faillite. Je l'avais garanti de 120,000 fr., qu'il faut que je rembourse, et

» je ne les ai pas disponibles. Avec du sang-froid, du calme » et de l'argent je ferai face à cette bourrasque qui me » vexe. J'eusse mieux aimé dépenser moi-même cette » somme, ne fût-ce que pour acheter une villa aux portes » de Florence.

» Ainsi va le monde!

» J'ai terriblement perdu de l'argent par trop de bonté, » pour être utile, pour aider à créer des existences.

» Je le paye cher ce goût d'obliger, cette manie d'être » utile, cette croyance que beaucoup ne manqueraient » pour percer que d'avoir une occasion. Désormais je » n'obligerai plus personne; me voilà d'ailleurs dans » l'impossibilité de le faire pour longtemps... et quand je » le repourrai, je ne consentirai plus à le faire, et je serai » dur, inflexible comme j'étais bon, accessible, facile. Et » remarquez que ce sont toujours des amis qui sont cause » des tourments. NN... est le premier qui m'a fait éprouver » toutes les inquiétudes, tous les désagréments qui peu- » vent résulter d'une garantie donnée. La perte que je fais » aujourd'hui est encore occasionnée par un ami qui me » pria de cautionner le jeune homme en question. J'ai fait » bien des bêtises, heureusement je n'ai jamais fait de co- » chonnerie. C'est quelque chose par le temps qui court. »

M. de Boissy a donc fait des pertes très-grandes, et réitérées, et des énormes sacrifices; mais personne n'a su perdre plus généreusement que lui.

« J'ai, malgré ma réputation, une philosophie qui est

» assez rare (m'écrivait-il encore), les gains me causent » une joie d'enfant, mais je ne sourcille pas à une perte » considérable ; je perds 5 ou 600,000 fr. comme un autre » perdrait 5 fr., seulement je me dis : *J'aurais bien mieux » fait de les donner à des malheureux.* »

Et autant que généreusement, il savait perdre *vaillamment.*

Vous-même, vous avez été souvent le témoin stupéfait de sa résignation. Tant qu'il a été seul, on lui eût annoncé qu'une de ses grandes propriétés se vendait le lendemain, que sa sérénité, son sommeil n'en auraient pas été troublés. « Je vais signer mon dépouillement de 3,500,000 fr. » (il m'écrivait peu de temps avant de venir me rejoindre en Italie), et après l'avoir signé, il ajoutait en post-scriptum : « J'ai » fait hier une fameuse bêtise, après laquelle, ayant de » commun avec tous les sots d'être content de moi, quand » je devrais au contraire me punir, me tirer les oreilles, » me donner le fouet, je suis allé me *coucher plus léger » d'esprit ;* j'ai vendu hier Vierzon, Clavière, Boissy, pour » un prix excessivement inférieur à leur valeur, mais » cela liquide la position, *et je suis déjà engraissé, plus gai, » plus léger.* »

M. N... lui annonçait un jour que, par suite d'un faux calcul des personnes dans lesquelles il avait placé sa confiance, il compromettait sa fortune et perdait 12 millions.

Ce jour-là, il parla à la Chambre avec la plus complète liberté d'esprit.

Quant à la simplicité de ses goûts et de ses habitudes,

elle était telle qu'on aurait pu le croire encore simple garde du corps. Son valet de chambre n'avait certes pas à se fatiguer beaucoup pour le servir.

Rien ne lui faisait plus plaisir que de quitter sa grande vie de Paris, pour s'en aller tout seul dans notre villa, près Florence, se contenter du service et du dîner qui lui étaient apprêtés par des vieilles paysannes italiennes.

Il m'écrivait alors qu'il était servi comme un roi.

Le luxe de Paris, il le voulait pour moi, et parce que, disait-il, étant sénateur, il était obligé de dépenser l'argent de l'État. Tandis que rien ne lui semblait ni assez, ni trop beau pour moi (comme vous le savez), on avait la plus grande peine à lui faire admettre que sa garde-robe était usée et qu'il fallait la renouveler. Il disait toujours que s'il restait veuf, il garderait 10,000 écus pour se mettre en pension, et céderait à ses héritiers toute sa fortune, car elle ne serait plus pour lui qu'un embarras !

SA MALADIE ET SA MORT.

Parmi toutes ces belles qualités, vous n'oublierez pas celle dont vous-même vous étiez l'objet, la profondeur et la constance de son amitié.

Vous devez vous souvenir combien le jour des Morts était solennel pour lui.

Dans ce jour-là ses amis, partis d'ici-bas, avaient chacun leur part dans ses souvenirs, dans ses prières et dans les bonnes œuvres de charité et de miséricorde qu'il accomplissait avec plus d'ardeur que jamais.

Cette touchante qualité était d'autant plus remarquable en lui qu'elle contrastait avec une apparente légèreté de langage qui aurait pu parfois en faire douter.

Mais pourquoi vous dire encore cela ? vous le savez bien, et j'aurais pu vous épargner ce long bavardage si vous ne l'aviez exigé de moi par la délicatesse de votre conscience.

Ce que vous ne savez pas également c'est la beauté de sa fin terrestre ; fin vraiment admirable et sainte.

Je voudrais donc vous la dire.

Mais comment trouver la force de fixer ma pensée sur ces jours d'angoisses ? La faiblesse de mon cœur me la refuse ; je dois la demander à l'abnégation de moi-même et au désir de faire admirer mon époux dans cette fin sublime.

Vous savez combien sincèrement M. de Boissy était religieux.

L'énergie de son indépendance, qui aurait résisté à tout sur la terre, se prosternait humblement devant Dieu.

Pour lui les grandes vérités de l'ordre religieux n'étaient pas des plantes terrestres, elles devaient nous avoir été apportées de là-haut et on devait les croire par la foi divine, les accepter de l'autorité avec toutes leurs mystérieuses difficultés, sans prétendre de les démontrer et de les comprendre ici-bas. « Pour le moment je me contente de les » croire (disait-il), je ne suis même pas bien pressé d'aller » les comprendre. »

Il ne faisait pas grand cas, j'ajouterai même que parfois il se moquait un peu de certaines écoles où l'on raisonne, où l'on discute sur les grandes causes finales.

Lui ne voulait pas s'embarrasser dans les objections.

Il voulait croire et il sentait que la foi ne s'acquiert pas par des raisonnements philosophiques.

A la science qui aboutit à *douter de tout* et à *ne rien expliquer*, il préférait la science de *savoir ignorer*.

Il voulait rester le chrétien de l'Évangile, et il sentait qu'on ne peut s'élever dans cet ordre d'idées qu'en se faisant plus petit, qu'en s'abaissant au-dessous de soi-même et de sa raison. Sans doute il aurait été susceptible autant que qui que ce soit de ces curiosités, de ces inquiétudes qui s'emparent si souvent des esprits les plus nobles et les plus vigoureux, mais lui était plus énergique qu'eux dans la volonté d'écarter ces inquiétudes et de faire usage de son libre arbitre. « Je vais toujours à la messe, disait-il, » mais je ne reste pas au sermon de peur d'en sortir moins » croyant, car ils veulent trop prouver. »

Le fil du labyrinthe si souvent perdu par tant d'autres, il le trouvait, lui, dans la soumission à l'autorité religieuse.

Par cette intégrité de sa foi et afin de se maintenir dans le cercle infranchissable des dogmes, il aurait même pu sembler parfois un peu intolérant, puisqu'il ne voulait même pas user de la liberté que, pour ne pas ôter toute indépendance à l'esprit humain, l'Église accorde aux simples opinions en dehors des vérités de foi ; mais il gagnait ainsi la paix de l'esprit, la paix d'une âme énergique, et à tel point que l'idée de la mort n'avait vraiment pas pour lui de frayeur. J'ose dire qu'aucun jour de sa vie ne s'est passé sans que, soit dans ses lettres, soit dans sa conversation, il n'ait contemplé le moment de son arrivée. Aussi lorsqu'elle s'est présentée à lui, il l'a regardée en face avec

intrépidité comme une ancienne connaissance, bien qu'elle soit venue à lui sans ménagement, accompagnée de l'affreux cortége de la douleur, seule chose qu'il redoutait, et par laquelle il payait son tribut à la pauvre humanité.

Sa maladie fut pleine de mystère au début, de souffrances jusqu'à la fin.

Le soir du 6 août, nous avions, comme tous les lundis, du monde à dîner, à Luciennes. M. de Boissy souffrait depuis le matin d'une légère attaque de goutte, mais qui ne l'empêcha pas de rester à table avec ses convives.

L'abbé Rossi, qui en était un, accepta même l'hospitalité pour la nuit; mais obligé de se trouver le matin à sa cure d'Alfort, M. de Boissy, malgré sa goutte, voulut l'accompagner à Paris de bon matin.

A quatre heures de l'après-midi il fut de retour à Luciennes; mais dans quel état! Privé de sa voiture qu'il n'avait même pas voulu prendre, tant il se croyait bien, et attaqué subitement à Paris d'un malaise extrême, il avait souffert le martyre, faisant la route de Paris à Luciennes par les moyens publics Son sang avait tourné; des symptômes alarmants le faisaient craindre.

Le médecin que, non sans peine, il nous permit d'appeler, ne cacha point la gravité du mal tout en assurant pourtant de la guérison.

Ce fut de ce moment que le caractère de M. de Boissy se manifesta dans une beauté extraordinaire.

Sa patience, sa douceur, sa bonté furent si éclatantes que les deux sœurs que j'avais attachées à son service ne

cessaient de l'admirer. « Si celui-ci ne monte pas tout droit » au ciel (disaient-elles), qui pourra y monter? »

M. de Boissy tenait aussi peu à la vie que notre nature le comporte.

On peut donc dire que, dans ces jours-là, il en avait presque entièrement perdu le goût.

Et pourtant il usait avec patience des moyens souvent excessivement pénibles qu'on lui disait nécessaires pour lui rendre la santé.

Mais il semblait faire cela plutôt pour accomplir un devoir, pour consoler les autres, pour ne pas leur ôter leurs illusions : car, quant à lui, il n'en avait vraiment plus. Il sentait sans doute que ses jours étaient comptés, que sa tâche était remplie, car lorsque les symptômes funestes semblaient se dissiper, que sa vie semblait se reprendre à quelques nouveaux soins, il regardait avec un air de compassion la joie qui s'emparait de moi, et semblait me plaindre de lutter contre ce qui lui semblait l'évidence contraire, de tout espérer. Hélas! mes lettres vous ont assez dit si je m'obstinais dans l'espérance!

Mais c'est que réellement il y eut des jours où on put croire le danger ajourné et même vaincu. Lui seul ne partageait pas cette espérance, mais il profitait généreusement de mes illusions pour prendre des dispositions sans trop m'alarmer.

Un jour entre autres, il m'appela et me dit : « J'ai une » requête à vous faire, mais ne vous alarmez pas, car, » vous le voyez, je suis en train de me rétablir, » et alors

il me demanda ma promesse de me faire enterrer dans le caveau de la famille, à Manancourt, auprès de lui. « Car » sans votre promesse (dit-il), je ne voudrais pas moi-» même être enterré à Manancourt. »

Il eut la crainte peut-être que ma famille d'Italie pût un jour vouloir disposer de ma dépouille mortelle autrement.

Je lui fis la promesse qu'il demandait, mais vous pouvez imaginer avec quelle émotion!

Je ne vous dirai pas les phases de cette longue maladie, je ne vous décrirai pas les intermittences, les alternatives de crainte et d'espoir de ces jours funestes où, accablé par le sentiment d'un immense malheur, on est incapable de toute occupation, de toute distraction, jours interminables qui peuvent donner l'idée d'une éternité de douleur! Mais je vous dirai bien qu'au milieu de cette fièvre des âmes et des corps, de ce passage continuel de l'espérance à la crainte, de ces longues nuits, de ces cruelles insomnies, de ces tourments pour tous, lui seul, le pauvre malade, restait calme et résigné.

Pour quelque temps il se laissa distraire par la lecture qu'on lui faisait des journaux, qui abrégeait un peu la longueur des nuits où l'insomnie ne pouvait plus se vaincre.

Pendant la journée il aimait aussi à regarder de loin ses jardins et ses parcs, à voir nager dans les bassins de sa création, ou marcher sur les pelouses les canards et les oiseaux aquatiques; puis le jour arriva où même ces distractions lui devinrent une fatigue et les cris de ces oi-

seaux une souffrance ; où il préférait rester absorbé dans ses pensées, qui sans doute n'avaient plus pour objet la vie terrestre, excepté pour l'intérêt de ceux qu'il y laissait.

Il lisait cependant encore ses lettres, et un jour, par mégarde, il en ouvrit une qui m'était adressée. Elle était de notre vénérable et illustre curé de Saint-Louis-d'Antin, qui, ayant appris que M. de Boissy était malade, s'empressait de lui témoigner son intérêt et offrait de lui faire une visite.

« Cette lettre vous est adressée (me dit-il), et je l'ai ou-
» verte par mégarde, elle est dictée par un sentiment tout
» chrétien.

» M. de Noirlieu est une des grandes illustrations, par
» son savoir et ses vertus, de notre clergé de France, et
» sa lettre est écrite dans une pensée toute chrétienne.
» Répondez-lui, pour le remercier de votre part et de la
» mienne, et dites-lui que ma première visite, à mon re-
» tour à Paris, sera pour lui, afin de lui témoigner ma
» reconnaissance. »

Et puis il ajouta : « Il me croit plus malade que je ne
» le suis; mais si j'étais en danger, ma foi, n'ayant be-
» soin d'aucun appui, l'absolution d'un humble prêtre
» m'enverra également pardonné devant Dieu. » Cet humble ministre de Dieu, il le trouva à sa porte ; c'était le digne curé de Luciennes, qui vint le visiter et que M. de Boissy voyait toujours avec plaisir. Il trouvait dans sa

propre foi, et dans les simples évangéliques paroles de ce prêtre vertueux, la force que la sagesse humaine ne peut fournir, et les consolations qu'aucune philosophie ne saurait donner dans la douleur et les approches de la mort.

Il ne voulut pas attendre que la maladie s'aggravât davantage pour recevoir les sacrements ; il les demanda même lorsque l'espérance de son rétablissement n'était pas encore perdue, du moins pour les autres, et lorsque, malgré ses souffrances, il avait encore assez d'énergie pour laisser à son esprit son essor, car, après s'être confessé : « Je vous ai tout avoué, monsieur le curé, dit-il, et » vous m'avez donné l'absolution, mais rappelez-vous » bien, qu'elle retombera sur vous si je ne la mérite pas. » — Oui, monsieur le marquis (répondit le bon curé en » souriant), j'en accepte la responsabilité. » Il avait bien raison de l'accepter, car il savait alors quelle belle âme il envoyait à son Créateur.

M. de Boissy voulut aussi communier, mais de grand matin, craignant pour moi les émotions de cette imposante et triste cérémonie, et ce fut à six heures du matin qu'on lui porta le Saint-Viatique. Il ne voulut même pas attendre l'agonie pour recevoir l'extrême-onction ; il l'exigea en pleine connaissance et voulut offrir lui-même au prêtre ses mains et ses pieds pour être touchés par la sainte huile.

Après s'être ainsi réconcilié selon les préceptes de sa religion avec son Créateur, le sacrifice de sa vie fut consommé.

Excepté une émotion de plaisir en revoyant les membres de sa famille, M. le prince de Léon et ses enfants,

qui arrivaient pour recevoir ses adieux et sa bénédiction, et excepté aussi des preuves d'affection et de sollicitude pour tous, et pour moi en particulier, qui ne cessèrent qu'avec son dernier souffle, aucun intérêt terrestre ne sembla plus l'occuper, et sans doute il avait déjà pardonné les injustices et les blessures dont les passions politiques avaient été cause; et même celles que, avec la clairvoyance des mourants, il entrevoyait peut-être dans l'avenir, et qui ont excité l'indignation même au-delà des Alpes.

Il restait calme, concentré, absorbé; parfois on aurait dit qu'il voyait et conversait avec des êtres invisibles à nous, car plus d'une fois il me demanda « *si je les voyais et ce qu'ils voulaient.* » Oh! que de choses je vous dirais si on pouvait les exprimer!

Je vous ai déjà beaucoup dit de son courage et pourtant ce n'est pas assez, car il me reste encore à vous dire qu'il voulut prendre lui-même les dispositions pour son enterrement, comme s'il ne se fût agi que d'un simple changement de résidence.

Il demanda d'abord par humilité le convoi du pauvre, mais quelques observations des religieuses lui ayant fait comprendre qu'on aurait ainsi privé les pauvres des aumônes qu'ils trouvent à la mort des riches, il consentit à ce que son service fût plus proportionné à sa position sociale. Son courage fut si extraordinaire qu'il alla jusqu'à donner des avis et à s'occuper des *détails* pour la forme et la qualité de son cercueil, et lorsqu'il crut sentir les approches de son agonie, il *demanda de lui-même* les prières des agonisants.

Et cependant sa connaissance était encore si parfaite que celle des religieuses qui, agenouillée comme tout le monde au pied de son lit, lisait les prières à haute voix, dominée par son émotion, s'étant trompée d'un mot, il la corrigea d'un geste et d'un regard.

Aussitôt après, l'agonie qu'il avait pressentie commença, mais calme, douce, ne présentant aucun de ces symptômes qui effrayent, et font tant souffrir ceux qui restent par leur impuissance de donner un soulagement.

Son corps ne paraissait même plus souffrir du tout. Son âme allait sortir de son enveloppe terrestre sans peine, sans secousse, tant les liens qui l'unissaient encore à la matière étaient faibles chez lui.

Pendant vingt-quatre heures, il demeura ainsi dans une tranquille et parfaite immobilité.

Cet état qu'on appelait son agonie semblait plutôt un sommeil plein de beaux rêves, car la seule impression qu'on aurait pu lire sur son visage semblait une sorte d'admiration et d'étonnement.

Que voyait-il donc? Son âme n'était pas alors entièrement dégagée, puisqu'il respirait encore; mais sa prison était peut-être déjà ouverte, car la matière ne pesait presque plus sur elle.

Jouissait-elle donc déjà de la vision des splendides merveilles de l'infini?

Se promenait-elle déjà dans les champs éternels, entrevoyant le spectacle des félicités qui attendent les esprits purifiés? de ces félicités qui n'ont pas de nom dans les langues humaines, car elles doivent dépasser tous nos dé-

sirs et toutes nos imaginations? Cette sereine impassibilité dura vingt-quatre heures.

Alors le fil qui retenait encore son âme se brisa doucement, sans angoisses, sans effort; ses yeux s'ouvrirent encore une fois, et puis se refermèrent immédiatement, comme si son regard, qui venait d'embrasser les horizons de l'infini, eût eu hâte de se refermer sur les misères de notre pauvre terre.

Mais parmi ces misères, il y laissait nos larmes, et puisque j'ai trouvé la force de vous faire cette longue narration, je veux vous dire encore qu'un des phénomènes qui arrivent parfois, s'est aussi réalisé chez lui, c'est qu'à son dernier soupir, et tandis qu'une douleur qui n'a pas de mots pour s'exprimer s'emparait de nous, sa figure s'illumina et prit l'expression d'une si belle et si radieuse béatitude, que ceux qui eurent la force de rester, près de lui en furent frappés. Ce spectacle sur lequel je vous ai souvent entendu réfléchir sans pouvoir l'expliquer, que peut-il signifier, si ce n'est que l'âme heureuse qui a compassion de nous, par cette irradiation de beauté que son souffle projette sur ses restes mortels, veut nous consoler, nous assurer qu'elle est heureuse, et nous dire que ce qu'on appelle mort est bien la délivrance de la vie? Ce consolant phénomène persista tant que ses restes furent exposés, et fit l'admiration de ceux qui en furent les témoins.

Il mourut ainsi en vrai chrétien, et comme les hommes qui ont aimé et pratiqué la justice, qui peuvent d'un regard embrasser tout leur passé et n'y trouver que des

sujets de tranquillité, et comme ceux que la terre n'attire plus que par les affections qu'ils y laissent, mais qu'ils savent n'en être séparés que par des instants.

A Paris, cher ami, de vive voix je pourrai vous redire tout cela, et davantage et mieux.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

LIVRE PREMIER

LA RESTAURATION

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION

Un signe fâcheux du temps. — Inertie du parti conservateur. — Activité du parti révolutionnaire. — La réforme du 19 janvier 1867. — L'armée du désordre et l'armée de l'ordre. — Types et caractères. — Le marquis de Boissy avait été fortement frappé de ces symptômes. — Son attitude durant l'épreuve de 1848. — Nécessité de constituer une défense égale à l'attaque. — Comment le marquis de Boissy aimait la liberté. — Définition du parti conservateur idéal. — Le marquis de Boissy est le type du conservateur libéral. — Rôle du Sénat sous le second Empire. — Antécédents politiques du marquis de Boissy. — M. de Montalembert. — Logique patriotique de M. de Boissy. — Rétablissement authentique de sa physionomie politique. — Opportunité de cette œuvre de réparation et de réhabilitation. — Le marquis de Boissy d'après le *Moniteur*. — Le marquis de Boissy d'après M. Troplong. — C'est par des faits qu'il faut répondre aux mots.

Un des signes fâcheux du temps, un des symptômes de ce que les atrabilaires appellent notre décadence, une des choses enfin qui inquiètent le plus pour l'avenir, l'observateur de notre état social et de nos mœurs publiques, c'est le manque

d'éducation politique de la nation, et l'inertie du grand parti des honnêtes gens, qu'on appellerait le parti conservateur, s'il paraissait songer à conserver et capable de conserver quelque chose.

Cette apathie égoïste et imprévoyante de la masse supérieure ou moyenne, éclairée, laborieuse, riche, du pays, a pour contrastes menaçants l'infatigable activité et le corrosif scepticisme de ce parti révolutionnaire socialiste, que l'habitude de la négation dispose à la subversion universelle, qui prélude par des orgies de discours à des débauches plus dangereuses, qui s'arme pendant que dorment des adversaires qu'il prétend changer en victimes, et qui prépare dans les batailles du club les victoires de la rue.

Car cette temporisation systématique, cette débonnaire patience, dans les classes élevées, ne tiennent pas au sentiment de la force, ni à la sécurité de l'union.

C'est une sorte de fatalisme bourgeois, qui considère l'épreuve révolutionnaire comme une maladie chronique dont il est inutile de prévenir le retour, et dont il faut, abrité le mieux possible sous le manteau d'une autorité précaire et d'une résistance passive, subir le passager et inévitable orage.

C'est là une illusion funeste dont le présent abuse en attendant que l'avenir en profite. Ce qu'il y a de plus déplorable dans ces dispositions à peine défensives des classes propriétaires et autoritaires, résignées à laisser faire, laisser passer, et à endurer les secousses d'une réaction périodique, c'est qu'elles sont connues des ennemis intérieurs et extérieurs, dont la conspiration solidaire enveloppe l'Europe d'un réseau de mines impunies. Et ces conjurés de la misère, ces déserteurs du travail, ces diffamateurs de toute gloire, ces fauteurs de tout désordre fortifient leur stratégie de toutes les erreurs et de toutes les faiblesses de la nôtre. Ils ont, en face de notre camp sans capitaines, presque sans soldats, en tout cas sans plan de campagne, un recrutement régulier, un enrégimentement docile, un mot d'ordre, des subsides, un but, des moyens.

Et ces moyens, c'est nous qui les leur avons fournis, pour la plupart, notamment dans l'embauchement permanent et le prosélytisme ouvert des réunions publiques qu'une récente loi a autorisées, sans supprimer les conciliabules secrets.

Soupapes de sûreté pour la fermentation d'une civilisation avancée, ont dit les partisans de cette réforme du 19 janvier 1867. — Parades ridicules ! ont ajouté les dédaigneux qui affectent de ne pas voir le danger, pour se dispenser de le craindre. Comme si le tréteau où, sous l'aiguillon brutal de l'applaudissement ivre, on vient nier Dieu et insulter la morale, pouvait être inoffensif; comme si la présence d'un commissaire de police suffisait pour corriger l'effet d'une théorie corruptrice, et comme si quelques jugements isolés pouvaient, en le punissant, arrêter l'empoisonnement des consciences !

En présence de cette armée démocratique-socialiste, patiemment impatiente de l'occasion, qui a ses chefs, ses orateurs, ses journaux, ses caisses, ses plans, ses rendez-vous marqués d'une croix rouge en des listes bien informées, l'armée conservatrice, qu'a-t-elle ? Des préjugés, des intentions, des cadres. Elle ne possède ni unité, ni harmonie, ni direction, et flotte majestueusement, sous la protection dérisoire, durant la tempête, des épouvantails légaux. Elle ne brille que par son absence dans toutes les circonstances où elle devrait se montrer, et elle met, pour ne pas compromettre ses bivouacs satisfaits, son drapeau dans sa poche.

Cette insouciante négligence, cette indolence sceptique tiennent d'ailleurs au tempérament et au caractère français. Nous aimons à n'avoir peur de rien — avant d'avoir peur de tout. Et il nous plaît de rire aujourd'hui de ce qui nous fera pleurer demain. Une émeute trouvera toujours des hommes de bonne volonté ; une patrouille jamais. Le Français se réunit volontiers pour l'attaque, jamais pour la défense. Il admettra la consigne d'une révolution. Un mot d'ordre pour la conservation lui semble inutile et toujours, au bout de dix ans, ses sauveurs lui ont semblé des tyrans.

Tout cela avec des variétés, bien entendu. Il y a les étourdis qui, d'un ton fier, disent : Ils n'oseraient ! en dépliant, comme le duc de Guise, à Blois, la serviette qui contient l'avis du piége et l'offre du salut. Il y a les optimistes qui se couchent et soufflent leur bougie en murmurant : Il sera toujours assez tôt demain. Enfin il y a les enrichis, les parvenus, les mécontents, les ennemis du *bruit pour rien*, qui s'écrient : N'y a-t-il donc plus des juges et des gendarmes ? Ne payons-nous pas l'impôt ? Qu'on nous laisse tranquilles !

C'est fort bien. — Il n'en est pas moins vrai que ce manque de proportion entre les ressources de l'attaque et de la défense, ce défaut d'équilibre entre les actions et les résistances qui composent la vie sociale, cette lutte inégale des courants contraires qui agitent le monde moderne et prétendent à le gouverner, frappent, à première vue, tous les bons esprits, qui prévoient les conséquences funestes de ces lacunes et de ces infériorités. En effet, l'indifférence, dans les temps calmes, des classes dominantes, prépare leur ruine dans les temps orageux. L'empire est à ceux qui sont prêts. Il ne suffit pas d'être fort, il faut l'être à temps. Et le triomphe n'appartient qu'au parti qui ne se contente pas d'avoir raison, mais qui peut donner la force à la raison, et par le goût et l'habitude de la lutte s'est aguerri à la victoire.

Cette indolence du parti conservateur, cette anarchie des hommes d'ordre, cette division des gens qui ne devraient avoir qu'une idée, comparées à l'unité de direction, à l'âpre activité, à l'harmonie, au moins dans les convoitises et les rancunes, de ce parti révolutionnaire qui marche à sa conquête avec l'énergie des fois militantes et l'homogénéité des corps persécutés, avaient toujours frappé, étonné et affligé profondément le marquis de Boissy.

Il avait été témoin, bientôt acteur, et peu s'en fallut qu'il ne devînt victime sur ce théâtre de la place publique, aux drames sanglants et aux ridicules comédies. Jeté par l'enthousiasme de l'honnêteté et la passion du salut public dans les agitations de

ce forum populaire applaudissant à l'avilissement des hommes et à la ruine des institutions du passé, il y avait recherché de plus difficiles triomphes que celui d'être écouté, et bravé de pires dangers que celui de ne l'être pas.

Peu lui importait, pourvu qu'il fût, entendu, et il le fut. Et les échos, à peine assoupis, de la guerre sociale de 1848, répètent encore le nom de celui qui, sans autre titre que sa qualité de citoyen, sans autre arme que son courage, sans autres moyens que l'autorité de l'exemple et l'éloquence du bon sens, se présenta plus d'une fois dans l'arène où il pouvait périr, pour y braver les passions de la multitude déchaînée, se fit respecter de ceux qu'il ne persuada pas, se créa dans l'impopularité même la plus honorable des popularités, et, quand la lutte changea de terrain et de moyens et que la raison du plus fort devint la suprême ressource du droit, prit le fusil des défenseurs de l'ordre et combattit avec eux.

Maintes fois, dans la correspondance encore frémissante dont le style militant et la verve familière gardent la trace ineffaçable des émotions de cette période, il se prend à regretter de n'être qu'un homme et non une légion, et de se trouver si souvent seul à plaider la cause des principes devant dix mille brutaux adorateurs du fait. Il ne pouvait parler sans une ironique amertume de cette désertion universelle, contre laquelle protestèrent seuls, avec lui, quelques obstinés intrépides et quelques éloquents contradicteurs, rebelles comme lui, à la tyrannie du nombre et à la terreur du silence.

Et ce n'est pas lui prêter un désir qu'il n'ait jamais eu ni lui supposer un regret qu'il n'ait jamais éprouvé que d'affirmer que plus d'une fois il se sentit frappé, même aux jours tranquilles où la société, reconstituée par un gouvernement fort, jouissait de sa victoire et se reposait dans la sécurité, de la nécessité de constituer une défense égale à toute attaque, et de mettre à l'abri d'une résistance organisée les grands intérêts momentanément triomphants. Nul doute que s'il eût été lui-

même d'un âge plus propice à l'action, d'un tempérament plus docile à la discipline, et d'un caractère moins habitué aux fiertés de l'isolement, il n'eût travaillé, de ses propres mains, à assurer, contre tout coup de vent nouveau, l'édifice replacé sur ses bases qu'il fut un des premiers à étayer de son crédit.

Du moins, il souhaita toujours hautement qu'à la faveur de ces concessions progressives qu'une irrésistible pente et une logique fatalité conduisent au gouvernement constitutionnel et même parlementaire (on s'effraye encore du mot quand déjà on a la chose, et de la forme quand on touche au fond), il se formât, contre les excès et les erreurs possibles d'un peuple exposé à tous les entraînements et à tous les hasards du suffrage universel, un centre de forces modératrices et d'influences salutaires, une sorte de coalition de résistance aux mauvais souffles et aux courants dangereux, une union militante, en un mot, de tous les citoyens qui veulent des barrières aux hippodromes, des digues aux torrents, des garde-fous sur les abîmes et des ports aux bords des océans.

Le moment n'était pas encore venu, lorsque la mort jalouse l'a enlevé à un rôle d'un avenir bien plus large et fécond que le passé, et alors que les circonstances allaient le mettre à sa place; le moment n'était pas venu de prévenir des dangers que les plus sagaces se bornaient à prévoir. Le rideau politique baissé sur les progrès du 24 novembre 1860 ne s'était pas relevé, par une initiative souveraine, sur les réformes, radicales dans leurs conséquences, sinon dans leurs principes, du 19 janvier 1867 et surtout du 12 juillet 1869.

Aujourd'hui, il est à croire que tout en profitant de la vitesse accrue, et en jouissant de la nouveauté des points de vue, le marquis de Boissy se fût préoccupé des moyens d'empêcher la machine gouvernementale et sociale de dérailler, et ne se fût confié à la vapeur que sur la foi des freins et des soupapes de sûreté.

Il aimait la liberté, mais il estimait l'autorité, et pensait que la sécurité des classes dominantes est la sauvegarde même

des progrès des autres. Il faisait aussi grand cas du peuple honnête, laborieux, religieux, du peuple de la caserne, du sillon et de l'atelier, mais il professait un goût médiocre pour les beaux esprits de cabaret et les travailleurs de place publique. Il n'ignorait pas ce qu'ils valent et il se souvenait de ce qu'ils coûtent sans jamais avoir pu apprendre ce qu'ils rapportent. Sa sagesse était faite d'expérience et il l'avait acquise chèrement à ses dépens. Enfin, s'il gardait encore des illusions généreuses, il n'en n'avait pas conservé d'aveugles, et il avait trop d'esprit pour ne pas se méfier de son cœur.

Un des meilleurs moyens d'aider à la reconstitution de ce grand parti conservateur dans le progrès et libéral avec la dynastie, dont nous voudrions voir déjà, avec le marquis de Boissy, la jeune élite fourbir ses armes et exercer ses moyens dans les conférences littéraires ou économiques, et baptiser son drapeau au feu des réunions électorales, c'est une bonne définition du parti conservateur lui-même; car on ne marche d'accord que si on s'entend bien. Et il faut un symbole pour faire des confesseurs, des héros, et, au besoin, des martyrs. Il est des principes communs à tous les amis de l'ordre et du progrès, qui peuvent survivre aux vicissitudes les plus imprévues, et servir de centre de ralliement aux combattants sincères, partis des points les plus opposés. Et en politique, comme en religion, en morale, en philosophie même, il existe des refuges sereins (*templa serena*), rendez-vous des intelligences que l'événement ne décourage pas, et placés, par l'autorité de la tradition et de l'expérience, hors de la région des orages.

La marquis de Boissy, longtemps retenu en mer par la tempête, puis fixé au rivage par la saison du repos, soupirait après des héritiers dignes de lui succéder, auxquels il pût transmettre intact le flambeau agité par lui durant vingt ans, sans qu'une révolution même ait pu l'éteindre, de son apostolat original de modération indépendante et de franchise dévouée. Il était d'une génération qui avait dû se faire toute seule, placée par des conseils passionnés, entre des excès contraires; il eût

voulu contribuer à former cette génération nouvelle, dépositaire des leçons du passé, maîtresse de l'avenir, exposée, par la fatalité d'un régime démocratique, à tous les dangers de l'action et de la réaction. Il eût souhaité la voir s'aguerrir aux luttes inévitables, et s'habituer à opposer au génie subversif des sociétés polies et à ses grossiers satellites, parole contre parole, et au besoin, poitrine contre poitrine.

Pour arriver à ce résultat d'union et de prosélytisme, il est nécessaire de bien préciser et de limiter le terrain à la fois solide et facile sur lequel peuvent et doivent se réunir tous ces esprits hardis et sages à la fois, tous ces partisans du progrès mesuré et de la liberté féconde, dont le marquis de Boissy, à la Chambre des pairs et au Sénat, fut plus d'une fois l'interprète, et n'eut pas le temps d'être le chef.

Qu'on ne se figure point que nous comprenions dans ce parti conservateur, idéal, si l'on veut, dont nous essayons d'esquisser la physionomie, le fanatisme fétichique de ce qui est, ni l'éclectisme indifférent de ce qui sera. Nous haïssons ces coalitions d'ennemis que tout sépare et que rassemble un moment la promiscuité d'une haine commune associant des espérances contraires. Les conservateurs, selon le marquis Boissy et selon nous, ne doivent pas être des conservateurs quand même. La borne ne sauve pas le champ de l'inondation, et le maraudeur s'en moque. Les propriétaires qui veulent tout garder sont ceux qui finissent par tout perdre. Nous avons déjà dû à ces superbes ganaches, qui n'avaient rien su apprendre ni oublier, la Chambre introuvable, et la révolution de 1830. Que leur exemple au moins nous serve à l'éviter.

Le parti conservateur, digne de ce nom, ne donne son appui qu'à ce qui le vaut, et ne proclame immortel que ce qui mérite de vivre. Il veut le progrès tranquille et fécond, la liberté dans l'ordre et l'ordre dans la liberté. Il a placé l'idéal de sa religion politique plus haut que la fortune d'un homme, la prospérité d'une famille, la durée d'un pouvoir, et il a mis sa vertu dans cette fidélité supérieure à tous les changements, parce

qu'elle s'est vouée aux principes qui ne changent jamais. Le parti conservateur, groupe aujourd'hui, demain, je l'espère, légion, se compose de tous ces dévoués indépendants qui placent avant tout l'intérêt du pays, et, dans le drapeau du gouvernement, ne suivent que celui de la patrie. Il se compose de tous ces amis mécontents, qui se prêtent et ne se donnent pas, et se réservent le droit d'approuver ce que d'autres considèrent comme des fautes, et de blâmer ce que d'autres appellent des succès. Ceux-là s'attachent non à ce qui dure, mais à ce qui mérite de durer ; ils sont moins pour ce qui est que pour ce qui doit être. Partisans en toute chose de ce juste milieu entre les extrêmes, banal à la fois et hardi, où l'on est le plus sûr de trouver la justice et la vérité, ils soutiennent et pratiquent la conciliation de la foi et de la raison, de l'autorité et de la liberté, de l'éloquence et du bon sens, de la morale et de la politique, de la tradition et du progrès, et, dociles à toutes les expériences qu'il plaît au peuple souverain de s'imposer, ne se refusent qu'à ces erreurs dont personne ne profite, et à ces révolutions qui arrivent toujours trop tôt pour ceux qui les subissent, et trop tard pour ceux qui les font.

Le marquis de Boissy, par sa naissance, par sa fortune, son caractère, son esprit, peut être considéré comme l'un des types de ces conservateurs libéraux, de ces traditionnels progressifs, de ces tories mêlés de wighs comme en compte beaucoup l'Angleterre, comme la France en a connu trop peu, qui passent leur vie à prêcher la réforme et à combattre la révolution, qui unissent les instincts aristocratiques aux aspirations populaires, qui se tiennent en avant des plus timides, en arrière des plus pressés, qu'une exagération ironique enfin, par laquelle on a essayé, sans y parvenir, de les rendre ridicules, a appelés de nobles démagogues et des incendiaires pompiers.

La constitution britannique doit sa durée à ces francs serviteurs de la couronne, à ces sages novateurs ; la constitution française leur devra la sienne ; la chambre des lords ne garde son prestige que grâce aux lords indépendants ; et c'est dans

ces initiatives préservatrices et ces hardiesses salutaires que le Sénat du second Empire trouvera le moyen de demeurer en communication avec la nation, sans laquelle nul corps politique n'a de force, et de ne pas ressembler au Sénat du premier.

Ce rôle du marquis de Boissy, pour être apprécié, avait besoin du temps, de son émoussement d'aspérités, de son adoucissement de contours, des détails ignorés qu'il révèle, et des points de comparaison qu'il fournit. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que ce personnage original ait été travesti par l'ignorance ou la haine, et que cette figure complexe ait été défigurée: Il est des visages que l'exubérance de la vie et le frémissement de la passion font presque grimacer de près, et qui ne retrouvent que dans le lointain la pureté de leurs lignes, la poésie de leur front et le charme de leur sourire. Le marquis de Boissy était de ceux-là. Trois années d'une absence, hélas! éternelle, ont apaisé et transfiguré son souvenir, dégagé de tous les préjugés ou de tous les griefs du moment. Et dans cette vie, qui semble si irrégulière au premier abord, et coupée de nombreux zigzags, du célèbre guerillero parlementaire, nous trouvons cette unité inattendue, cette harmonie supérieure qui donnent à une existence, en dépit des écarts et des *par delà*, cette persistante ligne droite d'une conscience honnête et d'un esprit logique.

Logique! le marquis de Boissy le fut jusqu'à l'abnégation, jusqu'à l'héroïsme presque ; car il faut du courage pour ne pas se tromper avec ses amis, et se séparer d'eux en ayant presque l'air de les abandonner. Il avait fait partie de cette élite de jeunes pairs indépendants et militants de la seconde période de la monarchie de juillet, dont M. de le comte de Montalembert est demeuré jusqu'à l'obstination, et avec une coquetterie qui est devenue de la mauvaise humeur, la plus parfaite image.

Il avait, avec ce groupe actif, éloquent, spirituel, sympathique, d'amis importuns et d'inutiles prophètes qui voulaient sauver en vain, par la liberté, un gouvernement condamné par son

origine, et qui ne sut pas même tomber avec honneur, il avait applaudi dans leur campagne des écoles libres, Lamennais, encore lui-même, et ce chevaleresque orateur, alors dans tout l'épanouissement de ses qualités et toute la douceur d'un miel aujourd'hui aigri. Il avait acclamé avec eux O'Connel et Pie IX, dans leurs tentatives d'émancipation ; et jamais depuis, il ne renonça à ce beau rêve d'une Irlande affranchie et d'une Italie rachetée et dominée par la papauté.

Mais, après l'expérience de la révolution de 1848, et du gouvernement qui la suivit pour tomber de l'odieux dans le ridicule, le marquis de Boissy, qui avait le goût, mais non le fétichisme du régime parlementaire, et savait subordonner ses préférences particulières aux convenances impérieuses d'une société menacée, employa à chercher l'homme qu'il fallait à la France pour en refaire une nation, et à le pousser au pavois, le temps que ses anciens collègues perdaient, M. de Montalembert à faire des livres et M. d'Alton-Shée à faire des mots.

Marchant, avec l'imperturbable assurance des hommes que le danger attire, que l'impossible tente et dont le désintéressement ne saurait être soupçonné, dans la voie nouvelle tracée par les besoins nouveaux et les éternels intérêts du pays, le marquis de Boissy se trouva, en vertu de cette logique de son patriotisme, autour du Président et ensuite de l'Empereur, parce qu'il voyait dans le prince l'homme nécessaire au milieu de l'absence d'hommes parmi les princes, et dans le souverain le chef du gouvernement réparateur et initiateur, seul assez fort pour pouvoir porter impunément la liberté jusque dans ses excès.

Il ne chicana point la Providence et ne marchanda point son adhésion. Elle fut simple, nette, digne et appréciée comme telle par un prince qui se connaît en hommes, c'est-à-dire qui les estime à leur valeur, et qui accepta avec raison, comme un heureux augure pour son rôle et son avenir, l'élan de confiance spontanée qui faisait se rencontrer devant lui le

dévouement du marquis de La Rochejacquelein et le dévouement du marquis de Boissy.

M. de Montalembert, après l'approbation du premier mouvement, arrachée à sa raison par l'évidence, se retira à l'écart dans une réserve dont la bouderie, longtemps bienveillante, est devenue aujourd'hui agressive et irréconciliable. Et il ne demeura plus entre les anciens compagnons de croisade de 1847, dans la séparation de leurs espérances, que le terrain commun des souvenirs; M. de Montalembert et M. de Boissy avaient cessé de voir du même regard la France nouvelle et son Empereur élu; et ils ne pouvaient plus désormais s'accorder encore que dans leur persistance à croire à la rédemption des nations crucifiées, Irlande et Italie, et leur répugnance à comprendre le catholicisme comme M. Veuillot et l'italianisme comme M. de Cavour, tous deux demeurés, et non seuls, fidèles à la tradition nationale sur ces deux points, avec Bossuet et d'Azeglio.

Tous ces traits de caractère, tous ces éléments d'unité dans une vie agitée et d'harmonie dans une figure ondoyante, ne pouvaient être recherchés et aperçus que par des observateurs amis. Et il est difficile de donner ce nom aux ensevelisseurs hâtifs d'une mémoire importune, aux nécrologistes officiels ou officieux, qui ont bâclé, en 1866 et 1867, le devoir de dérisoires funérailles.

Nous constatons sans étonnement, presque sans reproche, les lacunes et les injustices de cette prétendue impartialité, avec laquelle on a, dans un ironique éloge, enterré solennellement un adversaire à jamais muet.

A nous maintenant d'opposer au jugement sommaire et suspect du présent, les éléments incontestables de l'arrêt d'appel d'un prochain avenir. A nous de placer, à côté du marquis de Boissy fantastique, l'authentique marquis de Boissy, tel qu'il résulte de l'histoire sincère de sa vie, écrite sur les documents intimes et publics qui forment la seule trame biographique capable de résister à la critique.

Le moment est bien venu pour remplir ce devoir domestique à la fois et historique, pour venger les justes susceptibilités de la douleur d'une veuve, et offrir à l'opinion l'hommage d'une réparation expiatoire. Les témérités reprochées au marquis de Boissy ont été bien atténuées en même temps que ses prévisions ont été justifiées, par des événements plus hardis que ses paroles. L'extension des attributions du Sénat, doué des facultés d'initiative et de critique que réclamait pour lui son « *enfant terrible* » et auquel il ne manquera plus même ce stimulant et ce contrôle de la publicité, a aussi augmenté les devoirs de cette illustre assemblée envers le pouvoir qui lui prodigue des droits.

Un souverain à la fois énergique et calme, prévoyant et sage, a réalisé d'un seul coup de cette initiative subite qui effraye les ministres et réjouit les peuples, les progrès souhaités et annoncés par le spirituel Cassandre du Sénat. Ce qui était indiscret, imprudent sous le régime incomplet du 24 novembre 1860 et sa timide aurore, devient naturel, légitime, opportun, dans cette phase de lumière éclatante du régime inauguré par cette lettre du 19 janvier et ce message du 12 juillet, qui marquent glorieusement le midi fécond de l'Empire.

Aussi pensons-nous qu'aujourd'hui plus d'un des collègues du marquis de Boissy, les plus formalisés et les plus scandalisés jadis, a changé d'avis sur le compte du pétulant orateur et sur son propre silence. Et peu ratifieraient aujourd'hui les réticences et les ironies de chambellan rédigées par le *Moniteur*, encore moins les lacunes de ces éloges de rentrée, qui sentent trop l'huile des mercuriales, et où l'illustre jurisconsulte chargé de présider aux délibérations du Sénat, tint si inégalement et si au rebours des sympathies de l'opinion les balances de l'oraison funèbre, qu'il sembla toujours tour à tour trop long ou trop court.

Nous sommes si loin de redouter pour notre travail l'effet de ces jugements qui sont encore des services, que nous n'hésitons pas à reproduire, pour l'édification du lecteur, et un

peu pour notre vengeance, en tête de cette biographie du marquis de Boissy, l'article anonyme du *Moniteur* du 18 octobre 1866 et l'extrait de la harangue présidentielle et funéraire de la séance du 15 février 1867.

« M. le marquis de Boissy est mort à Louveciennes, le 26 septembre 1866, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

» Il était né à Paris le 4 mars 1793, et appartenait à l'ancienne maison de Rouillé, originaire de Bretagne. Par sa mère il était neveu du marquis d'Aligre.

» Sous la Restauration, il suivit pendant quelque temps la carrière diplomatique, et fut nommé en 1828, chevalier de la Légion d'honneur; plus tard, il entra au conseil général du Cher, où il possédait une immense fortune territoriale.

» Le 7 novembre 1839, une ordonnance royale l'appela à siéger à la Chambre des pairs. On se rappelle le rôle qu'il y joua.

» M. le marquis de Boissy restera une des figures parlementaires les plus originales. Sa parole vive, alerte et spirituelle, mais abandonnée jusqu'à l'incorrection et trop souvent hors de mesure et de propos, portait dans les discussions plus d'agitation que de clarté. L'orateur était toujours sincère, mais il gâtait un peu, par des mots à outrance, la vérité qu'il voulait dire. Si parfois, cédant à ses instincts de gentilhomme, il affectait de prendre des formes adoucies, son esprit agressif ne pouvait s'y tenir longtemps, et il sortait de ces ménagements polis par quelque écart qui appelait la répression énergique du chancelier et les murmures improbateurs de la Chambre entière. Lorsqu'il prenait la parole, on s'attendait non à un discours, mais à un incident. Pour cela, il n'était jamais préparé, mais toujours prêt. Aucun orateur n'avait l'idée de lui répondre et de le réfuter; l'affaire se passait généralement entre lui et le bureau. Il semblait du reste, que M. le marquis de Boissy comprît ce que sa manière entraînait d'inévitables troubles; jamais un rappel à l'ordre ne le surprit ni ne l'émut. Peut-être même pensait-il que là était une bonne partie de son succès et de sa popularité.

» On peut dire qu'il aimait la vérité, et s'il la disait aux autres, il acceptait qu'on la lui dît à lui-même. Il était sur ce point d'une bonne composition. Il aurait signé volontiers, peut-être, ce simple trait que nous donnons ici de son esprit et de son caractère.

» En 1848, M. le marquis de Boissy, qui pourtant avait fait plus d'une avance aux opinions avancées, ne fit point partie des assemblées politiques; la révolution et lui étaient réciproquement en défiance, et c'était avec raison, car M. le marquis de Boissy était opposant et frondeur par tempérament, mais nullement révolutionnaire, et surtout républicain.

» Les souvenirs que rappelait le nom de l'ancien pair de France ne fermèrent point à M. de Boissy les portes du Sénat; il y fut nommé le 4 mars 1853. Rien n'était changé en lui. Il y apporta ses habitudes d'autrefois, et y tint la même place qu'à la Chambre des pairs. Il est peu de délibérations auxquelles il n'ait pris part, et les dernières paroles prononcées à cette session l'ont été par lui. Cet esprit de prime-saut fuyait les travaux assidus et les longues études; il fit rarement partie d'une commission et n'écrivit jamais un rapport. Il lui fallait l'inattendu et l'excitation de la lutte.

» Malgré les imperfections de son talent, les défauts de son esprit, les entraînements et les ardeurs de son caractère, et peut-être à cause de tout cela, le marquis de Boissy laissera sa trace dans l'histoire de nos assemblées.

» Il avait des amis nombreux, auxquels il a toujours été fidèle et dont il sera sincèrement regretté (1). »

Voici maintenant en quels termes M. Troplong se séparait de son ennemi intime :

« Quand se termina la dernière session, rien n'annonçait que M. le marquis de Boissy ne verrait pas celle-ci. Je suis embarrassé pour en parler; car, malgré moi, il m'avait fait héritier du rôle qu'avait rempli à son égard le chancelier de la Chambre des pairs. (*Sourires.*) J'en parlerai cependant, sans trop me souvenir du règlement auquel il ne m'a fait faire que trop d'appels. M. de Boissy appartenait à ce célèbre parti qui se charge de donner des leçons au pouvoir, mais il n'était pas du parti qui veut le renverser. Je l'ai vu déplorer les désordres qui suivirent le 24 février et tourner ses regards vers le grand et national pouvoir qui commençait à poindre. Cette attitude contribua à le faire appeler au Sénat. Mais c'était un émigré qui rentrait avec toutes les habitudes

(1) *Moniteur* du jeudi 18 octobre 1866.

de son ancien régime. On lui a reproché son goût pour le paradoxe; il ne s'en défendait pas. Il faut cependant lui rendre cette justice, qu'il ne l'aimait que dans la mesure de l'esprit français, où on ne le supporte que s'il côtoie les limites de la vraisemblance. En France, il faut toujours un peu de raison, même dans ce qui n'est pas raisonnable. (*Rires approbatifs.*) On a vu, dans l'ancienne Grèce, des philosophes qui soutenaient que la neige est noire. Je ne ferai pas à la mémoire de M. de Boissy l'injure de le confondre avec ces sophistes, quoique, au témoignage de Cicéron, ce fussent des gens d'esprit; j'aime mieux le comparer à cet autre dont le livre commençait par ces mots : « Je vais parler de tout ». M. de Boissy parlait en effet de tout dans ses discours; c'était un voyage autour du monde; et il ne le faisait pas en optimiste, surtout quand il touchait aux côtes d'Angleterre. (*Rire général.*) On ne peut nier qu'il n'aimât l'Empereur, la patrie et le Sénat. Mais il les aimait à sa manière : l'Empereur, en gourmandant son gouvernement; la patrie, en la faisant rude et querelleuse; le Sénat, en le contrariant par son humeur. Du reste, cet homme, si ingouvernable à la tribune, était, dans le monde, de bonne composition; il supportait la critique, était avenant et sociable; il faisait cas de la générosité et pratiquait chez lui une hospitalité libérale. Ce sont des qualités qu'il faut louer et qui laisseront des regrets dans les souvenirs du Sénat. (*Très-bien! très-bien!*) »

C'est par des faits que nous allons répondre aux mots; et c'est par une image ressemblante et fidèle que nous allons remplacer l'esquisse du journaliste officiel qui a voulu singer, en parlant de lui, la spirituelle malice du marquis de Boissy, et y a si peu réussi, et le portrait de pénitence où le successeur au fauteuil mais non au titre de M. le duc Pasquier, n'a pu résister au désir de punir leur commune injure et au plaisir d'avoir impunément le dernier mot, et de n'être pas interrompu.

Qu'on ne craigne pas qu'une réaction trop naturelle, ou du moins trop commune nous jette dans l'excès contraire à celui que nous blâmons, sans trop nous en plaindre. Car toutes ces erreurs profitent à la justice finale et à la vérité définitive. Qu'on ne redoute donc de nous ni un panégyrique dont le primesautier et sincère marquis, aussi sévère pour lui que pour

les autres, et aussi modeste que sincère, n'eût pas voulu, de son vivant, ni une réhabilitation dont il semble que l'affront immérité soulèverait jusque dans le tombeau la protestation de son ombre.

A celui qui aima la vérité jusqu'à lui sacrifier tout le reste, nous ne donnerons d'autre hommage que celui de la vérité, et sur cette tombe populaire, dont les pauvres de Luciennes n'ont pas oublié le chemin, nous ne placerons que la couronne de buis et le bouquet d'églantines des obsèques du village, où sont également inconnus les mensonges et les épigrammes de l'oraison funèbre.

CHAPITRE II

LES ROUILLÉ.

L'*atavisme*. — Origines et influences bretonnes. — Un écusson caractéristique. — *Moderatur et urget*. — Les révolutions *d'en haut* et les révolutions *d'en bas*. — Galerie d'ancêtres. — Jean-Baptiste Rouillé du Meslay. — Son testament. — Son legs à l'Académie des sciences. — Hilaire Rouillé du Coudray. — Son portrait par Saint-Simon. — Correspondance inédite avec M. de Chamillart. — M. Rouillé, directeur des finances. — La Régence. — M. Rouillé, chef du conseil des finances. — Sa retraite et sa mort. — M. Rouillé le Cadet. — Son portrait par Saint-Simon. — Ses missions et négociations. — Ses *Mémoires* diplomatiques inédits. — Sa mort. — Son fils Antoine-Louis Rouillé de Jouy. — Sa carrière administrative. — Son goût des beaux tableaux et des beaux livres. — M. Rouillé, ministre de la marine. — Ses titres à l'estime de l'histoire. — M. Rouillé, ministre des affaires étrangères. — Sa participation à une évolution capitale de notre politique extérieure. — Sa mort. — Le comté de Jouy passe dans la maison d'Harcourt. — Témoignages contemporains sur l'homme public et privé. — Extraits des *Mémoires* du président Hénault. — La branche des Rouillé du Coudray — Le marquis de Coudray, lieutenant-général des armées du Roi. — Ses services. — Ses deux mariages. — Le comte de Boissy, son fils. — Les d'Aligre et les Machault d'Arnouville. — La famille du Coudray de Boissy pendant la révolution. — Mort du marquis du Coudray. — Son éloge nécrologique dans le *Journal des Débats*, du 6 janvier 1805. — Naissance du marquis de Boissy.

Hilaire-Etienne-Octave Rouillé, marquis de Boissy du Coudray, est né à Paris, à la fin du XVIII^e^ siècle, en plein Directoire, le 4 mars 1798, d'une famille ancienne, de robe et d'épée, honorablement illustrée par de grandes charges et de grands

services, puissamment riche et traditionnellement considérée.

Nous ne goûtons pas beaucoup les faiseurs d'horoscopes, condamnés à se tromper ridiculement ou à avoir fatalement raison. Nous ne partageons pas non plus dans tous ses principes et surtout dans toutes ses conséquences, cette doctrine de l'*atavisme* ou des influences héréditaires de famille et de terroir.

Cependant nous avouons qu'il est peu d'exemples aussi complets à citer que celui du marquis de Boissy, à l'appui de cette théorie quelque peu paradoxale, très à la mode en ce moment, et qui nous inspire la juste méfiance que nous opposerons toujours aux systèmes fatalistes, et restrictifs, à un degré quelconque, de la liberté et de la responsabilité humaines. Nous convenons qu'à s'en tenir au simple exercice d'observation et jeu d'esprit, il est impossible de ne pas remarquer les traces d'origine et les signes de prédestination dont le caractère et la vie du marquis de Boissy ont gardé jusqu'au bout l'empreinte souvent frappante.

Rien qu'à le voir et à l'entendre un moment, avant même d'avoir pénétré dans l'intimité de son rôle domestique et public, on le devinait issu d'une terre et d'une race indépendantes, et on le pronostiquait Breton, sans crainte de se tromper.

Le marquis de Boissy était Breton, en effet, et de la meilleure souche et de la plus robuste séve.

Le futur secrétaire et ami de Chateaubriand, était sorti comme lui de cette province remuante et fidèle, loyale et croyante, dont les mœurs conservent encore une originalité que le niveau de l'unité française n'a point émoussée, et qui persiste à afficher au sein de la famille nationale, — dans sa mâle simplicité, dans sa foi candide et quelque peu superstitieuse, dans son énergie tenace, dans son âpreté à la lutte, au travail et au gain, dans sa grâce rude, dans sa bonhomie goguenarde, dans sa mélancolique jovialité, dans ses costumes pittoresques, — les restes de l'antique autonomie.

Il y a toujours, encore, dans le Breton de race, quelque côté sauvage, quelque reste indompté, un je ne sais quoi de la physionomie du paysage natal, aux horizons orageux, aux landes raboteuses, aux côtes abruptes, battues d'un flot inquiet. Ces apparences un peu hérissées, ces flegmes farouches, ces rugosités d'écorce et ces susceptibilités d'épiderme, cachent presque toujours, comme le grain noir du sarrasin nourricier ou l'enveloppe épineuse de la châtaigne, de savoureux trésors de franchise et de bonté. Mais il faut connaître un Breton pour l'aimer. Il n'a point la verve hospitalière du Bourguignon, l'aimable finesse du Picard, la plantureuse gaieté de l'Angevin, l'attirante madrerie du Normand, la souplesse sautillante, babillante et pétillante du Gascon. Il veut être tâté avec précaution, et qui s'y frotte mal à propos risque de s'y piquer.

Le marquis de Boissy fut un type excellent des qualités et même des défauts (qui n'a pas les siens ?) bretons, et on le sentait, à première vue, de cette race dure, forte, maligne, pleine de contrastes, tour à tour joyeuse ou triste, fiévreuse ou calme, brillante ou terne, frondeuse ou dévouée, riante comme ses prés, aride comme ses champs, douce comme son lait et amère comme sa mer.

A ces premières affinités natives se joignaient les influences domestiques, traditionnelles, héréditaires, remarquables, chez le marquis de Boissy, à quelque branche du tronc commun de la famille Rouillé, plus civile que militaire et plus parlementaire que féodale, qu'on compare ce dernier et vivace rameau. La famille Rouillé était une maison par le nombre de ses branches et l'importance de ses charges ou de ses alliances. On comptait comme filons principaux dans cette mine féconde de probité, de bravoure, d'esprit et d'honneur ; les seigneurs, puis comtes de Meslay ; les seigneurs, puis marquis du Coudray ; les seigneurs de Marbeuf et Saint-Seine : les seigneurs de Jouy, ou Joux, et d'Orfeuil. Nous nous en tiendrons, comme généalogie et histoire, aux trois tiges les plus caractéristiques de cette dynastie provinciale: les de Meslay, les du Coudray, et les de

Jouy ou Joux. C'est par elles que la famille Rouillé a ajouté à son illustration, un peu obscure et locale jusque-là, l'éclat des services et des mérites qui lui permettront de compter, de Louis XIV à Louis XVI, un ambassadeur, un chef du conseil des finances, un secrétaire d'État tour à tour aux affaires étrangères et à la marine, et un lieutenant général, grand-père du dernier marquis de Boissy.

Nous ne traverserons pas cette galerie d'ancêtres, avec lesquels nous trouverons à notre héros des traits de ressemblance, si nombreux et si frappants qu'on peut dire qu'il a résumé, dans son caractère et dans sa destinée, comme le génie même de toute sa famille, sans nous arrêter un moment devant le blason significatif et on peut dire les parlantes armes que le marquis de Boissy devait étaler tour à tour sur le manteau herminé du pair de France et du sénateur.

Ces armes sont toute une révélation, tout un symbole, toute une physionomie héraldique de celui qui les porta d'une façon si digne d'elles.

Qu'on dise que le hasard n'a point bien fait les choses, qui nous permet de graver, au frontispice de ce modeste monument domestique et public, cet écusson superbement soutenu, de chaque côté, de la patte et de la griffe, par des lions béants et opposant fièrement à la haine et à l'envie les trois gantelets de son champ de gueules, surmontés de la fasce d'or aux trois molettes d'éperon de gueules centrées d'or et d'y inscrire cette devise véridique, emblème d'une vie, honneur d'une maison : *Moderatur et urget. Il presse et modère.*

Tout le rôle du marquis de Boissy est dans ces derniers mots qui résument heureusement le contraste même de sa sagesse et de sa hardiesse, de son imagination et de sa raison, de son énergie et de sa bonté, de son esprit et de son cœur, et qui peignent, avec le laconisme éloquent du style épigraphique, cette existence entière, douce et forte, courageuse et prudente, indépendante et fidèle, vouée au respect du devoir et à la défense du droit, et consacrée à hâter l'avénement du progrès en

assurant le maintien de l'ordre, à faire sortir la liberté de l'autorité, à aiguillonner le gouvernement et à contenir le peuple.

Cette mission intrépide et délicate, de foi et de dévouement, qui expose presque toujours au double feu des amis et des ennemis ses apôtres méconnus, ses héros ravalés et ses martyrs déçus, fut celle que le marquis reçut, par une délégation où la filiation a sa part, des traditions d'une famille qui s'allie, au dix-huitième siècle, aux deux grandes illustrations de la magistrature, les Machault et les d'Aligre, et qui méritait d'être représentée au dix-neuvième par l'avocat par excellence de cette grande cause des sacrifices mutuels, et des concessions réciproques, qui est devenue celle même de l'avenir social et politique de notre pays.

La France, en effet, ne sera sauvée des révolutions d'en bas que par celles d'en haut, et des révolutions qui viennent, stériles et sanglantes, à l'improviste et d'un seul coup, que par les révolutions pacifiques et fécondes, qu'un pouvoir prévoyant fait à mesure, à propos et en détail, en proportionnant la voile au vent et le progrès aux besoins, et en jetant, quand il le faut, à la mer le lest et l'ancre qui, dans les temps calmes, arrêtent le vaisseau, et, dans les temps agités, ne le sauvent pas du naufrage.

Dans cette revue des ancêtres Louis quatorzièmes du marquis de Boissy, le premier que nous rencontrions et qui mérite de nous arrêter est *Jean-Baptiste* Rouillé, comte de *Meslay*, né à Paris le 15 avril 1656, mort au château de Meslay-le-Vidame (Eure-et-Loir) le 13 mai 1715. Il était fils aîné de Jean Rouillé de Meslay, intendant en Provence et conseiller d'État, mort le 30 janvier 1698 à Paris. C'est le premier dans lequel nous observions cette originalité de caractère et cette indépendance d'esprit qui forment, en dehors des liens de la consanguinité physique, comme un trait commun de la consanguinité morale entre tous les Rouillé. « *Omnes Harlæi sunt bizarres*, » tous les Harlay sont bizarres, dit le *Scaligerana*. De bonne heure également tous les Rouillé furent *singuliers*, c'est-à-dire doués de

qualités ou affligés des défauts qui marquent, dans la moutonnière physionomie du genre humain, une place au-dessus ou une place à part à certains individus, d'une espèce supérieure ou tout au moins différente, par rapport au type commun.

Jean-Baptiste Rouillé de Meslay, dans la figure spéciale et traditionnelle de sa famille, contribue, pour cette curiosité scientifique, cette hardiesse d'invention, ce goût des problèmes et des recherches mathématiques ou physiques qui demeureront un des traits de la race. Conseiller au parlement de Paris, il se démit bientôt de ses fonctions pour se consacrer tout entier à la science et aux savants. Il fut l'émule de ceux de son temps et le bienfaiteur de ceux mêmes du nôtre ; car un legs de son testament, qui donna lieu à un procès fameux, perpétue la reconnaissance due à sa mémoire et l'associe au sort même de la compagnie bénéficiaire de cette héréditaire libéralité.

L'histoire de ce testament de Rouillé de Meslay, qu'on chercherait vainement dans le recueil de testaments de Peignot, où il en manque bien d'autres, mais qui figure sans doute dans la première collection de causes célèbres, celle, contemporaine, de Gayot de Pitaval, se trouve suffisamment résumée dans ce passage du curieux journal de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, à la date du 10 septembre 1717.

« Le testament de M. Rouillé de Meslay, qui était contesté par son fils contre l'Académie des sciences, a été confirmé par sentence des requêtes du Palais à la première du 10 septembre. Le legs à l'Académie est de 5,000 livres de rentes sur la Ville, à distribuer en deux prix pour ceux qui travailleront le mieux sur des sujets de physique qu'il propose : *ce qui contient et soutien les planètes, le fonds premier de leur formation, les principes de la lumière et du mouvement, les longitudes, les latitudes, le niveau des eaux, etc...* On prétendait qu'il y avait de la bizarrerie dans l'esprit du testateur, qui fait des legs à des paysans et domestiques, à condition de ne manger ni chair ni poisson, et que les sujets proposés pour les prix sont ou extravagants, ou impossibles, ou inutiles, ou épuisés. Le testament a été imprimé avec des remarques curieuses. La cause plaidée solennellement, la délivrance du legs a été faite à

l'Académie. Le testateur n'a qu'un fils, qui a beaucoup de biens, et il n'a disposé que des épargnes de son superflu. La sentence a depuis été confirmée par arrêt du 30 août 1718 (1). »

Ce legs de Rouillé de Meslay, dont MM. de Montigny, de la Lande, de Montyon, devaient suivre l'exemple, est encore distribué tous les ans sous la forme de prix décernés suivant l'esprit plus que la lettre de ses intentions.

L'Académie, les interprétant avec raison dans le sens le plus large d'un encouragement donné aux études et aux recherches scientifiques, a déclaré à diverses reprises, notamment le 11 avril 1797, qu'elle écarterait du concours tout mémoire traitant de la quadrature du cercle ou de tout autre paradoxe mathématique, tel que la trisection de l'angle. Ce qui n'a pas empêché et n'empêche point encore tous les jours des chercheurs opiniâtres de l'importuner de leurs découvertes à cet égard.

Anne-Jean Rouillé, fils unique et successeur de son père au Parlement, ne survécut pas longtemps à ce procès qu'il avait soulevé, non par cupidité, mais par respect exagéré de la mémoire paternelle, à laquelle il crut du devoir de la piété filiale d'épargner la publicité de dispositions considérées comme ridicules. Il mourut à Paris le 10 avril 1725, laissant le souvenir d'un homme honnête et généreux, bien loin d'être avare, jusqu'à donner au premier président et à ses collègues, durant l'exil du Parlement à Pontoise, en 1720, des dîners de sept mille livres (2).

En lui s'éteignit, après une courte floraison, la tige des Meslay, tandis que la branche des du Coudray poussait avec éclat ce rameau vigoureux qui s'est prolongé jusqu'à nous.

Hilaire Rouillé du Coudray, cousin de Jean-Baptiste Rouillé

(1) *Journal et Mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, sur la Régence et le règne de Louis XV*, etc... Paris, Didot, 1863-1868, t. I, p. 238-239.

(2) *Journal de Barbier*, t. I, p. 69.

de Meslay, était né le 2 novembre 1651, à Paris, où il mourut, le 4 septembre 1729. C'était le fils aîné de Pierre Rouillé, intendant en Poitou, mort, le 25 septembre 1678, à Paris. Celui-là et son frère, dont il sera question tout à l'heure, devaient faire parler d'eux beaucoup plus que les deux intendants de Provence et de Poitou, leur père et leur oncle. Et la renommée de la famille, grâce aux missions et aux services de Pierre Rouillé (seigneur de Marbeuf et de Saint-Seine) le cadet, allait acquérir un éclat troublé de quelques ombres scandaleuses par suite des défauts qu'Hilaire Rouillé, l'aîné, mêlait à ses qualités, et de ses fautes, qui ne doivent pas faire oublier ses services. Saint-Simon a quelque peu abusé des intermèdes de frivolité, de gourmandise et de galanterie, de la vie à la fois laborieuse et oisive, honnête et diffamée, austère et voluptueuse de cet épicurien spirituel, incorruptible dans ses fonctions, mais disciple de Gassendi pour tout le reste, et peu scrupuleux sur les plaisirs par lesquels il se délassait de ses devoirs.

Dans l'esquisse de cette curieuse figure et le croquis de cette vie variée, il faut se méfier avec soin de l'exagération de la chronique contemporaine, peu charitable en général pour les gens en place, et des hyperboles par lesquelles l'irascible censeur pousse parfois la sévérité jusqu'à la fureur, la couleur jusqu'au barbouillage et la ressemblance jusqu'à la caricature. Ces précautions prises et ces réserves faites à l'endroit des commérages mordants de l'historien atrabilaire, qui a tracé le réquisitoire plus que le tableau du règne de Louis XIV, et des cancans suspects de ces anecdotiers (1) qui relèvent du sottisier, et abreuvent aux mêmes sources fangeuses la curiosité maligne et dépravée de notre décadence, nous em-

(1) *Mélanges de Boisjourdain, Mémoires de Maurepas, Galerie de l'ancienne cour*, et toute la littérature mercenaire de ces moucherons sortis, au feu révolutionnaire, des putréfactions de l'ancien régime, les Soulavie, les Manuel, les Carra, les Nougaret.

prunterons au duc de Saint-Simon et aux autres annalistes du temps quelques détails sur le caractère d'Hilaire Rouillé du Coudray.

Commençons par le bilieux et caustique duc et pair, grand seigneur par la verve et le style, heureusement pour ses récits, — dont le crédit historique a d'ailleurs été fort ébranlé par une critique vengeresse, — encore plus que par la naissance.

« Chamillart, dit Saint-Simon, à la date de 1701, de ce ministre qu'il n'aimait pas, — mais qui aima-t-il, hors lui-même? — Chamillart ne put enfin suffire au travail des finances et à celui de la guerre à la fois, que celle où l'on allait entrer augmentait très-considérablement l'un et l'autre, mais il avait peine à séduire le roi, qui n'aimait pas les usages nouveaux. Pour réussir à se faire soulager, il en fit une affaire de finance, qui valut au roi un million cinquante mille livres d'argent comptant. Pour cela, on fit deux charges nouvelles, qu'on appela directeurs des finances, qui payèrent huit cent mille livres chacune et eurent quatre-vingt mille livres de rentes, qui furent données à deux personnages fort dissemblables, Armenonville et Rouillé.

» ..... Rouillé, procureur général de la Chambre des comptes, dont il accommoda son beau-frère, Bouvard de Fourqueux, petit-fils du premier médecin de Louis XIII (1), était un rustre brutal, bourru, plein d'humeur, qui, sans vouloir être insolent, en usait comme font les insolents, dur, d'accès insupportable, à qui les plus secs refus ne coûtaient rien, et qu'on ne savait comment voir ni prendre; au reste, bon esprit, travailleur, savant et capable, mais qui ne se déridait qu'avec des filles et entre les pots, où il n'admettait qu'un petit nombre de familiers obscurs. M. de Noailles, qui tout dévotement était sournoisement dans le même goût sous cent clefs, était son ami intime, et la débauche avait fait cette liaison. Il cultivait fort tout ce qui sentait le ministère, surtout celui de la finance, et lui, ou plutôt sa femme, qui avait plus d'esprit et de vrai manége que lui, avaient toujours affaire à ceux qui s'en mêlaient. Ils n'é-

(1) Famille, qui sous Louis XVI, aura aussi son passager, honnête et médiocre ministre, le contrôleur général de Fourqueux.

taient pas encore riches ; leur fille de Guiche mourait de faim ; ils avaient si bien fait auprès de Mme de Maintenon, que le roi avait ordonné à Pontchartrain, puis à Chamillart, quand il lui succéda aux finances, de faire en faveur de la mère et de la fille toutes les affaires qu'elles présenteraient, et de lui en procurer tant qu'ils pourraient, et il est incroyable ce qu'elles en ont tiré. Ce fut donc pour M. de Noailles, un coup de parti et d'intérêt et d'amitié de porter Rouillé en cette place, et c'est ce qui lui donna la protection de Mme de Maintenon.

» La fonction des deux directeurs fut de faire au conseil des finances tous les rapports dont le contrôleur général était chargé, après les lui avoir faits en particulier, tellement que cela le déchargea de l'examen et du rapport d'une infinité d'affaires, et de travailler avec lui. La charge d'intendant des finances qu'avait eue pour rien Breteuil, conseiller d'État, fut supprimée en lui donnant pourtant cinquante mille écus ; il ne laissa pas d'en être bien fâché. Ainsi, il n'en demeura que quatre qui, de garçons de contrôleur qu'ils étaient, devinrent directeurs, chez qui il leur fallut porter le portefeuille... (1). »

La correspondance authentique et inédite suivante, échangée entre M. de Chamillart et M. Rouillé du Coudray, nous met au courant des relations d'abord amicales, bientôt aigries, qui débutèrent par la nomination du procureur général de la Chambre des comptes au poste de directeur des finances et aboutirent à sa démission.

« A Versailles, ce 30 décembre 1700.

» Je me fais un scrupule, Monsieur, de vous proposer de quitter Paris la veille des Rois. Pour vous dédommager de la bonne compagnie que vous me sacrifierez, si vous voulez venir à Montfermeil, je porterai du vin de Champagne que vous connaissez ; comme je n'en bois pas beaucoup, j'espère que vous paierez vostre escot par des papiers, nous aurons tout le temps de les veoir, mandez-moi de bonne heure si je puis compter sur vous pour le jeudy et le vendredy ; je partirai dès le mercredy au

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Hachette, in-12, t. II, p. 230, 231.

soir, et vous donnerai une place en cas que cela vous convienne. Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

» CHAMILLART. »

Cette lettre est annotée par son destinataire du commentaire suivant :

« Ce fut ce jour des Roys, que M. Chamillart qui estoit contrôleur général, apprit à Montfermeil, où j'estois, que le roy le faisoit secrétaire d'Estat de la guerre, et ce fut peu de temps après qu'il m'obligea d'accepter une des deux charges de directeur des finances que je remis volontairement en octobre 1703, dégousté de sa deffiance, de ses manières, de l'avidité de sa famille et de sa présomption, qualités qu'il ne laissa paroistre que du moment qu'il se trouva chargé et maistre des finances et de la guerre. »

Le ministre parvenu qui poussa Bonneval à la révolte et à l'expatriation, dut plus d'une fois en effet soulever la bile indépendante de Rouillé. On se sépara donc en 1703, de bonne amitié toutefois, au moins en apparence, et nous avons les lettres qui constatent le divorce de deux hommes peu faits pour s'entendre, l'un médiocre et vain, l'autre spirituel et frondeur. Voici l'épître d'adieu de Chamillart, qui porte encore cette annotation de la main de M. Rouillé : « Cette lettre m'a » été envoyée au Coudray par un exprès de M. Chamillart, à qui » j'avois dit peu auparavant que je remettois la direction des » finances. »

« Ce 11 octobre 1703.

» J'ai trouvé hier, Monsieur, le moment de vous procurer la place que vous désirez et de vous soulager de celle de directeur des finances, dont il m'a paru que vous étiez peu touché; j'ai rendu compte au roy de la conversation que nous avons eue ensemble sur l'estat de vostre famille, et ce que vous désiriez pour travailler à son establissement. Sa Majesté, qui est très-satisfaite

de vous, y est entrée avec bonté : elle veut bien à vostre prière et sur la demande que je lui en ferai samedi avec vous, vous assurer la première place de conseiller d'Estat qui viendra à vacquer dans son conseil, et donner la vostre à M. Desmaret; je n'ai fait cette démarche que sur les instances réitérées de vostre part, et sur les assurances que vous m'avez données que vous me serez plus obligé le jour que je vous obtiendrai cette grâce, que celui que je vous ai procuré la place de directeur. Je n'ai cherché dans l'une et dans l'autre qu'à vous faire connoistre l'estime que j'ai pour vous : je ne changerai pas de sentiments et vous pouvez compter, Monsieur, que personne n'est plus absolument à vous que je suis.

» CHAMILLART. »

Cette retraite n'empêcha pas M. Rouillé de devenir, en 1715, à la Régence, contrôleur général, ou du moins chef, sous un autre nom, des finances, et de succéder en cette qualité à son successeur, M. Desmarets lui-même. Ecoutons Saint-Simon sur cette double transformation de la fonction et de l'homme :

« Le conseil des finances commença à prendre forme. M. le duc d'Orléans y assista quelquefois, mais rarement; le maréchal de Villeroy presque jamais; toute l'autorité en fut dévolue au duc de Noailles, qui prit Rouillé du Coudray pour son mentor, et qui fit tout dans ce conseil avec sa férocité accoutumée, qui n'était plus contrainte comme lorsqu'il n'était que directeur des finances avec Armenonville sous Chamillart; la débauche bien plus cachée alors, n'eut plus de frein ni de secret, et le duc de Noailles, toujours réglé sur le ton du maître, et qui, depuis son retour d'Espagne, avait été dévot jusqu'à la mort du roi, prit en ce temps-ci et entretint publiquement une fille de l'Opéra. Fagon fut fait conseiller d'État surnuméraire, sur l'exemple de ce même Rouillé qui était unique et que le roi avait fait ainsi, lorsqu'il supprima les deux directeurs des finances, et que Desmarets fut contrôleur général...

» ... Rouillé eut cent quatre-vingt mille livres d'appointements et régenta ouvertement les finances. Il devint à la mode d'admirer ses brutalités et ses débauches... (1). »

(1) Saint-Simon, t. VIII, p. 243.

A l'avénement du Système en 1718 et à la retraite du duc de Noailles, son *alter ego*, qu'effarouchait d'ailleurs le prestige croissant des empiriques et de leur chef, le fameux Law, résigna ses fonctions et partagea la disgrâce comme il avait partagé la faveur de son protecteur.

« Par une suite nécessaire, Rouillé du Coudray, qui avait été son bras droit et souvent son conducteur dans les finances, n'y put être conservé. Il eut, en quittant les finances, douze mille livres de pension (1). »

La carrière publique de Rouillé du Coudray cesse à partir de 1718. Il ne mourut cependant qu'à l'automne de 1729, laissant la réputation d'un homme honnête dans une place où il était facile de ne l'être pas, humoriste, mais aimable à ses heures, plein d'érudition et d'esprit, amateur des bonnes lettres, et protecteur de J.-B. Rousseau, qui a envoyé jusqu'à nous sa reconnaissance sur l'aile d'une de ses odes, dédiée à ce personnage, dont Saint-Simon a pu, avec une rigueur qui semble des représailles, critiquer la vie, mais dont il n'a pu contester la valeur.

Autant l'aîné aurait le droit de se plaindre de son portrait évidemment poussé au noir, autant le cadet, qui avait trouvé grâce devant l'impitoyable railleur, aurait le devoir de se féliciter du sien, très-flatteur et peut-être flatté.

Pierre-Antoine Rouillé, seigneur de Marbeuf et Saint-Seine, né le 5 août 1657, à Paris, où il est mort le 30 mai 1719, successivement conseiller au Châtelet, lieutenant général des eaux et forêts, président du Grand-Conseil, nous est présenté dans les termes les plus favorables, au moment où il aborde cette carrière diplomatique où il devait s'illustrer par la délicate négociation de la neutralité du Portugal, bientôt entraîné

(1) Saint-Simon, t. IX, p. 412.

malgré lui, par l'impérieuse influence britannique, dans la coalition européenne provoquée par l'ambitieux défi de l'affaire de la succession d'Espagne, et qui allait envelopper la France jusqu'à menacer de l'étouffer d'un implacable réseau.

« Rouillé, dit Saint-Simon, à la date de 1703, revenant de l'ambassade de Portugal, d'où il était parti avant la rupture, fut aussi très-bien reçu. C'était un homme fort sage, fort avisé et fort instruit, qui avait conclu le traité qu'on ne put tenir (1). »

L'année suivante, le roi utilisa les talents d'un homme que l'insuccès de ses efforts, contrariés par les circonstances et par la coupable étourderie du cardinal d'Estrées, n'avait point calomnié à ses yeux, en l'envoyant, à la fin d'octobre 1704, servir son influence et ses desseins en qualité de résident officieux, et sans caractère public, mais d'autant plus accrédité, auprès de l'électeur de Bavière, à Bruxelles.

« Ce fut avec cette bonne nouvelle (de la prise de Verue par Vendôme) que le roi partit de Fontainebleau, le 2 octobre, pour retourner à Versailles par Sceaux, où il séjourna un jour. Incontinent, il envoya Rouillé sans caractère résider à Bruxelles auprès de l'électeur de Bavière, avec vingt-quatre mille livres d'appointements. Il était président en la cour des Aides, frère de Rouillé, qui avait été directeur des finances, et qui était conseiller d'État, et il était revenu, il y a deux ans, de Lisbonne, où il avait été ambassadeur avec satisfaction. C'était un homme d'esprit appliqué, capable, un peu timide, et que les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers protégeaient fort. Il figurera dans la suite, et on le verra employé aux affaires les plus importantes et les plus secrètes, où il se conduisit toujours très-bien (2). »

Saint-Simon mentionne, dans un autre endroit, l'une de ces

(1) Saint-Simon, t. III, p. 27.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 128.

affaires, la plus importante et la plus secrète, à coup sûr, de celles dont fut chargé l'habile et estimé négociateur.

Il s'agit des préliminaires de paix dont les ouvertures, portées par Rouillé en Hollande, demeurèrent en suspens jusqu'à ce que la France, un moment acculée, victorieuse à Denain, fut considérée comme désormais sauvée et de nouveau redoutable à ses ennemis coalisés. Les premiers levains de ces désaccords partiels qui devaient, soigneusement entretenus, aboutir au détachement successif de la ligue des susceptibilités anglaises, puis des hollandaises cupidités, à l'isolement de l'Empire, et enfin au désarmement général, furent jetés, par l'avisé diplomate, dans une union désormais troublée, durant cette mission hasardeuse qu'il avait acceptée par devoir plutôt que pour le succès, et qui le range parmi les collaborateurs de ce grand œuvre du traité d'Utrecht.

« Rouillé partit les premiers jours de mars (1709), pour aller traiter secrètement la paix en Hollande; à force de besoins, on s'en flattait, Bergheyck était venu quelque temps auparavant passer deux jours chez Chamillart; il avait vu le roi, il croyait les Hollandais portés à la paix. On leur demanda des passeports, qu'ils accordèrent en grand secret et de fort mauvaise grâce. Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, non plus que sur le voyage de Torcy, qu'il y alla furtivement faire quelque temps après; j'en userai de même sur le voyage que firent, l'année suivante, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, tôt après cardinal, à Gertruydenberg; et pareillement sur tout ce qui amena et fit la paix d'Utrecht. Torcy, dont la plume et la mémoire ne sont pas moins justes, bonnes, exactes, que les lumières et la capacité, a écrit toutes ces trois négociations. Il a bien voulu me communiquer son manuscrit lui-même; je le trouvai si curieux et si important que je le copiai moi-même. Il ferait, en trois morceaux mis ici en leur temps, de trop longues parenthèses. Ils sont plus agréables et plus instructifs à voir tous trois de suite, et c'est ainsi qu'ils se trouveront dans les pièces. »

Et Saint-Simon ajoute en effet, en note :

« Voir aux pièces toute la négociation de Rouillé, à Bodgrave, de Torcy et de lui, à la Haye, et du maréchal d'Huxelles et de l'abbé de Polignac, à Gertruydenberg et sur la paix d'Utrecht. »

Cet appendice n'existe dans aucune édition de Saint-Simon, dont le *chosier* a été sans doute, comme trop volumineux, rebuté. Et pourtant, comme disait Grosley, il devait y avoir bien des choses dans ce *chosier !*

Quant aux *Mémoires de M. de Torcy*, ils contiennent en effet l'histoire circonstanciée de ces négociations. M. Rouillé, de son côté, n'avait eu garde de ne pas conserver à sa famille, sinon à sa parenté, les traces et les documents de cette partie de sa vie, éclairée par l'aube encore humide d'une pacification glorieuse. Nous avons sous les yeux ce mémorial diplomatique tenu de sa main, et il suffit de le feuilleter pour se convaincre de l'importance du sujet, de la conscience minutieuse des assertions et de l'intérêt piquant à la fois et solide, qu'il y aurait, pour la critique historique et l'observation morale, à comparer sur plus d'un point délicat le récit des deux négociateurs, M. de Torcy et M. Rouillé. Nous nous abstiendrons de cette étude et nous n'entreprendrons pas un travail qui serait ici un hors-d'œuvre. Les derniers plans de notre tableau ne doivent point empiéter sur les premiers. Et comme dans la plupart des monuments biographiques, l'exiguïté du cadre nous condamne à la sobriété des détails. Tous ces portraits des Rouillé ne sont que des figures d'ancêtres, et ces bas-reliefs à peine ébauchés ne doivent pas dépasser les proportions modestes du piédestal.

Pour revenir à M. Rouillé, nous dirons que Saint-Simon, qui ne le rencontre jamais sans le saluer d'un éloge pour lui et d'un blâme pour son frère, ne manque pas l'occasion de la tentative de Hollande pour répéter son antienne habituelle.

« Il était président à la Cour des Aides et frère de Rouillé, qui, de procureur général de la Chambre des comptes, devint directeur des finances, puis conseiller d'État, dont la brutalité et les débauches, à travers beaucoup d'érudition et de quelque

esprit, firent tant parler de lui, surtout dans la régence de M. le duc d'Orléans. Celui-ci, qui était le cadet, avait un esprit délicat et poli, aussi sobre et mesuré que son aîné l'était peu, et il avait passé une partie de sa vie en diverses négociations, et en dernier lieu ambassadeur en Portugal. On avait toujours été content de lui. On verra qu'on ne le fut pas moins, malgré le triste succès de son voyage en Hollande (1). »

Le président Rouillé termina prématurément sa carrière en 1712. C'est encore Saint-Simon qui nous fera sa brève oraison funèbre, toujours assaisonnée de la satire du survivant, contre lequel il avait évidemment des griefs particuliers, fort atténuants de son implacable jugement.

« Rouillé, président en la Chambre des comptes, des ambassades duquel j'ai parlé plusieurs fois, où il avait toujours fort bien fait, fut trouvé mort dans son lit, à Paris, par ses valets allant l'éveiller le matin du 30 mai. Il s'était couché en bonne santé, ayant soupé chez la princesse d'Espinay. C'était un homme sec et sobre autant que son frère le conseiller d'État était gourmand, ivrogne et débauché, et aussi sage que l'autre l'était peu (2). »

M. Rouillé laissait pour héritier d'une renommée fondée plus encore sur les services que sur les emplois, un fils, Antoine-Louis, né le 7 juin 1689, qui devait, au terme d'une carrière parlementaire et administrative des plus honorables, couronner, pour la seconde fois du siècle, par les honneurs ministériels, l'illustration de la famille.

Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy ou Joux, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes en 1717, intendant du commerce en 1725, chargé de la direction de la

(1) Saint-Simon, t. IV, p. 326.
(2) *Ibid.*, t. VI, p. 304.

librairie en 1732, ne démentit point son nom, et montra dans ces diverses fonctions les goûts traditionnels et les aptitudes héréditaires. Il était amateur de beaux livres et se montrait tolérant vis-à-vis des écarts de l'industrie clandestine, à la condition que la publique se relèverait et se rachèterait, se réhabiliterait des fautes et des écarts de sa sœur prodigue, en mettant au jour des éditions et des traductions choisies. C'est à ce système de compensations et de rançons que la littérature doit la traduction de l'histoire de Thou, celle de Guichardin et la première belle édition de Molière que l'on ait donnée en France (1).

M. Rouillé qui devait, laissant partout la trace d'un honnête homme et d'un homme d'initiative et d'esprit, et la marque du génie adouci de sa famille, traverser la plupart des grandes fonctions administratives ou financières, fut nommé en 1744 conseiller d'État et commissaire royal près la Compagnie des Indes.

Enfin, il parvint, sans y avoir visé, au ministère, lors de la disgrâce, de la retraite et de l'exil de M. de Maurepas, victime de la guerre de pamphlets et de bons mots qu'il avait faite à la faveur triomphante de madame de Pompadour. M. Rouillé remplaça à la marine, grâce au choix de M. de Machault, qui préparait par l'avénement de ses amis un ministère dont il voulait être le chef, un ministre insouciant et frivole, qui y avait beaucoup laissé à faire à son successeur, qui n'eut pas de peine à le faire oublier. L'opinion publique ratifia cette élévation, œuvre de l'estime universelle, en voyant, à l'âge du repos et malgré les fatigues d'une carrière déjà longue, M. Rouillé déployer l'activité la plus prévoyante et la plus patriotique pour mettre nos études et nos forces maritimes à la hauteur de la rivalité et bientôt de la lutte contre l'Angleterre. La sollicitude féconde, accordée sous ses auspices au commerce du Levant, la

(1) Celle de Paris, 1734, 6 vol. in-4°.

fondation d'une école de constructions sous les ordres de Duhamel, l'établissement de l'Académie royale de marine à Brest et une foule d'autres mesures intelligentes et libérales; tels sont les titres de M. Rouillé comme ministre de la marine du 26 avril 1749 au 28 juillet 1754, époque où la confiance du roi l'appela à un poste où il la justifia comme à l'ordinaire.

La victoire navale de Mahon, qui fit à l'amour-propre national anglais une si cruelle blessure que la condamnation et l'exécution à mort de l'amiral Byng parut seule capable d'expier le crime innocent de sa défaite, demeure l'événement historique le plus important et le plus honorable de la gestion, par M. Rouillé, de nos affaires maritimes, et lui assure une part des lauriers de la Galissonnière et de Richelieu.

Comme secrétaire d'État des affaires étrangères, où il remplaça M. de Saint-Contest qui venait de mourir, M. Rouillé signala son passage en participant à l'évolution célèbre qui change, pour la seconde moitié du siècle, les directions et les sympathies de notre politique extérieure. Il signa en cette qualité, conjointement avec l'abbé, puis cardinal de Bernis, alors notre ambassadeur à Vienne, le traité du 1er mai 1756 entre Marie Thérèse et Louis XV, l'Autriche et la France. Ce fut le premier anneau de cette chaîne qui dure encore, et le premier monument de ce système nouveau d'équilibre et d'alliance qui rompait avec les traditions de François Ier, d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, substituait la politique de religion et de famille à la politique indépendante et nationale qui avait prévalu jusque-là, faisait nos meilleurs amis de nos éternels adversaires, et fondait sur la rivalité de l'Autriche et de la Prusse notre influence précaire en Allemagne.

Ce n'était plus là certainement de la politique à la Richelieu, ni même à la Mazarin, ni même à la Dubois; mais il faut bien se contenter de ce qu'on a. Et dans cette monnaie-là l'écu de M. Rouillé sonne honorablement. Il n'a rien fait de grand et il ne prétend pas aux honneurs du génie. Mais, comme ministre de la marine, il a fait mieux du moins que ceux dont l'in-

[redacted]

les Rouillé, peint, en quelques traits sincères et émus, la physionomie du plus considérable d'entre eux, « son ami de cinquante ans : »

« C'était la vertu même et l'homme du commerce le plus doux. Il ne garda pas longtemps la place de la marine ; on le força de prendre celle des affaires étrangères à la mort de M. de Saint-Contest, pour la céder à M. de Machault, lorsqu'il remit le contrôle général des finances à M. de Séchelles. Les ministres changeaient alors comme les décorations de l'Opéra ; ce qui fit dire à Mme la duchesse d'Orléans, en envoyant faire compliment à l'un d'eux : « Au moins sachez s'il y est encore. »

» M. de Rouillé ne fut point renvoyé dans les formes ; mais l'abbé de Bernis, qui voulait sa place, lui fit persuader que sa mauvaise santé ne lui permettait pas de la garder plus longtemps. Les étrangers le regrettèrent beaucoup ; c'était la meilleure maison de la Cour... (1). »

Dans un autre passage, le président nous montre par quels moyens l'abbé de Bernis remplaça celui qu'il avait déjà essayé de compromettre, au moins dans l'avenir, en lui faisant signer le traité de Versailles, dont il voulait bien garder tout l'honneur, mais dont il ne lui déplaisait pas de partager la responsabilité, que notre auteur repousse tant qu'il le peut pour son ami ; car il blâme comme nous l'étroitesse de vues et la faiblesse politique dont témoigne un acte qu'il n'hésite pas à appeler « fatal. »

« Le traité de Versailles fut conclu ; le roi de Prusse, que la Providence avait placé au milieu de l'Allemagne pour en être la balance, devint notre ennemi malgré lui, et l'allié de l'Angleterre, qui n'avait rien à désirer que la diversion d'une guerre de terre pour nous faire négliger notre marine. On sait tout le reste.

» Il faut avouer que ce traité, le plus fatal à la France, le devint bien davantage par la manière dont il fut exécuté...

(1) *Mémoires du président Hénault*, p. 199.

» ... M. de Rouillé trouvant l'affaire trop engagée pour rompre, chercha au moins à la rendre le moins funeste qu'il fut possible...

» ..... Ce n'était pas encore assez pour lui (l'abbé de Bernis) : il voulut une place de plus d'autorité, et il ne s'occupa désormais que de celle de M. de Rouillé, secrétaire d'État des affaires étrangères. Il s'était fait l'ami de la maison; il n'y avait pas de bonne partie où Mme de Rouillé ne voulût l'avoir. On n'avait pas le moindre soupçon de son entreprise; et enfin il persuada, non sans raison, à Mme de Pompadour, que l'emploi était au delà des forces de M. de Rouillé (1). »

M. de Rouillé, qui n'avait accepté que par devoir et non par ambition le ministère, le résigna avec l'unique regret de ne pas avoir pu s'y rendre inutile, car il était de ceux qui travaillent noblement à se rendre inutiles, au lieu de travailler à se rendre nécessaires et à se faire croire indispensables. Il était aussi de ceux qui sortent des affaires plus pauvres qu'ils n'y sont entrés, et c'est par ce trait de caractère si honorable et trop rare que nous nous plaisons à terminer cette esquisse, à laquelle le *Journal de Barbier*, les *Mémoires du marquis d'Argenson* et *les Mémoires du duc de Luynes* eussent pu fournir encore plus d'un coup de crayon. Mais nous croyons avoir assez fait l'éloge d'un ministre quand nous pouvons dire qu'il est entré au pouvoir malgré lui « les larmes aux yeux, » dit le duc de Luynes (2), et qu'il en est sorti non enrichi « mais y ayant mangé une partie de son bien (3). »

Nous avons passé la revue des rameaux de ce tronc des Rouillé stérilisés par la mort ou tombés en filles. Nous reprenons la branche la plus riche de séve, de fruits et de fleurs : cette branche des Rouillé du Coudray dont nous avons déjà vu

(1) *Mémoires du président Hénault*, pages 199, 209, 211.

(2) T. X, page 141.

(3) *Mémoires du président Hénault*, page 232. — Barbier, t. IV, p. 366, lui donne avant son ministère une fortune évaluée à 180,000 livres de rente.

Parlement de Paris, et se trouvait ainsi à la fois gendre du premier magistrat du royaume, en même temps que neveu du chef de la magistrature, le garde des sceaux de Machault.

Le marquis du Coudray, en août 1783, faisait sous les auspices de son ami depuis 1745, le marquis d'Ossun, des démarches afin d'être nommé commandeur de Saint-Louis et obtenir, pour son fils réformé, un régiment. Il ne paraît pas avoir obtenu cette double faveur, malgré ses appuis et ses services à une époque où le crédit de Marie-Antoinette, — il s'en plaint non sans quelque amertume — ne soutenait pas toujours des vieillards, et où la fortune souriait à de plus jeunes dévouements que le sien. Il vivait retiré à son château du Plessis. Là vint le trouver le décret de l'Assemblée nationale du 14 juillet 1791 (sanctionné constitutionnellement par le roi le 28 juillet du même mois), qui liquidait sa pension, pour 28 ans de services et 13 campagnes, à compter du 8 mai 1733 jusqu'au 20 février 1761, à la somme de quatre mille deux cents livres.

Nous avons sous les yeux le brevet daté du 3 janvier de l'an 1792, signé Louis (de notre règne le dix-huitième), et contresigné de Lessart, bientôt victime du massacre de Versailles. Ce brevet ne porte mention d'acquit que pour les deux semestres de l'an VII. Cette lacune en dit plus dans son silence que toutes les paroles, sur les événements qui emportèrent dans l'intervalle, et noyèrent, dans tant de sang innocent, la monarchie et la société française elles-mêmes. Le marquis du Coudray survécut, grâce à sa popularité et à son honnêteté, à cette tourmente fatale à tant d'autres, et qui ne lui enleva même pas l'intrépide sourire de sa philosophie chrétienne. Son fils traversa la Terreur sans émigrer, protégé par une vie modeste et charitable, et par le certificat sauveur de civisme et de résidence qui en fut la récompense.

Nous avons aussi sous les yeux ce document caractéristique, daté du 3 pluviôse an III, et signé des officiers municipaux de la commune de Douy-la-Ramée, district de Meaux, département

de Seine-et Marne, et délivré par eux à Hilaire Rouillé de Boissy, alors âgé de trente ans.

C'est au milieu des agitations de l'agonie du Directoire, à l'aube de cette paix glorieuse conquise par les victoires d'Italie et d'Égypte, aux premiers frémissements de ce mouvement national, qui assura le succès du coup d'État sauveur de Brumaire, que naquit Hilaire Rouillé du Coudray, marquis de Boissy, notre héros.

Nous avons aimé à placer son berceau entre ces deux figures remarquables d'un aïeul spirituel, jovial et galant jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, ainsi que l'atteste une invitation en vers adressée par lui, le 8 floréal an VIII (28 avril 1800), à la marquise d'Usson, non moins aimable douairière contemporaine, et d'un père plus jeune, mais plus grave, plus rude, qui apportait au spectacle des événements l'expérience plus ironique, et la résignation plus fière et plus amère des hommes frappés en pleine et mâle jeunesse et non rassasiés d'action.

Le comte, puis marquis de Boissy, avait vu la révolution de trop près et en avait trop souffert pour l'aimer. Il vécut retiré dans ses terres, à son château du Plessis, à l'écart de toute fonction, éloigné du monde et bornant aux plaisirs du gentilhomme chasseur et hospitalier, aux devoirs du grand propriétaire terrien un rôle volontairement effacé. L'Empire lui-même ne put arracher à son foyer ce châtelain obstiné aux anciennes fois et dégoûté de tous les bruits du présent, même de celui de la gloire, qui avait mesuré peut-être la durée de ces grandeurs éphémères, et qui, sans haine ni crainte de l'homme étonnant plus encore qu'admirable, qui les remplaçait sans les lui faire oublier, attendait le retour de ses rois.

Son père, le vieux marquis du Coudray, mourut avant d'avoir pu fredonner son cantique de Siméon, à la vue des frères de Louis XVI, rendus au trône et à la patrie. Ce vénérable patriarche de l'ancienne noblesse et de l'ancienne armée s'éteignit le 17 janvier 1805, à l'âge de 88 ans, et le comte de Boissy traça lui-même, pour le *Journal des Débats*, cette courte

oraison funèbre reproduite dans le numéro du 16 nivôse an XIII (dimanche 6 janvier 1805) :

« Hilaire Rouillé du Coudray, ancien lieutenant-général des armées de France, est mort à Paris, le 1er janvier 1805. Né en 1716, il fit, dès l'âge de 17 ans, ses premières armes au siége de Philipsbourg. A la bataille de Fontenoy, il commandait une compagnie de gendarmerie, et il partagea avec ce corps la gloire d'arracher cette exclamation au maréchal de Saxe, qui croyait la bataille perdue : Comment de telles troupes ne sont-elles pas victorieuses ? Il fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Minden. Sa fermeté naturelle, secondée par la religion, lui fit voir sans frayeur les approches de la mort, qu'il avait appris à ne pas craindre pendant une vie de quatre-vingt-huit ans; et s'il mourut d'une manière moins glorieuse que sur le champ de bataille, il ne montra pas moins de courage dans ses derniers moments que s'il avait eu une armée pour témoin. »

CHAPITRE III.

LA JEUNESSE DU MARQUIS DE BOISSY.

Le père du marquis de Boissy est appelé à la Chambre des Pairs (17 août 1815). — Le marquis, d'abord comte de Boissy, garde du corps. — Portrait du temps. — Chérubin et Oswald. — Il abandonne la carrière militaire. — La *parlotte* de M. Vertamy. — Le premier discours de M. de Boissy. — *De l'utilité de l'étude du droit pour ceux qui se destinent aux hautes fonctions publiques et de la manière dont cette étude doit être faite.* — Avantages de l'improvisation. — Premières relations avec M. de Chateaubriand. — Une correspondance inattendue. — Premiers succès diplomatiques du comte de Boissy. — M. de Chateaubriand au Congrès de Vérone. — L'utopie de la guerre d'Espagne exposée et défendue par son auteur. — Chateaubriand et Napoléon. — Le règne du *tapis vert*. — Dénombrement à la façon de l'Homère du XIX^e^ siècle. — Questionnaire du Congrès de Vérone. — Un dîner chez Marie-Louise. — Le cirque de Vérone. — Lettres de M. de Boissy à son père. — Premier voyage à Venise. — M. de Chateaubriand quitte Vérone. — Mariage de M. de Boissy avec M^lle^ de Folleville. — La lune de miel à Florence en 1824. — Ministère et disgrâce de M. de Chateaubriand. — Extraits des *Mémoires d'Outre-Tombe*. — Procès historique. — Rapport de M. de Loménie. — Naissance de M^lle^ Octavie de Boissy. — Une lettre de Charles-Albert. — Un courtisan du malheur. — Lettre de M. de Chateaubriand à M. de Boissy sur sa disgrâce. — Une belle action inconnue du comte de Boissy. — Correspondance révélatrice. — Hyacinthe Pilorge. — Histoire d'un service de porcelaine de Sèvres. — Mort de Louis XVIII. — *Le Roi est mort, vive le Roi !*

Le comte, devenu, par la mort de son père, marquis du Coudray de Boissy, fut appelé à la Chambre des pairs par ordonnance royale en date du 17 août 1815, et nommé chevalier de la Légion d'honneur par ordonnance du 19 août 1823. Il était déjà, et depuis longtemps, chevalier de Saint-Louis.

Son fils, entraîné par une certaine vocation militante, mais surtout par le devoir de son nom et la nécessité des circonstances, avait dû interrompre, dès la première Restauration, ses études, et faire dans l'état militaire au moins ce noviciat de l'épée, complément naturel de l'éducation d'un gentilhomme en des temps agités.

Nous trouvons, dès 1817, M. Octave de Boissy à Saint-Germain-en-Laye, où il fait, en qualité de garde du corps de la compagnie de (Grammont?), son service dans la maison du Roi.

Un portrait de cette époque nous le représente à merveille, tel qu'il était alors, avec sa tête bouclée d'éphèbe blond, l'œil encore rêveur mais déjà éveillé, la lèvre rose, déjà plissée d'un fin sourire, avec l'air d'enjouement mélancolique, de douceur malicieuse, la distinction frêle et la virilité encore féminine de Chérubin adolescent, revenant de voir sa marraine après la première campagne, dans son bel habit battant neuf, la main à la dragonne du sabre un peu lourd et le pas toujours aîlé, quoique ralenti par la botte éperonnée. Il y a de ce Chérubin-là, mais d'un Chérubin qui a lu *Corinne*, et est d'un temps épris du type d'Oswald, dans ce garde du corps de dix-huit ans, à la poitrine encore faible pour la cuirasse, mais qui porte avec une élégante aisance, et un plaisir qui ne s'est pas encore blasé, l'habit rouge, à brandebourgs et à aiguillettes d'argent, de cette aristocratique troupe de soldats sous-lieutenants.

M. Octave de Boissy ne demeura pas longtemps aux gardes du corps. Il avait obéi à la nécessité, pour les grandes familles, de donner l'exemple, et sans être querelleur ni fan-

faron, s'était montré capable de payer, au besoin, de sa personne, et de signer une opinion ou une leçon de son sang.

Mais ce temps, dégoûté de l'héroïsme, n'avait rien d'héroïque. La carrière militaire n'offrait à ceux qui l'embrassaient que de lointaines espérances de gloire. Le gouvernement avait besoin de s'affermir et n'était pas de ceux qui peuvent se dispenser d'être pacifiques. Bientôt, ennuyé des loisirs oisifs d'une existence de garnison et d'un service de parade, M. Octave de Boissy prit la résolution, qui le marque déjà, de renoncer à l'habit militaire, et de rentrer dans la vie civile, où l'attendaient et l'attiraient les droits et les devoirs du citoyen et du père de famille.

Il compléta ses études au cours de droit de M. Vertamy, sorte de petite académie, rendez-vous de jeunes gens studieux et pépinière d'hommes distingués; et dès le 24 décembre 1821, nous le voyons, inaugurant, par un discours remarquable, les cours de cette institution de droit et les exercices de cette conférence préparatoire aux luttes du barreau, mais surtout de la tribune.

Ce discours d'un jeune homme de vingt-trois ans à peine est un curieux témoignage du travail d'esprit qui se faisait alors dans la génération née avec le siècle, qui n'avait pas traversé la Révolution, ne la connaissait que par des deuils et des ruines, sur lesquels avait passé le soleil de l'Empire, et agitée d'instincts nouveaux et de préjugés anciens, cherchait à concilier le souvenir et l'espérance, la foi et la raison, l'autorité et la liberté. Ces jeunes gens, mêlés ensemble, patriciens et bourgeois, sentaient bien que les rapports des classes sociales et l'art de gouverner avaient subi des modifications désormais irréparables, et en prenaient leur parti à merveille, attirés plus qu'inquiétés par la nouveauté de ce gouvernement constitutionnel et représentatif, accepté par l'élite de la jeune nation avec un anglicanisme tout français.

Le futur pair de France, qui comprenait ses devoirs en

pair d'Angleterre, s'y prépara sérieusement et son premier discours est le reflet exact, et par moments éloquent, de ces dispositions d'esprit viriles et libérales que nous avons essayé d'analyser, et qui lui étaient communes avec la plupart des jeunes gens intelligents de la noblesse et de la bourgeoisie françaises.

Ce discours, caractéristique de l'homme et du moment, roule sur « l'utilité du droit pour ceux qui se destinent aux hautes fonctions publiques, et sur la manière dont cette étude doit être faite. »

Le garde du corps d'hier aujourd'hui apprenti légiste et orateur, s'élève d'abord contre les préjugés, fondés surtout sur de déplorables souvenirs, défavorables à une science qui a fourni à la vérité et à l'erreur, à l'attaque et à la défense de la société des armes si différentes ; si cette science a eu ses hontes, elle a eu ses gloires ; si elle a eu ses bourreaux, elle a eu ses héros et ses martyrs ; et la crainte de l'abus ne doit point faire proscrire l'usage.

Cette défense nette, claire, précise, énergique de l'étude du droit par un futur pair de France de vingt-trois ans, en 1821, n'est pas un symptôme à négliger, et elle honore un début.

Il y a, dans ce discours, des mots heureux, des cris encore contenus, mais déjà éloquents :

« La vérité dans le droit, c'est la justice. »

« La noblesse française autrefois, messieurs, négligeait les sciences ; elle savait vaincre ou mourir ; elle était fière de borner là son savoir. Sa valeur, son dévoûment pour son maître l'entraînaient toujours sur les champs de bataille, parce que là, mais là seulement, nos anciens rois trouvaient des ennemis. Les temps sont bien changés ! Ce n'est plus avec son épée qu'on sert le plus utilement son prince et son pays. »

Il y a, sinon un futur orateur, du moins un homme doué

de ce tempérament oratoire, de cette vivacité polémique, de cette verve spirituelle et de ce pétillement malicieux que nous connaîtrons plus tard, dans celui qui a écrit et prononcé cet éloge, plein d'un feu militant, des armes que l'habitude et l'exercice de la parole improvisée mettent au service d'une bonne cause :

« Quel avantage pour nous, messieurs, que d'être accoutumés d'avance à ces luttes où la victoire dépend presque toujours de la vivacité de l'attaque ou de la défense!

» Supposez, en effet, un homme n'ayant que les connaissances relatives à ses fonctions, de la précision, de la clarté, de l'ordre dans les idées, un heureux choix d'expressions, mais surtout doué du talent de l'improvisation, ajoutant, par la grâce et la vérité de son débit à la force de ses raisonnements, tel, en un mot, que nos exercices peuvent le former; et, à côté de lui, un des hommes extraordinaires qui, par leurs ouvrages, commandent l'admiration, mais à qui la nature a refusé le don de la parole, soumis à la nécessité de parler sur-le-champ. C'est vainement alors qu'il essayerait sur l'assemblée, l'autorité de ses discours écrits; et l'on verra le simple talent de tribune produire des effets auxquels le génie ne saurait atteindre avec toutes ses forces... »

Tout cela est bien deviné, bien dit, et sans s'en douter, le marquis de Boissy, en 1821, faisait, par anticipation, son propre portrait dans plus d'une circonstance, et se montrait d'avance tel que l'ont vu, plus d'une fois, la Chambre des pairs de 1840 et le Sénat de 1865.

Il y avait trop de promesses dans ce début, favorisé encore par tout ce que la surprise d'un grand nom et d'une grande fortune ajoute d'éclat à l'aube du talent naissant, pour que le jeune comte Octave de Boissy eût longtemps à attendre un protecteur et une occasion. Cette occasion d'entrer dans la politique par une grande porte, le Congrès de Vérone la lui offrit à point; et c'est la main de Chateaubriand qui ouvrit à son noble compatriote, et à son fervent admi-

rateur de cette époque, la porte de cette carrière diplomatique où il se faisait lui-même une illustration nouvelle.

Si l'on se reporte au mouvement des idées et des passions de ce temps généreux et inquiet, si l'on songe au rôle joué par Chateaubriand dans la double éducation politique et littéraire de cette jeune génération de royalistes libéraux sur laquelle il comptait pour ranimer d'un sang nouveau les forces épuisées de la vieille monarchie; si l'on se replace par la pensée dans ces magnétiques courants d'indépendance nationale, de délivrance de la Grèce, de régénération de l'Espagne, de progrès constitutionnel qui électrisaient alors les âmes, on comprendra à merveille, et sans qu'il soit besoin d'y insister, l'échange d'admiration d'un côté, de sympathie de l'autre, qui lia, de liens que M. de Boissy ne devait pas rompre le premier, l'auteur du *Génie du Christianisme* et de la *Monarchie selon la Charte*, devenu ambassadeur à Berlin, et bientôt à Londres, le plus illustre des initiateurs politiques du moment, — et l'un de ses plus brillants et dévoués disciples.

C'est de l'envoi à Londres, en qualité d'ambassadeur, de M. de Chateaubriand, que datent les premières, bientôt intimes et étroites relations du prochain plénipotentiaire au Congrès de Vérone, et de l'apprenti diplomate qui fit son noviciat auprès de lui, dans cette grande occasion, avec le titre d'attaché.

C'est de ce moment que date aussi une correspondance qu'il n'est pas sans intérêt de parcourir.

Le premier anneau de cette chaîne épistolaire est d'un métal assez prosaïque. Mais les grands hommes ne sont pas toujours sublimes et héroïques ; et il faut s'accoutumer, pour n'avoir pas trop de désillusions en ce monde, à lire des lettres de Mme de Staël qui sentent encore la banque où elle fut nourrie, et des lettres de Chateaubriand que remplissent tout entières les vulgaires instructions d'un ambassadeur qui *emménage*.

« Londres, ce 9 avril 1822.

» J'espère, Monsieur, que vous avez été heureux dans vos négociations et que le service de porcelaine est en route pour Londres. Il nous est d'autant plus nécessaire que mon service particulier a été brisé en partie dans le voyage et que je me vois réduit à fermer ma maison jusques à l'arrivée du présent du roi. Je désirerais beaucoup aussi, monsieur, savoir si vous avez des espérances prochaines pour les tapis et pour les meubles. Je vous renouvelle, monsieur, mes remercîments pour toutes les peines que je vous donne, mais en arrangeant ma maison, j'arrange la vôtre, et c'est là mon excuse.

» Agréez, Monsieur, mes compliments empressés et présentez-les de ma part à M. votre père.

« CHATEAUBRIAND. »

» Nous vous attendons à la fin du mois. »

Le 16 avril 1822, nouvelle variation sur le même thème :

« Je vous remercie, monsieur, de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire et de la peine que vous vous êtes donnée. Comme quelque chose vaut mieux que rien, prenons toujours le service bleu, tout incomplet qu'il est. Dans la lettre que je vous envoie, et que vous aurez la bonté de remettre à M. de Lauriston, je lui demande de faire compléter ce service. Il suffira que l'on garde, à la manufacture, une assiette pour modèle. Si cependant on voulait, avec ce service manqué, envoyer un autre service complet, il faudrait s'arranger de cela.

» Nous aurons bien de la peine, je le crois, à obtenir l'ameublement du salon ; cependant je le sollicite encore. Quand on ne me donnerait que des tapis et des tapisseries, cela diminuerait toujours mes frais d'ameublement. Il n'y a pas d'argent à débourser pour le roi, puisqu'il a certainement à lui des manufactures de tapis et de tapisseries.

» Je vous renouvelle, Monsieur, tous mes remercîments. Vous viendrez nous rejoindre quand vous ne verrez plus d'espérance de succès. J'aurai mon audience du roi le 19, et dans les premiers jours de mai, nous commencerons à nous reconnaître dans la maison.

» CHATEAUBRIAND. »

M. de Boissy réussit au gré de son mandataire dans cette négociation, qui n'était pas plus facile qu'une autre, et il rejoignit sans doute l'ambassadeur à Londres avec le dernier trophée de cette série de conquêtes pacifiques sur les lenteurs et les avarices administratives. Voici le billet qui le rappelle avec tous les éloges qui sont dus à ce premier succès d'un intermédiaire déjà actif, énergique, souple et gracieux, qui savait plaire quand il le voulait, auquel enfin, de gré ou de force, on ne résistait pas, quand la conviction de son droit surtout le rendait aussi opiniâtre qu'éloquent :

« Londres, 30 avril 1822.

» Mille remercîments, Monsieur, vous faites des merveilles. Je n'ai point encore l'annonce du départ des porcelaines, et c'est ce que je désire le plus. Quand vous croirez, Monsieur, que vous ne pouvez plus rien obtenir, vous viendrez nous retrouver.

» A vous, Monsieur, bien sincèrement. »

M. de Boissy, s'il rejoignit, comme il est probable, son ambassadeur à Londres, n'y demeura pas longtemps, car, dès le mois de septembre 1822, celui qui était désormais son patron, son chef et son ami, passa les Alpes pour aller défendre, devant l'assemblée de diplomates du Congrès de Vérone, le système de politique extérieure nouvelle dont il était l'auteur, et dont il allait bientôt inaugurer, par la guerre de la restauration espagnole, l'application.

Ce système, grâce auquel le futur successeur de M. de Montmorency au ministère des affaires étrangères devait procurer au moins à son gouvernement un peu de cette gloire militaire qui lui manquait, aux yeux de la nation et de l'Europe, si fatalement, ne doit pas être jugé avec les illusions de son auteur ni les passions de son temps.

Certainement la part de la chimère, de l'utopie, de la poésie est à faire sévèrement dans ce plan, dont Chateaubriand ne put qu'exécuter les premières lignes; et il y a bien du château en Espagne dans ce fragile édifice d'hypothèses et

d'espérances grandioses. Mais nul ne saurait méconnaître le patriotisme et la grandeur de ce rêve dont la réalisation, à peine ébauchée par les précaires succès de Cadix, avorta tristement, sous l'effort des ambitions et des passions contraires, dans la disgrâce de l'homme d'État romanesque qui l'avait conçu. Il ne faut pas ajouter une créance complète à l'apologie et aux regrets éloquents de l'auteur de ce chef-d'œuvre écrasé en son germe et flétri aux premiers lauriers. Mais il ne faut pas non plus voir à travers la désillusion du lendemain, dans ses carcasses noircies et ses baguettes tordues, le feu d'artifice qui a raté. Il y a donc lieu de tenir compte de cette défense, par Chateaubriand lui-même, d'un système dont le plus grand tort est de n'avoir pas réussi, et auquel on n'en laissa pas le temps.

« Qu'on s'imagine Ferdinand régnant d'une manière raisonnable à Madrid, sous la verge de la France; nos frontières du Midi en sûreté, l'Ibérie ne pouvant plus vomir sur nous l'Autriche et l'Angleterre; qu'on se représente deux ou trois monarchies bourbonniennes, en Amérique, faisant à notre profit le contre-poids de l'influence et du commerce des États-Unis et de la Grande-Bretagne; qu'on se figure notre cabinet redevenu puissant, au point d'exiger une modification dans les traités de Vienne, notre vieille frontière recouvrée, reculée, étendue dans les Pays-Bas, dans nos anciens départements germaniques, et qu'on dise si, pour de tels résultats, la guerre d'Espagne ne méritait pas d'être entreprise ! »

Ces derniers avantages nationaux et politiques n'étaient pas les seuls qui devaient inspirer le plénipotentiaire et le ministre, et pour apprécier sainement la moralité de la guerre d'Espagne de 1823, triomphe passager, chef-d'œuvre avorté des combinaisons de Chateaubriand durant cette phase de royalisme pur (1814 à 1824) qui sera suivie d'évolutions et de transformations si contradictoires, il faut connaître tous les motifs qui pesèrent dans la balance de ses méditations et de ses ambitions. Lui-même, avec une sincérité orgueilleuse, nous les a dévoilés, quand, découvrant les plus secrets mo-

bles de notre intervention, il y a montré moins la sollicitude inspirée par le sort d'un prince malheureux et qui lui paraissait avoir mérité son malheur que « la crainte d'un troisième » échafaud qui pourrait tuer la monarchie, et d'un troisième » jugement qui semblerait établir par l'autorité des crimes une » espèce de droit des peuples, et un corps de jurisprudence » contre les rois (1) ! »

Entreprise politique par les vues quelque peu étroites d'une sorte de préservation et de conservation à outrance du principe monarchique menacé, dans son prestige ébranlé, d'un nouvel affront révolutionnaire; guerre nationale par les résultats d'influence et de réparation pour nos avis longtemps humiliés, la guerre d'Espagne apparaissait encore à Chateaubriand, dans les méditations enfiévrées de son hôtel de Portland-Place, comme un coup de théâtre sublime destiné à l'immortaliser, comme un triomphe sur cette mémoire de Napoléon demeurée populaire même chez ses ennemis. Il se flattait de l'éclipser à jamais par l'affront d'une victoire remportée par la monarchie aux lieux mêmes où la révolution, dans la personne de son héros, avait subi cet échec fatal précurseur de tant d'autres.

En un mot, comme il faut toujours faire, dans les plus belles combinaisons du génie humain, et en apparence les plus désintéressées, la part d'un certain égoïsme et d'une certaine vanité, Chateaubriand, qui n'avait pu se retrouver impunément en 1822 ambassadeur de France à Londres, dans cette ville où en 1793, il grelottait inconnu sur le grabat du famélique taudis de Mary-le-Bone, s'était certainement laissé emporter un peu au delà des bornes du sang-froid par la pensée de réussir là où Bonaparte, ce colosse importun, avait échoué, et de gagner sa gloire là où le plus grand homme des temps modernes avait perdu la sienne.

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe.*

Écoutez cet aveu de l'auteur du *Congrès de Vérone*, battu par les événements, cherchant, quinze ans après, à leur arracher au moins l'honneur de son œuvre trahie par eux, et se drapant dans les lambeaux de son drapeau déchiré par la fortune :

« Lorsque nous entrâmes aux relations extérieures, la légitimité allait, pour la première fois, brûler de la poudre sous le drapeau blanc, tirer son premier coup de canon, après ces coups de l'Empire qu'entendra la dernière postérité. Si elle reculait, elle était perdue ; si elle n'avait qu'un médiocre succès, elle était ridicule. Mais enjamber d'un pas les Espagnes, réussir là où Bonaparte avait échoué, triompher sur ce même sol où les armées de l'homme fastique avaient eu des revers ; faire en six mois ce qu'il n'avait pu faire en sept ans, c'était un véritable prodige. Ce prodige aurait frappé l'Europe comme il frappait la France, si des préjugés ne nous avaient aveuglés (1). »

Nous connaissons maintenant à fond et jusqu'au tuf les pensées générales et particulières, intimes et publiques, qui firent briguer à Chateaubriand, en dépit de la rivalité secrète et de l'antipathie sournoise des Villèle et des Montmorency, le poste de plénipotentiaire à cette assemblée solennelle de souverains, de ministres et d'ambassadeurs, où on l'envoyait comme à un piége, et où il allait conquérir par la parole le droit de faire agir la force, et de voir échouer glorieusement ses desseins.

L'occasion était bonne pour un ambassadeur français cherchant à devenir ministre, et doué des séductions d'un grand nom. L'Europe, encore lasse des hasards de la fortune et des brutalités du fait, si longtemps triomphant, était éprise des chimères de la combinaison pacifique et des oracles de l'éloquence. Tout se réglait désormais autour d'un tapis vert. Là

(1) *Congrès de Vérone*, t. II, p. 425.

diplomatie prenait ses revanches de la guerre, et la délibération voulait avoir ses victoires et ses conquêtes. Chateaubriand l'a dit lui-même avec une naïveté quelque peu ironique :

« Depuis le congrès de Vienne et d'Aix-la-Chapelle, les princes de l'Europe avaient la tête tournée de congrès ; c'était là qu'on s'amusait et qu'on se partageait quelques peuples. A peine le congrès commencé à Laybach et continué à Troppau, était-il fini, qu'on songea à en convoquer un autre à Vienne, à Ferrare ou à Vérone ; les affaires d'Espagne offraient l'occasion d'en hâter le moment ; chaque cour avait déjà désigné son ambassadeur.

» Je voyais à Londres tout le monde se préparer à partir pour Vérone ; comme ma tête était remplie des affaires d'Espagne et comme je rêvais un plan pour l'honneur de la France, je croyais pouvoir être de quelque utilité au nouveau congrès, en me faisant connaître sous un rapport auquel on ne songeait pas (1). »

C'est Chateaubriand lui-même, destiné à y jouer un rôle si important, qui nous introduira à ce congrès, où M. de Boissy était appelé à figurer derrière lui, sur un théâtre où il est rare de débuter, et d'apprendre, à l'école des maîtres, les rudiments de l'art de négocier :

« Nous quittâmes Londres à la fin de septembre 1822 ; nous traversâmes Paris, la France, les Alpes, le Milanais et nous descendîmes à Vérone, à *Casa-Lorenzi*. Il n'y avait encore presque personne d'arrivé. Peu à peu la ville se remplit. On vit paraître successivement l'Empereur, l'Impératrice d'Autriche et leur suite ; le prince de Metternich, accompagné des conseillers auliques Gentz, du chevalier de Floret, de quatre barons, d'un comte, d'un concipiste aulique et de deux officiaux ; le prince d'Esterhazy, notre collègue d'ambassade à Londres ; le comte de Zichy, notre ancien collègue plénipotentiaire à la cour de Prusse ; le baron de Lebzeltern, accrédité près la cour de Russie ; l'Empe-

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Deros, 1852, t. II, p. 69, 70.

reur de Russie avec cinq adjudants généraux : Menzikoff, Trubetzkoy, Oscharowski, Czernitscheff, Michaud; le prince Wolkonsky, général et chef d'état-major, le comte de Nesselrode, secrétaire d'État, le comte de Lieven, ambassadeur à Londres; le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur à Paris; puis le duc de Wellington et lord Clamwillam; le marquis de Londonderry, frère de feu lord Castelreagh; le vicomte Strangford et lord Burghersh; puis vinrent les puissances de la Prusse, S. M. le Roi, LL. AA. RR. le prince Guillaume et le prince Charles; le comte Bernstorf; le baron Humboldt.

» L'archiduc et l'archiduchesse, vice-roi et vice-reine d'Italie débarquèrent avec leur cour.

» Parme envoya l'archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme dite veuve de Napoléon, avec le comte de Nieperg, dit chambellan et chevalier d'honneur de l'archiduchesse.

» Le grand-duc et la grande-duchesse de Toscane, S. A. I. et R. le prince héréditaire accoururent de la patrie du Dante et de Michel-Ange, de cette ville si belle, disait l'archiduc Albert, que l'on ne devrait la faire voir que les dimanches et fêtes.

» L'archiduc, duc de Modène, et l'archiduchesse de Modène descendirent du Cataïo.

» Sa Majesté le roi des Deux-Siciles quitta Naples pour Vérone avec la duchesse de Floridia, le confesseur Porta et le prince de Salerne, que suivaient deux gentilshommes de la Chambre.

» La Sardaigne députa son roi et sa reine, et le comte de la Tour, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

» Nous autres Français, nous étions de même assez nombreux : M. le vicomte de Montmorency, notre chef, était accompagné de M. Bourjot et de M. Pontois, pour le secrétariat, et de M. Damour pour le chiffre. Le marquis de Caraman, M. de la Ferronnays, M. de Rayneval et nous, nous représentions nos missions de Vienne, de Pétersbourg, de Berlin et de Londres. Dans la mission de Londres, on comptait le duc de Rauzan, gendre du duc de Duras, M. le comte de Boissy et M. le comte d'Aspremont.

» M. de Serre, ambassadeur à Naples, et M. de la Maisonfort, envoyé à Florence, assistèrent au spectacle en simples curieux (1). »

---

(1) *Congrès de Vérone*, t. I, p. 65-67.

C'est au milieu de cette foule de dieux, de demi-dieux, de héros et de sages, dont le dénombrement est fait par son chef, du ton d'un Homère moderne, que le comte de Boissy assista, sur cette scène olympienne de son apprentissage diplomatique, à la discussion des cinq grandes affaires agitées au Congrès de Vérone : la traite des nègres ; les pirateries dans les mers de l'Amérique ou les colonies espagnoles ; les démêlés de l'Orient entre la Russie et la Porte ; la position de l'Italie ; les dangers de la révolution d'Espagne par rapport à l'Europe et surtout par rapport à la France. Il y avait encore, par-dessus le marché de ce vaste protocole, de petites questions secondaires qui aspiraient à devenir principales et dont la première y réussit ; les troubles de la Grèce, la navigation du Rhin ; les intérêts de la régence d'Urgel.

On comprendra la vive et profonde impression que dut rapporter le jeune diplomate de ces scènes d'un théâtre dont Vérone, avec ses grands souvenirs et ses grands restes romains, formait le fond, et où une assemblée de rois sous le soleil italien écoutait les députés de la Grèce. Plus d'une scène de la coulisse ne dut pas moins le frapper, notamment ce fameux dîner, auquel il assista sans doute, et dont M. de Chateaubriand nous a laissé le tableau :

« Nous refusâmes d'abord une invitation de l'archiduchesse de Parme ; elle insista et nous y allâmes. Nous la trouvâmes fort gaie : l'univers s'était chargé de se souvenir de Napoléon ; elle n'avait plus la peine d'y songer. Nous lui dîmes que nous avions rencontré ses soldats à Plaisance, et qu'elle en avait autrefois davantage ; elle répondit : — « Je ne songe plus à cela. » Elle prononça quelques mots légers et comme en passant sur le roi de Rome ; elle était grosse. Sa cour avait un certain air délabré et vieilli, excepté M. Nieperg, homme de bon ton. Il n'y avait là de singulier que nous, dînant auprès de Marie-Louise, et les bracelets faits de la pierre du sarcophage de Juliette que portait la veuve de Napoléon (1). »

(1) *Congrès de Vérone*, t. I, p. 69.

» Des chanteurs et des comédiens étaient accourus pour amuser d'autres acteurs : les rois. Des journalistes de Londres arrivés sans passeport, guettaient l'histoire pour l'appréhender au passage. Dans l'amphithéâtre, où se réfugient de pauvres familles, et qu'éclaire parfois le feu d'une forge, au fond d'un portique se rassembla la foule à la fin du congrès! on avait traqué les habitant des campagnes : ceux de la ville n'auraient pas suffi pour remplir l'édifice. Cette représentation n'avait eu lieu que deux fois auparavant : l'une, pour Joseph II, l'autre pour Pie VI, lorsqu'il se rendit à Vienne. Si l'on n'eût pas été averti du temps aux costumes, on aurait pu croire à une résurrection des Romains (1). »

Nous avons sous les yeux la correspondance de famille du comte de Boissy, du mois d'octobre 1822, et nous croyons utile à l'intelligence de son caractère et de son esprit de reproduire quelques extraits de ces confidences et de ces expansions primesautières :

« Vérone, ce 11 octobre 1822.

» Mon cher papa... hier, j'ai conclu un marché effrayant. Croiriez-vous que j'ai payé, pour un mois de loyer, la somme de 4,000 fr. ? mais qu'importe, la chose est ainsi, et ne pouvait être autrement. Il y a des palais à louer jusqu'à 13,000 fr. par mois; et dans ces palais, il y a les quatre murs décorés de fresques.

» Je ne me repens pas de mon marché; comparativement, il est bon et très-bon. Ainsi, S. M. le Roi de France, ou du moins son représentant, ne peut qu'être satisfait. On arrive à force, et M. de Caraman, pour être arrivé cette nuit, a couché dans une mauvaise salle à manger et sur un très-mauvais sopha.

» J'ai déjà vu ici une quantité de choses qui se sont présentées d'elles-mêmes; par exemple, j'ai rencontré un enterrement : le malheureux qu'on conduisait à sa demeure dernière, était précédé d'une bande de musiciens jouant alternativement des contredanses, des valses et des airs du carnaval de Venise;

(1) *Congrès de Vérone*, t. I, p. 70.

quand la musique cessait, les prêtres et le cortége chantaient les prières d'usage.

» Hier, j'ai vu brûler un palais qui servait de magasin pour eaux-de-vie et liqueurs. Deux pompiers français auraient plus fait que toutes les pompes de Vérone. D'abord elles sont prudemment arrivées quand elles étaient devenues inutiles, non parce que le feu était trop considérable, mais parce qu'il était presque éteint, c'est-à-dire plus d'une grande demi-heure après que l'alarme avait été donnée; trois grenadiers autrichiens, qui se sont conduits bravement ont été brûlés ; j'ai vu leurs squelettes. »

En continuant de feuilleter ces lettres pleines de bons sentiments, exprimés avec une simplicité qui n'est pas sans grâce, et une émotion contenue plus touchante que si elle était bruyante : le mal du pays, le regret des absents, le goût de la vie domestique, la modeste défiance de ses forces à l'entrée d'une carrière obstruée, nous trouvons la mention d'une rapide et intéressante excursion à Venise racontée par M. de Boissy à son correspondant ordinaire, c'est-à-dire à son père :

« Vérone, 22 octobre 1822.

» ..... Je n'ai rien à vous mander, si ce n'est que j'arrive de Venise. Le 19 au matin, le temps, qui avait été affreux les deux jours d'avant devint superbe. M. l'ambassadeur, qui est plein de bontés pour moi, me permit, ainsi qu'à son secrétaire, d'aller passer deux jours à Venise. Je n'avais garde de laisser échapper cette occasion, qui pouvait ne plus se représenter. Ainsi, dimanche et lundi, j'ai visité Venise, ses églises, ses palais, ses places, ses cafés, ses boutiques, ses promenades et son arsenal. Je suis ravi d'avoir vu cette ville si puissante autrefois, si déserte ou du moins si pauvre, si nulle aujourd'hui. J'étais trop près pour ne pas désirer voir Venise. On sait quand on est dans ce pays; mais on ne sait pas quand on y viendra après l'avoir quitté... »

La mélancolie de cette réflexion cache une espérance dans son regret. Le comte de Boissy se trompait dans sa crainte de voir déçu son désir de retour ; il devait revenir en 1823 à Flo-

rence, et en 1847, à Venise même et depuis lors, presque chaque année, faire dans ce pays privilégié, seconde patrie de tous les citoyens intelligents du monde, un pèlerinage charmé à la fois par la douceur d'un climat céleste, les émotions et les surprises, toujours nouvelles, de l'admiration et les souvenirs du cœur.

M. de Chateaubriand quitta Vérone le 13 décembre 1822, pour monter au faîte de cette fortune inouïe dont il devait sentir surtout l'élévation à la profondeur de la chute qui précipita bientôt, sur les débris de ses projets, son ambition un moment triomphante. Cette chute fut si profonde et d'un tel élan, on le sait, que le ministre, brutalement congédié, s'en trouva jeté au plus fort de la mêlée de l'opposition constitutionnelle, et ne fut pas même désarmé par la disgrâce expiatoire de M. de Villèle, auteur de la sienne. Sa déception et sa vengeance devaient conduire, bien au delà des légitimes représailles, le royaliste devenu républicain, qui ne reprendra plus, que pour suivre les funérailles de la monarchie, les piétés mais non plus les illusions d'autrefois.

M. de Boissy ne tarda pas à suivre son patron, et dès le lendemain, 14 décembre 1822, il repartait pour Paris, où le rappelaient l'attrait des affections domestiques, le légitime souci de son avancement dans une carrière où il faut aider aux circonstances, et où, comme en amour, les absents ont souvent tort; enfin, et surtout, des projets d'établissement précurseurs de ces nouveaux devoirs et de ces nouveaux plaisirs qui inaugurent définitivement la vie virile.

A l'hiver de 1823 nous retrouvons le comte de Boissy secrétaire d'ambassade à Florence, sous M. de la Maisonfort, et inaugurant, au milieu des félicités conjugales et des espérances paternelles de la lune de miel, ce nouveau pas dans la carrière diplomatique, dès ce moment définitivement ouverte devant lui sous les plus favorables auspices. La retraite imprévue de M. de Chateaubriand allait fermer subitement ces riantes avenues, et condamner à une noble inaction un homme incapable

de ne pas s'associer à la disgrâce de celui dont il avait partagé la prospérité.

En attendant, le nouveau ménage jouit quelque temps d'un bonheur sans mélange, assombri seulement par les regrets de la patrie éloignée et de la famille absente. Les lettres de cette période, y compris celle de Mlle Amélie de Folleville, devenue, au printemps de 1823, la comtesse de Boissy, par un mariage des mieux assortis comme naissance, fortune et qualités, respirent cette intime félicité des unions récentes, dont l'unique ennui du ciel étranger voile à peine la joie d'une ombre mélancolique.

La jeune comtesse de Boissy, enchantée d'ailleurs d'être à Florence, et dont le cœur est plein du soleil de la jeunesse et de l'amour, ne s'étonne et ne s'afflige de rien, sinon qu'il pleuve depuis un mois dans la ville des roses, et qu'elle soit sous ce climat si vanté, obligée de se chauffer depuis trois semaines (le 4 novembre 1823), sous les rares et pâles rayons d'un midi qui n'aurait pas seulement la force de « faire partir le méridien du Plessis. »

L'histoire, en raccourci, de la disgrâce de Chateaubriand est nécessaire à l'intelligence de la correspondance qui va suivre, et qui fait trop d'honneur au cœur de celui dont elle trahit une généreuse et délicate inspiration, pour que nous la passions sous silence.

Suivant notre habitude, qui est de préférer à une vaine gloriole d'auteur le plaisir du lecteur, nous emprunterons au principal acteur et aux meilleurs historiens de cet épisode politique un récit que le nôtre ne saurait se flatter de remplacer :

« Ma guerre d'Espagne, — dit Chateaubriand — le grand événement politique de ma vie, était une gigantesque entreprise. »

Et il répète la phrase du *Congrès de Vérone*, que nous avons déjà citée, pour ajouter :

« C'est pourtant ce que j'ai fait ; mais par combien de malédictions ma tête a été frappée à la table de jeu où la Restauration

m'avait assis! J'avais devant moi une France, ennemie des Bourbons, et deux grands ministres étrangers, le prince de Metternich et M. Canning. Il ne se passait pas de jour que je ne reçusse des lettres qui m'annonçaient une catastrophe, car la guerre avec l'Espagne n'était pas du tout populaire ni en France, ni en Europe. En effet, quelque temps après mes succès dans la Péninsule, ma chute ne tarda pas à arriver.

» Dans notre ardeur, après la dépêche télégraphique qui annonçait la délivrance du roi d'Espagne, nous autres ministres nous courûmes au château. Là, j'eus un pressentiment de ma chute; je reçus sur la tête un seau d'eau froide qui me fit rentrer dans l'humilité de mes habitudes. Le roi et Monsieur ne nous aperçurent point. M^me^ la duchesse d'Angoulême, éperdue du triomphe de son mari, ne distinguait personne. Cette victime immortelle écrivit sur la délivrance de Ferdinand une lettre terminée par cette exclamation sublime, dans la bouche de la fille de Louis XVI : « Il est donc prouvé qu'on peut sauver un roi » malheureux! »

» Le dimanche je retournai, avant le conseil, faire ma cour à la famille royale; l'auguste princesse dit à chacun de mes collègues un mot obligeant; elle ne m'adressa pas la parole : je ne méritais pas sans doute un tel honneur. Le silence de l'orpheline du Temple ne peut jamais être ingrat; le ciel a droit aux adorations de la terre et ne doit rien à personne.

» Je traînai ainsi jusque à la Pentecôte; pourtant mes amis n'étaient pas sans inquiétude; ils me disaient souvent : — Vous serez renvoyé demain. — Tout à l'heure, si l'on veut, répondais-je. Le soir de la Pentecôte, 6 juin 1824, j'étais arrivé dans les premiers salons de Monsieur; un huissier vint me dire qu'on me demandait. C'était Hyacinthe, mon secrétaire. Il m'annonça, en me voyant, que je n'étais plus ministre. J'ouvris le paquet qu'il me présentait : j'y trouvai ce billet de M. Villèle :

» Monsieur le vicomte,

» J'obéis aux ordres du roi, en transmettant de suite à Votre » Excellence une ordonnance que Sa Majesté vient de rendre :

» Le sieur comte de Villèle, président de notre conseil des mi» nistres, est chargé, *par intérim*, du portefeuille des affaires étran» gères, en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand (1).»

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 77.

Le premier sentiment de M. de Chateaubriand, à la lecture de cette destitution *sans phrases*, fut d'être plus blessé de l'injurieuse brutalité de la forme, que du fond. Certes, il lui était dur de voir ses services méconnus et ses projets brisés ; et cela au moment le plus douloureux pour une déception, celui du triomphe même. Mais ce qu'il ne parvint à pardonner que plus tard, sans jamais l'oublier peut-être, et quand les malheurs de la monarchie lui firent un devoir de ne plus songer à ses fautes, c'est l'inutile affront de ce laconique congé.

Il ne pouvait attribuer au roi, malgré l'implacable égoïsme qui l'en rendait capable, la responsabilité de ce dédain absolu des plus vulgaires courtoisies ; elle n'en retomba que plus lourdement sur le rival sans merci, qui, pour se débarrasser plus vite d'un collègue importun, abusait de sa victoire au point de le pousser, par un procédé irréparable, à se rendre le retour impossible.

M. de Villèle avait compté avec raison sur les susceptibilités et les irritabilités de son adversaire, réduit irrémédiablement à devenir son ennemi, mais il avait aussi compté sans la lutte implacable et la chute vengeresse qui furent la suite de son tort de n'avoir rien ménagé. La querelle de ces deux hommes, grandie aux proportions de deux partis, fut plus fatale à la monarchie que ses pires fautes ; et la révolution de 1830 les mit dos à dos sur des ruines.

On ne saurait, sans injustice, attribuer ni à l'un ni à l'autre cette catastrophe ; mais ils furent tous deux punis par la conscience d'y avoir cette part mystérieuse que la lutte des deux extrêmes a dans toute dissolution.

M. de Villèle a, plus tard, cherché à excuser une surprise qui provoqua des représailles qu'il n'avait pas prévues, et à plaider les circonstances atténuantes du hasard à la décharge d'une accusation de brutalité qui lui pesa surtout, quand, à son tour, il connut la douleur d'être renvoyé sans façon. Mais si ces explications diminuent à nos yeux le blâme qui lui incombe, elles furent, en tout cas, trop tardives pour prévenir une irritation

qui jeta Chateaubriand hors des gonds et lui fit préférer, au parti d'une résignation exemplaire, les dangereuses vengeances d'une opposition que lui-même a qualifiée de « systématique. »

On la comprend jusque dans ses excès, sans l'excuser, quand on songe aux circonstances critiques de situation et de fortune qui rendaient si cruel le coup porté par M. de Villèle à un rival qu'il jetait ainsi à la fois dans les bras de la pauvreté et de la liberté.

La nouvelle de son remplacement, qui avait si inopinément frappé le ministre, dans l'exercice même de ses fonctions et au milieu d'une audience de cour, l'humilia par contre-coup jusque dans l'accomplissement des devoirs de représentation et d'hospitalité de sa charge.

« Les embarras de la richesse et les inconvénients de la misère me suivirent dans mon logement de la rue de l'Université; le jour de mon congé, j'avais au ministère un immense dîner prié; il me fallut envoyer des excuses aux convives, et faire replier dans ma petite cuisine à deux maîtres, trois grands services préparés pour quarante personnes. Montmirel et ses aides se mirent à l'ouvrage, et nichant casseroles, lèchefrites et bassines dans tous les coins, il mit son chef-d'œuvre réchauffé à l'abri. Un vieil ami vint partager mon premier repas de matelot mis à terre. La ville et la cour accoururent, car il n'y eut qu'un cri sur l'outrecuidance de mon renvoi, après le service que je venais de rendre; on était persuadé que ma disgrâce serait de courte durée, on se donnait l'air de l'indépendance en consolant un malheur de quelques jours, au bout desquels on rappellerait fructueusement à l'infortuné, revenu en puissance, qu'on ne l'avait pas abandonné.

» On se trompait; on en fut pour les frais de courage : on avait compté sur ma platitude, sur mes pleurnicheries, sur mon ambition de chien couchant, sur mon empressement à me déclarer moi-même coupable, à faire le pied de grue auprès de ceux qui m'avaient chassé : c'était mal me connaître. Je me retirai sans réclamer même le traitement qui m'était dû, sans recevoir ni une faveur, ni une obole de la cour; je fermai ma porte à quiconque m'avait trahi; je refusai la foule condoléante et je pris les armes. Alors tout se dispersa; le blâme universel éclata,

et ma partie, qui d'abord avait semblé belle aux salons et aux antichambres, parut effroyable...

» ..... Ma chute fit grand bruit; ceux qui se montraient les plus satisfaits en blâmaient la forme. J'ai appris que M. de Villèle hésita; M. de Corbières décida la question : « S'il rentre par une porte au conseil, dut-il dire, je sors par l'autre. » On me laissa sortir : il était tout simple qu'on me préférât M. de Corbières : je ne lui en veux pas ; je l'importunais; il m'a fait chasser; il a bien fait.

» Le lendemain de mon renvoi et les jours suivants, on lut dans le *Journal des Débats* ces paroles si honorables pour MM. Bertin:

» C'est pour la seconde fois, que M. de Chateaubriand subit » l'épreuve d'une destitution solennelle.

» Il fut destitué, en 1816, comme ministre d'État, pour avoir » attaqué, dans son immortel ouvrage de : *la Monarchie selon la* » *Charte*, la fameuse ordonnance du 5 septembre, qui prononçait » la dissolution de la Chambre introuvable de 1815. MM. de Villèle et de Corbières étaient alors simples députés, chefs de l'opposition royaliste, et c'est pour avoir embrassé leur défense que » M. de Chateaubriand devint la victime de la colère ministérielle.

» En 1824, M. de Châteaubriand est encore destitué, et c'est » par MM. de Villèle et de Corbières, devenus ministres, qu'il est » sacrifié. Chose singulière! En 1816, il fut puni d'avoir parlé; » en 1824, on le punit de s'être tu; son crime est d'avoir gardé » le silence dans la discussion sur la loi des rentes. Toutes les » disgrâces ne sont pas des malheurs; l'opinion publique, juge » suprême, nous apprendra dans quelle classe il faut placer M. de » Chateaubriand; elle nous apprendra aussi à qui l'ordonnance de ce » jour aura été le plus fatale ou du vainqueur, ou du vaincu... »

» ..... Le signal de la réaction fut ainsi donné. M. de Villèle n'en fut pas d'abord trop alarmé; il ignorait la force des opinions. Plusieurs années furent nécessaires pour l'abattre; mais enfin il tomba (1)... »

Nous donnons, après le héros et l'acteur, la parole au rapporteur, M. de Loménie :

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Deros, t. II, p. 77 à 83.

« Huit mois s'étaient à peine écoulés depuis la reddition de Cadix et la délivrance de Ferdinand, lorsque l'homme à qui la Restauration devait ce peu de gloire, fut tout à coup chassé *comme un valet qui aurait volé la montre du roi sur la cheminée*. M. de Villèle le jalousait. Louis XVIII ne l'aimait pas; il avait refusé de soutenir la *conversion des rentes* qu'il désapprouvait; il n'avait voulu du renouvellement septennal qu'avec le changement d'âge. Il était populaire. M. de Villèle ne l'était pas; les rois étrangers lui envoyaient des cordons, M. de Villèle n'en recevait pas; il était tenace et fier comme un Breton, M. de Villèle souple et rusé comme un enfant de la Gascogne. Il fut incivilement éconduit. L'injure était grande. La vengeance égala l'injure. Coriolan passa aux Volsques; Chateaubriand s'arma de sa plume et planta sa tente dans le *Journal des Débats*. Le chef de la phalange royaliste de 1818 connaissait mieux que personne le côté faible de ses anciens soldats. Réduction des rentes, censure, loi du sacrilége, dissolution de la garde nationale, toutes les mesures ministérielles furent criblées à jour. En vain, M. de Villèle appela à son secours toutes les ressources de son esprit subtil; en vain il s'accrocha à son portefeuille avec la rage du désespoir, après trois ans d'une lutte acharnée, il fut précipité des hauteurs du ministère par son formidable ennemi. Chateaubriand n'avait pas prévu toutes les conséquences du combat... »

A ce moment-là le comte de Boissy, heureusement distrait des événements publics par le plus agréable des événements domestiques, la naissance d'une fille, savourait les félicitations d'usage en pareil cas. Nous citerons, de cette sympathie qui environnait à Florence le digne chargé d'affaires de France, un unique et précieux témoignage. Nous le trouvons dans une lettre d'Albert de Savoie, futur roi de Sardaigne, dont le fils porte en ce moment la couronne d'Italie :

« Je m'empresse, mon cher comte, de vous faire mes bien sincères compliments sur la délivrance de Mme de Boissy, à laquelle je vous prie de faire agréer mes félicitations et compliments. Je suis très-sensible à tout ce que vous me dites dans votre aimable lettre. Je n'oublierai jamais toutes les attentions que

vous voulûtes bien avoir pour moi, pendant mon séjour en Toscane, dont je vous suis on ne peut plus reconnaissant. Je suis maintenant établi dans mon château de Racconnis, attendant l'arrivée de mon oncle à Turin, pour m'y rendre; il me donna à Gênes toutes les marques possibles d'affection et d'intérêt; et je partis de cette ville avec toutes les raisons du plus juste contentement. Je recevrai toujours avec grand plaisir de vos nouvelles et je vous prie d'être convaincu de mon amitié.

» ALBERT DE SAVOIE.

» Racconnis, ce 3 juin 1824. »

M. de Boissy ne fut pas le dernier, comme on le pense, on le connaît déjà assez pour cela, à s'associer avec un énergique dévouement à la disgrâce de son premier maître et protecteur. Il n'était pas de ceux qui flattent la prospérité ni qui abandonnent l'infortune. Nous nous serions étonnés de ne pas trouver trace, dans sa correspondance de cette époque, des démarches qui attestent la générosité de sentiments d'un homme, habitué de bonne heure à aimer les vaincus. Notre attente et celle du lecteur ne seront pas trompées, et nous nous empressons de lui faire partager l'émotion avec laquelle on ne peut s'empêcher de parcourir les lettres qui suivent.

Dès la première nouvelle de la retraite si dramatique de M. de Chateaubriand, ce dernier reçut de son ancien secrétaire une lettre qui n'avait rien d'un compliment de banale condoléance. Il y répondit de Paris, le 14 juillet, avant d'aller rejoindre à Neufchâtel Mme de Chateaubriand, qui était allée l'y attendre dans une cabane au bord du lac, par les lignes suivantes, où l'on retrouve toute son ironique et mélancolique éloquence:

« Vos nobles sentiments, Monsieur, ne m'étonnent pas. Je vous avais bien jugé. Pilorge m'a dit tout ce que vous pensez. Je vous engage à rester où vous êtes. Ma carrière finit, la vôtre commence; il faut conserver au roi des serviteurs comme vous. Je suis si accoutumé à être maltraité par la fortune que je

n'y pense seulement pas. Je n'ai jamais rien vu de si gai dans ma vie qu'une douzaine de vieux compagnons du prince de Condé, que je rencontrai à Mons pendant les Cent-Jours. Ils étaient rentrés en 1814; ils s'en allaient en 1815; l'exil était leur élément, et ils se rappelaient que vingt-trois ans auparavant ils avaient été, en cantonnement d'émigrés, dans les mêmes lieux où ils commençaient une émigration nouvelle. C'est là mon histoire : chassé et rappelé, chassé encore, tout ce que le roi fait est bien.

» Vous pouvez, Monsieur, compter sur moi, si jamais je suis quelque chose, ce qu'à Dieu ne plaise. A vous, Monsieur, pour la vie.

» CHATEAUBRIAND. »

Cette réponse, d'un si superbe et si amer désabusement, ne découragea pas le dévouement du comte de Boissy, jaloux d'offrir à la disgrâce de son chef, à défaut du sacrifice de sa carrière, qu'il repoussait, la dîme de sa fortune. Deux jours après avoir reçu la lettre que nous venons de reproduire (qui ne parvint à sa destination qu'un mois après sa date, le 10 août, par suite de circonstances que nous ignorons), M. de Boissy écrivait à la fois à M. de Chateaubriand, à son secrétaire Pilorge et à son père le marquis, trois lettres, dont la dernière seule nous est restée; mais elle permet amplement de deviner les deux autres.

« Florence, le 12 août 1824.

» Mon cher papa,

» ..... Je passe maintenant du gai au triste, et je vous dirai que, depuis deux jours, j'ai le cœur navré et doublement navré, puisque je ne puis causer avec vous. Des lettres particulières m'annoncent l'état de détresse où se trouve réduit M. de Chateaubriand, naguère si riche et si puissant. Je me demande ce que vous feriez à ma place, si vous saviez, comme moi, qu'il a peut-être besoin d'emprunter au jour le jour, si toutefois il

voulait le faire, ce dont je doute, tant il est trop noble pour rien demander. Il me semble que vous me répondriez qu'il n'y a point à hésiter, et vous, à votre tour, vous me demanderiez si je n'ai point vos sentiments.

» Oh oui! mon cher papa, ce que vous pensez, je le pense; j'ai vos sentiments et l'on peut dire de nous : Tel père, tel fils. Cette idée me rend bien heureux, et me console souvent d'être si loin de tant bonheur réel, puisque je suis loin de vous et de maman.

» Voici donc ce que je vous prie d'avoir la bonté de faire; j'y ai bien pensé, bien réfléchi, et il n'y a pas d'autre parti à prendre. Vous l'auriez fait à ma place, et ce qu'aurait fait mon père doit être la règle de ma conduite. Je vous prie donc de vendre sur l'Espagne, ce qui donnera environ 18,000 fr. et de le prêter en votre nom, et non au mien, à M. de Chateaubriand, qui en payera l'intérêt à 5 p. 100. Vous pouvez vous entendre avec lui pour le temps dans lequel la totalité devra être remboursée, en quatre ou cinq ans, par exemple. Vous sentez bien, mon cher papa, que M. de Chateaubriand peut vous avoir cette obligation, et non à moi. Son amour-propre pourrait être froissé que quelqu'un qu'il a placé et qui doit toujours être son subordonné, si la fortune redevient favorable pour lui, soit venu l'aider dans un besoin pressant. Je vous prie de faire pour le mieux, c'est-à-dire qu'il ne se doute pas que je suis pour quelque chose dans votre démarche. Je tiens infiniment à cela, parce que je veux absolument qu'il ignore toujours, dût-il redevenir puissant, que je suis venu l'aider, autant qu'il était en moi, dans des temps différents de ceux où il m'a placé.

» D'ailleurs c'est à vous, et à vous seul, qu'il devra cette petite obligation, puisque d'abord, si j'ai de la fortune, c'est de vos bontés que je la tiens; ensuite, c'est parce que j'ai vos sentiments que j'en agis ainsi; en un mot, parce que je suis votre fils et digne de vous.

» Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher papa, que je désire beaucoup que vous fassiez le plus tôt possible cette petite commission que, quoiqu'elle me coûte, j'ai du plaisir à vous donner, parce que votre cœur éprouvera de la joie de se retrouver en votre fils, et que mon bonheur sera toujours de faire le vôtre. Obliger pour obliger, mieux vaut le faire de suite. On donne deux fois, dit le proverbe, quand on donne à propos : il en est de même pour prêter...

» Ne croyez pas que M. de Chateaubriand m'ait demandé ou

fait demander; il est aussi incapable de cela que de trahir le roi : et savez-vous ce qu'il m'a écrit au sujet de sa disgrâce? « Tout ce que fait le roi est bien fait. » Voilà comment il termine sa lettre, que je vous enverrai par une occasion; vous aurez la bonté de me la garder soigneusement, parce qu'elle est bonne et flatteuse pour moi...

» Vous ne m'avez point encore dit si vous avez reçu la batterie de fusil que je vous ai envoyée par M. Robinson... M. Robinson et lady Robinson sont des gens aimables qui ont bien voulu se charger de cette commission. Je tenais beaucoup à ce qu'elle fût faite avec exactitude, puisque la batterie que je désirais vous donner me venait du prince de Carignan, qui a eu encore la bonté de m'écrire...

» Amélie me mande de Venise qu'elle n'a pas manqué d'écrire à maman pour lui raconter son voyage. Amélie revient le 20, et je la porte encore à Carrare... Octavie est toujours bien, très-bien portante; elle grandit et grossit à vue d'œil. Quand donc la verrez-vous? Maman viendra-t-elle bientôt? Que c'est triste d'être éloigné de sa famille! Je ne puis m'y habituer. C'est une peine de tous les instants... »

Les deux lettres suivantes, du secrétaire de M. de Chateaubriand, le fidèle Hyacinthe Piforge, nous apprennent l'accueil fait par l'illustre disgracié à l'offre généreuse et délicate du comte de Boissy.

Elles sont toutes deux adressées au marquis, derrière lequel ni le maître ni le secrétaire n'avaient eu de peine à reconnaître le modeste bienfaiteur auquel il servait d'intermédiaire, sans parvenir à le cacher.

« Paris, ce 18 septembre 1824.

» Monsieur le marquis,

» Pardon, mille fois pardon. Je n'ai reçu qu'il y a trois jours à Paris la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et qu'on avait envoyée à Neufchâtel, d'où elle me revient. J'ai

passé cinq semaines en Suisse auprès de Mme de Chateaubriand; elle n'est pas encore de retour, mais nous l'attendons bientôt. M. de Chateaubriand est infiniment reconnaissant, et il me charge de vous le témoigner, du service que vous étiez disposé à lui rendre, car il n'ignore rien de ce que votre excellent fils voulait bien faire pour lui par votre entremise. Mais, Monsieur le marquis, grâce à la vente d'un service en porcelaine de Sèvres qu'il devait à la munificence royale et aux soins que le bon Octave avait mis à l'obtenir de M. Lauriston, M. de Chateaubriand a trouvé le moyen de vivre pendant quelque temps; il vous en a la même obligation, et n'oubliera jamais tout ce qu'il vous doit.

» Je vais écrire à mon noble ami à Florence, pour le remercier.

» Que je voudrais bien le voir à Paris!

» Le douloureux événement survenu le 1er, et qu'il était si facile de prévoir, m'a retenu auprès de mon patron. Sa brochure a un entier succès. Le roi en a été satisfait, et la famille royale de même. M. de Chateaubriand a reçu hier l'accueil le plus bienveillant. »

Une nouvelle et courtoise insistance du marquis ne fut pas plus heureuse, et ne put triompher, chez M. de Chateaubriand, des scrupules d'une légitime et indomptable fierté. D'ailleurs il renaissait à l'espérance, et de nouvelles perspectives s'ouvraient devant lui. Il pouvait du moins se flatter des illusions que donne à tous les disgraciés l'aube toujours riante des avénements récents. Un nouveau souverain, auquel il venait de souhaiter une bienvenue digne de lui, montait sur le trône, et une France nouvelle semblait, pour ceux qui ne le connaissaient point, y monter avec lui.

CHAPITRE IV.

FIN D'UNE DYNASTIE.

Déception de Chateaubriand. — La brochure : *Le Roi est mort! vive le Roi!* — Son auteur désabusé entre dans l'opposition constitutionnelle, dont il devient un des chefs. — Lutte de trois ans contre M. de Villèle. — Une victoire pire qu'une défaite. — La Révolution de 1830 est le troisième larron de ce conflit fatal. — Interruption de trois années dans les relations épistolaires de Chateaubriand et du comte de Boissy. — L'ancien chargé d'affaires à Florence et le nouve ambassadeur à Rome renouent en 1828. — Première lettre de cette seconde période d'intimité. — Instructions et adieux de M. de Chateaubriand à M. de Boissy, constitué son mandataire officieux à Paris. — Lettre du 8 novembre 1828 à Mme Récamier. — Lettre du même jour à M. de Boissy. — M. Octave de Boissy est nommé chevalier de la Légion d'honneur. — Lettres de Chateaubriand à M. de Boissy, des 12 et 24 janvier 1829. — Ultimatum d'un ambassadeur misanthrope. — La mort du pape Léon XII retient à Rome M. de Chateaubriand prêt à partir. — Ses deux lettres du 17 février 1829 à Mme Récamier et à M. de Boissy. — Election de Pie VIII. — Lettre de Chateaubriand à M. de Boissy, du 16 avril 1829. — Les trois points de M. de Chateaubriand. — Lettre du 5 mai 1829. — Querelle de M. de Chateaubriand avec le comte Portalis. — Il prend brusquement son congé et prépare son départ de Rome. — Lettre du 7 mai 1829 à M. de Boissy. — Lettre du 30 mai au même. — Lacune d'une année. — Lettre de Chateaubriand à M. de Boissy du 8 août 1830. — Dans l'intervalle de ces deux lettres une révolution s'est faite. — Prolégomènes de ce dernier chapitre de l'histoire politique de Chateaubriand. — Il donne sa démission lors de l'avénement du ministère Polignac. — Suprême entrevue entre le serviteur et le favori. — Echec de cette tentative de conciliation. — Histoire de la retraite de M. de Chateaubriand, d'après les *Mémoires d'Outre-Tombe*. — Les premiers bruits de la révolution de juillet le trouvent à Dieppe, contemplant la mer. — Il rentre à Paris au milieu de la fusillade. — Sa

noble conduite. — Ses efforts désespérés à la Chambre des pairs. — Adieu définitif à la vie active. — Il devient un ancêtre, non sans admirateurs, mais sans disciples. — M. de Boissy, rallié au nouveau gouvernement par l'adhésion de son père, refuse de s'enterrer vivant dans l'abstention, et attend, dans la modestie de la vie domestique et des devoirs locaux, l'appel du pays et l'heure de l'action. — Décadence des relations de Chateaubriand et de M. de Boissy. — Motifs de ce refroidissement. — Derniers billets. — M. de Boissy franchit le pas décisif, et entre à la Chambre des pairs.

Chateaubriand a expliqué, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, comment les espérances fondées sur cet avénement chevaleresque se changèrent en déceptions, et par quelle série de malentendus irritants, sous l'empire d'un ministre intéressé à envenimer les préjugés et les préventions du nouveau souverain, l'auteur de cette brochure : *Le Roi est mort ! vive le Roi !* qui avait opéré, pour Charles X, ce que la brochure de *Bonaparte et les Bourbons* avait opéré pour Louis XVIII, se trouva jeté dans cette campagne de trois années d'opposition constitutionnelle, dont la victoire, achetée par tant d'ébranlements funestes, fut la chute vengeresse de M. de Villèle, bientôt suivie de celle de la monarchie elle-même.

Les relations épistolaires entre le comte de Boissy et M. de Chateaubriand se ressentirent un peu, d'un côté, de l'éloignement d'un disciple indépendant, qui n'approuvait pas tout ce que faisait son illustre maître, et le blâmait tout bas sans doute d'avoir compromis sa gloire dans ces mêlées d'opinions si dangereuses pour l'équilibre et la dignité de l'esprit ; et, de l'autre, de la dévorante absorption d'une vie tout entière consacrée, par son ancien patron, à la polémique dans les journaux, à la discussion à la Chambre des pairs, à la diplomatie des salons et à la stratégie des partis.

Ce n'est qu'en 1828 que se renouèrent les liens, un moment relâchés, entre l'ancien chargé d'affaires à Florence et le nouvel ambassadeur à Rome, et que recommença un commerce, où l'estime d'une part, le dévouement de l'autre, survivent

aux méfiances de l'orgueil et aux déceptions de l'admiration.

Le comte de Boissy, que nous avons laissé à Florence chargé d'affaires, que le *Moniteur* de 1824 (1) nous montre en cette qualité conduisant le deuil officiel du service funèbre célébré pour la mémoire du défunt roi, Louis XVIII, qu'une lettre du prince de Carignan, datée du 19 janvier 1825, nous montre encore à cette date recevant, de la part de son auguste ami, une gracieuse réponse à ses vœux, avait, ce semble, donné en 1828, aux fatigues et aux ennuis de la carrière diplomatique, la diversion d'un congé, car nous le retrouvons à Paris, recueillant les promesses, les adieux et les instructions de M. de Chateaubriand, partant pour Rome en 1828.

La première lettre de cette recrudescence d'expansion et de confiance est datée du 5 juin 1828.

Chateaubriand venait d'accepter, parmi les dépouilles du ministère enfin renversé par lui, la seule part qui pût le tenter, en dehors du portefeuille des affaires étrangères, confié, dès l'abord, aux mains de son noble ami le comte de la Ferronnays, le titre d'ambassadeur à Rome :

« M. le comte Roy, ministre des finances, me vint apprendre le succès de sa négociation. Il ajouta : « Le roi désire que vous acceptiez une ambassade ; si vous le voulez, vous irez à Rome. » Ce mot de Rome eut sur moi un effet magique ; j'éprouvai la tentation à laquelle les anachorètes étaient exposés dans le désert. Charles X, en prenant à la marine l'ami que je lui avais désigné (M. Hyde de Neuville), faisait les premières avances ; je ne pouvais plus me refuser à ce qu'il attendait de moi. Je consentis donc encore à m'éloigner. Du moins, cette fois, l'exil me plaisait ; *Pontificum veneranda sedes, sacrum solium.*

» Je me sentis saisi du désir de fixer mes jours, de l'envie de disparaître (même par calcul de renommée) dans la ville des funérailles, au moment de mon triomphe politique.

(1) P. 1488.

» ... M. le duc de Laval, que j'allais remplacer à Rome, fut nommé à l'ambassade de Vienne (1). »

Le 5 juin 1828, Chateaubriand écrivait à M. le comte de Boissy :

« Les journaux, Monsieur, vous auront dit où en sont les choses; je compte parler de vous et je vous apprendrai ce que j'aurai pu faire. Dans tous les cas, soignez bien votre santé et venez me voir à Rome, si je ne suis pas assez heureux pour que vous y veniez avec moi. Je ne puis guère partir avant deux mois. Ne viendrez-vous pas à Paris?... Tout à vous et pour toujours.

» CHATEAUBRIAND.

» Mes respectueux hommages à madame de Boissy. »

Peu de jours avant son départ, qui eut lieu le 16 septembre, M. de Chateaubriand, qui avait pu voir M. de Boissy et s'entretenir avec lui, lui adressait ses adieux, après lui avoir donné verbalement ses instructions, et l'avoir constitué son mandataire officieux dans les termes suivants :

« Je pars, Monsieur, vous connaissez toutes mes résolutions. Je vous laisse comme mon interprète et mon truchement auprès des ministres. En cas d'événements, vous savez ce qu'il faut dire, et comment, pour toutes les chances, j'ai disposé de mon avenir. On pourra donc ajouter foi à vos paroles autant qu'aux miennes; et je ratifierai tout ce que vous aurez conclu.

» Adieu, Monsieur, ne m'épargnez pas les courriers, s'ils sont nécessaires. Tout à vous, et de tout mon cœur.

» CHATEAUBRIAND. »

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 105 (éd. Deros).

Le 8 novembre, arrivé depuis un mois à Rome, où il passe son temps à se reconnaître, au milieu des permanences et des transformations de la société, et où il fait, successivement, accompagné d'un vieil ami, le pèlerinage des lieux marqués d'un éternel ou d'un personnel souvenir, le secrétaire du cardinal Fesch en 1803, devenu ambassadeur en 1828, écrit à la fois à Mme Récamier et à M. de Boissy, ses deux correspondants assidus de cette époque, les deux lettres suivantes, qu'il est curieux de comparer :

« *A madame Récamier*,

» Rome, samedi 8 novembre 1828.

» M. de la Ferronnays m'apprend la reddition de Varna, que je savais. Je crois vous avoir dit autrefois que toute la question me semblait dans la chute de cette place, et que le Grand-Turc ne songerait à la paix que quand les Russes auraient fait ce qu'ils n'avaient pas fait dans leurs guerres précédentes. Nos journaux ont été bien misérablement turcs dans ces derniers temps. Comment ont-ils pu jamais oublier la noble cause de la Grèce, et tomber en admiration devant des barbares, qui répandent sur la patrie des grands hommes et la plus belle partie de l'Europe l'esclavage et la peste ? Voilà comme nous sommes, nous autres Français ; un peu de mécontentement personnel nous fait oublier nos principes et les sentiments les plus généreux. Les Turcs battus me feront peut-être quelque pitié ; les Turcs vainqueurs me feraient horreur.

» Voilà mon ami, M. de la Ferronnays, resté au pouvoir. Je me flatte que ma détermination de le suivre a éloigné les concurrents à son portefeuille. Mais enfin il faudra que je sorte d'ici ; je n'aspire plus qu'à rentrer dans ma solitude et à quitter la carrière politique. J'ai soif d'indépendance pour mes dernières années. Les générations nouvelles sont élevées ; elles trouveront établies les libertés publiques pour lesquelles j'ai tant combattu : qu'elles s'emparent donc, mais qu'elles ne mésusent pas de mon héritage, et que j'aille mourir en paix auprès de vous.

» Je suis allé avant-hier me promener à la villa Panfili; la belle solitude (1)! »

Le même courrier portait à M. de Boissy la lettre suivante:

« Mille remercîments, Monsieur, de votre bonne lettre du 25 du mois dernier. M. de la Ferronnays, qui m'écrit du 30, m'annonce que vous avez enfin la croix; faible récompense de votre dévouement et de vos services, mais que je suis pourtant heureux d'avoir contribué à vous faire obtenir.

» Je resterai ici, comme vous me le conseillez; mais il faut pourtant que mon sacrifice ait promptement un terme. Je n'aspire plus qu'à rentrer dans ma solitude et à terminer une carrière politique trop prolongée. Rien n'est changé à mes dispositions. Elles sont telles que je les ai exprimées dans les lettres remises à vos soins. C'est dans ce sens que je vous prie de continuer d'agir. Je ne crois pas tout à fait comme vous aux désunions et à la faiblesse. Je pense même que les affaires des partis se consolideront; mais je ne suis plus rien dans tout cela. Je ne demande que le repos. Que le roi me mette dans le cas d'avoir deux vieux chevaux, pour traîner Mme de Chateaubriand, lorsqu'elle sera rentrée à l'infirmerie (*Marie-Thérèse*), et je serai le plus heureux des hommes.

» S'il y avait congrès, l'affaire de la Grèce est la seule qui me tienne encore au cœur. Signer l'indépendance d'Athènes est ma dernière ambition. N'épargnez pas les courriers, si quelque chose en vaut la peine.

» Bonjour, Monsieur, je vous remercie de nouveau et vous embrasse. Hyacinthe vous dit mille choses.

» CHATEAUBRIAND. »

Nous ne voulons retenir de cette lettre que le fait biographique qui se rapporte à M. de Boissy.

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 170-171.

Le... 1828, en effet, par ordonnance royale du... signée... contresignée...., le chargé d'affaires en disponibilité était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le 12 janvier 1829, Chateaubriand répondait à ses vœux par ce billet :

« Vous devez être revenu de vos courses, Monsieur. Je veux que de Viviers, que j'envoie à Paris, vous porte mes vœux de bonne année. On a dit et pensé bien des sottises de moi depuis quelque temps. Vous savez ce qui en est. *Vous êtes mon seul chargé d'affaires à Paris.* Il n'y a rien du tout à traiter dans ce moment. Je demanderai un congé après Pâques. Alors nous causerons de l'avenir. Je crois que les ministres auront la majorité aux Chambres.

» Bonjour, Monsieur. J'ai assez bien fait ici les affaires du roi. J'espère que l'on est content de ma correspondance. Hyacinthe vous dit mille choses, et moi je vous réitère l'assurance de mon dévouement inaltérable et d'une sincère amitié.

» CHATEAUBRIAND. »

La correspondance, entre M. de Chateaubriand et M. de Boissy continue plus active que jamais en janvier 1829, ainsi qu'en font foi les lettres qui vont suivre :

« Rome, le 24 janvier 1829.

» J'ai reçu, Monsieur, par le courrier extraordinaire, vos lettres du 24 décembre 1828, et des 9 et 12 janvier 1829. Je les ai toutes lues avec grande attention. Je vous remercie de vos bons soins. Je ne suis fâché que d'une chose, c'est que vous vous donniez trop de mouvement et trop de peines.

» Il est très-inutile de causer avec les personnes que vous avez vues, et de chercher leur pensée secrète ; elle ne peut jamais m'être favorable, et je ne demande pas du tout qu'elle me le soit. Laissez-les donc, ne leur parlez plus. L'événement arrivera,

et alors la seule chose à dire en quelques mots, et sans développer les conséquences, est un *fait* que personne n'ignore, et qui a été la *condition* de mon voyage en Italie. Je n'ai accepté l'ambassade de Rome qu'à condition que mon noble ami la Ferronnays resterait ministre. *Je ne serai ambassadeur sous aucun autre ministre que lui.* Voilà tout, absolument tout.

» Au reste, je ne prétends point faire des scènes, crier, me fâcher, revenir sans congé : tous emportements qui ne sont ni de mon âge, ni de mon caractère. Je rentrerai simplement dans ma retraite. J'expliquerai mes raisons au roi, qui fera de moi ce qu'il voudra. Tenons-nous-en là, Monsieur. Démentez *officiellement* tous les bruits de salon sur mes déterminations supposées, et toutes les calomnies de la *Gazette*. Je vous le répète : soyez froid et réservé avec des personnes que vous avez trop vues, et ne leur dites pas un mot de moi. Je n'ai jamais eu la pensée de revenir pour la session. Je suis, au contraire, très-heureux qu'elle se passe sans moi.

» J'ai envoyé à M. de la Ferronnays un *mémoire sur les affaires d'Orient* (1), qu'il m'avait demandé. C'est un travail assez important. Mais il sera arrivé au moment même de l'accident du ministre, et il n'aura, peut-être, pas été mis sous les yeux du conseil. Je désire de toute mon âme que la Ferronnays puisse reprendre son portefeuille : sa retraite définitive serait un grand mal, pour la France et le roi, dans ce moment.

» Vous aurez vu, Monsieur, par un petit mot que je vous ai écrit par M. de Viviers, que je ne vous oubliais pas plus que vous ne m'oubliez. Hyacinthe vous dit bien des choses, et moi, Monsieur, je n'ai pas besoin de vous répéter l'assurance de mon dévouement et de mon inviolable attachement.

» CHATEAUBRIAND. »

Le 10 février 1829, le pape Léon XII meurt, et Chateaubriand, prêt à s'envoler, est retenu à Rome par cette grande affaire d'un conclave : spectacle unique pour un homme qui déjà ne vit plus que par la curiosité.

Le 17 février, il écrit à Mme Récamier :

(1) Ce mémoire se trouve dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II (éd. Deros), p. 173 à 186.

« J'ai vu Léon XII exposé, le visage découvert, sur un chétif lit de parade, au milieu des chefs-d'œuvre de Michel-Ange ; j'ai assisté à la première cérémonie funèbre dans l'église de Saint-Pierre. Quelques vieux cardinaux commissaires, ne pouvant plus voir, s'assurèrent de leurs doigts tremblants que le cercueil du pape était bien cloué. A la lumière des flambeaux, mêlée à la clarté de la lune, le cercueil fut enfin enlevé par une poulie, et suspendu dans les ombres, pour être déposé dans le sarcophage de Pie VII.

» On vient de m'apporter le chat du pauvre pape ; il est tout gris et fort doux comme son ancien maître. »

Par le même courrier, M. de Chateaubriand écrivait à M. de Boissy :

« Vous verrez, Monsieur, par la lettre ci-jointe, qu'on m'a renvoyée de Paris, parce que l'étourdi d'Hyacinthe n'y avait pas mis l'adresse, que vous avez tort de vous plaindre de mon silence. Je suis toujours dans les mêmes dispositions. Je n'ai jamais songé, un moment, à quitter Rome que *par congé* et *après la session*. Je ne demande rien. Je ne fais et ne veux qu'on fasse pour moi aucune démarche ; ne voyez point du tout ces gens-là. La mort du pape change d'ailleurs, pour un moment, ma position, et me cloue ici. Si, d'un autre côté, elle augmente mon importance politique, de l'autre, elle donne une belle occasion de tout faire sans moi. Au surplus, je n'ai qu'un mot à dire, et je ne sors pas de là : *Si la Ferronnays se retire, je m'en vais*, mais avec mesure, sans violence et sans bruit.

» Vous devriez tâcher de vous faire donner une dépêche à porter à Rome. On aura des courriers à m'expédier : ce serait une occasion excellente pour causer.

» Mille amitiés, Monsieur ; démentez hardiment tous les bruits de journaux sur mon retour, et toutes les bêtises qu'on me fait dire et écrire. Dévouement pour la vie.

» CHATEAUBRIAND. »

« De Viviers arrive ; je reçois vos deux lettres. Je remets tout entre vos mains. Tâchez que cette mort du pape ne soit pas un accident dont on cherche à tirer parti pour me retenir ici un

temps illimité. Le conclave sera fini très-certainement avant Pâques. Je suis toujours charmé de votre excellent esprit, et de tout ce que vous dites et faites pour moi.

» A vous, à vous, tout à vous.

» PILORGE. »

Le 31 mars 1829, le nouveau pape est élu : c'est le cardinal Castiglione, sous le nom de Pie VIII. Le couronnement a lieu le dimanche 5 avril, jour de la Passion.

Le 16 avril, Chateaubriand écrit à M. de Boisy :

« Quoique je n'aie point encore reçu de nouvelles de votre arrivée, je ne puis laisser partir un courrier extraordinaire sans vous dire un petit mot.

» La Ferronnays m'a écrit qu'il était plus mal que jamais, et qu'il ne cessait de demander sa démission. Tenons-nous-en toujours aux trois points convenus, sans rien presser, sans rien demander, et montrant, ce qui est vrai, la plus profonde indifférence :

» 1° Si un ministre quelconque remplace la Ferronnays, je me retire ;

» 2° Si le congé est prolongé, en dépit des démissions réitérées, je reste ;

» 3° Si, par hasard, le roi jetait les yeux sur moi, j'accepte, et je viens à Paris m'expliquer.

» Je vois que Rayneval est encore revenu sur l'eau. Je n'y crois pas. Je vois qu'on reparle de Polignac. Il pourrait y avoir un joint à trouver.

» Mon opinion est que l'intérim sera prolongé jusqu'à la fin de la session. J'attends mon congé à la fin de ce mois : selon ce que vous et mes autres amis me manderez de Paris, j'en ferai ou n'en ferai pas usage. Pilorge vous dit mille choses, et moi je n'ai plus besoin de vous assurer de mon amitié et de mon dévouement.

» CHATEAUBRIAND. »

Le 5 mai, nouvelle évolution dans les résolutions si incertaines dans leur apparente certitude et si superbes dans leur apparente modestie, de l'ambassadeur qui s'est buté à la pensée du *tout ou rien* par suite de laquelle, plus d'une fois, il a jeté comme on dit, et malencontreusement, le manche après la cognée.

Le bruit de la nomination de M. de Laval aux affaires étrangères le met tout en émoi et précipite ses dépits :

« Quand j'aurais suivi vos conseils, Monsieur, je ne serais toujours arrivé à Paris qu'après la nomination de M. de Laval, puisque ce n'est qu'aujourd'hui même que j'ai pu présenter mes nouvelles lettres de créance au pape et terminer ainsi ma mission. Mais, dans tous les cas, je me félicite d'avoir pris la sage résolution de ne rien précipiter et d'attendre en paix l'événement. Je me servirai peut-être de mon congé pour quitter Rome, du 20 au 25 de ce mois, après avoir été montrer Naples à Mme de Chateaubriand. J'espère avoir le plaisir de vous embrasser à Paris dans la première quinzaine de juin, si vous y êtes encore à cette époque.

» Que M. de Laval accepte ou non, cela ne change rien à mes résolutions.

» Mille compliments, Monsieur, et attachement sincère.

» CHATEAUBRIAND. »

« 7 mai. — Voilà l'ordonnance de la nomination de M. de Laval dans les journaux. Me voilà donc libre. Je vais remettre les affaires à M. Bellocq, et me disposer à partir. Je n'irai pas à Naples. »

Le 7 mai, une dépêche de M. le comte Portalis, ou plutôt de ses bureaux, qui provoque les susceptibilités et soulève la bile de Chateaubriand, hâte le dénoûment, et rompt les derniers liens qui l'attachaient encore au rivage ; et voilà de nouveau jeté dans la tempête cet homme qui en a l'habitude

dans la vie et le goût dans le cœur. Il prend congé du ministre qui l'a offensé par un billet où le Breton, le gentilhomme et l'écrivain prennent à la fois de l'impertinence et de la tyrannie des commis une suprême et vengeresse revanche; et sur cette riposte un peu rude à une leçon qui n'était pas à son heure ni à sa place, il quitte brusquement la ville éternelle; seul moyen, en effet, de la quitter, pour ceux qui sentent et aiment comme lui, la muette éloquence des ruines grandioses et la poésie sacrée des horizons romains.

« Rome, ce 7 mai, au soir.

» J'arrive, Monsieur. Une dépêche de M. Portalis, que j'ai reçue ce soir même et qui m'a blessé, a fait plus que les instances de mes amis, dont je ne partageais pas tout à fait les sentiments. Ils ont mal pris leur temps pour me faire une querelle : M. Portalis le verra par ma réponse. Je prends congé du pape demain. Je présente Bellocq comme chargé d'affaires et je pars. J'irai lentement, à cause de ma femme. Mais, arrivé en France, je prendrai les devants. Ne comptez pourtant sur moi que du 20 au 25 de ce mois. J'espère vous trouver à Paris. Mille amitiés.

» CHATEAUBRIAND. »

Ce billet, signé de ce paraphe aquilin où la plume, d'un coup de griffe, semble avoir tracé de vagues images d'aile déployée et de bec entr'ouvert, est suivi de cette lettre datée du 13 mai :

« Mme de Ch... ayant été malade, mon départ a été retardé de quelques jours. Je me mets en route, définitivement, samedi, 16. Je serai à Paris du 25 au 30. J'arrive avec des idées bien arrêtées qu'on ne suivra pas. Je m'en lave les mains; et rien au monde ne me fera, une seconde fois, compromettre mon repos, si je ne suis pas le maître de suivre complétement mon système. Bonjour,

Monsieur, dans une quinzaine de jours j'aurai le plaisir de vous embrasser.

» CHATEAUBRIAND »

Pourtant, le 30 mai 1829, Chateaubriand est encore et toujours à Rome, d'où il écrit au comte de Boissy qui a, sans doute, cherché à ménager un rapprochement favorable à la rentrée aux affaires de cet inflexible patron dont il est le souple mandataire :

« Je vous remercie, Monsieur ; je suis fâché que vous n'ayez pas répondu à M. le comte Portalis, que la question n'était pas pour moi d'un ministre qui me *fût agréable* ou *désagréable*. Tout simplement je m'en tiens strictement aux termes de mes arrangements : *quel que soit le ministre des affaires étrangères, je me retire*, hors le seul cas d'une nouvelle combinaison ministérielle, pour laquelle j'aurais été consulté et à laquelle j'aurais consenti.

» Je m'en tiens là. Je ne profiterai point de mon congé. Je ne veux point aller me perdre au milieu de partis qui ont fait tant de sottises, postuler un ministère que je ne désire pas et qu'on ne me donnerait pas, jeter ensuite ma démission aux pieds du roi par dépit. Tout cela n'est ni assez prudent pour ma vieille expérience, ni assez grave pour mon âge, ni assez digne pour mon caractère. Aussitôt qu'un ministre des affaires étrangères aura été nommé, je quitte Rome avec mon congé. Je viens expliquer et rappeler au roi la condition première et capitale de mon acceptation de l'ambassade de Rome ; et je le supplie de me permettre d'aller m'ensevelir dans mon *infirmerie*. Voilà, Monsieur, ce que je vous prie de dire au ministre de ma part, et à tous mes amis. Réduisez, je vous en prie, toutes vos démarches à cela, ou plutôt ne faites aucune démarche.

» Mme de Chat... partira pour Paris la semaine prochaine. Vous connaissez mon dévouement.

» CHATEAUBRIAND. »

» Vous voyez bien que cette lettre est écrite après avoir reçu mon congé et votre lettre du 21. »

La correspondance entre M. de Chateaubriand et M. de Boissy subit, à partir de ce moment, une éclipse d'une année. Elle ne reprend, pour ne plus jeter, comme une lampe qui s'éteint, que quelques intermittentes et suprêmes lueurs, que le 8 août 1830, au lendemain de cette révolution, prévue, mais dès lors inévitable, et qu'un Chateaubriand lui-même n'eût pu conjurer. Nous renouerons, d'après les *Mémoires d'Outre-Tombe*, ce fil interrompu pour arriver, chronologiquement, à cette catastrophe qui engloutira la monarchie, avec les dernières espérances et les dernières gloires de celui qui fut autant son adversaire que son défenseur, qui l'avait combattue avec trop de succès pour s'être réservé le temps de la sauver, et ne l'essaya qu'en présence d'une révolution, c'est-à-dire quand il était trop tard.

Quand Chateaubriand arriva à Paris, il n'avait encore reçu, au sommet des *templa serena* de ce séjour à Rome, qui ferme l'oreille au présent pour l'absorber dans le passé, que le contre-coup lointain et le bruit adouci des agitations de la France et surtout de la capitale. Il n'eut pas besoin de demeurer longtemps dans le courant de l'électricité des partis pour ressentir des communications et des commotions faites pour l'étonner. Cependant, comme le danger, ainsi que la vérité, ne se découvre et ne se dévoile parfois que peu à peu, même aux âmes les mieux faites pour goûter l'une et sentir l'autre, Chateaubriand ne vit d'abord, dans ces frémissements de l'opinion et ce soulèvement des partis, qu'une fièvre passagère.

Il trouva imminente la chute de ce ministère d'une « incapacité implacable » qui était devenu aussi antipathique au Roi lui-même qu'au pays, et que Charles X faisait attaquer par ses propres journaux ; mais ses prévisions et ses craintes n'allèrent pas au-delà, et bien loin de voir un danger pour la monarchie dans un changement qui semblait suffire alors à contenter l'opinion, il vit plutôt dans ce sacrifice d'hommes impopulaires, la garantie de salut que le sacrifice du lest donne au vaisseau embarrassé dans les préludes de la tempête.

Il est vrai qu'il était loin de prévoir quels allaient être les

successeurs des Martignac, des Hyde-de-Neuville, des Portalis, et qu'il ne pouvait croire que le nom de leur chef dût afficher, non une concession, mais un défi du pouvoir.

Quand parut l'ordonnance qui constituait le cabinet Polignac, il se fit, dans le cœur et l'esprit de Chateaubriand, un déchirement définitif; il sentit que les grands périls allaient venir, et les fautes irréparables; et renonçant à ses dernières ambitions et à ses dernières espérances, disant du même coup adieu à ses projets de retraite à Rome, longtemps caressés, et à ses plans, plus humiliés encore, d'un retour au pouvoir, désormais impossible, il partit de Cauterets, où il prenait les eaux, pour venir donner au Roi une démission dont sa conscience lui faisait un besoin, dont l'opinion lui faisait un devoir, et dont l'une et l'autre exigeaient l'éclatante compensation.

Un tel éclat ne faisait point, comme on pense, l'affaire du crédit naissant et du prestige indécis du prince de Polignac, qui employa tous les moyens pour l'éviter, et arracher, avant qu'elle n'éclatât, la mèche de cette bombe éloquente qui pouvait faire sauter son cabinet.

Il ne réussit qu'à moitié, et par une habile entrevue, où Chateaubriand put exhaler à son aise ses refus jaloux et ses prophétiques fureurs. Il l'apaisa à demi, s'il ne parvint pas à le convaincre; il le dégonfla enfin et prévint, en essuyant tout seul, à huis clos, la première éruption, l'effet public d'une explosion désormais amortie.

Ce choc de deux hommes d'une valeur si inégale, mais qui ne pouvaient cependant se heurter sans que le sort du monde ne s'en ressentît; ce duel intime et courtois entre l'ancien esprit et le nouveau, entre le chevalier libéral et l'aristocrate réactionnaire, entre l'ex-émigré dans l'opposition et l'ex-conspirateur au pouvoir; cette rapide et ironique conversation commençant par une déclaration d'amour et finissant par une déclaration de guerre entre l'homme d'Etat indigné et le courtisan persifleur, constituent une des scènes les plus intéres-

santes, à coup sûr, du dernier acte de la comédie politique de la Restauration.

Il est impossible de jouer avec plus d'aisance que M. de Polignac, et je dirais avec plus d'esprit, si on peut appliquer ce mot, qui implique l'idée de tact et de prévoyance, à ce charme d'insouciance aveugle et de frivolité dédaigneuse que le malheureux Charles X prit pour le sourire du génie, une partie dont l'enjeu n'est plus le sort d'un cabinet, mais celui de la France et de la dynastie.

Il est impossible aussi de refuser plus énergiquement et plus dignement que ne le fit M. de Chateaubriand, de prendre à ce tripot de la politique d'aventure et de l'habileté de hasard, même une place à l'écart et sans péril.

Ce n'est pas le danger qui faisait peur à M. de Chateaubriand. Ce qui l'effrayait, c'était ce mépris du danger qui n'est pas toujours sage ni même courageux. Ce qui l'effrayait, c'était l'aveuglement superbe et l'illusion triomphante de cet héroïque étourdi qui, déjà condamné d'avance par l'impopularité la plus incontestable qui fut jamais, se vantait, aux uns de bientôt la vaincre, et aux autres de déjà la mériter.

D'ailleurs les convenances de M. de Polignac s'accommodaient à merveille des répugnances de M. de Chateaubriand; et il souriait de plaisir et un peu de malice, en écoutant celui-ci se défendre comme un beau diable de rentrer aux affaires.

— Soit, disait le premier ministre, — qui ne tenait pas du tout à avoir pour collègue un homme incapable également, selon lui, du second rang et du premier — soit : je comprends vos scrupules. Aussi ne vous demanderai-je que d'accepter une ambassade, d'où vous pourrez suivre de l'œil la pièce, et donner aux acteurs des conseils que tous, à commencer par moi, seront flattés de recevoir et heureux de suivre...

— De loin..... n'est-ce pas? ripostait mentalement Chateaubriand, qui flairait le piége de ces avances, et que faisait bientôt rougir l'affront de ces coquetteries perfides, de courtisane plus que de courtisan.

En effet, M. de Polignac cherchait moins à ne pas l'avoir contre lui qu'à l'avoir pour lui. Il redoutait encore plus Chateaubriand pour collègue que pour adversaire. Il ne le recherchait que pour le compromettre, ne l'embrassait que pour l'étouffer, ne lui offrait, que pour lui faire partager la responsabilité dans toute sa réalité, une ombre de pouvoir. Ce n'est pas l'homme qu'il estimait : c'est le nom qu'il convoitait pour se parer du parfum de la gloire, tout en esquivant les épines du caractère.

Un tel compromis ne pouvait pas convenir à M. de Chateaubriand, qui en politique, comme en amour, voulait, plus que jamais, être aimé pour lui-même, et ne sortit que plus irrité d'une entrevue destinée à l'apaiser.

Ce mot dit tout le résultat d'une infructueuse tentative de séduction dont M. de Polignac accepta l'échec avec plus de philosophie que M. de Chateaubriand n'en supporta l'affront.

Le premier continua d'exercer sur le maître, à défaut du serviteur, son ascendant funeste et son empire fatal; et il se lança, avec toute la gravité d'une étourderie quinquagénaire, dans cette politique de réaction à outrance, véritable campagne d'émigration à l'intérieur, qui devait finir par le suprême et irrévocable exil, prononcé, non plus par la vengeance d'un parti, mais par la justice d'une nation.

La France demeura abandonnée à ce système d'équitation brutal, et à cette conduite non à la bride, mais à la cravache et à l'éperon, qu'elle n'a jamais supportée, cette noble bête, et qui désarçonnera toujours son cavalier, fût-il cent fois plus habile que Charles X.

Pour M. de Chateaubriand, averti à la fois par l'instinct prophétique de son génie et la répulsion de ses antipathies personnelles, et doublement armé contre la prière et la menace, il se déroba, heureusement pour sa gloire, à un rôle qui l'eût gâtée, malgré lui. Il garda sa liberté et en profita pour n'être ni ennemi, ni complice. Il attendit, au sein d'une retraite volontaire, d'une pauvreté fière et d'une méditation attristée, honoré

dans son isolement des hommages de tous les partis, les fautes qu'il prévoyait et les événements qu'il redoutait.

Son unique regret, adouci par la conviction qu'il n'eût pas été écouté, fut de n'avoir pas pu expliquer au Roi, auquel il avait demandé une audience, dont M. de Polignac, comme on pense bien, fit avorter l'occasion, les motifs d'un refus dont les chefs de l'opposition, et bientôt les rédacteurs du *National* naissant, saluèrent l'événement comme une espérance de victoire.

Il eussent vu dans cette abstention, qui privait la monarchie de son dernier appui et éloignait de la lice le seul adversaire que la Révolution eût à craindre, tout vieillissant athlète qu'il fût, la victoire elle-même, s'ils avaient pu lire les motifs, dont Chateaubriand a cru devoir garder dans sa conscience le secret, seulement deviné, de cette désertion du débat par un avocat qui ne trouvait pas ses clients dignes d'être défendus, et dont le silence les condamnait.

Les *Mémoires d'Outre-Tombe* contiennent l'analyse détaillée de cette conversation fameuse entre M. de Polignac, cherchant à embaucher ou à débaucher plutôt, M. de Chateaubriand, et M. de Chateaubriand dérobant, indigné, sa gloire à ses caresses :

« M. de Polignac me jurait qu'il aimait la Charte autant que moi. Mais il l'aimait à sa manière ; il l'aimait de trop près. Malheureusement la tendresse que l'on montre à une fille que l'on a déshonorée lui sert peu.

» La conversation se prolongea sur le même texte près d'une heure. M. de Polignac finit par me dire que si je consentais à reprendre ma démission, le roi me verrait avec plaisir, et écouterait ce que je voudrais lui dire contre son ministère ; mais que si je persistais à vouloir donner ma démission, Sa Majesté pensait qu'il était inutile de me voir, et qu'une conversation entre elle et moi ne pouvait être qu'une chose désagréable.

» Je répliquai : Regardez donc, prince, ma démission comme donnée. Je ne me suis jamais rétracté de ma vie, et puisqu'il ne convient pas au roi de voir son fidèle sujet, je n'insiste plus. Après

ce mot, je me retirai. Je priai le prince de rendre à M. le duc de Laval (1), l'ambassade de Rome, s'il la désirait encore, et je lui recommandai ma légation. Je repris ensuite à pied, par le boulevard des Invalides, le chemin de mon *infirmerie*, pauvre blessé que j'étais. M. de Polignac me parut, lorsque je le quittai, dans cette confiance imperturbable qui faisait de lui un muet éminemment propre à étrangler un empire. »

C'est M. de Chateaubriand qui nous racontera encore comment, vers la fin de juillet 1830, il fut réveillé brusquement de ses songes par la réalité, et comment les premiers et déjà tardifs bruits des tempêtes de Paris, l'arrachèrent, à Dieppe, à sa contemplation favorite de la mer profonde, vague et amère comme lui.

« Les députés de la nouvelle Chambre étaient arrivés à Paris ; sur les deux cent vingt et un, deux cent deux avaient été réélus. L'opposition comptait deux cent soixante-dix voix ; le ministère cent quarante-cinq. La partie de la couronne était donc perdue. Le résultat naturel était la retraite du ministère. Charles X s'obstina à tout braver, et le coup d'État fut résolu.

» Je partis pour Dieppe, le 26 juillet, à quatre heures du matin, le jour même où parurent les ordonnances. J'étais assez gai, tout charmé d'aller revoir la mer, et j'étais suivi, à quelques heures de distance, par un effroyable orage. Je soupai et couchai à Rouen sans rien apprendre, regrettant de ne pouvoir aller visiter Saint-Ouen, et m'agenouiller devant la belle vierge du Musée, en mémoire de Raphaël et de Rome. J'arrivai le lendemain à Dieppe vers midi. Je descendis dans l'hôtel où M. le comte de Boissy, mon ancien secrétaire de légation, m'avait arrêté un logement. Je m'habillai, et j'allai chercher Mme Récamier. Elle occupait un appartement dont les fenêtres s'ouvraient sur la grève. J'y passai quelques heures à causer et à regarder les flots. Voici tout à

(1) Qui, lui aussi, non moins avisé que M. de Chateaubriand, mais pour d'autres motifs, avait refusé le portefeuille des affaires étrangères.

coup venir Hyacinthe. Il m'apporte une lettre que M. de Boissy avait reçue, et qui annonçait les ordonnances avec de grands éloges. Un moment après entre mon ancien ami, Ballanche; il descendait de la diligence et tenait en main les journaux. J'ouvris le *Moniteur* et je lus, sans en croire mes yeux, les pièces officielles. Encore un gouvernement qui, de propos délibéré, se jetait du haut des tours de Notre-Dame !... »

Chateaubriand partit pour Paris, et y entra au milieu de la canonnade, de la fusillade et du tocsin, le 28 juillet, au moment où Charles X, qui n'avait pas voulu reculer d'un pied, allait « reculer d'un royaume. »

M. de Chateaubriand, à cette heure où il ne restait plus de place qu'aux dévouements désintéressés, et où, l'occasion du salut passée, il n'y avait plus rien à faire qu'à préserver l'honneur de la retraite, fit son devoir noblement.

Il écrivit au Roi, défendit à la Chambre des pairs la religion du serment et termina, du moins dignement, en présidant avec éloquence au départ de l'ancienne monarchie pour cet exil d'où les principes ni les hommes ne reviennent pas, sa carrière politique.

Rendu, par l'attrait du malheur, au culte politique de sa jeunesse à l'heure de la vieillesse impuissante et isolée, M. de Chateaubriand emploiera désormais le reste de son éloquence et de ses forces à chercher encore, entre le passé et l'avenir, l'inutile compromis; et sans troubler de ses malédictions et de ses oracles, la sécurité d'une usurpation qui se croit populaire et d'une révolution qui se dit nationale, il ne réussira qu'à honorer ses cheveux blancs par les pieux efforts d'une fidélité sans illusions, que l'exil a ranimée, en trouvant dans l'opposition et la persécution un regain de pâle popularité.

Mais cette jeunesse généreuse, qui allie à l'amour de la liberté, — de triomphante bientôt redevenue militante et souffrante, — le respect des grandes causes perdues et de leurs rares avocats, ne donnera pas un disciple à ce patriarche politique, qui

a fini son temps et est condamné à n'avoir plus que des admirateurs.

Tandis que l'auteur du *Génie du Christianisme* et de la *Monarchie selon la Charte* combat, découragé, son dernier combat pour bientôt s'ensevelir dans le nuage de ses souvenirs et de ses regrets, son compagnon et son ami, M. de Boissy, indirectement associé par la muette adhésion de son père, demeuré assis sur son fauteuil de pair, aux espérances que le gouvernement nouveau permet de concevoir à ceux auxquels la chute du gouvernement déchu ne peut inspirer que des sympathies modérées et de raisonnables regrets, se recueille, en attendant l'appel du pays et l'heure de l'action, dans la modestie de la vie domestique et des devoirs locaux.

Le comte Octave de Boissy, qui était devenu membre du conseil général du Cher vers le milieu de 1828 (1) et qui avait renoncé, pour se consacrer à la gestion intelligente et hardie d'une des grandes fortunes foncières de France, aux ingratitudes et aux déceptions de la carrière diplomatique, continua de suivre, d'un œil fidèle et dévoué, les dernières et parfois grandioses vicissitudes dans lesquelles expira, comme en une superbe et triste agonie, la vie active de M. de Chateaubriand.

Quelques rares lettres témoignent encore d'un commerce qui finira dignement, sans conflit, sans griefs et sans reproches, plus par la faute des circonstances, plus fortes que tout le reste pour séparer les hommes, que par celle des sentiments.

M. de Chateaubriand, qui n'aimait depuis longtemps plus que lui, ne put que continuer d'estimer un homme plus que jamais digne d'estime.

Mais il avait la susceptibilité inquiète des grands désabusements, et la tristesse amère des grandes chutes. Son égoïsme était devenu quelque peu misanthrope. Il eût voulu voir autour

(1) *Moniteur*, p. 1374.

de lui le monde entier frappé de sa vieillesse, de son découragement, de son impuissance. Il eût voulu voir la noblesse de France s'associer tout entière à cet éloquent désespoir, tardif hommage à la royauté tombée, et faire de loin à l'exil, par sa retraite systématique de tout emploi et son refus unanime de tout honneur, une cour de fidèles en deuil, attendant, comme Israël à Babylone, le retour d'un Messie libérateur.

Cette protestation de l'oisiveté, cette manifestation du silence, cette stérilité votive et ce suicide politique de toute une classe de la nation, saluant d'une abstention inutile une abdication nécessaire, semblaient à M. de Boissy, impatient déjà de parole et d'action, et incapable de se consacrer à un fantôme, une extrémité aussi puérile que solennelle.

Il avait horreur du ridicule, et le voyait avec raison menacer de son châtiment cette renonciation de toute une partie de la famille française aux droits et aux devoirs du citoyen ; et cette désertion des hasards de la lutte et de la liberté lui semblait inacceptable pour d'honnêtes gens, qui paraissaient, en se retirant de l'arène, s'avouer indignes et incapables d'y figurer, et pour des gens de cœur, dont ce dédain de la foule pouvait être taxé de crainte du danger.

Ce systématique éloignement, cet isolement dédaigneux, cette impopulaire inertie, ce parti pris de silence, ce vœu de repos, ce molinisme politique enfin, prêché par les bonzes du couvent royaliste à quelques nobles fakirs, ne pouvaient convenir à cet esprit libre, peu fait pour les bouderies idolâtres, ni à ce vigoureux tempérament, trempé pour l'activité et le combat. Il se sentit incapable de souscrire à cette mutilation volontaire dont l'étrange mot d'ordre a dévirilisé le parti légitimiste, et condamné à la stérilité une opinion qui, en refusant à trois générations le droit de la semence, les a privées de leur part de la moisson.

Nul doute que le malentendu, je ne dirai point la mésintelligence, qui, depuis 1830 jusqu'en 1834, couvera sourdement entre M. de Chateaubriand et M. de Boissy, et mêlera je ne

is quelle pointe aigre-douce au langage de l'ancienne amitié, ait commencé de fermenter, pour éclater en 1839, par suite es divergences de vues et des dissidences d'opinion sur les evoirs et le rôle du parti conservateur libéral, peu à peu ac-usées entre le pair de France démissionnaire, et le futur pair le France.

Dès le 8 août 1830, ces divergences et ces dissidences poi-nent en germe, dans cette réponse de M. de Chateaubriand à ne lettre où le comte de Boissy — qui ne pensait pas que son ancien ministre, dégagé de tout autre lien, selon lui, que celui du respect et de la pitié par les fautes des Villèle et des Poli-gnac et les ingratitudes de la royauté, brûlât si vite ses vais-seaux, et qui, lui, ne voulait pas brûler les siens, — faisait appel au souvenir, et peut-être au patronage de celui qu'il con-sidérait comme devant être un des conseillers, sinon un des chefs du régime nouveau.

L'égoïste dépit du général sans troupes, qui se voit non aban-donné mais quitté par un de ses meilleurs soldats, auquel il n'a plus de bataille à promettre, et menacé de tous les ennuis dont la majesté de l'isolement ne préserve ni les rois ni leurs dé-fenseurs, perce dans cette épître quelque peu brève, sèche et roide :

« Vous m'apprenez une chose étrange, Monsieur. D'abord, je ne recommande personne ; ensuite si je m'étais permis quel-ques recommandations, elles seraient uniquement pour vous et pour M. de Givré ; vous, pour l'extérieur, et lui pour l'intérieur des affaires étrangères.

» Tout à vous.

» CHATEAUBRIAND. »

Le 1er mars 1831, M. de Chateaubriand, un peu adouci et rapprivoisé par le parti que M. de Boissy fils avait pris de renon-

cer à toute démarche ou sollicitation et d'attendre, tranquillement, en se préparant à ses futurs devoirs, — compensant ainsi, par sa discrétion, cette adhésion de son père au nouveau régime qui, toute passive et patriotique qu'elle fût, semblait trop empressée au libéral fougueux, devenu non moins intolérant réactionnaire, — M. de Chateaubriand écrivait à M. de Boissy :

« Mille pardons, Monsieur. Je vous dois depuis longtemps une réponse. Mais j'ai voulu en finir avec mes libraires et mon ouvrage avant de vous écrire. Enfin me voilà libre. Si je pouvais rester en France, Monsieur, j'irais avec grand plaisir chercher chez vous l'obligeante hospitalité que vous m'offrez. Mais il est dans la nécessité de ma position que j'aille mourir hors de ma patrie. Je ne puis vivre sous un gouvernement que je ne reconnais pas. Je serai retenu ici encore un mois ou six semaines pour essayer d'arranger mes tristes affaires. Si vous faites une course à Paris, Monsieur, je serai charmé de vous voir et en même temps de vous renouveler l'assurance d'un attachement inaltérable. Offrez, je vous prie, mes respectueux hommages à Mme de Boissy.

» CHATEAUBRIAND. »

Le 16 mai 1834, Chateaubriand écrit encore au sincère contradicteur, demeuré, malgré ses rudesses et ses oublis, son ami fidèle et dévoué.

« Je suis bien fâché que vous nous quittiez, Monsieur, mais puisque votre bonne étoile vous mène en Hollande, je prends la liberté de vous recommander mes affaires. Elles pourraient surtout s'arranger si elles rencontraient une haute protection.

» Tout à vous, Monsieur, et revenez-nous bientôt.

» CHATEAUBRIAND. »

Le dernier billet, celui que l'on peut appeler le précurseur ion de la rupture, mais de la séparation et du silence, est sans late, griffonné sur un papier flétri par une main lassée, sous 'influence de ces morosités implacables dans lesquelles, dix ins avant sa mort, Chateaubriand s'enveloppera pour tomber à la mort couvert, non sans une dernière coquetterie, des crêpes de la misanthropie, dernière ressource, dernière parure et dernière vengeance des impénitences finales de l'orgueil.

« Quand je ne serais pas persuadé, Monsieur, que mon rôle est fini, on prend soin de m'en avertir. Je n'ai donc pas un mot à dire. Je vous remercie bien de votre obligeante sollicitude et vous prie d'agréer mes remercîments les plus empressés. »

Ce billet, d'un laconisme embarrassé, est bien le dernier. Il semble de 1839, époque où M. de Boissy accepte, dans la vie politique active, un rôle définitif. Son ingénieux et infatigable dévouement sollicite en vain son ancien maître de se consoler avec sa gloire, sinon de l'imiter dans sa résolution. Il n'obtiendra qu'un salut froid comme un adieu d'un homme qui a peine à pardonner à son ancien secrétaire la jeunesse qui l'a quitté, la fortune qui l'a fui, la force qui l'abandonne et surtout le souvenir amer, à la vieillesse impuissante et pauvre, des services dont on ne peut pas s'acquitter.

LIVRE DEUXIÈME

LE GOUVERNEMENT DE JUILLET

CHAPITRE PREMIER.

UN PAIR DE FRANCE (PHASE CRITIQUE).

1839—1842.

e comte Octave de Boissy pair nommé, non héréditaire. — Promotion du 8 novembre 1839. — Une belle fournée. — M. de Boissy prête serment à la séance royale du 23 décembre. — Formule du serment constitutionnel de la pairie sous Louis-Philippe. — Son admission sur le rapport de M. Bourdeau, ancien ministre de Charles X. — Première séance. — Le comte d'Alton-Shée et M. Villemain. — Débuts parlementaires et oratoires du comte de Boissy. — Il lit son *maiden-speech*, qui n'est pas publié. — Le nouveau pair révèle son indépendance et son originalité, à propos du projet de loi accordant une pension, à titre de récompense nationale, à la veuve du colonel Combes. — Après avoir parlé *contre*, le comte de Boissy vote *pour*. — Séance du 15 avril 1840. — Le comte de Boissy ministériel. — Dans quelle mesure et avec quelles réserves. — Coup d'œil rétrospectif sur les événements extérieurs et intérieurs des années 1839 et 1840. — Cabinet du 12 mai 1839. — Sa composition. — Sa chute. — Ministère de coalition du 1er mars 1840, présidé par M. Thiers. — Liste de ses membres. — Délicatesses de la situation de M. de Boissy. — Comment il s'en tire. — Principes politiques qui dominent toute sa vie. — Avant tout il est *national*. — Son premier discours important et médité. — Un exorde original. — Griefs du comte de Boissy contre l'administration de l'Algérie. — Un billet du maréchal Vallée. — Péroraison adressée à la presse. — Suite des travaux parlementaires du comte de Boissy. — Son vœu, à propos de l'expropriation pour cause d'utilité publique. — Séance du 15 juin 1840. — Le comte de Boissy est rappelé à l'ordre sur la motion du baron Ch. Dupin. — Mort du marquis de Boissy du Goudray. — A

peine remis de la secousse de cette perte, le nouveau marquis du Coudray, immolant son deuil à son devoir, reparaît à la Chambre des pairs. — Ses reproches quant à l'organisation défectueuse de la pairie comme pouvoir législatif. — Stérilité du contrôle de la haute assemblée. — Sénatus-consulte du 14 mars 1867. — La Chambre des Lords au point de vue de ses rapports avec la Chambre des Communes. — Exorde du discours du 10 juillet 1840 — Le *delenda Carthago* du marquis de Boissy. — Ses griefs contre l'Angleterre, à propos de l'Algérie et de Naples. — Réponse de M. Thiers. — La question d'Orient. — Retour des cendres de Napoléon Ier. — Opinion du marquis de Boissy sur cet événement. — Le marquis ne reprend plus la parole à la Chambre des pairs durant l'année 1840. — Erreur de la table du *Moniteur*. — Revue des événements de la fin de 1840. — Ministère du 29 octobre. — Sa composition. — Extrait des *Mémoires* de M. Guizot, son chef. — Séance du 4 janvier 1841. — Discours du marquis de Boissy sur un crédit pour les réfugiés espagnols. — Profession de foi du marquis de Boissy en 1840, tirée de son exorde. — Sa péroraison sur ce qu'est la pairie et sur ce qu'elle devrait être. — La physionomie parlementaire du marquis de Boissy est désormais fixée. — Son programme progressif en trois points. — Modification du régime de la presse. — Réforme électorale. — Hérédité de la pairie. — Ses vues sur les deux premiers points. — Son opinion sur le troisième, défendue par M. Saint-Marc-Girardin. — Discours du 13 avril 1841. — Opinion originale du marquis de Boissy sur les fonds secrets et les subventions à la presse. — Paradoxes et vérités. — Ce que M. Guizot fait de la leçon de M. de Boissy. — La question d'Orient. — M. de Boissy croit la guerre avec l'Angleterre inévitable. — Ses considérations sur le système fédératif de la France. — Digression sur le voyage du duc de Bordeaux en Angleterre. — Profession de foi du marquis de Boissy à l'égard de la légitimité et du Prétendant. — Conclusion pacifique et solution ingénieuse du conflit anglo-français par M. Guizot. — Témoignage que l'homme d'État se rend dans ses *Mémoires*. — Le marquis de Boissy passe de la phase critique de sa carrière à la phase militante, et devient définitivement un des chefs de l'opposition à la Chambre des pairs.

C'est à la fin de l'année 1839 que le comte de Boissy franchit le pas décisif, et, non plus par le privilége aboli de la naissance (1), mais par le choix plus honorable d'une confiance

(1) La loi du 29 décembre 1831 avait aboli l'hérédité de la pairie, mais sans effet rétroactif, et sauf les droits acquis au moment de sa promulgation.

fondée sur son mérite, fut appelé exceptionnellement, du vivant de son père, à ce fauteuil de pair qu'il devait occuper d'une manière si différente de celle de son silencieux auteur. La promotion dont fait partie M. de Boissy est des plus remarquables, et ce qu'on peut appeler, en langage de journal, une *belle fournée*. Qu'on en juge par l'extrait suivant du *Moniteur* du 8 novembre 1839 :

« Par des ordonnances individuelles, datées du 7 novembre, contresignées par M. le Président du conseil, ministre des affaires étrangères, le roi a élevé à la dignité de pair de France :

» M. Aubert, ancien député.

» M. Bérenger (de la Drôme), député, conseiller à la Cour de cassation :

» M. le comte Octave de Boissy, membre du conseil général du département du Cher ;

» M. le vicomte Borelli, lieutenant général ;

» M. le vicomte Cavaignac, lieutenant général ;

» M. Cordier, membre de l'Institut ;

» M. Daunou, ancien député, membre de l'Institut ;

» M. Despans-Cubières, ancien ministre, lieutenant général ;

» M. Etienne, député, membre de l'Institut ;

» M. le marquis de Lusignan, député ;

» M le baron de Malaret, ancien député ;

» M. le comte E. Merlin, ancien député, lieutenant général ;

» M. Persil, ancien député, ancien ministre ;

» M. le comte Jules de Larochefoucauld, ancien député, membre du Conseil général du département du Loiret ;

» M. Rossi, membre de l'Institut ;

» M. le comte de Sainte-Hermine, ancien député, ancien préfet ;

» M. le baron Teste, lieutenant général ;

» M. de Vandeul, député, ancien ministre plénipotentiaire ;

» M. Viennet, ancien député, membre de l'Institut. »

M. le comte de Boissy, présent à la séance royale d'ouverture des travaux des Chambres, du lundi 23 décembre 1839, où Louis-Philippe, assis et couvert, par un dernier privilége tradi-

tionnel de la fonction souveraine, fit, selon son usage, l'exposé annuel de la politique de ses ministres, y prêta le serment constitutionnel.

La formule en était (nous la reproduisons pour les amateurs de ces curiosités sacramentelles) ainsi conçue :

« Je jure d'être fidèle au roi des Français, à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume ; et de me conduire en tout comme il appartient à un bon et loyal pair de France. »

Dès la première séance ordinaire, du mardi 24 décembre 1839, le nouveau pair fut admis sur le rapport où M. Bourdeau proposa de valider sa nomination dans les termes suivants :

« M. le comte Rouillé de Boissy (Hilaire-Étienne-Octave) est né à Paris le 4 mars 1798.

» Il résulte des pièces produites par M. le comte de Boissy, qu'il paye plus de 3,000 fr. de contributions directes, à raison de ses propriétés foncières, depuis trois ans, et qu'il est, depuis plus de six ans, membre du Conseil général du département du Cher.

» M. le comte de Boissy, satisfaisant ainsi au vœu du § 21 de la loi constitutive de la pairie (1), votre Commission vous propose de déclarer ses titres valables. »

L'admission fut prononcée, et le récipiendaire, arrivé au terme des formalités d'introduction, prit séance, pour assister à une première scène parlementaire, faite, pour ainsi dire, exprès pour lui, et comme pour donner le signal à sa verve humouristique et à son zèle de vérité.

Un de ses collègues, son prédécesseur dans la Chambre

(1) Loi du 29 décembre 1831.

laute, et qui lui survit encore, suppléant, par la publication de *Mémoires* mordants, à la perte de ses immunités parlementaires et continuant dans la presse, à la satisfaction d'une certaine galerie, mais surtout à la sienne, son rôle de tribune, M. le comte d'Alton-Shée salua l'entrée des élus de *la fournée* du 7 novembre par une *sortie* des plus agressives et des plus piquantes contre les considérations qui avaient présidé à leur choix.

Pour donner une idée de cette escarmouche, qui ne fit pas en vain passer sous le nez d'un homme militant par excellence, l'odeur de la poudre oratoire, nous rappellerons que le censeur malin qui remplaçait ainsi, pour ses nouveaux collègues ébahis, par une sorte de charivari ironique l'aubade traditionnelle, déclara qu'il s'élevait non contre la prérogative royale, dans sa liberté de créer de nouveaux pairs, mais contre la convenance avec laquelle le ministère usait de cette prérogative.

Il regretta que l'administration n'eût tenu aucun compte des avertissements donnés au ministère du 15 avril. Il lui reprocha de faire de la Chambre haute un hôtel des invalides pour les blessés ramassés sur le champ de bataille électoral, et de la composer avec indiscrétion de députés non réélus, de députés retirés, ou de députés impossibles.

Il voyait un grief bien plus grave encore dans la malencontreuse précipitation, dans l'inconcevable légèreté avec laquelle avaient été lancées les nominations :

« L'un de nos nouveaux collègues, dit-il, apprend par son portier qu'il a été fait pair. Alors il se recueille, il calcule, il hésite... et il accepte. Bientôt dans une lettre, pleine de verve comique, il publie et la manière dont la dignité lui a été conférée, et les raisons qui lui ont permis d'accepter.

» Le ministère n'a pas toujours été aussi heureux. Un autre élu du 12 mai, en apprenant la faveur dont il était l'objet, a refusé positivement. Quinze jours d'efforts, de prières, de négociations ont été consacrés par nos imprudents ministres à obtenir l'assentiment, à vaincre les répugnances et l'antipathie d'un

homme honorable pour une position qu'on lui avait faite à son insu. Enfin, touché sans doute du tort qu'il apportait, bien malgré lui, par son refus, à la considération d'un des grands pouvoirs de l'État, le pair involontaire s'est résigné. »

En l'absence du président du conseil, c'est M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, qui dut payer de sa personne à l'improviste, et venir mettre du baume attique sur les blessures, faites en se jouant, par un orateur de l'école d'Alcibiade, à l'amour-propre des nouveaux pairs et à la pudeur de la pairie.

M. de Boissy, qui avait peut-être ses raisons pour ne pas se déranger, ne rompit point le silence du catéchumène, et laissa se dénouer sans intervenir, cette petite querelle domestique entre la gauche de la haute Chambre et le ministère. Tout finit d'ailleurs comme d'habitude entre le tribun de salon et le ministre académique, par une de ces petites joûtes d'ironie où l'avantage demeure à celui qui fait rire le dernier. M. Villemain ne descendit pas à la discussion. Il se borna à répondre, avec le dédain emprunté des parvenus de l'esprit « à toutes les objections du *jeune orateur* qui n'étaient pas seulement des épigrammes ».

Des orages plus dignes des échos solennels du Luxembourg allaient succéder à ces tempêtes dans un verre d'eau sucrée.

Les débuts du comte de Boissy à la Chambre des pairs datent du mardi 7 janvier 1840. Il n'en est demeuré d'autre trace qu'une simple mention au *Moniteur*. Car, soit par scrupule de modestie, soit par défiance de ses forces inexpérimentées, soit tout simplement par originalité, le futur orateur, qui n'aimait pas à faire comme tout le monde, et se plaisait à dérouter la curiosité publique, toujours friande de détails sur les premiers pas d'un nouveau venu de sa sorte dans une carrière féconde en surprises et en déceptions, lut son premier discours, et le déroba, par son refus de communication, à la publicité.

Nous devons donc nous en référer exclusivement, pour ce *maiden-speech*, aux quelques lignes insérées dans le compte rendu officiel des débats de l'Adresse. Le comte de Boissy y prit part d'ailleurs à sa façon, c'est-à-dire en critiquant vertement la manière dont nos affaires d'Alger étaient conduites, et en demandant le renvoi du paragraphe relatif à l'Algérie à la commission, pour qu'elle y insérât un blâme.

Il ne fut pas donné suite à cette proposition dont l'auteur, à qui il suffisait d'avoir tâté son terrain et affirmé son indépendance, se borna à la tentative et n'insista pas pour obtenir un vote qui n'eût pas ratifié sa sévérité.

Le 10 mars, se présenta une nouvelle et plus digne occasion, pour le comte de Boissy, de protester contre le despotisme des mots, et de faire preuve de cette hardiesse d'idées et de cette verve de bon sens qui n'hésitèrent jamais à braver même les plus nobles préjugés de l'opinion.

Il s'agissait du projet de loi tendant à accorder, à titre de récompense nationale, une pension de 2,000 fr. dans laquelle se confondrait celle de 750 fr. à laquelle elle avait droit, en faveur de la veuve du colonel Combes, tué glorieusement devant Constantine.

M. de Boissy, tout en proclamant héroïque et d'un fécond exemple, la mort de l'officier dont on voulait honorer, dans la personne de sa veuve, la mémoire, s'élevait, non au nom de mesquines considérations d'économie budgétaire, mais au nom des principes sacrés de l'honneur, du devoir désintéressé, du patriotisme et des mâles susceptibilités de l'armée elle-même, contre une mesure exceptionnelle, introduisant un précédent dont on pouvait abuser, et qui avait à ses yeux le double inconvénient, ou de prétendre abaisser en la tarifant à un taux plus humiliant que flatteur une vertu qui ne se paye pas — l'abnégation militaire — ou d'établir une préférence fâcheuse et impopulaire pour un soldat qui n'avait fait en somme que ce que tant d'autres avant lui avaient fait, et tant d'autres

après lui devaient faire, sans bruit et sans récompense : mourir pour l'honneur du drapeau.

Ce langage, trop généreux pour ne pas sembler égoïste, et trop sincère pour ne pas paraître impolitique, fut médiocrement goûté par une de ces assemblées qui aiment mieux se tromper avec tout le monde qu'avoir seules raison.

Le marquis de Brézé et le maréchal Soult combattirent, l'un au nom du patriotisme, l'autre au nom de l'armée, un contradicteur qui, satisfait d'avoir déchargé sa conscience et d'avoir fait entendre une protestation que les délicats de l'opinion et les militaires vraiment amis de la gloire applaudirent dans leur cœur, soutint imperturbablement son avis et n'y renonça qu'au moment du vote, pensant, avec raison, que cet entraînement exagéré ne pouvait avoir d'autre excuse que son unanimité, et qu'il était de mauvais goût de la rompre par un isolement mal interprété.

La séance du mercredi, 15 avril 1840, nous montre le comte de Boissy sous un aspect des plus inattendus, et ajoute un trait nouveau à cette mobile physionomie, dont l'unité sera faite de variété et l'harmonie de contrastes. Dans la discussion sur le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un million pour les dépenses secrètes de l'exercice 1840, discussion pleine d'animation et de surprises, à laquelle ne manquent même point les incidents dramatiques tels que l'évanouissement d'un noble pair, M. Besslères, tombé en syncope et emporté chez lui pendant la péroraison d'un discours de M. de Montalembert, celui-ci rend à la révolution de juillet « un hommage solennel et désintéressé », et M. de Boissy se déclare ministériel ; tous deux, il est vrai, avec des réserves qui ne permettent pas de compter sur l'admiration aveugle ni le dévouement idolâtre.

Pour faire bien comprendre la scène et la placer sous son vrai jour, il importe de dire d'abord quelques mots des divers ministères qui s'étaient succédés depuis l'entrée à la Chambre des pairs de M. de Boissy, et de lui esquisser une

cadre nécessaire avec l'énumération des événements qui font commencer à ces années 1839-1840 la période critique de la monarchie précaire de Louis-Philippe.

L'année 1839, année du traité de la France avec le Mexique, à la suite de la prise de Saint-Jean-d'Ulloa et de la Vera-Cruz (9 mars 1839); du traité de séparation amiable entre la Hollande et la Belgique (19 avril); de la bataille de Nézib; de la mort de Mahmoud et de l'avénement d'Abdul-Medjid en Turquie (21 juillet); de la révolution de Zurich (1er et 6 septembre); du passage des Portes-de-Fer en Algérie (28 octobre); de la mort de Frédéric VI et de l'avénement de Christiern VIII en Danemarck (3 décembre); cette année s'était ouverte (pour ne plus nous placer qu'au point de vue des événements intérieurs) sur la chute du ministère Molé, et l'avénement du ministère de transition, dit du 31 mars, qui ne put soutenir qu'un mois et demi la lutte contre la Chambre nouvelle remplaçant l'ancienne, dissoute par ordonnance royale du 31 janvier 1839.

Ce ministère éphémère et de parade du 31 mars avait bientôt cédé les rênes du gouvernement à une administration plus homogène et plus solide, ainsi composée, sous le titre de *cabinet du 12 mai 1839*:

Le maréchal duc de Dalmatie, ministre des affaires étrangères et président du conseil;

M. Teste, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes;

Le lieutenant général Schneider, ministre de la guerre;

L'amiral baron Duperré, ministre de la marine et des colonies;

M. T. du Châtel, ministre de l'intérieur;

M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce;

M. Dufaure, ministre des travaux publics;

M. Villemain, ministre de l'instruction publique;

M. H. Passy, ministre des finances.

Sous les gouvernements révolutionnaires et parlementaires, les jours se suivent et ne se ressemblent pas, et les ministres et les ministères s'usent vite. M. de Boissy, porté à la Chambre des pairs par ordonnance du 7 novembre 1839, sur la proposition du maréchal duc de Dalmatie, avait à peine eu le temps de se reconnaître dans cette nouvelle sphère et d'y faire les débuts discrets que nous avons racontés, que le cabinet du 12 mai, victime du vote de coalition qui avait rejeté le projet de dotation du duc de Nemours, se retirait devant l'échec parlementaire le plus caractérisé depuis 1830, et cédait le pouvoir à un ministère présidé par M. Thiers, et qu'on pouvait dire, sans jeu de mots, *tiers-parti*, car il se composait des représentants de tous les groupes politiques associés dans le triomphe comme dans la lutte.

Le ministère tombé devant un vote de méfiance n'eut, comme on pense, rien de plus pressé que de rendre la pareille à ses vainqueurs, en les soumettant de prime abord à l'épreuve et peut-être à la leçon vengeresse d'un vote du même genre. Les questions de fonds secrets sont éminemment propres, par leur nature délicate, leur mystère équivoque, les susceptibilités qu'elles soulèvent, les observations irritantes et les réponses irritées qu'elles provoquent, à jouer ce rôle de cheval de bataille de l'opposition.

Elle fut désarçonnée à la Chambre des députés où le projet passa, à la majorité de 216 boules blanches contre 160 boules noires; et c'est fort de ce premier succès que le cabinet du 1er mars 1840 se présentait devant la Chambre des pairs pour y trouver, dans un nouveau triomphe, l'assurance d'une vitalité qui ne devait pas cependant se prolonger, sous l'influence d'événements plus mobiles encore que les hommes, au-delà du 29 octobre.

Ce cabinet du 1er mars 1840 comptait parmi ses membres:

M. Thiers, ministre des affaires étrangères et président du conseil;

M. de Rémusat, ministre de l'intérieur;

M. Vivien, ministre de la justice et des cultes;

M. le lieutenant général Despans-Cubières, ministre de la guerre;

M. le baron vice-amiral Roussin, ministre de la marine et les colonies;

M. Cousin, ministre de l'instruction publique;

M. le baron Pelet (de la Lozère), ministre des finances;

M. Gouin, ministre du commerce;

M. le comte Jaubert, ministre de l'agriculture et des travaux publics.

Cette instabilité ministérielle eût pu troubler une conscience moins droite et embarrasser une parole moins sincère que celles du comte de Boissy placé, en face d'un nouveau cabinet dont il partageait les opinions, dans l'alternative de lui déplaire en louant l'ancien ou de sembler ingrat à celui-ci en le combattant.

Le comte de Boissy se tira à son honneur, de ce piége des circonstances.

Il avait déjà cette souplesse d'esprit et cette fermeté de caractère qui permettent de traverser dignement les situations les plus délicates.

Il sut payer, tout en donnant à la nouvelle administration l'appui d'une énergique déclaration de confiance, un juste tribut d'éloges et de regrets à l'administration précédente, de laquelle il tenait son siége.

Et dans un homme comme déjà on connaissait le marquis de Boissy, cette duplicité parut toute simple, et ce contraste ne sembla point contradictoire.

Il est naturel, en effet, de garder son estime à des adversaires qui la méritent et de dire la vérité à ses amis. Mais cette politique naturelle, que pratiqua toujours M. de Boissy, n'a jamais paru naturelle à tout le monde.

Il est des gens, en effet, auxquels, faute de le pouvoir pa-

raître, il est interdit d'être francs, et qui se vengent de cette nécessité, où l'ingratitude de leur situation ou de leur caractère les met de tromper, en se faisant un système de leur vice ou de leur malheur.

Ceux-là ont érigé en doctrine l'art de ne point dire ce qu'on pense, ou de ne point penser ce qu'on dit; et ils croient être en cela de l'école de Talleyrand qui, au contraire de ce préjugé qui en a fait comme le type proverbial de la dissimulation, trouva plus d'une fois plus habile de dire la vérité que de la trahir, et s'était fait, surtout, pour pouvoir être sincère et sensible impunément, un masque d'impassibilité et de duplicité qu'il portait pour le public et quittait pour ses amis.

M. de Boissy était en tout cas, si école il y a, de celle diamétralement opposée.

Il était de ceux qui n'esquivent pas une difficulté, mais qui vont droit à elle, et prennent comme on dit le taureau par les cornes; il était de ceux qui pensent que le plus habile, dans les affaires de ce monde, est encore d'y être honnête, et que rien ne vaut, même sur une assemblée, l'autorité de la franchise et l'éloquence de la vérité.

Nous le verrons, plus d'une fois, aux prises avec des situations équivoques qui ne le seront jamais pour lui, uniquement parce qu'il avait pour habitude d'être d'autant plus clair que les circonstances étaient plus ambiguës.

C'est ainsi qu'il traversera, sans dommage pour sa dignité ni pour l'unité de son caractère politique, non-seulement l'épreuve des crises ministérielles mais celle, autrement difficile, des Révolutions, et qu'il changera l'habit de pair contre celui de sénateur en demeurant toujours fidèle à lui-même et au pays.

Il n'avait pas le ridicule préjugé, inventé par la jalousie des partis, de la fidélité quand même à un homme, et du dévouement à outrance à un gouvernement.

Il pensa toujours que les amis de ce genre sont plus funestes à un pouvoir que ses ennemis.

Dès le premier jour, et c'est là ce qui fera sa force imperturb-

bable, il avait vu, là où il se trouve réellement, le devoir politique ; et il ne perdit jamais son temps, comme tant d'autres, durant nos accès de révolution, à chercher ce qu'il faut faire.

Il n'y a qu'un parti qui ne trompe pas : c'est celui du pays. Non pas que les nations soient plus infaillibles que les hommes ; mais heureux l'homme qui peut se rendre la justice de ne s'être jamais trompé qu'avec un peuple.

Mais revenons à ces débats parlementaires où M. de Boissy, après avoir fait sa profession de foi de sincérité et d'indépendance jusque dans le dévouement, ne tardera pas à trouver l'occasion de se donner le seul titre politique qu'accepte un homme qui n'a pas peur d'être seul, et de se dire hautement *national*, c'est-à-dire n'acceptant d'inspirations que celles de l'opinion et de l'intérêt du pays.

Tout ce discours de M. de Boissy dans la discussion des fonds secrets, le premier important et vraiment médité qu'il ait prononcé, est à étudier, car on y trouve, outre des déclarations de principes et de sentiments essentielles à noter, les premiers traits de son originalité parlementaire naissante, et comme qui dirait la première fleur de cette manière dont il demeurera le type parmi nous, et dont les anciens comparaient la légère ironie et la familiarité piquante à un vinaigre parfumé.

Ecoutez cet exorde, si évidemment préparé, et qui a cependant l'aisance de primesaut de la conversation :

« Messieurs, la question actuellement discutée à cette tribune déjà si éloquemment, si savamment traitée par les orateurs que vous avez entendus hier, partage avec l'adresse et le budget le privilége, ou pour dire plus juste, le droit de laisser à toutes opinions entière liberté de se produire, de traiter tous sujets pouvant intéresser le pays ; et cela est rationnel, le vote des fonds secrets n'étant pas un vote d'argent, mais un vote de confiance. N'y eût-il pas à cet égard force de chose jugée, les débats si profonds, si larges, si animés d'hier établiraient le précédent.

» Moi aussi, Messieurs, j'userai de ce droit ; mais avec réserve

et mesure, à défaut de ce grand savoir, de cette éloquence magnifique, de cette admirable habileté qui se sont de nouveau produits hier à la Chambre...

» Je parlerai modestement et uniquement des fonds secrets, et à leur sujet tout naturellement de notre situation intérieure...

» Je ne dirai rien, pas un mot de la politique étrangère... Je ne partage point l'opinion que notre politique étrangère puisse être compromise dans les mains habiles et fermes auxquelles l'a confiée la sagesse royale. Et d'ailleurs ici, moins que partout, dans cette Chambre où se trouvent ceux qui connaissent les secrets de la diplomatie, ceux qui ont joué un rôle actif dans la destinée des États, je n'oserais prononcer seulement le grand mot de l'Orient, où couve la guerre qui, un peu plus tôt ou un peu plus tard, toute la question est dans le temps, engloutira royaumes et souverains. Je n'oserais davantage décider quelle alliance il faut sacrifier.

» J'ai vu de bien près quelques grandes affaires ; préparer, faire, défaire des révolutions, qui devaient bientôt après éclater de nouveau ; j'ai vu ôter et donner des couronnes ; j'ai assisté à des réunions de potentats impuissants contre le présent, alors même qu'ils prétendaient régler l'avenir, à des assemblées de pieux vieillards, et parmi eux un souverain dont la puissance s'étend, incontestée, de Rome aux extrémités du monde connu ; et je ne me crois pas pour cela juge compétent du parti qu'il convient d'adopter. Ou plutôt c'est parce que j'ai vu, c'est parce que j'ai constamment étudié les événements dont le hasard et ma position m'ont rendu le témoin, parce que j'ai toujours cherché à prévoir les effets par les causes, et à remonter des effets aux causes, que je reste dans un doute plus grand sur ce qui touche à la politique étrangère. Je ne parlerai donc, comme je l'ai dit en commençant, que des fonds secrets et de notre situation intérieure.

» Il y a dans cette situation intérieure un point qui n'a pas été touché : j'en ai regret, Messieurs, car il est plus sensible que tous les autres, dans cette enceinte surtout où d'anciens souvenirs de périls et de gloire établissent une espèce de solidarité. J'aurais préféré qu'un autre l'abordât ; mais puisque nul ne l'a fait encore, j'en parlerai, sans oublier toutefois les égards que commande la position élevée de ceux dont je n'approuve pas les actes. D'ailleurs, grâce à la forme heureuse de notre gouvernement, la discussion brillante, mais animée d'hier en serait la preuve, il est admis qu'attaquer les systèmes n'est point attaquer les hommes ;

que critiquer les actes n'a rien de personnel; et cependant ce n'est pas sans un véritable chagrin, sans un sentiment pénible que je me décide à parler de deux époques ministérielles dont je serais si heureux de louer tout, dont je voudrais pouvoir tout approuver. Mes observations déplairont-elles? Je le crois. Je parlerai cependant; et ne voulant rien laisser penser de moi qui ne soit le vrai, jamais je ne dissimulerai ma pensée. J'avoue donc que c'est volontairement, sciemment, que je m'expose à ce malheur, soutenu par l'espérance qu'il y aura pour moi des temps meilleurs; que justice sera rendue plus tard, bientôt peut-être, à des intentions toujours pures, toujours droites et fermes, n'ayant qu'un but, l'honneur, la gloire, la prospérité du pays... »

Entrant, après exorde familier et piquant, dans la discussion dont il avait préparé les approches et circonscrit les limites avec un soin qu'expliquent les délicatesses de sa situation, l'orateur continuait:

« Je viens donc, sans hésitation, appuyer de tout mon pouvoir le ministère nouveau, au risque ou plutôt avec la certitude de ne pas faire ce que désirent deux partis, dont l'un, par le concours donné au ministère, verra ses espérances déçues, et l'autre ses projets déjoués : espérances et projets que n'ignore pas le gouvernement; et c'est pour qu'il continue de les connaître que je ne refuserai pas les fonds secrets.

» Eh, mon Dieu! Messieurs, si la crainte de déplaire momentanément pouvait paralyser les bonnes intentions, on ne tenterait jamais rien d'utile, on ne ferait par conséquent jamais rien de grand, rien de stable. Il faut, Messieurs, savoir beaucoup braver, quand un but utile peut être atteint. La popularité est chose assez belle pour qu'on la recherche par de longs efforts; mais la popularité conquise, et non la popularité escamotée, pour ainsi dire, et à laquelle presque toujours succède l'impopularité, aussi vite que l'obscurité à l'éclair. Je viens soutenir tout haut les fonds secrets, demander qu'ils soient donnés, non pas comme vote de nécessité, mais comme vote de confiance. La nécessité n'est pas une question; la confiance ne paraît pas susceptible d'être contestée davantage. Je ne pourrais, en effet, plus com-

prendre qu'on refusât la confiance au ministère qui n'a rien fait encore, que je ne comprendrais la condamnation par des juges d'hommes qui ne seraient point accusés. Je sais très-bien, Messieurs, que le contraire peut se soutenir, sinon avec raison et succès, du moins avec la faveur qui s'attache presque toujours à l'opposition. Toutes les questions ont plusieurs faces. Si l'une est pleine de charmes, séduisante, chacun à l'envi s'en empare. Les applaudissements sont si doux! Si l'autre est sévère, froide, triste, sans attrait, celle-là, Messieurs, car la raison comme la vérité ne plaît pas toujours, celle-là est ordinairement délaissée; alors je m'en empare, et l'aborde franchement. Ainsi donc, à ceux dont le vote doit être contraire au mien, et qui me demanderaient pourquoi je suis ministériel, pourquoi mon concours est acquis au cabinet, si son origine, si son passé, si sa tendance ne m'effrayent point, je répondrai : je suis ministériel, parce que, n'ayant aucune raison qui puisse me paraître fondée de ne l'être pas, je ne me crois pas permis en conscience de faire de l'opposition. Je connais son passé, je connais son origine : ni l'un ni l'autre ne m'effrayent; loin de là, ils me présentent au contraire tous motifs de quiétude d'esprit.

» Dans son passé, je trouve de la fermeté, de l'habileté. Dans son origine première, je ne parle pas de celle-ci, je trouve, et il y trouvera un enseignement utile sur les conséquences des révolutions ; il n'en voudra pas de nouvelles. L'histoire de tous les temps nous apprend que ceux-là qui ont fait les révolutions sont précisément ceux qui sont le plus anti-révolutionnaires, ceux qui savent le mieux en prévenir le retour. Eh bien! Messieurs, sa tendance ne m'inspire aucune crainte, et j'en dirai avec humilité la raison : c'est que je ne la connais pas, parce qu'elle n'a pas encore eu le temps de se montrer. Forcément donc, de toute nécessité, sans possibilité aucune de faire autrement, il faut pour accorder ou refuser le concours, nous jeter les uns comme les autres, dans le champ sans limite des suppositions. Or, en fait de suppositions, les unes sont ou paraissent plus naturelles, et par cela plus probables, les autres moins; les suppositions que je fais, moi, pouvant d'ailleurs me tromper comme ceux qui en font de contraires aux miennes, c'est que la tendance du nouveau cabinet sera vers les idées d'ordre... Je donnerai donc mon concours, sans réserve aucune pour le présent, et surtout sans cette réserve que mon vote sera donné au pouvoir et non au cabinet. Mon esprit n'est point assez ouvert pour comprendre cette subtilité ; dans ma pensée, pouvoir et ministère ne sont qu'une seule

et même chose, une chose indivisible, pour laquelle je voterai sans réserve le présent ; mais je le dis en même temps, faisant toutes réserves pour l'avenir... »

L'orateur, qui savait l'inconvénient qu'il y a à se donner à jamais, ne fût-ce que l'odieux qu'il y a ensuite à se reprendre, insistait avec une énergique loyauté sur la qualité conditionnelle de son concours, qu'il entendait prêter à ce qu'il pourrait approuver, mais non assurer à ce qu'il pourrait désapprouver.

Il se déclarait incapable d'inféodation et d'asservissement, et il affirmait d'autant plus son droit d'indépendance qu'il regardait comme un devoir de l'aliéner passagèrement. Serviteur quelquefois, mais jamais mameluck, telle semblait être la devise de ce ministériel original, qui savait bien la peine qu'il aurait à faire comprendre une telle attitude, et la sentait équivoque à force de franchise et suspecte à force de loyauté.

Aussi, suivant son habitude de répéter les vérités nécessaires, fussent-elles déplaisantes, il revenait à la situation, et enfonçait sans ménagement, dans l'esprit de ses auditeurs étonnés, le coin de son imperturbable raisonnement.

« Permettez-moi, pour qu'il ne reste à cet égard aucun doute, d'expliquer toute ma pensée. Actuellement, dans le moment présent, je suis partisan, soutien du ministère, en un mot ce qu'on appelle ministériel, et je resterai ministériel, tant que le cabinet ne fera rien qui me commande de l'abandonner, de me prononcer contre lui. Mais ce cas échéant, je le ferais avec la même liberté, avec la même franchise, avec la même constance qu'il peut trouver en moi pour l'appuyer. Je sers sous la bannière ministérielle, mais en volontaire, libre de tout engagement, pouvant à mon gré passer dans l'autre camp, devenir l'auxiliaire de ceux que je ne soutiens pas aujourd'hui, et l'adversaire de ceux avec lesquels je marche en ce moment.

» En agissant ainsi, Messieurs, en appuyant aujourd'hui l'administration nouvelle, je n'entends faire rien, dire rien qui puisse faire penser que je désapprouve en quoi que ce soit, — réserve

expresse faite pour l'Afrique, — le cabinet du 12 mai. Non, Messieurs, non; et d'avance, et bien haut, afin que personne ne l'ignore, je dis et répéterai toujours que le cabinet du 12 mai avait toute ma confiance, toutes mes sympathies; que je l'ai vu tomber avec douleur, et qu'il a emporté dans sa retraite ma profonde et durable gratitude.

» Pourrait-il en être autrement, Messieurs? C'est le cabinet du 12 mai qui m'a fait obtenir de la couronne l'insigne honneur, objet de tous mes vœux, de siéger avec vous, de pouvoir avec vous et comme vous, servir le pays. Et cela est si vrai, Messieurs, que je ne désapprouve le 12 mai en rien, sauf pour l'Afrique, et que je désire vivement que le 1er mars en soit, pour ainsi dire, la continuation. Je crois d'ailleurs qu'il ne sera pas autre chose, qu'il ne veut pas, qu'il ne peut pas être autre chose. M. le président du Conseil l'a dit d'une manière trop positive pour qu'il reste à cet égard un doute seulement. Ainsi changement de personnes, oui; mais changement de système, non, bien que les moyens d'exécution doivent différer.

» Aussi, Messieurs, si tous, et moi plus que beaucoup d'autres, avons ressenti une vive douleur lorsque la précédente administration résigna le pouvoir, tous nous avons rendu des actions de grâce à la couronne, interprète fidèle de la reconnaissance du pays, quand dans sa bonté, elle accordait le repos à de longs et glorieux travaux, et quand dans sa sagesse, elle demandait les services de l'homme dont personne ne conteste l'habileté et la fermeté nécessaires dans tous les temps, aujourd'hui plus que jamais. Vieux par l'expérience, jeune par les années, il faut cela aujourd'hui; c'est une des nécessités de notre temps. Ses forces répondront à son zèle, le corps suffira à l'esprit : privilége de cette époque heureuse de la vie où l'espérance n'a point fui encore devant les regrets qu'amènent les années. »

Revenant, après tous ces détours qui ne lui étaient pas habituels, mais qui n'étaient pour lui que de meilleurs moyens de regagner la grande route, vers son point de départ, le comte de Boissy concluait avec insistance:

« Je crois donc fermement qu'il est du devoir de la Chambre de voter les fonds secrets. »

Et abordant un nouvel ordre d'idées, il ajoutait :

« Mais là, Messieurs, ne se borne pas le devoir de la Chambre ; il en est pour elle un autre, tout aussi impérieux, qu'elle doit remplir en même temps, simultanément, qui ne peut être séparé du premier ; on pourrait presque dire que les deux n'en font qu'un seul. Ce devoir, Messieurs, est de réclamer du ministère, comme condition et comme conséquence de son vote, qu'il nous rassure sur la situation, sur les hommes, contre toute perturbation, en un mot contre l'anarchie à prévenir, si c'est possible, et c'est pour cela qu'on donne les fonds secrets ; ou à réprimer avec promptitude et vigueur, si, réussissant à tromper la vigilance, elle peut un moment éclater. »

Et après avoir posé ses conditions, il développait le motif de sa confiance dans le nouveau ministère :

« Dans l'un et l'autre cas, nous pouvons compter sur le cabinet. Son chef n'est pas à faire ses preuves à cet égard. Telle est du moins ma conviction, puisée dans mes souvenirs.

» Si, au contraire, l'on me dit : Mais comment M. le président du Conseil, qui répète avec tant de complaisance qu'il est enfant de la Révolution, ne penchera-t-il pas vers sa mère ? N'y serait-il pas entraîné de force, en admettant même qu'il voulût y résister ? Notre crainte qu'il soit impuissant à le faire n'est-elle pas légitime ? Quelles garanties nous offre-t-il qu'il ne laissera point le pouvoir s'affaiblir ? Pour mon compte, je félicite M. le président du Conseil de ne pas nier son origine, d'avouer la Révolution pour sa mère, qui elle aussi reconnaît en lui son enfant, qui sans doute en est fière, qui apprécie toute sa valeur, qui sait ce qu'elle peut lui demander, mais qui a fait l'expérience qu'il sait lui refuser ce qu'il ne doit pas lui accorder.

» Quant à des garanties qu'il ne laissera pas le pouvoir désarmé s'affaiblir, il ne me vient pas plus à l'idée de lui en demander, je ne crois pas plus devoir en réclamer de lui que je ne penserai donner mandat à ceux qui possèdent de ne pas voter pour la loi agraire. On peut craindre que celui qui tient le pou-

voir, qui se sent capable de l'exercer longtemps, de le reprendre s'il échappe momentanément, cherche à le grandir, à le fortifier, à le rendre sans cesse plus étendu ; mais avoir des craintes qu'il le laisse s'amoindrir ! Non, Messieurs, et si j'avais des garanties à demander à M. le président du Conseil, en vérité elles ne seraient pas de la nature de celles qu'on lui reproche de ne pas présenter.

» Aussi je comprends mieux ceux qui disent que M. le président du Conseil est ambitieux ; qu'une fois au pouvoir il fera tout pour s'y maintenir. Oui, Messieurs, cela je le comprends ; car M. le président du Conseil est homme, et comme tel il fera ce qu'ont fait avant lui ceux qui ont tenu un portefeuille, ce que feront après lui tous ceux qui parviendront à en saisir un. Qui donc n'aime à conquérir le pouvoir, qui ne cherche à le conserver, qui le voit s'échapper sans regrets, qui ne s'efforce de le ressaisir ? Soyons vrais, Messieurs, personne, sans une exception ; et une exception, vous le savez, ne fait que confirmer la règle.

» Soyons de bonne foi, et nous conviendrons que le banc dit de douleur, et qu'il serait plus juste d'appeler le banc des désirs, n'est jamais quitté sans douleur ; que ce n'est jamais sans bonheur qu'on vient s'y asseoir de nouveau ; ce qui doit, ou faire croire à un dévouement bien grand à la chose publique, ou donner à penser que, pour quelques-uns, les tortures du pouvoir ne sont pas sans moins de charmes que les douceurs du repos et de l'obscurité.

» Du reste, je suis encore à cet égard sans crainte aucune. Le cabinet nouveau arrive au pouvoir comme on y arrive dans un gouvernement constitutionnel ; il en sortira comme on en sort dans un gouvernement constitutionnel. Je voterai donc pour lui en toute sécurité.... »

Nous n'insisterons pas sur le détail des griefs de M. de Boissy et de ses reproches d'autocratie et de désobéissance au pouvoir central, justement adressés à ce maréchal Vallée qui écrivait en 1839 au ministre de la guerre, le général Schneider, ce billet par trop indépendant :

« Mon cher général, si vous voulez que je continue à gou-

verner l'Algérie, ne m'envoyez plus d'ordres du ministère, attendu que je les f.... au feu sans les lire. Tout à vous. »

Il n'y a pas à redouter aujourd'hui, du maréchal duc de Magenta, les mêmes velléites d'émancipation, et surtout ces formules de bivouac. Aussi, quoique la question elle-même n'ait pas vieilli et soit toujours d'actualité, nous bornerons nos citations à la péroraison de ce discours conservateur et libéral qui classa désormais à son rang le pair désormais connu, bientôt fameux, qui venait de le prononcer.

« Je finis, Messieurs. Puissent mes paroles n'avoir point été mal comprises! Puisse leur sens véritable, puissent mes intentions n'être pas dénaturées! Si ce malheur m'arrivait, j'aurais, pour me consoler, la pensée d'avoir obéi à ma conscience; je chercherais, j'espérerais dans l'avenir des consolations au présent, et si la presse était, parce qu'on l'aurait égarée, plus que sévère à mon égard, j'en appellerais avec confiance de la presse trompée à la presse mieux informée. »

A la séance du 9 mai 1840, nous trouvons le comte de Boissy de nouveau sur la brèche, cette fois dans une question d'affaires, et proposant à la loi d'expropriation forcée pour cause d'utilité publique un article additionnel au Titre V, ainsi conçu :

« Si dans les cinq ans de la déclaration d'utilité publique, l'administration ne poursuit pas le jugement d'expropriation, les parties auront la faculté de poursuivre l'expropriation. »

Cette modification, — inspirée par une juste sollicitude pour la propriété, et destinée à fixer un terme à la suspension de la liberté du propriétaire et à la dépréciation que subissait alors, comme s'il eût été déjà atteint, tout immeuble menacé par une expropriation, qui n'était pas encore considérée comme une

bonne fortune, — cette modification fut soutenue par son auteur dans la séance du mardi 12 mai, appuyée par le général comte Pernetty, mais non adoptée par une assemblée plus jalouse des droits de l'administration que de ceux de l'administré.

Mais jamais un échec du droit ou de ce qu'il croyait tel ne décourageait celui qui s'était fait, avec cette forme originale et familière qui inaugurait, à la tribune française étonnée, le sans-façon élégant et le bon sens piquant des délibérations anglaises, l'infatigable défenseur de cette raison qui, il aimait à le répéter après Montesquieu, finit toujours pour avoir raison.

A la séance du lundi 15 juin 1840, nous retrouvons le comte de Boissy à son poste de combat, où l'énergie croissante de ses reproches ordinaires, à propos de la conduite de nos affaires en Algérie, dans la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires pour les exercices 1839 et 1840, et notamment pour l'Afrique, lui valut, sur la demande de M. le baron Charles Dupin, toujours disposé à prêter main forte à l'autorité, un premier rappel à l'ordre, qui ne devait pas être le dernier.

L'orateur fit bonne contenance à cette première tempête parlementaire, et acheva ce qu'il avait à dire sans trop s'émouvoir de ce bruit de murmures qui berce trop souvent la vérité.

Puis il redescendit à son siége, et avec l'humilité goguenarde dont le masque apaisait sans l'éteindre la malice de ses lèvres et de ses yeux, il essuya le double feu d'un discours rectificatif du comte de Castellane et d'un discours justificatif du général Cubière, ministre de la guerre, qui, l'un en critiquant à son tour, mais en donnant à ses griefs la forme suppliante de doléances qui n'allait pas au caractère du préopinant, l'autre en affectant de dédaigner, suivant la politique du banc des ministres, un tel adversaire, n'éclaircirent pas beaucoup la question.

Elle est encore un des nœuds gordiens de la situation, les uns demeurant partisans du pouvoir militaire, les autres

du pouvoir civil, ceux-ci voulant trancher et ceux-là prétendant dénouer. De bonne heure, la conviction du comte de Boissy, sur l'état et les destinées de cette colonie algérienne, qu'il n'avait pourtant jamais visitée, avaient été acquises à la solution civilisatrice, pacificatrice et féconde, au désavantage de celle contraire. Sa raison avait devancé l'expérience, et les progrès accomplis dans la zone civile, dont tous les esprits libéraux et sensés demandent aujourd'hui l'extension, qu'ils sont sur le point d'obtenir, ne sont pas faits pour donner tort au fougueux adversaire du maréchal Vallée, qui, sur ce point comme sur tant d'autres, avait vu juste bien au-delà du présent et jusque dans un avenir encore éloigné.

Dans la séance du samedi 20 juin, le comte de Boissy, qui ne dédaignait aucune de ses attributions, même les plus modestes, pas plus qu'il ne craignait les plus redoutables, lisait un rapport sur un simple projet de loi d'intérêt local, portant autorisation à la ville de Boulogne-sur-Mer de céder des terrains communaux.

Dix jours à peine avaient passé, pour le comte devenu désormais le marquis de Boissy, sur une grande et légitime douleur, dont il portait encore l'empreinte dans la tristesse de son visage et le signe dans le deuil de ses habits, que s'arrachant à une retraite et à une inaction de convenance, il reparaissait, pour demander à l'accomplissement du devoir et au plaisir de la vérité, l'unique consolation digne de lui, au milieu de ses collègues, et recevait de toutes parts, car il était estimé de ceux même qui ne l'aimaient point, des témoignages de sympathique condoléance.

Le dimanche 28 juin 1840, le marquis de Boissy du Coudray avait, en effet, cessé de vivre dans sa terre de Plessis-aux-Bois, où ses obsèques avaient eu lieu le 2 juillet.

Et huit jours après, à l'appel du devoir d'une fonction dont ils n'étaient plus deux pour partager l'honneur, le nouveau marquis de Boissy venait rendre à la mémoire vénérée de celui qui avait été si peu de temps le compagnon muet et le

témoin dévoué de ses luttes politiques et oratoires, le plus noble des hommages, en combattant pour la justice et la vérité.

Le vendredi 10 juillet 1840, l'ordre du jour, à la Chambre des pairs, appelant la discussion du projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1841, la discussion générale fut ouverte par le marquis de Boissy du Coudray, en ces termes :

« Messieurs, si, par suite de vos travaux si multipliés et si longs, ce n'était une rigoureuse nécessité que tous les pairs encore à Paris se trouvassent ici aujourd'hui, je me serais dispensé d'y paraître. Mais si j'ai pu croire que mon vote était désiré, j'ai dû aussitôt faire céder un vif désir personnel, d'ailleurs bien naturel et bien légitime, à un autre désir qui devient une loi pour moi. Je prie mes nobles collègues de s'expliquer ainsi ma présence. Assurément, je ne comptais pas prendre part au vote du budget ; j'avais encore moins la pensée de monter à la tribune. Mais puisque je suis obligé de donner mon vote, je demande la permission de le faire précéder de quelques observations.

» Hier on a tant et tant parlé de l'Angleterre, que c'est pour moi un besoin d'en dire quelques mots aussi. On l'a beaucoup citée comme modèle; fréquemment, selon moi, on a raison de le faire; mais fréquemment aussi, du moins je le pense, on a tort. Il y a chez nous assez de bons exemples à suivre, assez de modèles à prendre, pour ne point aller incessamment les chercher au dehors. Messieurs, quand le budget tombe à cette tribune, c'est un signal de liberté sans nulle entrave donnée à la parole, tout sujet est à l'ordre du jour, tout peut être dit; il ouvre la carrière aussi vaste que possible, sans limites c'est vrai, mais ce qui est vrai aussi, c'est qu'elle est sans but. »

Ici, le marquis de Boissy faisait allusion à un de ses griefs, à une de ses plaintes, à un de ses reproches les plus constants :

l stérilité pratique des critiques platoniques de la Chambre es pairs, portant sur des mesures déjà votées et passées à état de faits accomplis.

Il eût voulu, pour la haute assemblée, un droit de *veto* plus fficace, consacré par une sanction constitutionnelle.

Il est très-vrai qu'une certaine, mais par le fait illusoire, atisfaction était donnée à cette prérogative humiliée.

Le pouvoir législatif, aux termes de l'art. 16 et de l'art. 17 e la Charte du 6 août 1830, s'exerçait collectivement par le oi, la Chambre des pairs, la Chambre des députés.

Il fallait le concours des trois puissances pour la perfection xécutoire de la loi.

A défaut de ce concours, le projet rebuté était renvoyé à la ession suivante.

On devine, pour la Chambre des pairs, l'impossibilité de uir impunément d'un droit qu'elle ne pouvait exercer tar- ivement qu'aux derniers jours de la session ordinaire, et ui, moyen disproportionné au but, remède pire que le mal, a mettait dans l'alternative de se taire ou de suspendre le udget et d'obliger la couronne à une dissolution, extrémité n présence de laquelle il y avait plus de sagesse à s'abstenir ue de courage à persister.

De là, pour la Chambre des pairs, l'inutilité d'un droit de ontrôle et de blâme sans sanction, et les regrets du mar- uis de Boissy, auquel il n'a pas été donné de voir s'amé- iorer une situation équivoque à force d'être délicate, de- eurée telle après sa mort, en dépit du progrès introduit ans le mécanisme constitutionnel par le sénatus-consulte du 4 mars 1867, lequel a dégagé en apparence plus qu'en réalité, eux rouages qui ne peuvent marcher que parallèlement, qui se contrarient dès qu'ils se rencontrent et se paralysent dès qu'ils se heurtent.

Ce sénatus-consulte, comme on le sait, borne le contrôle et le *veto* du Sénat, comme la Charte, pour la Chambre des pairs, à une simple suspension de promulgation de la loi, et

à une seconde épreuve législative où l'antagonisme naturel des corps législatifs assure presque inévitablement, en en faisant une question d'amour-propre et en donnant à la contradiction un air de conflit, le *statu quo*.

Cet inconvénient est d'ailleurs plus facile à signaler qu'à réparer, car le même vice de concurrence, le même danger de conflit existent en Angleterre, entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes, également et rivalement appelées à concourir à la création de la loi, quoique singulièrement atténués par le droit d'initiative réservé à chaque chambre en même temps qu'à la couronne, et surtout par la différence du tempérament national et le progrès des mœurs publiques, mûr chez nos voisins quand il commence à peine à bourgeonner chez nous (1).

Quoi qu'il en soit, le marquis de Boissy continuait, à propos de cette carrière sans but :

« On vous engage cependant à y entrer, et pourquoi? car nul espoir pour nous d'être entendus utilement, impossibilité matérielle qu'un avis d'une sagesse incontestée soit suivi. Néanmoins on nous appelle à discuter, on nous demande quelles améliorations nous jugeons désirables, possibles, nécessaires, quelles économies nous conseillons. Est-ce, Messieurs, une dérision constitutionnelle? Est-ce une mystification systématique de la part de l'administration? Non, Messieurs, il n'y a point dérision constitutionnelle; car dans le gouvernement constitutionnel, tout est vrai, tout est grave, sérieux, tout est essentiel, et surtout la pondération des pouvoirs, qui ne peut se maintenir que par l'observation religieuse des formes. Non, il n'y a point mystification systématique de

(1) Le message du 12 juillet 1869 et le sénatus-consulte qui en a été la conséquence, ont amélioré sur plus d'un point, la condition du Sénat sans donner à son contrôle une efficacité beaucoup plus pratique, surtout en ce qui touche le budget, qui, voté désormais par chapitre, devrait lui être soumis en temps opportun, et aussitôt le chapitre voté au Corps législatif.

l'administration, car l'administration est trop éclairée pour ne pas gémir comme nous, peut-être plus profondément que nous, de notre impuissance, pour ne pas nous vouloir du pouvoir, car elle sait qu'il lui serait utile, qu'il lui viendrait en aide, qu'il ne lui ferait jamais défaut, parce qu'elle ne lui ferait jamais appel qu'avec de légitimes raisons de compter sur son appui. Elle sait aussi qu'un bouleversement est moins facile, moins prompt, qu'il a moins de chance d'un succès durable, si le concours de deux Chambres est nécessaire pour l'opérer et le sanctionner. Mais la force des choses ! Et cela dit tout. Messieurs, enregistrons donc une fois encore, mais comme contraints et forcés, et en faisant toutes réserves pour l'avenir, réserves qu'on n'oubliera pas, ou que nous aurons soin de faire valoir. Pour aujourd'hui acceptons les faits accomplis.

» Ainsi depuis plus d'un quart de siècle vous avez fait, dans des circonstances bien plus graves. Dieu nous préserve d'avoir à le faire encore prochainement! Et cependant si l'on n'y prend garde, si l'on ne s'arrête court, c'est en cette fatale nécessité qu'on nous pousse, qu'on nous jette. Défendons-nous donc, Messieurs; défendons aussi le pouvoir aveugle et sans mémoire; et si nos efforts sont sans succès, si nous succombons, que ce soit du moins avec honneur; tombons sous les coups du plus fort, mais ne nous affaissons pas sous notre propre faiblesse; ne livrons pas le poste que le pays nous a confié dans son intérêt, ne désertons pas honteusement. Je ferai comme vous, Messieurs, et mes efforts, qui auraient de la puissance, si l'énergie de volonté donnait la puissance, ne vous manqueront pas. Je dirai donc quelques mots au sujet du budget, mot magique par son élasticité toujours croissante, mot qui ne signifie plus rien parce qu'on veut qu'il signifie tout, qui embrasse tout en général, et par cela même n'embrasse rien en particulier. Je n'entrerai dans l'examen d'aucun chiffre de détail. A quoi bon, puisqu'on ne peut en ôter aucun ? Je verrai seulement le total dont l'énormité m'arrachera un profond et douloureux soupir, soupir qui ne changera rien, j'en conviens. Mais enfin, se plaindre est une espèce de soulagement; et puisque ce soulagement ne nous est pas encore refusé, à défaut de tous autres, ne le repoussons pas. »

Après cet exorde, plein de généreux *sursum corda* et de résignations malicieuses, l'orateur, ayant déchargé sa respon-

sabilité et donné à son impuissance le soulagement de se plaindre, avec la fierté ironique d'un Aragonais des Fueros s'accordant le plaisir de dire : *Nous et le roi*, ou d'un Breton des Etats protestant, en l'accordant toujours, contre le don gratuit, l'orateur, disons-nous, démasquait ses griefs et tirait, en l'honneur de ses susceptibilités patriotiques et de ses rancunes nationales d'adversaire déjà proverbial de l'Angleterre, — ou plutôt des procédés anglais, — sa petite salve de malignes vérités.

Il va sans dire d'ailleurs que c'est à l'occasion de l'Algérie que le marquis de Boissy, faisant d'une pierre deux coups, trouvait moyen de soulever à la fois la question de l'*exequatur* non demandé par le consul britannique à Alger, par une omission qui était considérée par le noble pair comme une offense et un défi, et le *desideratum* annuel de la substitution du pouvoir civil au pouvoir militaire dans l'administration de notre colonie, le remplacement par un fonctionnaire organisateur et pacificateur de généraux ambitieux, trop portés à voir seulement dans notre conquête un champ de guerre et incapables de résister à la tentation de faire naître la trop lente occasion de gagner un bâton de maréchal.

Sur ce terrain-là, le marquis s'en donnait à cœur joie, de réparer le temps perdu et de se dédommager d'un silence qu'il n'avait pas refusé un moment aux convenances politiques, mais dont il s'autorisait pour ne profiter que mieux du débat permis.

« J'ai su me taire, Messieurs, vous ne me refuserez pas cette justice ; une autre justice que vous ne me refuserez pas, c'est que si le conseil m'avait été donné, conseil peut-être politique, d'attaquer indirectement, de frapper sur l'administration pour que mes coups portassent ailleurs, je n'aurais point voulu le suivre. Jamais, Messieurs, par quelque considération que ce puisse être, je n'attaquerai qui je ne crois pas devoir attaquer. Quand j'ai pensé que l'administration n'avait pas eu raison, je l'ai dit sans dissimuler

assez ma pensée pour qu'il fût difficile de la saisir. Que je lui suppose un tort, je le disputerai de promptitude au plus prompt, de franchise au plus franc, pour le signaler ; car je suis loin de réclamer pour elle le privilége de ne pouvoir être critiquée. Mais si la faute n'est pas sienne, je ne la blâmerai pas, même pour que mes coups, qui ne pourraient l'atteindre, frappent ailleurs, car je ne veux pas davantage qu'elle soit seule soumise à la critique des pouvoirs chargés de veiller aux intérêts du pays. Advienne que pourra, je ne ferai jamais que ce que je croirai tout à la fois utile et loyal ; mais advienne aussi que pourra, je le ferai toujours. »

Enfourchant alors ce que ses ennemis, qui trouvaient plus commode de railler, — et railler n'était pas sans danger avec un maître en persiflage, habitué à mettre les rieurs de son côté, — que de réfuter, appelaient *son dada*, l'orateur entrait, avec des précautions qui ne rendaient son assaut, une fois démasqué, que plus vigoureux, dans la période critique et agressive de son discours.

Il s'agissait de l'Algérie et de la question algérienne dans laquelle il trouvait, non sans raison, que tour à tour et contradictoirement on prodiguait des efforts disproportionnés au but, ou l'on marchandait les moyens dignes du résultat. Le marquis de Boissy, qui devait faire de ces griefs, de ces reproches, de ces critiques sur la façon dont on conduisait l'œuvre toujours précaire de l'occupation et surtout de l'organisation de notre conquête, un de ses *delenda Carthago* favoris, — car il en eut plusieurs ; — s'élevait, avec une véhémence tantôt ironique, tantôt indignée, contre les inconvénients d'un système qui, pour écarter les problèmes importuns de la colonisation et de l'administration d'une possession considérée par nos généraux surtout comme un champ de manœuvres et une école de guerre, stérilisait jusqu'à nos victoires.

« Rien ne pourrait, sauf la défense de la Chambre, m'empêcher de signaler ce qui a été fait pour l'Afrique et en Afrique, et de dire que deux grandes fautes ont été commises, au grand dom-

mage de l'État, sous deux administrations qui rendaient en même temps d'immenses services au pays.

» Voyons, Messieurs, s'il m'est possible de justifier mon assertion, qu'il y a eu faute grave pour l'Algérie et en Algérie. Je ne remonterai pas jusqu'au jour de la conquête, Messieurs, où il fut donné au monde étonné d'élever pour la dernière fois ses regards sur la plus vieille, sur la plus noble bannière des temps modernes, jetant son dernier éclat avant de se reposer, pour ainsi dire, dans sa gloire de quatre siècles. Je n'exprimerai que les faits postérieurs à la prise de Constantine. »

On comprendra que nous n'entrions pas dans le détail de la discussion, bien que les questions qu'elle soulève n'aient pas toujours vieilli, et bien que le recommencement perpétuel des choses qui fait qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que, selon le tour de roue du temps, le nouveau devienne l'ancien et réciproquement, nous permît de profiter plus d'une fois de renaissances d'actualité des plus imprévues, et de coïncidences des plus piquantes.

Notre but est sans doute de rechercher les traits, épars dans ses discours, de la physionomie politique de l'orateur de la Chambre des pairs ; mais il est surtout de reconstituer sa figure morale et de choisir, dans ses paroles, celles qui le peignent et le ressuscitent. C'est pour cela que nous le guettons surtout aux parties personnelles du discours, l'exorde et la péroraison, passant facilement par-dessus le développement de griefs dont un ministre habile a toujours plus ou moins raison.

M. Thiers, président du conseil, répondit, en effet, pertinemment et péremptoirement en ce qui touchait la question d'*exequatur* du consul anglais à Alger, qui pouvait s'en passer, aux termes des conventions diplomatiques, puisqu'il était titulaire antérieurement à la conquête ; et il s'expliqua aussi sur une nouvelle question, incidemment abordée par le marquis de Boissy, celle du principe, du caractère, du but et des moyens de notre médiation entre l'Angleterre et le royaume de Naples,

a débat et presque en menaçant conflit, à propos des soufres e Sicile.

Le chef du cabinet du 1er mars jugea prudent de ne pas s'é- endre plus explicitement sur la question d'Orient, et évita de épondre aux inquiétudes et aux susceptibilités patriotiques xprimées par son interpellateur, justement offusqué par la ournure, menaçante pour notre influence, que prenaient les ernières phases de la lutte entre la Turquie et l'Egypte.

Il eût eu encore plus de peine à accepter ou à éluder le débat, si M. de Boissy eût pu avoir connaissance, à ce moment, de cette sourde conspiration contre la France, qui éclata quelques jours après, par le traité du 15 juillet, conclu sans nous, et au besoin contre nous, entre les quatre puissances, disposées à étendre aux affaires d'Occident, pour peu qu'on les y poussât, le défi de cet accord à propos des affaires d'Orient dont nous étions évincés.

Un des actes du cabinet français qui avait dû le plus émoustiller les susceptibilités britanniques, les jalousies autrichiennes, les rancunes russes, les ambitions prussiennes, était évidemment cette satisfaction récente donnée à l'amour-propre national dans une preuve de justice, de grandeur et de force : le retour triomphal, dirigé par un prince d'Orléans, des cendres de l'Empereur.

Sans pénétrer encore le mystère du traité dont cette sorte de défi allait provoquer les représailles, le marquis de Boissy, qui n'était guère susceptible de chauvinisme ni d'idolâtrie, et se bornait à avoir chatouilleuse et frémissante au besoin la fibre patriotique, regrettait comme inopportune et peut-être dangereuse cette manifestation d'un hommage national rendu à la mémoire de l'Empereur, et au souvenir de nos gloires, qui était aussi celui de nos malheurs; et il concluait en ces termes :

« Je termine par un autre vœu bien sincère aussi, mais peut-être moins généralement partagé : Je souhaite au ministère une longue vie, parce que, si sa vie est longue, c'est qu'il gouvernera

bien; je lui souhaite d'être toujours sans regret d'avoir voulu une translation pouvant enfanter bien des agitations, qu'il était plus prudent, dans tous les cas, de ne pas appeler, surtout à une époque si voisine encore de l'époque où l'homme fatidique, dont on va remuer les cendres non encore refroidies, fut aux trônes de la vieille Europe ce qu'est une trombe furieuse aux lieux qu'elle visite.

» J'aurais préféré qu'on fît tout pour calmer les esprits, au lieu de risquer de réveiller les passions non encore éteintes, de froisser l'opinion encore toute vive, de l'exposer à faire explosion. Quand l'opinion fait explosion, vous vous en souvenez, Messieurs, ce n'est pas ici qu'on peut l'oublier, elle renverse tout. C'est la foudre qui pulvérise ce qu'elle atteint. Dieu nous préserve, au sujet de l'homme dont la nation généreuse veut oublier beaucoup pour ne se rappeler que la gloire militaire qu'il a poussée aussi loin qu'aucun des conquérants qui ont affligé le monde; Dieu nous préserve d'un second 1830! 1830, Messieurs, auquel personne, je dis personne, n'a travaillé avec espérance, croyance ou crainte, mais qui fut l'œuvre de tous sans exception; et principalement que cette leçon si chère ne soit pas perdue, surtout pour ceux mêmes qui devraient en éprouver un dommage plus grand, des regrets plus amers!

» J'aurais voulu qu'au lieu de rapporter au centre le foyer où vont se réchauffer les souvenirs encore palpitants, on se fût au contraire efforcé de rejeter les regards, toutes les pensées, l'activité de corps et d'esprit, toutes les espérances, bonnes ou mauvaises, vers un pays où elles auraient leur utilité sans danger aucun, vers l'Afrique, d'où peut dépendre aujourd'hui le sort de la France, puisqu'il ne serait pas possible aujourd'hui d'abandonner l'Afrique sans être déshonoré à tout jamais, et que la France ne peut pas plus se passer de gloire et d'honneur que le corps ne peut se passer d'air et d'aliments. »

Le marquis de Boissy ne reprit pas la parole à la Chambre des pairs dans le cours de l'année 1840.

Et c'est par erreur que la table du *Moniteur* lui attribue, dans la discussion de l'adresse, le mercredi 18 novembre 1840, un discours qui appartient à son quasi-homonyme, le comte de Boissy d'Anglas.

Nous ne retrouvons le marquis de Boissy à la tribune qu'à

la séance du lundi 4 janvier 1841, approuvant, ainsi qu'il fallait l'attendre de l'auteur de la déclaration de tolérance, de pitié et de pardon en faveur des Espagnols réfugiés, que nous n'avons pas signalée parce qu'elle n'est qu'accessoire, dans son discours du 10 juillet analysé plus haut, approuvant, disons-nous, l'ouverture d'un crédit de 700,000 fr. demandé par le ministère pour faire honneur à l'hospitalité française envers les émigrés de la guerre civile espagnole.

Mais les approbations du marquis de Boissy, indépendantes comme lui, étaient rarement complètes, et son appui n'était presque jamais sans condition. Aussi ne devons-nous pas être étonnés de le voir profiter de l'occasion pour ouvrir, contre le ministère nouveau du 29 octobre, de nombreuses parenthèses critiques.

Il importe à l'intelligence de son attitude et de ses paroles de passer la revue rapide des événements écoulés depuis le 10 juillet, pendant cette fin dramatique de l'année 1840, signalée, pour ne parler que de ce qui concerne la France, par la tentative du prince Louis-Napoléon à Boulogne et son avortement (6 août), l'ordonnance relative aux fortifications de Paris (13 septembre), l'attentat de Darmès (15 octobre), la chute du ministère Thiers (19 octobre), enfin la translation solennelle des restes de l'Empereur à l'hôtel des Invalides (14 décembre).

L'année 1841 ne devait pas être moins fertile en événements remarquables, et elle s'ouvrit par la discussion, à la Chambre des pairs, d'un projet de loi qui était le contre-coup de la révolution qui, dans un pays voisin, venait de renverser du trône la reine Marie-Christine (12-19 octobre).

Cette discussion sur les secours à attribuer aux réfugiés étrangers, et principalement aux victimes de ces derniers naufrages, s'ouvrait en présence de ce nouveau ministère, destiné dans la personne de ses principaux membres, à une longévité fatale, dont M. Guizot était l'âme et le maréchal Soult le chef nominal. Ce cabinet, outre ces deux illustres personnages, l'un président du conseil et ministre de la guerre, l'autre

chargé du portefeuille des affaires étrangères, était composé de MM. :

Martin, (du Nord), garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes ;

L'amiral baron Duperré, ministre de la marine et des colonies ;

T. Duchâtel, ministre de l'intérieur ;

Cunin-Gridaine, ministre du commerce ;

Teste, ministre des travaux publics ;

Villemain, ministre de l'instruction publique ;

Humann, ministre des finances.

C'est au chef lui-même de ce cabinet, bien qu'il ne soit pas encore parvenu sur tous les points à l'impartialité philosophique, et que la majesté sereine avec laquelle il se complaît aujourd'hui à faire à l'avenir la leçon des ruines de ce passé, ne soit pas toujours exempte de nuages, que nous demanderons les détails nécessaires à l'intelligence de ce qui va suivre. C'est lui qui nous révélera le secret des nécessités politiques qui, selon lui, en présence des orages amassés à l'horizon du côté de l'Orient, nécessitèrent le sacrifice expiatoire d'un ministère qui s'était montré trop hardi à un ministère qui devait se montrer parfois trop timide, dans l'intérêt de cette paix dont le culte exclusif allait énerver un pays subitement revivifié par des souffles généreux.

« Quand le ministère du 19 octobre 1840 se forma, je ne me faisais point d'illusions sur les difficultés, les périls et les tristesses de la situation où j'entrais. Comme en 1831, nous entreprenions de résister, dans une question de paix ou de guerre, à l'entraînement national. On commençait à reconnaître qu'on s'était trop engagé dans la cause du pacha d'Egypte, qu'on avait trop compté sur sa force pour se défendre lui-même, et qu'il n'y avait là, pour

a France, ni un intérêt, ni un point d'appui suffisant pour affronter une guerre européenne. Mais bien que sérieux et sincère, ce ardif retour au bon sens devant la brusque apparition de la vérité était partiel et pénible; ceux-là même qui s'y empressaient ressentaient quelque trouble de leurs vivacités de la veille; et une portion considérable du public restait très-émue des revers de Mehemet-Ali, de l'échec qu'en recevait la politique française, et irritée sans mesure, quoique non sans motif, contre le traité du 15 juillet et les procédés qui en avaient accompagné la conclusion.

» La lumière qui éclaire les esprits n'apaise pas les passions, et une erreur reconnue ne console pas d'une situation déplaisante. Les adversaires de la réaction pacifique la repoussaient d'autant plus vivement qu'ils n'étaient plus chargés de mettre en pratique leurs propres velléités belliqueuses et de répondre des résultats. J'avais la confiance que dans la lutte qui se préparait, l'appui des grands, vrais et légitimes intérêts nationaux ne me manquerait point; mais je me sentais de nouveau aux prises avec des préjugés et des sentiments populaires dont je reconnaissais la force, tout en les jugeant mal fondés et tout en les combattant. »

M. Guizot apportait au ministère des affaires étrangères la doctrine politique qui devait prévaloir pendant huit ans dans la conduite de nos relations extérieures, sans amener, pour l'influence et la dignité de la France, les résultats qu'il s'en promettait un peu présomptueusement, grâce à cette disposition optimiste, toujours prompte ou obstinée à espérer le succès; « ce qui, au début, couvre d'un voile les obstacles, et plus tard rend les épreuves plus faciles à supporter. »

Cette politique se résume plus qu'elle ne se définit ainsi :

« Dans la complication diplomatique qui agitait l'Europe, je voyais une occasion éclatante de pratiquer et de proclamer hautement une politique extérieure très-nouvelle et très-hardie au fond, quoique modeste en apparence : la seule politique extérieure qui convînt, en 1841, à la position particulière de la France et de son gouvernement, et aussi la seule qui soit en harmonie avec les

principes dirigeants et les besoins permanents de la grande civilisation à laquelle aspire et tend aujourd'hui le monde (1). »

Cette politique, contraire à la tradition, hostile à l'action, d'expectative, de spéculation, d'ambiguïté, devait porter des fruits brillants remplis de cendre ; elle devait discréditer le gouvernement de juillet à l'étranger, le dépopulariser en France, et les justifications de M. Guizot, pas plus que les apologies de M. d'Haussonville (2), ne l'ont préservée, ni aux yeux de la nation, ni aux yeux de l'histoire, de reproches que son auteur pressentait dans le présent, se réservant de les éluder dans l'avenir par son grand argument, le succès, quand il affichait une adhésion contradictoire aux mesures décrétées par son prédécesseur : la translation des cendres de l'Empereur et les fortifications de Paris.

C'est ainsi qu'il abritait les incertitudes de l'existence d'un cabinet, précaire à ses débuts et qu'abandonnaient dans son triomphe, — M. Guizot le constate avec des regrets qui ne sont pas sans amertume, — ses principaux compagnons de la lutte et les plus éminents coopérateurs de son avénement : MM. de Rémusat, Jaubert, Piscatory, Duvergier de Hauranne, sous les plis de ce drapeau national, abandonné depuis à tant d'humiliations orgueilleusement acceptées.

M. de Boissy, lui, ne voyait ni le présent ni l'avenir sous les riantes couleurs et les rassurants aspects, dont l'encouragement rendit si supportables au chef effectif du cabinet du 1er mars l'abandon de la plupart de ses amis et le sacrifice de ses derniers scrupules.

Et tout en ne refusant pas l'allocation de 700,000 fr. demandée pour secours aux réfugiés étrangers, il fit entendre des

(1) *Mémoires de M. Guizot*, t, VI, p. 1, 2, 5, 7, 11 et suivantes.

(2) *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français*, 1830-1848, par le comte d'Haussonville. 2 vol. in-12, Michel Lévy, 1850.

conseils sincères, de hardis reproches dans cette forme prophétique, familière à son esprit divinateur, mais qui ne pouvait passer pour adulatrice aux oreilles effrayées d'un ministère en quête d'augures flatteurs et d'heureux présages. Le marquis de Boissy, en vrai courtisan du Danube, ne lui accordait qu'une approbation hérissée de réserves, et les 700,000 fr. qu'il votait, faute de les pouvoir refuser, n'eussent pas suffi à dorer la pilule amère des vérités dont il assaisonnait son concours.

Nous citerons d'abord l'exorde, qui contient la profession de foi politique du marquis en 1840, et nous le montre beaucoup plus fidèle à ses principes et beaucoup plus conséquent avec eux que ne le ferait croire le tableau, jusqu'ici mensonger, des prétendues variations d'une vie qui fut au contraire, dans sa ligne principale, d'une impitoyable logique et d'une constante unité.

« Tout d'abord, Messieurs, j'avouerai à la Chambre et je dirai à MM. les ministres que j'ai vainement cherché à m'expliquer par quels motifs, dans quel but, le cabinet a voulu que la loi en discussion mît quinze jours à faire le trajet du palais Bourbon au Luxembourg. Assurément, ce ne peut être oubli de la part du ministère, ce n'est point ignorance des services que la pairie rend au pays, encore moins des justes espérances que le pays fonde sur elle pour arrêter le Gouvernement, si toutefois il en est temps encore, sur la pente où il glisse si rapidement, entraîné par ceux qui veulent hâter la catastrophe, poussé aussi par ceux qui devraient, qui voudraient l'arrêter, mais ne font pas ce qu'il faudrait pour y parvenir. Ce qu'il faudrait faire, Messieurs, je l'indiquerai franchement dans la discussion où l'examen de la politique générale trouve ordinairement sa place, c'est-à-dire dans la discussion des fonds secrets. Je le dirai alors et le discuterai à fond, si toutefois les événements ne se sont pas tellement précipités que la tribune ne soit déjà renversée. Je dirai quelles mesures, entre beaucoup d'autres, il faudrait de toute nécessité adopter sans retard, si l'on veut non pas éviter sûrement le naufrage, mais avoir une chance de salut, une possibilité de ne pas périr corps et biens.

» Je dirai alors au ministère qu'il ne pourra accomplir la noble

tâche devant laquelle, par patriotisme seulement, il n'a point reculé, que s'il a le courage d'entreprendre et le bonheur de mener à bonne fin trois choses, les seules pouvant aujourd'hui sauver le Gouvernement qui périt, oui, Messieurs, qui périt; on va le nier bien haut, mais chacun, dans cette enceinte comme au dehors de cette enceinte, conviendra intérieurement que je dis vrai.

» Ces trois choses, Messieurs, que je ne discuterai pas aujourd'hui, mais que, dès maintenant, je veux indiquer, afin d'appeler l'opinion publique à les examiner sérieusement, ces trois choses sont: la première de rendre à la pairie l'hérédité dont elle a été, au grand préjudice du pays, dépouillée, par la prévision aussi habile que coupable des uns, par la faiblesse et l'imprévoyance non moins fâcheuses des autres; la deuxième, c'est de s'occuper de la presse, non certes pour l'entraver dans sa liberté, qui doit toujours être entière, mais pour la préserver des écarts que ses seuls ennemis veulent lui faire faire; la troisième enfin, c'est de donner la réforme électorale, mais toute différente de celle demandée par quelques milliers de pétitionnaires sur 32 millions d'habitants.

» La réforme que j'appuierai, Messieurs, la seule qui obtiendra mon vote et mon concours, sera une réforme de préservation, de conservation, et non pas celle dont le résultat infaillible et immédiat serait le renversement de ce qui est, une révolution toute radicale, et non le retour du principe qui a succombé en 1830; que tous le sachent bien, que tous soient bien pénétrés de cette vérité, et ceux qui l'appellent de leurs vœux, et ceux qui ne croient que son retour serait un bonheur pour le pays, ou pour celui-là même qui en est le représentant.

» Toutefois est-il, Messieurs, que de ce long retard dont je parlais tout à l'heure, inexplicable, et je le dirai, impardonnable, il résulte qu'il y a, pour la Chambre, impossibilité matérielle d'introduire dans la loi le plus léger amendement; que, par le fait du cabinet, la Chambre est privée de la liberté que lui a réservée la Charte; qu'elle est déshéritée de son droit, qu'elle est empêchée de remplir son devoir d'exercer, dans l'intérêt des contribuables, un contrôle qui ne soit pas seulement fictif, sur l'emploi de la fortune publique.

» Messieurs, c'est un dommage véritable causé à l'État que cette violation systématique de la Charte; car sans cette violation systématique, dont nous avons à déplorer aujourd'hui même une preuve nouvelle et une fâcheuse continuation; sans cet empêchement systématique que paraîtrait vouloir maintenir le cabinet, de maintenir la Chambre dans l'impuissance de critiquer utilement

l'emploi des deniers publics, d'en empêcher le gaspillage toujours croissant, grand nombre de charges, sous lesquelles succombe le pays, n'existeraient pas. »

Après cet exposé sévère de ses doléances et remontrances, M. de Boissy développait ses idées quant au fond même de la mesure dont il critiquait la forme, selon lui inconstitutionnelle, et, après avoir plaidé pour la prérogative de la Chambre, il protestait, au nom du superflu national, épuisé par cinq millions distribués aux victimes des inondations, contre ce système de subsides d'une hospitalité indifférente, accueillant, dans un pays transformé en hôtel des Invalides, tous les mutilés des révolutions européennes.

En ce qui touchait plus spécialement les Espagnols, il ne voyait qu'un leurre dangereux dans l'amnistie promise, par Espartero triomphant, à ses adversaires vaincus, et qu'une illusion, dans l'espérance, affichée par le cabinet, d'alléger prochainement, pour en décharger bientôt les finances françaises, le fardeau de la subvention.

Il regrettait que l'influence de la France, attestée toujours croissante depuis 1830 par le ministre des affaires étrangères, fût en réalité impuissante à exiger et même à demander du nouveau gouvernement espagnol, qui n'avait triomphé qu'à force de sacrifices personnels de notre part et par notre intervention bien réelle, malgré nos protestations de neutralité, la déférence reconnaissante qui n'est due qu'aux services ostensiblement rendus.

Quant à don Carlos, « hôte fort cher à en juger par la surveillance exercée à son égard, » il demandait la cessation de traitements qui feraient de la France hospitalière une France geôlière, et il réclamait impérieusement que l'on prît un parti à l'égard de ce prétendant, dont on pouvait dire avec une égale vérité « qu'il était à la fois libre et prisonnier ». Il demandait, pour un Bourbon incapable de manquer à sa

foi, « la liberté sur parole » ; ce qui nous déchargeait de l'odieux de la surveillance et du danger de la responsabilité.

Le marquis de Boissy, revenant à ses prémisses, concluait en ces termes énergiques et presque menaçants :

« Et moi, Messieurs, qui suis du parti national envers et contre tous, quels que soient les événements, quelles que soient les prétentions diverses et opposées des hommes, quels que soient les hommes eux-mêmes, je demande que la France suive les bons exemples, sans s'embarrasser d'où ils viennent et qui les donne; je demande qu'elle imite l'Autriche, toujours si sage, si prudente, si clairvoyante, toujours si occupée du présent et si préoccupée de l'avenir, l'Autriche qui donne asile au représentant vivant du principe vivace que tous, sans exception, dans tous les pays civilisés, invoquent comme seule garantie pour les familles, principe que nous pouvons bien, dans un intérêt momentané, ne pas appeler de nos vœux, mais que personne, sans exception aucune, ne redoute, pas même ceux qu'on croirait le plus compromis, et qui savent d'ailleurs à quoi s'en tenir à cet égard ; car, à cet égard, on peut, sans suspecter leurs intentions, supposer que leur prudence n'est point restée en défaut.

» Que la France fasse aussi comme fait Rome, la cour la plus habile de l'Europe. A Rome, Messieurs, on rencontre indistinctement dans les rues, affranchis de toute surveillance apparente, et des rois dont la couronne a été brisée, et des rois dont la couronne est seulement tombée.

» En Autriche et à Rome, il y a, sans nul doute, surveillance active, mais surveillance de protection nécessaire contre les assassins et non de vexation.

» Messieurs, il faut que don Carlos reste en France ; qu'on lui demande sa parole de n'en point sortir, et sa parole, n'en doutez pas, songez qu'il est Bourbon, l'y retiendra bien plus sûrement que la surveillance la plus active de la police, tout habile et toute vigilante qu'elle puisse être.

» Il faut que don Carlos reste en France, comme M. le duc de Bordeaux reste en Autriche ; gardez don Carlos, non comme un drapeau que vous voulez arborer, mais comme un drapeau que vous pourriez arborer, s'il était de votre intérêt de le faire. Je n'en dis pas davantage.

» Un mot encore, Messieurs, et j'aurai fini. S'il n'y eût point eu changement de cabinet, ce mot serait inutile, j'en suis assuré; car de tous les reproches qu'on adresse au chef du cabinet du 1er mars, le plus immérité, le plus injuste serait de ne pas avoir compris, avec toute la rapidité de son esprit si prompt à saisir, ce que doit être la pairie, de ne pas avoir voulu la sauver du naufrage, de ne pas s'être efforcé de lui conserver la vie, de lui assurer la puissance, la force, l'indépendance qu'elle doit avoir pour remplir sa mission de sages progrès, de prudente résistance. Mais ce mot trouve d'autant mieux sa place ici en temps utile et opportun, que la présentation du projet de loi en discussion a été plus tardive, et que lui a plus promptement succédé la présentation du budget à la Chambre des députés. Permettez-moi donc d'ajouter ce mot. Messieurs, lorsque la session dernière finissait, cette tribune ne resta pas muette, quand de toutes parts s'élevaient d'unanimes et justes réclamations sur la manière dont le budget était présenté à la Chambre des pairs, où tout amendement était matériellement impossible.

» Je prie MM. les ministres de se rappeler ce que le chef du cabinet d'alors répondit avec raison, ce qu'il promit de faire, et ce qu'il eût bien certainement fait, je le répète, pour que les intérêts des contribuables pussent être, dans cette Chambre aussi, surveillés et défendus.

» Nous ne sommes plus aux temps de troubles et d'irritation, où c'était un moyen de plaire aux masses, un moyen de popularité que d'annihiler la pairie. Tout au contraire, on peut heureusement le dire avec vérité.

» Le peuple a compris aujourd'hui, parce qu'il a vu, les masses ont appris, par une expérience chèrement acquise, combien il serait profitable que le budget ne fût pas seulement présenté à l'enregistrement de la Chambre des pairs, mais qu'il y fût réellement soumis à l'épreuve de son expérience et de son patriotisme; et le ministère actuel connaît trop bien l'état de l'opinion du pays, il est trop possédé de l'amour du bien public, pour ne pas vouloir, surtout en présence des charges énormes qui nous écrasent, et menacent de s'accroître encore, apporter dans l'administration l'immense amélioration de nous présenter le budget de manière à ce que notre vote ne soit pas forcé.

» Ce but, qu'il est si désirable, si indispensable d'atteindre, il y arrivera en rentrant dans l'exécution franche et loyale de la Charte, qui réserve expressément à la Chambre des députés la priorité pour la discussion du budget, mais qui ne veut pas moins impé-

rieusement que la Chambre des pairs, à son tour, le discute sérieusement, le contrôle, puisse l'amender, même le rejeter.

» Pour moi, Messieurs, je le dis maintenant, je n'hésiterai pas un seul instant à voter contre le budget, s'il ne nous arrive sans la monstruosité financière et gouvernementale qui l'accompagne: monstruosité financière si jamais il en fut, en ce qu'elle serait un pas rapide vers la banqueroute, ou plutôt le signal même de la banqueroute certaine et prochaine; monstruosité gouvernementale, jusqu'à présent sans exemple, qui aurait pour résultat d'enlever à la Chambre des pairs, qui ne peut en réalité amender le budget, la possibilité de rejeter l'autorisation demandée, que ce soit, d'ailleurs, ou que ce ne soit pas le but qu'on s'est proposé en introduisant cette autorisation, furtivement, pour ainsi dire, dans le budget, afin qu'elle y passe inaperçue, mais d'où bientôt on la ferait sortir, apparente et pleine de force, pour emprunter 450 millions, sans avoir même la peine de dire au Parlement à quel taux, à quelles conditions.

» Messieurs, si j'appelle dès maintenant votre sérieuse attention sur ce grave sujet, si je me plains que la Charte ait toujours été violée dans l'une de ses dispositions les plus essentielles, que son sens ait toujours été forcé, son esprit méconnu, qu'on se soit toujours affranchi de nous présenter toutes lois entraînant des dépenses, qu'on se soit étudié à ne nous présenter les lois de finances qu'alors seulement où il y a impossibilité de les améliorer, c'est moins pour récriminer contre le passé que pour prémunir contre l'avenir; ce système de violation, de déception, de hâte de clore les sessions, a été jusqu'à présent suivi par tous les cabinets sans exception.

» C'est un malheur dont nos vœux renouvelés, tant qu'ils ne seront pas exaucés, dont nos avertissements, répétés aussi longtemps qu'ils seront nécessaires, doivent prévenir le retour. Ils produiront le bon effet, j'en ai l'espérance; car je crois, comme on vous l'a dit, que nous entrons dans une ère nouvelle et meilleure. J'ai dans le ministère la plus entière confiance, et je ne doute pas de ses efforts heureux pour faire cesser cette violation manifeste de la Charte, violation sans laquelle, on peut le dire avec vérité, le fardeau des impôts serait moins écrasant aujourd'hui.

» Je me résume, Messieurs, et je demande qu'on s'occupe immédiatement de diminuer dès maintenant et de faire disparaître dans peu la charge résultant des secours à donner aux réfugiés politiques; que don Carlos soit libre en France, sur sa parole

ue ni lui, ni son fils, ni sa femme ne quitteront la France ; que e budget nous soit présenté partiellement, s'il le faut, par article éparé, au fur et à mesure qu'un article serait voté par la Chambre les députés, de manière enfin à ce que nous puissions réellement e discuter ; et, dans l'espérance qu'il n'y a aucune intention dans a présentation tardive du projet de loi en discussion, pensant que ce début n'est point un précédent que veut établir,. contre les droits et les devoirs de la Chambre, un cabinet dans lequel la Chambre compte quatre de ses membres, je vote l'allocation demandée. »

Le marquis de Boissy, dont la physionomie parlementaire, désormais fixée, se présentait avec le double caractère de l'originalité piquante des aperçus et de l'imperturbable ténacité des vœux, avait formulé, le 4 janvier 1841, un triple *desideratum* auquel il n'avait pas renoncé.

Il n'était pas homme à se laisser désarçonner facilement par un insuccès passager, et à consentir à ces ménagements crédules, dont l'inanition se réconforte de temps en temps de l'aumône de décevantes espérances.

Dès le jour où il eut posé son programme progressif : *modification du régime de la presse*, *réforme électorale et hérédité de la pairie*, il ne se laissa plus détourner de la proie pour l'ombre, et, loin de mettre son drapeau dans sa poche, il ne négligea aucune occasion de l'étaler à la tribune.

Aussi est-ce par la répétition de ce triple vœu d'amélioration qu'il inaugurait, le mardi 13 avril 1841, son discours habituel, dans la discussion annuelle du projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de un million pour les dépenses secrètes de l'exercice 1841.

Le noble pair se contenta une fois encore, à raison de la fatigue de l'assemblée et de l'inopportunité des circonstances, de renouveler, sans les développer, les conclusions préliminaires de son précédent discours.

Il savait que le progrès, comme la vérité, doit glisser plutôt qu'appuyer pour arriver à son but ; il savait qu'il en est des

idées comme du grain, qu'il faut les semer dans les esprits et attendre patiemment qu'elles y germent et qu'elles y mûrissent; il savait enfin que le temps ne respecte rien de ce qui fut fait sans lui, et que pour être suivi par l'opinion, il ne faut pas la devancer à des distances qui la découragent.

Bien loin de se montrer, sur la question de la presse et du droit électoral, exigeant jusqu'au progrès hâtif de la liberté illimitée et du suffrage universel, il limitait son ambition de conservateur libéral à un simple pas en avant, et ne voulait pas plus d'un gouvernement révolutionnaire que d'un gouvernement stationnaire, les pouvoirs descendant plus vite encore l'échelle qu'ils ont trop vite montée.

En ce qui touche l'hérédité de la pairie, cette amélioration lui paraissait surtout désirable et utile, parce qu'elle était un heureux retour à une tradition méconnue dans un jour d'entraînement regrettable.

Il aimait plus que la nouveauté les réformes qui sont une restauration, qu'une longue expérience préserve des inconvénients de tout essai, et c'est surtout dans le retour aux principes que cet esprit logique autant que hardi, se plaisait à chercher la source des modifications constitutionnelles.

Il n'était pas le seul d'ailleurs à souhaiter, à ce point de vue désintéressé, la restauration de l'hérédité de la pairie, et nous trouvons, dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1845, un article de M. Saint-Marc Girardin, inspiré par les mêmes motifs de sage philosophie politique, et fortifiant de considérations excellentes et du témoignage d'une élite de grands esprits, — sans oublier le sien, — le vœu, encore plus instinctif que raisonné, émis, dès 1840, par un homme primesautier et précurseur en toutes choses, à la tribune de la Chambre des pairs.

L'article de M. Saint-Marc Girardin, qui appela en vain, sur une question importante, l'attention des pouvoirs publics,

alors disposés à vivre au jour le jour, et toujours prêts à sacrifier perpétuellement aux progrès superflus les progrès nécessaires, débutait ainsi :

« Avec l'hérédité de moins, vous avez de moins la pairie, disait en 1831 l'illustre orateur que nous venons de perdre, M. Royer-Collard. Cette triste et grave prophétie s'est-elle vérifiée ? Voilà quinze ans écoulés depuis qu'elle a été faite, et nous pouvons nous demander aujourd'hui, sans risquer d'être trop impatients, si nous avons une pairie. Si nous ne l'avons pas; est-ce à l'abolition de l'hérédité qu'il faut nous en prendre ? Est-ce à d'autres causes? Quelles sont ces causes ? Comment enfin remédier au dépérissement de la pairie, s'il est vrai que la pairie se soit, depuis quinze ans, affaiblie et diminuée ? Telles sont les questions que nous voulons traiter rapidement.

» Ces questions ne sont point, je le sais, à l'ordre du jour. La presse et la tribune s'occupent peu de cet affaiblissement progressif d'un des pouvoirs de l'Etat, et ce n'est pas, selon moi, un des moindres dangers du mal que l'indifférence même qu'il inspire. Il est souvent question, à la Chambre des députés, de reviser la loi électorale; mais jamais on ne parle de reviser la loi qui règle les conditions d'admissibilité à la pairie; et je suis persuadé, quant à moi, que les deux révisions doivent se faire ensemble. La réforme de la pairie est encore plus urgente que la réforme de l'élection parlementaire; car, depuis quinze ans, le pouvoir de la Chambre des députés ne s'est pas affaibli, et son autorité peut se passer d'une impulsion nouvelle. En est-il de même de la pairie? Que tout homme de bon sens et de bonne foi s'interroge à ce sujet... »

La conclusion de ce remarquable travail ne mérite pas moins d'être citée que ses prémisses :

« Cette réforme de la pairie, que je crois nécessaire, est-il bon de l'entreprendre maintenant ? Oui, parce que les esprits sont calmes, parce que les passions sont amorties, parce que les réformes qui se font dans les jours d'orage sont toujours chanceuses, parce que le hasard y préside plus que la sagesse : témoin

la reconstitution de la pairie en 1831. Tous les grands esprits de la Chambre des députés voulaient l'hérédité de la pairie, M. Thiers, M. Guizot, M. Royer-Collard, M. Périer; ils n'ont pas pu faire prévaloir leur opinion, ils ont été vaincus par l'entraînement des passions du jour: preuve évidente que les réformes s'opèrent mal dans les temps de trouble. On veut alors tout faire ou tout détruire en un seul coup. Les bonnes et sages réformes sont celles au contraire qui se font dans les moments de tranquillité, avec lenteur, avec maturité. Nous sommes, hélas! trop habitués à croire que les jours de création sont des jours d'orage. On ne crée au contraire qu'à l'aide de l'ordre et de la paix. « C'est une œuvre lente que la fondation d'un gouvernement, disait M. Guizot, dans la discussion de la pairie; c'est une œuvre qui peut être accomplie, non par un prétendu pouvoir constituant, par un congrès, par quelque déploiement extraordinaire de la souveraineté nationale, mais par le concours tranquille, régulier des pouvoirs légaux, naturels, permanents. C'est ainsi, et ainsi seulement que les gouvernements se fondent. » A ces graves paroles je n'ajoute qu'un mot : c'est ainsi, et ainsi seulement, que l'Angleterre fait ses réformes et perpétue sa constitution en la renouvelant (1). »

Pourquoi M. Guizot, qui parlait si bien en 1831, n'agit-il pas, en 1845, quand il lui fut permis de réaliser son idéal d'alors? Parce que, constamment préoccupée par l'accroissement fatal du pouvoir législateur, avec lequel il faut compter chaque jour, et auquel il faut pied à pied disputer le terrain de l'exécutif, la sollicitude égoïste des gouvernements ne s'inquiète que médiocrement des pouvoirs modérateurs et songe plus à défendre le présent qu'à préserver l'avenir; parce que, aussi, la plupart des ministres préfèrent à la peine de réaliser leurs anciennes promesses le plaisir d'en faire de nouvelles.

Quoi qu'il en soit, à la séance du mardi 13 avril 1841, le

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1845. *De la pairie en France après la révolution de juillet*, p. 538 à 562 du t. XII.

marquis de Boissy, à la tribune, répétait, dans son exorde, sans les développer, les vœux que lui inspirait la situation, et, parmi ces vœux, celui de la restauration de l'hérédité de la pairie, et, en attendant, d'un système de choix plus conséquent, qui ne laissât pas, par exemple, un maréchal de France hors des délibérations d'une assemblée dont cette absence diminuait l'autorité.

« Messieurs, j'ajourne simplement, mais sans y renoncer, la discussion des trois mesures dont l'adoption est essentielle, non pas seulement au maintien du gouvernement actuel, mais au maintien d'un gouvernement régulier quelconque, quel que soit son chef, de quelque principe qu'il soit né ; la Chambre comprend, peut-être même a-t-elle la bonté de se rappeler que je veux parler de l'état de la presse, de la réforme électorale dans un sens anti-démagogique, de l'hérédité de la pairie, que les catégories sont impuissantes à soutenir longtemps, et quelles peuvent au contraire tuer d'un coup, le jour où il se trouverait un ministère qui prendrait à leur queue, au lieu de prendre à leur tête; et à ce sujet, quand on doit penser que le ministère s'occupe de combler les vides que la mort a faits parmi nous, je lui demanderai s'il ne trouverait pas convenable, comme tout le monde, que la dignité de la pairie fût toujours, non pas de droit, mais de fait, attachée à la plus haute dignité militaire ? Toutes deux en seraient plus grandes, toutes deux en auraient plus d'éclat. Si pendant un moment, sous la Restauration, les portes de la Chambre tardèrent à s'ouvrir pour un maréchal de France, rappelez-vous, Messieurs, que ce ne fut point une des faiblesses de la Restauration, mais une de ses fautes, dont la série devait amener sa perte. Le gouvernement actuel, qui a l'exemple du passé, ne peut pas à son tour commettre la faute de laisser un maréchal de France en dehors de la Chambre des pairs; il ne faudrait pas surtout qu'il eût la faiblesse, qui révélerait un mal bien profond, qui causerait un dommage irréparable, de permettre à un maréchal de France de se tenir à l'écart, loin de ses illustres compagnons d'armes, ou comme s'il voulait briller seul, ou comme s'il redoutait une comparaison avec eux, comme s'il redoutait que sa gloire parût pâle à côté de la leur, et en fût éclipsée. »

Chemin faisant, l'orateur déplorait l'usage pire, selon lui, qu'un abus, qui provoquait une discussion spéciale séparée pour les fonds secrets, multipliant ainsi inopportunément les questions de confiance et de cabinet, qu'amenaient suffisamment et surabondamment chaque année les débats de l'adresse et du budget.

« Oui, Messieurs, c'est une calamité réelle pour l'Etat que chaque année trois questions de cabinet, au lieu de deux, soient posées ; qu'à de courts intervalles l'existence du cabinet soit remise en discussion, que la succession des ministres soit toujours montrée ouverte, qu'on puisse perpétuellement se présenter pour en arracher une part. Il faut espérer, Messieurs, que le temps n'est pas éloigné où tant de réclamations n'auront point été faites en vain, qu'elles auront eu enfin assez de poids pour empêcher de durer davantage un mal qui ne peut, qui ne doit se prolonger ; ou bien ce serait légitimer par une provocation directe ces incessantes prétentions qui, par de continuelles et scandaleuses attaques, en réalité contre les personnes, sous l'apparence d'être contre les systèmes et contre les actes, amenaient ces perpétuelles mutations d'hommes, mutations dont la conséquence naturelle et forcée est un changement dans la direction des affaires, ou plutôt dans la marche des affaires, qui n'a plus et ne peut plus avoir de direction. »

Abordant la question des fonds secrets, le marquis de Boissy la traitait à un point de vue des plus originaux, et avec cette hardiesse piquante qui prête un air du paradoxe aux vérités du bon sens.

« D'abord je n'admets pas que les fonds secrets, c'est-à-dire un supplément aux dépenses de police, soient, comme on affecte de le dire par des motifs différents qui s'expliquent d'eux-mêmes, une nécessité de gouvernement. Je reconnais qu'ils sont une facilité ; cela suffit pour en justifier à mes yeux la demande, par conséquent, pour obtenir mon vote. Aussi, Messieurs, me garderai-je bien de les repousser, et si je prends la parole au sujet des fonds secrets, c'est pour un tout autre motif que celui de les refuser. Mais avant, qu'il me soit permis de dire que si je

nie leur indispensabilité, l'on ne doit cependant pas tirer cette conséquence qui, pour être rigoureusement logique en apparence, n'en serait pas moins fausse en réalité, qu'il ne doit pas selon moi y avoir des dépenses devant toujours rester secrètes... Je repousse de toutes mes forces une semblable interprétation de ma pensée. »

Parmi ces dépenses, et c'est en cela sans doute qu'il différait profondément du ministère et des intéressés, le marquis de Boissy se refusait à compter les subventions à la presse, qu'il prétendait voir donner et recevoir au grand jour, comme le salaire légitime d'un entrepreneur de publicité ou l'émolument plus légitime d'un avocat.

Envisageant la question sous cet aspect inattendu, l'orateur considérait le crédit demandé, non comme surabondant, mais comme insuffisant, et il justifiait son assertion en ces termes :

« Je ne crois pas quitter pour cela, Messieurs, la ligne que je me suis tracée, et dont je ne dévierai jamais; je ne crois pas manquer pour cela à la loi que je me suis faite et qui sera celle de ma vie entière, d'être constamment économe, aussi économe que possible de la fortune publique, de réclamer sans cesse la plus sincère économie. Mais, Messieurs, une économie réelle, par conséquent avec des bornes au-delà desquelles l'économie, loin d'être une source de richesses, n'est plus au contraire qu'une cause de dépenses ruineuses. C'est donc par économie que je voudrais aussi, et toujours par économie, qu'il ne fût rien enlevé aux fonds secrets pour dépenses de la presse, qui dans mon opinion, comme je le disais tout à l'heure, devrait toujours être subventionnée, mais jamais soudoyée. A cet égard, je m'expliquerai aussi nettement que je le pourrai, de manière, j'espère, à ce qu'on ne me suppose aucune arrière-pensée de timidité... »

Ce scrupule, chez l'orateur, ne pouvait être qu'une précaution ironique, car nul ne sera tenté de taxer de timidité la proposition suivante :

« La Chambre se rappelle que quand le ministère du 12 mai qui est, sauf trois membres, si je ne me trompe, le ministère actuel, accepta, avec tant de courage et de dévouement, le fardeau des affaires, il promit de ne plus s'occuper de la presse et de l'abandonner à elle-même, de renoncer à son appui encouragé ; en un mot, il déclara ne plus vouloir subventionner la presse.

» Loin de moi la pensée, Messieurs, que les intentions du ministère du 12 mai ne fussent nobles et généreuses ! au contraire, et moins que personne, je ne voudrais, je ne saurais songer à le contester ; mais l'acte fut malheureux, il faut savoir le dire et je le dirai ; car, selon moi, la tribune impose à l'orateur qui y monte les mêmes obligations que le serment impose au témoin appelé à déposer. Aussi, sans me préoccuper de la manière dont ma pensée peut être traduite, dont mes paroles peuvent être interprétées et commentées, je loue ce que je crois bien, je blâme ce que je crois mal, et je dis alors que le ministère du 12 mai a fait une première faute grave en promettant, qu'il en a fait une seconde plus grave que la première en tenant sa promesse.

» En parlant ainsi bien haut, sachant bien que cette pensée hardie, exprimée hardiment, sera commentée, la Chambre comprendra que j'ai peu de prétention à faire du roman et du sentiment, mais elle m'accordera, j'espère, celle de vouloir faire du gouvernement. Cela vaut mieux, cela me va mieux, cela me suffit ; aussi, je répète que les ministres ont eu tort comme hommes publics, comme ministres, comme dépositaires du pouvoir, qu'on doit toujours chercher à maintenir fort et respecté, plutôt s'efforcer de grandir que s'exposer à le laisser s'affaiblir ; je répète, dis-je, qu'ils ont eu tort de persister dans la voie fâcheuse où ils s'étaient engagés ; que leur devoir était de reculer aussitôt qu'ils ont reconnu s'être fourvoyés ; que, sans hésiter, sans se fâcher, en le proclamant au contraire et bien haut, pour que personne ne pût l'ignorer et ne pas voir quelle était leur pensée, ils devaient annoncer qu'ils ne tiendraient pas leur promesse imprudente et qui pouvait nuire à l'Etat, de ne pas subventionner la presse, qu'on n'a jamais pour soi qu'en la payant. Si j'avais à m'occuper d'eux comme hommes privés, assurément je les louerais ; mais n'ayant à les juger que comme ministres, je souffre qu'ils aient été si timorés, arrêtés par une considération qui ne doit jamais arrêter l'homme d'Etat, dont la loi suprême, dont le devoir dominant tous les autres est le *salus populi* ; je souffre qu'ils aient méconnu la toute-puissance de la presse, qu'ils aient

oublié un instant, toujours par trop de générosité de caractère que je loue en eux comme particuliers, que les hommes à la tête des affaires ne doivent jamais les traiter sentimentalement, de confiance, dégagés de cette pénible conviction, mais qui doit être de tous les instants, que l'intérêt est le mobile qui, à bien peu d'exceptions près, domine tous les hommes, les dirige exclusivement, les fait amis ou ennemis. Voilà, Messieurs, avec vérité, mes principes, mes croyances, ma religion politique en dedans et en dehors des affaires, je n'en changerai pas.

» Ma conclusion est celle-ci : Les ministres du 12 mai ayant eu tort de renoncer à l'appui de la presse encouragée, c'est-à-dire payée, les ministres actuels doivent avoir recours à la presse payée. Tristement préoccupé d'un avenir bien gros d'orages, qui vont éclater, je demande au passé des enseignements pour cet avenir, et je supplie les hommes qui gouvernent, hommes éminents par leur courage, éminents par leur patriotisme, éminents par leur habileté (si je ne le pensais pas, je ne le dirais pas), de ne négliger aucun des moyens qui peuvent leur donner de la force, de ne pas perdre un seul moment de vue quelles difficultés entourent le gouvernement, difficultés immenses, de tous genres, mais non insurmontables néanmoins, s'ils veulent les envisager de sang-froid, les attaquer tout à la fois avec confiance et sans présomption. Pour mon compte, Messieurs, et ce m'est une grande consolation dans la douleur que j'éprouve de notre situation actuelle, bien plus grave qu'on ne veut en convenir, je crois le ministère à la hauteur de toutes les circonstances, je crois qu'il peut les surmonter s'il ne s'abuse pas de nouveau, s'il ne fait pas de nouveau la faute capitale de penser se passer de la presse, la seule puissance aujourd'hui qui, à son gré, maintiendra ou renversera le gouvernement.

» Or, Messieurs, quelle est donc cette puissance, qu'est-ce donc que la presse ? Il faut bien se le demander, il faut bien se le dire, pour savoir comment on peut avoir son appui. La presse est un être collectif réunissant en lui seul les idées, les besoins, les passions, les vices même, si l'on veut, de chacun de ceux qui, par leur réunion, forment un ensemble qui est enfin cet être collectif sous le nom de presse. La presse est donc, en définitive, un être composé de plusieurs, dominé dans son ensemble par l'intérêt, comme chacune de ses parties est dominée séparément par l'intérêt. Par conséquent il faut payer la presse, si l'on veut avoir l'appui de la presse. C'est pour cette raison, Messieurs, que je trouve insuffisante, tout à fait insuffisante, la demande d'un million, pour dépenses secrètes, dans lesquelles sont compris aujourd'hui les

secours donnés à la presse, secours que je blâme, parce qu'ils ne sont dignes ni de la presse qui les reçoit, ni du gouvernement qui se cache pour les donner.

» Cette double honte, qui est le résultat de l'insuffisance même de ces secours, est un grand mal, car elle abaisse, elle avilit l'un et l'autre, tandis que l'un et l'autre est grand et devrait rester grand. La presse gagnerait en considération sans perdre de sa puissance, le gouvernement gagnerait en puissance sans perdre de sa considération, si l'alliance du gouvernement et de la presse était avouée, si tous deux s'entr'aidaient loyalement au grand jour, au vu et au su de leurs ennemis, dont la plupart sont les ennemis communs, quoi qu'ils disent. Telle est ma persuasion, Messieurs, et je formule ainsi ma pensée : le gouvernement doit avoir à sa solde une partie de la presse qui convenablement, c'est-à-dire suffisamment payée, servira toujours bien, toujours comme on voudra, qui suivra exactement la direction qu'il conviendra au gouvernement de lui donner.

» Mais pour cela, Messieurs, il faut que la dépense de la presse cesse d'être une dépense secrète, une dépense crue et dite honteuse ; il faut qu'elle figure au budget sous le titre de direction de la presse, j'aimerais encore mieux, à cause de l'importance de la presse, sous le titre de ministère de la presse. Ainsi, avec une direction, ou encore mieux avec un ministère de la presse, le gouvernement aurait des organes avoués qui ne se cacheraient pas, parce que le gouvernement ne se cacherait pas; il aurait une presse gouvernementale à opposer à une presse anarchique. Avec des organes avoués, avec des défenseurs officiels, les actes du gouvernement seraient encore attaqués sans doute, et tant mieux, car l'opposition a, sans contredit, son bon côté, ses avantages réels, mais au moins ils seraient expliqués, défendus, montrés sous leur véritable jour, c'est-à-dire toujours conçus et toujours exécutés dans l'intérêt du pays, et non pas en opposition aux intérêts du pays, comme la presse le répète toujours, et ne parvient que trop souvent à le faire croire au pays.

» Mais, Messieurs, je dirai avec franchise que je ne saurais m'expliquer certains scrupules qu'on ne manquera pas de mettre en avant, que le gouvernement en éprouvât le moindre à payer une presse pour le défendre quand aucun particulier ne se fait un scrupule de charger un avocat de plaider sa cause; et quand je le vois, lui gouvernement, prendre des avocats pour défendre de minimes intérêts matériels, pour soutenir sans cesse et en tous lieux des procès dont auraient honte de pauvres particuliers;

quand je le vois, sinon applaudir, du moins ne pas adresser de blâme à ses agents, dont le mérite et les titres à l'avancement s'apprécient le plus souvent par le nombre de mauvaises chicanes qu'ils suscitent et qui aboutissent à des procès, que, lui gouvernement, se garde bien de ne pas soutenir, car il plaide sans frais, qu'il s'efforce de rendre longs et dispendieux, car les frais lui profitent, mon esprit se refuse à comprendre qu'il puisse faire le timoré, le scrupuleux, alors qu'il s'agit de défendre la société fortement ébranlée, parce que, depuis longtemps, elle a été constamment attaquée, sans qu'aucun gouvernement ait eu le courage et la fermeté de la défendre. Eh bien, Messieurs, si le ministère actuel ne défend pas le gouvernement, on croira ou qu'il a peur, ou qu'il se défie de lui-même. Dans l'un comme dans l'autre cas, tant pis pour lui: car il lui arrivera indubitablement ce qui arrive à un particulier contre lequel on plaide plus volontiers et plus hardiment, si on le sait doutant de son droit, avec lequel on se gêne moins, si on le croit peu susceptible. Messieurs, ne perdons pas de vue que la force du pouvoir n'est pas seulement dans la force réelle; elle est aussi et surtout dans la force qu'on lui suppose. Si un gouvernement fort laisse croire qu'il est faible, bientôt il sera réellement faible; si au contraire un gouvernement faible est assez habile pour faire croire qu'il est fort et puissant, bientôt il aura trouvé une force réelle, une puissance réelle; dans cette croyance il y a d'abord une erreur, mais bientôt une heureuse vérité.

» Il faut donc qu'on sache bien partout que le Gouvernement a confiance en lui-même; qu'il a la ferme volonté, comme il en a le pouvoir, de se défendre; qu'il le fera comme il le doit, de manière à ôter à ceux qui l'attaqueraient injustement jusqu'à la possibilité de recommencer, et alors on ne l'attaquera pas. Mais pour cela, il ne suffit pas seulement du désir, de la volonté même, il faut la possibilité. Or, la possibilité ne se trouve que dans l'appui de la Presse; avec la Presse pour auxiliaire, le Gouvernement pourra beaucoup; sans la Presse pour auxiliaire, il ne pourrait rien, et tout ce qu'il ferait serait mal. Et croyez-le bien, Messieurs, si le Gouvernement eût eu, l'an dernier, l'appui de la Presse, les conséquences du traité du 15 juillet n'eussent point été ce qu'elles sont devenues, uniquement parce que la Presse a fait défaut, pour éclairer en temps utile l'esprit public.

» Voilà ce qui n'a point été dit, ou ne l'a pas été assez; et qu'on me permette d'ajouter, pour être juste envers tous, absents comme présents, qu'on a eu tort de tant reprocher au ministère

du 1er mars l'action anarchique de la Presse pendant qu'il était au pouvoir ; car le pouvoir lui avait été livré désarmé, sans moyens d'arrêter la Presse dans un sens, sans moyen de la diriger dans un autre. Comment pouvait-il lui demander d'éclairer le pays ? Puisse cet exemple, qui nous coûte si cher, ne pas être perdu ! et pour qu'il ne soit pas perdu, donnons au ministère des moyens d'action puissants sur la Presse, c'est-à-dire de l'argent... »

Le marquis de Boissy continuait son discours, après avoir donné au ministère cette leçon de loyal machiavélisme qui ne devait pas être perdue par M. Guizot, — mais dont il devait suivre le conseil sans procéder avec la franchise de moyens qui purifiait le but, entretenant des condottieri de plume et des mercenaires de journal, au lieu de subvenir ouvertement aux frais d'une défense honnête, — le marquis de Boissy continuait son discours en faisant, à propos de l'administration et de l'organisation de la colonie africaine, sa campagne annuelle en faveur d'un gouvernement civil.

Abordant, après cette digression obligée, les affaires extérieures par le côté le plus hérissé de difficultés, l'orateur arrivait à la question brûlante du moment et du siècle, car elle n'a que des refroidissements intermittents, et brûlera encore la main à plus d'un politique : la question d'Orient.

Sur cette question et ses diverses phases diplomatiques, le marquis de Boissy s'affligeait, sans trop s'étonner, que la vérité, dissimulée par le ministère, vînt aux oreilles d'un patriotisme ombrageux par le canal public des délibérations du parlement d'Angleterre, plus soucieux de constater le triomphe de l'intérêt britannique que d'offenser les susceptibilités de notre amour-propre national.

« Ces paroles, — disait-il d'une déclaration récente de lord John Russel, — qui ont été applaudies et qui certes ne sont point échappées à leur auteur, homme politique trop influent dans son pays pour que nous n'y attachions pas une très-grande valeur, veulent

dire bien positivement deux choses : à savoir que la question d'Orient est terminée quant à nous, que nous avons accepté le passé, que nous avons d'avance accepté aussi l'avenir inconnu, et que c'est M. le président du conseil qui en a fait la déclaration au Gouvernement anglais. Sans parler de la déclaration en elle-même, j'avoue que je suis fort vivement préoccupé de sa forme plus qu'insolite. Je me demande pourquoi et depuis quand ce n'est plus M. le ministre des affaires étrangères qui correspond avec nos ambassadeurs ou avec les gouvernements étrangers; je me demande s'il y a deux directions pour notre politique, l'une officielle et régulière, l'autre occulte; je me demande laquelle obligera la France, laquelle pourra être invoquée, laquelle sera déniée.

» J'espère que M. le ministre des affaires étrangères pourra nous donner des explications satisfaisantes, car son silence nous inquiéterait vivement, en ce qu'il encouragerait des craintes qui n'ont été que trop répandues, que trop accréditées. Quoi qu'il en soit de la forme, je voudrais pouvoir croire, Messieurs, à la vérité de la déclaration dont parle le ministère anglais, surtout à la sincérité de ses protestations du désir unanime de conserver la paix; cela m'est impossible, non que je mette en doute la sincérité de certains hommes, mais parce que je ne partage pas leurs espérances; et c'est parce que mes espérances ne sont pas égales à mes désirs que je viens recommander au gouvernement de ne pas cesser un seul instant d'être sur ses gardes, de se défier constamment des assurances qu'on lui renouvelle beaucoup trop, selon moi, de ne pas, en y ajoutant foi, nous replonger dans une sécurité fatale.

» Je dis dans une sécurité fatale, Messieurs, car la guerre est imminente, elle est inévitable, et si le gouvernement, fût-ce même par l'organe de tous les ministres, dit : Non, nous n'aurons pas la guerre! moi je lui dis : « Oui, nous aurons la guerre, à moins d'un miracle de la Providence. » Car tout ce qui se fait, si tant est qu'il se fasse réellement quelque chose, que le chargé d'affaires de France ait ou n'ait pas apposé son paraphe, voire même sa signature (on a fait cette distinction que je ne comprends guère) à un traité déjà signé par les quatre puissances, tout cela n'est qu'un mauvais replâtrage, à la solidité duquel personne ne croit, pas même M. le ministre des affaires étrangères, et je n'en veux d'autres preuves que les paroles qu'il a prononcées hier à l'autre tribune.

» Au reste, Messieurs, malheureusement les événements se

chargeront de montrer avant peu, qui aura raison du Gouvernement qui nierait, ou de celui de vos collègues que vous avez la bonté d'écouter et qui désire vivement se tromper quand il vous annonce la guerre. Si ma conviction est tellement profonde que la guerre aura lieu, Messieurs, vous comprendrez alors que je recommande au Gouvernement, toujours en travaillant au maintien de la paix, sans espoir, mais pour n'avoir aucun reproche à se faire, vous comprendrez, dis-je, que je recommande au Gouvernement, que je le supplie de rassembler sans retard et sans repos tous les moyens connus de défense, et de chercher à y joindre des moyens inconnus encore qu'il pourrait se procurer. »

Au sujet de ces moyens inconnus, l'orateur insistait pour que l'accueil le plus bienveillant fût fait aux inventeurs en quête d'expériences et de protection que des circonstances critiques, favorables au génie de la destruction, pourraient mettre sur les pas du ministre de la guerre, surtout s'il se trouvait avoir affaire à des savants nationaux, dont un patriotisme exalté devait inspirer les recherches et féconder les découvertes. En ce qui le touchait, le marquis ne faisait fi d'aucun engin nouveau, et recommandait lui même à la sollicitude du ministre de la guerre une machine de guerre maritime, dont il espérait les meilleurs résultats, et qu'il confessait avoir naïvement admirée, dans son impatience jalouse de voir s'égaliser les conditions d'une lutte qu'il considérait comme inévitable.

« Vous aurez donc la guerre, Messieurs; cette vérité est triste; mais il est une autre vérité consolante : c'est qu'il dépend du cabinet de rester en paix avec les autres puissances de l'Europe, qui veulent se défendre, mais qui ne songent pas à attaquer, si elles ne sont pas provoquées. Telle est mon intime conviction, Messieurs; aussi ne crois-je pas pouvoir recommander assez au Gouvernement de s'occuper, tout en rassemblant ses moyens de défense, de se faire des alliances sûres. Ses préoccupations, j'en suis certain, sont suffisamment pour le Nord; mais je voudrais

qu'il s'occupât aussi du Midi, auquel on ne pense pas assez selon moi, dont on ne pèse pas assez l'importance pour lui-même, et si je puis m'exprimer ainsi, par contre-coup.

» Je le répète donc au cabinet, au risque même de le fatiguer un peu de mes répétitions : de la politique qu'il suivra dans le Midi, à l'égard du Midi, naîtront pour lui d'immenses difficultés ou de grandes facilités pour avoir des alliances solides et puissantes dans le Nord.

» Notre premier besoin, dans les circonstances actuelles, est évidemment d'avoir des alliances formées avec dignité; je n'en admets point d'autres, qui d'ailleurs seraient mauvaises. Une alliance avec l'Angleterre est pour le moment impossible; personne n'y croirait. Plus les deux cabinets signeraient de protocoles, plus ils proclameraient à l'envi l'un de l'autre qu'ils se fient l'un à l'autre, moins ils parviendraient à tromper l'instinct de deux peuples, regrettant également que la rupture ait eu lieu, mais sentant également aussi qu'ils ne peuvent renouer avant longtemps, parce qu'il y a une blessure profonde. Que cette blessure ait été faite volontairement ou involontairement, peu importe, il faut du temps pour la guérir.

» La France doit donc chercher ses alliances là où il y a pour elle possibilité d'en trouver, c'est-à-dire au nord et au midi, en se servant du nord pour en avoir au midi, en se servant du midi pour en avoir au nord. C'est là le but auquel elle doit tendre; une route sûre, courte, y conduit, je vais l'indiquer...

» .... La voici, Messieurs; c'est d'avoir pour soi les sympathies des souverains du nord de l'Europe, et des souverains de l'Italie, les sympathies des peuples du midi. Quand vous les aurez, les efforts hostiles de l'Angleterre (je raisonne toujours dans l'hypothèse de la guerre) resteraient encore impuissants; quand ces sympathies, et tant que ces sympathies seront pour vous, vous n'aurez point à vous préoccuper de son mauvais vouloir, de sa jalousie, très-légitimes d'ailleurs et dont vous avez récemment fait l'épreuve; car il ne faut pas croire que le traité du 9 juillet ait été un incident né de la question d'Orient. Non, Messieurs, il a été un succès habilement préparé, longtemps attendu, une occasion saisie avec empressement.

» Ici, Messieurs, je supplie la Chambre de ne pas se méprendre sur le sens de mes paroles, sur mes intentions, de ne pas croire que je viens attaquer, blâmer l'Angleterre. On a dit que la loi est athée; c'est surtout la politique qui est athée et qui doit l'être. Le ministère anglais a jugé utile à l'Angleterre de se séparer de la

France ; non-seulement il a pu le faire, mais il a dû le faire, et en agissant autrement, il eût manqué à son plus impérieux devoir ; car restons dans le vrai, dans la sincérité, au lieu de perdre un temps précieux à nous torturer l'esprit pour changer les choses du tout au tout, pour les faire ce que nous voudrions qu'elles fussent ; disons ce qu'elles sont réellement, et convenons alors que la politique n'est autre que l'art de préparer par tous les moyens, et de saisir n'importe où, quand et comment ce qui est dans l'intérêt des peuples.

» Le cabinet anglais, selon moi, s'est trompé. Je suis affligé avec les deux peuples, dont l'opinion dans cette circonstance a été la même, de l'erreur dans laquelle il est tombé. Mais je ne me reconnais pas le droit de le blâmer, et je ne le blâme pas. Toutefois de ce que je crois être une erreur grave de la part de l'Angleterre, naît pour moi un impérieux devoir, celui de conseiller la réunion immédiate de tous les moyens de défense, et le plus puissant, sans contredit, est d'avoir des alliés sûrs.

» Or, Messieurs, pour avoir des alliés sûrs et auxquels on puisse se fier, il faut être soi-même un allié sûr, inspirant toute confiance, présentant des garanties. Comment, dans notre position d'isolement, parviendrons-nous à changer l'opinion de l'Europe, à lui présenter des garanties, à lui inspirer confiance ? Cette question ne m'embarrasse nullement. Je vais y répondre avec patriotisme et sans nulle timidité.

» Changez complétement de politique ; ne vous traînez plus, fatalement pour vos intérêts légitimes, à la suite de l'Angleterre, pour imposer aux peuples le système anglais dont ils gémissent et qu'ils détestent avec tant de raison, puisqu'il les rend malheureux. Respectez, aimez, favorisez partout, excepté chez vous, où vous ne le demandez pas, où vous ne le voulez pas, où vous êtes assez fort pour qu'on ne vous l'impose pas, le système que toutes les puissances de l'Europe, moins l'Angleterre, aiment, respectent, favorisent, dont elles veulent le triomphe, et qu'en fin de compte elles sauront bien faire triompher.

» Combattez désormais, au lieu de l'infliger aux peuples, comme vous avez à vous repentir de l'avoir fait, le système antisocial que l'Angleterre invoque le plus souvent, que parfois cependant elle répudie suivant les circonstances, suivant les lieux, en un mot, selon qu'il est de son intérêt de le soutenir ou de le combattre ; vous en avez eu récemment un exemple en Orient, où pour elle, la légitimité qui lui était utile, fut un culte auquel elle a su sacrifier des trésors, quand au contraire, c'est elle qui en Espagne

et en Portugal, a conseillé, préparé, opéré l'usurpation dont elle attend tout contre nous, et que par cette raison son or y soutient. L'Angleterre voit juste : en agissant ainsi, elle se montre surveillante intelligente et active de ses intérêts, car tant que l'usurpation triomphera dans la Péninsule, la Péninsule sera pour l'Angleterre contre nous, dans les intérêts anglais contre les intérêts français. Nous avons donc commis une faute, Messieurs, lorsque nous avons concouru avec l'Angleterre à révolutionner la Péninsule. Nous devons par conséquent, aujourd'hui que nous sommes éclairés par l'expérience, agir tout différemment, c'est-à-dire nous efforcer d'abattre ce que nous avons élevé, de relever ce que nous avons abattu ; en un mot, nous devons travailler au rétablissement de la légitimité dans la Péninsule. Nous avons un double intérêt à le faire, car la légitimité rétablie dans la Péninsule, nous cessons d'avoir un cas de guerre avec l'Angleterre, les peuples de la Péninsule pour ennemis sur nos derrières, et nous forçons en même temps le Nord à être pour nous, puisque nous soutenons ce qu'il soutient, puisque nous voulons ce qu'il veut... »

A propos de l'Angleterre, contre laquelle le marquis de Boissy, admirateur de son peuple, adversaire implacable de sa politique, affichait déjà cette haine mêlée d'estime qui ne devait plus cesser, et a fait jusqu'au bout partie de son système original, l'orateur ne pouvait laisser échapper l'occasion de montrer le machiavélisme britannique, la main dans tous nos bouleversements, donnant le premier écu et tirant le premier coup de fusil de nos révolutions. Le marquis ne remontait pas jusqu'en 1789 ni en 1793, quoi qu'il lui eût été facile de trouver, dès les émeutes d'octobre et jusqu'aux massacres de septembre, de mystérieux *goddems*, émissaires de Pitt, mais il attribuait résolûment à l'influence occulte de nos éternels ennemis l'initiative des soulèvements de 1830.

« Rendons ici, Messieurs, toute justice à l'Angleterre. Disons ici une vérité à tous ceux qui l'ont sue et ne doivent jamais l'oublier, à ceux qui l'ignorent et doivent la connaître pour s'en sou-

venir toujours aussi, c'est que les premiers coups de feu tirés en 1830, dans les rues de Paris, contre la garde royale, pour renverser la légitimité, le furent par des Anglais, comme les premiers coups de feu tirés en Syrie contre les troupes du vice-roi, pour renverser sa puissance dont le maintien était dans nos intérêts, le furent par des Anglais... »

Dans cet antagonisme, qu'il voyait partout, le marquis de Boissy puisait une raison décisive des représailles qu'il conseillait, sans trop d'espoir de voir son conseil suivi, par crainte d'une contradiction dont il cherchait d'avance à combattre l'argument.

« Pour moi, Messieurs, en opposition des vœux et des efforts de l'Angleterre, je veux la légitimité en Espagne et en Portugal, non certes par amour pour le principe, qui doit fléchir dans certaines circonstances données, mais parce que je crois d'un haut intérêt pour la France que ce principe conservateur et tutélaire triomphe dans la Péninsule. Si j'insiste autant aujourd'hui, si plus tard j'insiste encore, si j'insiste toujours sur la nécessité de rétablir, de protéger, de soutenir la légitimité en Espagne et en Portugal, qu'il me soit permis de demander pour maintenant et en même temps pour l'avenir, qu'on ne se méprenne pas sur la portée de mes désirs, sur mes intentions qui sont droites, que personne n'a droit de soupçonner sans me faire une grave injure. »

Et ici, avec la franchise de son désintéressement et la hardiesse de sa loyauté, le noble pair, fidèle aux maximes qui inspirèrent toute sa vie politique, et firent de lui, à travers les vicissitudes des révolutions, le premier partisan de toute manifestation du droit national et de la souveraineté populaire, définissant nettement une attitude où la moindre ambiguïté lui eût été insupportable, ajoutait :

« Non, Messieurs, et je le proteste, je n'appelle point de mes vœux, ni directement ni indirectement, le retour de la légitimité en France, par cette raison qui dispense ou plutôt qui interdit d'en donner aucune autre, c'est que, lorsque la légitimité, en désertant la France, par parenthèse étant encore à la tête d'une armée brave, fidèle, dévouée, pleine d'ardeur de faire tout son devoir alors même qu'on se montrait à son égard si peu digne de lui commander, nous a tous déliés du serment que nous lui avions prêté et auquel aucun de nous n'eût manqué, j'ai volontairement et loyalement prêté au Gouvernement actuel un serment auquel je resterai fidèle, sans avoir à examiner si la légitimité ne peut, comme je le crois, revenir que par et avec l'étranger, ou bien par une révolution qui aurait, comme toutes les révolutions passées et futures, un long cortége de calamités dont tous mes vœux et tous mes efforts tendront constamment à préserver mon pays. Aussi, Messieurs, voilà comment et pourquoi, demandant hautement le retour de la légitimité dans la Péninsule, je dis non moins hautement que je ne la demande pas pour la France, dût-elle, comme nous l'assurent ses partisans, ne point revenir en croupe derrière un cosaque, dût-elle même nous arriver bénignement à travers la république... »

Après avoir combattu ces scrupules tirés de la contradiction qui consiste à faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il vous fît, et surtout de la crainte de la contagion de l'exemple et de l'encouragement donnés à de chimériques espérances, le marquis de Boissy montrait l'Angleterre, osant parfaitement ce que nous n'osions pas, et nous narguant d'une sorte d'hospitalité triomphale donnée au chef de la branche aînée des Bourbons et de la famille royale déchue. Là encore, en relevant le défi de cet accueil menaçant fait à la visite d'un prince proscrit, le marquis de Boissy, avec ce tact chevaleresque, qui lui permettait d'effleurer sans brutalité ni maladresse les thèses les plus délicates, protestait contre toute interprétation indigne de lui donnée à ses paroles.

« A Dieu ne plaise que je m'élève contre la présence en Angle-

terre de M. le duc de Bordeaux! Loin de mon esprit la pensée criminelle de blâmer une hospitalité magnifique, généreuse, digne, accordée à cette innocente et grande victime des révolutions; que partout elle soit traitée avec tout le respect qui est toujours dû à ces grands exemples des vicissitudes humaines, à ces grands enseignements que Dieu, dans sa colère contre les peuples, leur envoie comme châtiment! Non! mille fois non! respect au malheur, fût-il mérité, à plus forte raison s'il ne l'est pas!

» Aussi, Messieurs, ma voix, qui ne sera jamais parjure envers la dynastie nouvelle, à laquelle j'ai librement et loyalement prêté serment, ne s'élèvera jamais, lâche et sacrilége, contre l'innocente victime du déplorable aveuglement, de la fatale obstination d'un auguste vieillard, victime lui-même du criminel aveuglement, de l'obstination insensée d'amis qui lui ont fait plus de mal, et au pays, que s'ils eussent été des traîtres!

» C'est pourquoi, Messieurs, quand on vient nous parler du parti légitimiste, quand on vient protester en son nom de ses sentiments, je ne puis comprendre qu'il ait un autre sentiment dans le cœur que le remords de s'être suicidé, le remords, Messieurs, qui peut obtenir pour une autre vie le pardon au criminel, mais qui, malheureusement, ne remédie pas dans celle-ci au mal que le crime a fait.

» Mais tant est-il, Messieurs, que l'Angleterre vous fait une menace, ou du moins qu'elle veut tenter de vous effrayer, quand elle annonce la prochaine arrivée de M. le duc de Bordeaux si près de vos côtes. Messieurs, cette menace est vaine; il a été de l'intérêt de l'Angleterre de pousser aux événements de 1830; la première des nations alliées, elle les a acceptés, sanctionnés par sa reconnaissance empressée. Son intérêt n'est point changé, il est encore ce qu'il était, ce qu'il sera toujours, que vous soyez divisés. Ne vous laissez donc point abuser; répondez dignement, habilement; montrez ce que vous êtes en réalité, et non-seulement sans crainte à la vue de l'arme qu'on fait briller à vos yeux, mais encore sans appréhension de vous en saisir, de la manier avec force et dextérité pour votre légitime défense. Messieurs, on ne vous montre cette arme puissante de la légitimité que comme un épouvantail. On se garderait bien de s'en servir, on la redoute plus que vous, on la juge; on sait ce qu'elle vaut, ce qu'elle serait contre vous: rien, ce qu'elle serait au contraire entre vos mains. On vous annonce la vue de la légitimité; on ne vous la laissera pas apercevoir; on ne cherchera pas à vous l'imposer: on ne vous la rendrait même pas, si vous la redemandiez. Ne la redou-

tez pas ; les révolutions se font en trois jours, parce qu'elles ont été longtemps préparées; les contre-révolutions n'arrivent qu'après de longs efforts, et seulement alors qu'attendues longtemps elles sont des révolutions. »

Le marquis de Boissy se trompait dans ses prévisions pessimistes et patriotiques. Nous ne devions pas avoir la guerre avec l'Angleterre, et après avoir tout fait pour l'éviter, nous devions boire jusqu'à la lie le calice des sacrifices faits à l'entente cordiale, si décevante depuis.

M. Guizot répondit aux sollicitudes et aux susceptibilités de l'amour-propre national, humilié par l'exclusion de la France du concert européen, en l'y faisant rentrer solennellement, par la convention paraphée le 15 mai et définitivement signée le 13 juillet 1841. Mais la France n'y rentrait que pour consacrer les faits accomplis sans elle, et en subir les conséquences. Cette satisfaction n'était-elle pas quelque peu illusoire, et l'expérience ne devait-elle pas rabattre quelque chose de la confiance du premier ministre dans l'avenir, et contredire quelque peu les éloges qu'il se décerne dans l'histoire apologétique de sa politique? Quoi qu'il en soit, voici son avis, que ne partagea point certainement le marquis de Boissy, et sur lequel nous n'avons pas besoin de faire nos réserves, notre appréciation se dégageant suffisamment de notre exposé biographique :

« La question d'Égypte était vidée : question élevée, en 1840, fort au-dessus de son importance réelle, et dans laquelle, mal instruits des faits, nous nous étions engagés bien plus avant que ne le comportait la force du Pacha, et que ne l'exigeait l'intérêt français... La paix européenne fut maintenue; et au sein de la paix, les armements de précaution, faits par la France en 1840, furent maintenus aussi ; les fortifications de Paris s'élevèrent ; le Gouvernement français s'établit dans l'isolement qu'on lui avait fait en ne tenant pas assez compte de sa présence et de son avis.

L'Europe sentit le vide que faisait dans ses conseils la France absente, et se montra empressée de l'y rappeler. La France n'y rentra que lorsque l'Europe vint le lui demander, après avoir fait faire par la Porte les concessions réclamées par le Pacha et en déclarant que le traité du 15 juillet 1840 était éteint complétement et sans retour.

» Méhemet-Ali chassé de Syrie, menacé en Egypte même, y fut établi héréditairement et à des conditions équitables, non à cause de sa propre force, mais par considération pour la France, et parce que les puissances signataires du traité du 15 juillet ne voulurent point courir le risque soit de se désunir, soit de voir naître des complications nouvelles.

» Par la convention du 13 juillet 1841, la Porte fut soustraite à la domination exclusive de la Russie, et placée dans la sphère des intérêts généraux et des délibérations communes de l'Europe.

» Par ces résultats, l'échec de la France, fruit de son erreur dans cette question, était limité et arrêté; elle avait repris sa position en Europe et assuré en Egypte celle de son client. On avait fait et obtenu en finissant ce qu'on aurait dû faire et obtenir en commençant. *C'était tout le succès que comportait la situation qui m'avait été léguée en 1840.* Je ne me dissimulais point que ce succès ne suffirait pas à satisfaire le sentiment national, jeté hors de la vérité et du bon sens; je prévoyais que la convention du 13 juillet 1841 et la négociation qui l'avait amenée seraient l'objet de vives attaques. Mais après ce que j'avais vu et appris pendant mon ambassade en Angleterre, je suis rentré dans les affaires, bien résolu à ne jamais asservir aux fantaisies et aux méprises du jour la politique extérieure de la France (1). »

Le marquis de Boissy, qui savait user de la parole, mais ne voulait point paraître en abuser, satisfait d'ailleurs du rôle qu'il s'était créé et du succès de certaines de ses contradictions, attendit, sans la violenter, l'occasion propice d'un de ces grands discours annuels où il aimait à ouvrir sa main pleine de vérités, et à semer, sur les fermentations de l'opi-

(1) Guizot, *Mémoires*, t. VI, p. 127 à 129.

nion, ce grain de critiques utiles qu'assaisonne si bien le sel des gauloises malices. Il ne prit donc qu'une part accessoire et incidente, mais toujours attentive et vigilante, au reste des délibérations de la Chambre des pairs.

Le mardi 17 juin 1841, il proposa, comme mû par un sentiment prophétique, de proroger, non pas seulement jusqu'à la fin de 1842, comme le demande le projet de loi qu'il discute, mais jusqu'à la fin de 1849, les lois du 24 avril 1832, 12 mai 1834 et 24 juillet 1839, relatives aux réfugiés étrangers, dans un discours dont la conclusion permet d'apprécier la prévoyance et l'énergie :

« Messieurs, je demande hautement au Gouvernement, et avec sincérité, d'être au moins bon, charitable envers les réfugiés, sans distinction d'origine ni de cause d'exil, tant qu'ils se conduiront parfaitement bien; mais je lui demande au moins aussi hautement, et je le lui demanderais plus hautement si je le pouvais, de porter la sévérité jusqu'à sa limite extrême envers les réfugiés, non pas seulement alors qu'ils auront commis un grand crime, mais aussitôt qu'ils auront fait une faute. Cette extrême sévérité sera un grand bienfait pour les réfugiés eux-mêmes, pour ceux qui veulent se bien conduire, j'entends, et ne pas être compromis par les autres ; le Gouvernement chargé de veiller à la sûreté de l'État, à la tranquillité et à l'honneur des familles, le doit au pays. »

Pendant cette fin de session, nous retrouvons encore le marquis de Boissy, prenant part, sur des points de détail, à la délibération sur le projet de loi relatif au recrutement (séance du vendredi 4 juin), sur le projet de loi relatif à un crédit pour secours aux réfugiés étrangers (mercredi 9 juin), se mêlant à un incident de la séance du lundi 21 juin, à propos de la marine anglaise et de son désir ardent de voir la nôtre arriver à l'égalité, enfin faisant ses observations sur le projet de loi relatif aux recettes de l'exercice 1842 (jeudi 24 juin).

CHAPITRE II

UN PAIR DE FRANCE. PHASE D'OPPOSITION.

1842-1847.

Campagne de sept années contre le ministère en général et M. Guizot en particulier. — M. de Boissy a efficacement contribué au discrédit du cabinet du 29 octobre et à sa chute. — Les abus de l'entente cordiale et les excès du droit de visite fournissent les griefs habituels du tenace censeur. — Discussion de l'adresse de 1843. — Le nouveau *delenda Carthago*. — Extraits des discours du marquis de Boissy dans cette lutte ou plutôt série d'escarmouches de cinq jours. — Question d'Orient. — Affaires du Liban. — Evénements d'Espagne. — Décadence de l'influence française. — Prépondérance de l'Angleterre. — Impopularité de droit de visite. — Eloge de l'attitude prise par la pairie. — Il est un moment où les vrais conservateurs sont dans l'opposition. — L'adresse est votée à une grande majorité, grâce à l'appui de M. de Broglie. — L'existence du cabinet en cette année critique, 1843, n'est qu'un combat. — Discussion du crédit pour les fonds secrets à la Chambre des députés. — M. de Lamartine passe à l'opposition. — Sa déclaration de guerre. — Une opinion de M. de Tocqueville. — Le cabinet est sauvé à quarante-cinq voix de majorité. — Débats à la Chambre des pairs. — Triple intervention de M. de Boissy. — Déclaration de non-confiance. — Ses motifs. — Variations de M. Guizot. — Sa définition : *C'est un jonc peint en fer*. — Incidents divers des séances des 20, 21, 25 mars 1843. — Altercation avec M. Philippe de Ségur. — Vote définitif favorable au ministère. — Pendant la session de 1844 le marquis se multiplie, se prodigue. — Voyage en Angleterre du duc de Bordeaux. — Pèlerinage de Belgrave-Square. — Le ministère engage la lutte contre la manifestation des *fidèles-infidèles*. — Débats de l'adresse à la Chambre des pairs. — Profession de foi monarchique et anti-révolutionnaire de la séance du 8 janvier. — Second discours sur le voyage sentimental. — Petit chef-d'œuvre d'ironie et de malice. — Le serment et les serments. — Le

voyage de Londres et le voyage de Gand. — La loi des suspects. — Hommage rendu à Chateaubriand. — Eloge du baron Dupin. — Affaires de Tahiti. — Interpellation de M. de Carné à la Chambre des députés. — Protestation de M. de Boissy à la Chambre des pairs. — Projet de loi sur la police de la chasse. — M. de Boissy se prononce contre tout privilége attribué à la couronne. — Discussion des fonds secrets à la Chambre des pairs. — Le groupe de l'opposition blâme le désaveu infligé à l'amiral Dupetit-Thouars. — Le marquis de Boissy persifle et ridiculise M. Pritchard. — Le ministre obtient le vote de confiance à la Chambre des pairs comme à celle des députés. — Grande discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire. — Palinodie sincère et spirituelle contradiction du marquis de Boissy. — Analyse de ces longs débats qui font honneur au gouvernement parlementaire et à la Chambre des pairs. — Séance du 29 avril 1844. — Digression biographique. — Les Jésuites, comme corps éducateur et enseignant. — Amendement du duc d'Harcourt. — Fin de la discussion. — Vote. — Le projet de loi amendé est renvoyé à la Chambre des députés et ajourné par celle-ci à la session de 1845. — Rapport de M. Thiers. — Interpellations de M. de Boissy à la séance du 10 juillet 1844. — Indemnité Pritchard. — Bombardement de Tanger et Mogador. — Pétition de don Carlos. — Séances des 15, 25, 27 et 29 juillet. — Analyse de la discussion générale du budget des dépenses de 1845. — Double rappel à l'ordre. — Tirade éloquente et hardie sur les fêtes anniversaires de la révolution de juillet. — Interruption du général Gourgaud. — Troisième rappel à l'ordre. — Séance du 2 août 1844. — Comment un gouvernement se perd. — Discussion de l'adresse de 1845. — Exposition saisissante et nerveuse charpente du discours de M. de Boissy. — M. le comte Molé.

On comprend qu'il ne saurait entrer dans notre plan, ni dans le cadre d'une biographie ordinaire, de noter minutieusement les presque innombrables occasions où le marquis de Boissy a pris la parole comme pair de France. Notre devoir, conforme aux justes exigences d'un lecteur qui veut être ménagé, consiste uniquement, et la tâche est déjà assez délicate, à choisir, parmi tant de traits épars, les caractéristiques, c'est-à-dire ceux qui composent essentiellement la physionomie parlementaire et constituent l'originalité propre de notre héros. Loin donc de nous essouffler, sans autre profit qu'une stérile exactitude chronologique et statistique, à le suivre dans le mouvement perpétuel d'une parole aussi prompte que sa pensée, toujours

aux affûts de la moindre occasion d'exprimer une vérité utile, fût-elle désagréable, nous nous bornerons aux incidents les plus mémorables et aux épisodes les plus intéressants de cette infatigable et imperturbable campagne de huit années contre le ministère Guizot, et surtout son chef, qui eut, dans M. de Boissy, un adversaire en vain dédaigné, puisqu'il fut de ceux qui devaient contribuer le plus efficacement à la victoire de sa chute, et ne le lâcher qu'à terre.

Cette campagne, inaugurée par les discours précédemment analysés ou énumérés contre les traités de juillet avec l'Angleterre, et le précaire triomphe de l'équilibre factice si péniblement obtenu, le marquis de Boissy la reprenait, dans les débats de l'adresse de 1843, avec une vigueur nouvelle, et il se trouvera désormais peu d'occasions où il ne tire sa bordée en faveur de notre pavillon humilié, selon lui, et en l'honneur du double et irréconciliable vœu de son *delenda Carthago* : la révision des traités relatifs à l'Égypte et à l'Orient, la dénonciation des traités relatifs au droit de visite, non plus seulement celui de décembre 1841, qui avait subi, à la session de 1841, l'échec d'une désapprobation énergique des Chambres et de l'opinion, et n'avait pas été ratifié, mais ceux de 1831 et 1833, qui formaient tout le code de la matière.

Il suffira de courts extraits pour indiquer l'attitude et l'opinion du marquis de Boissy dans cette lutte ou plutôt cette escarmouche de cinq jours, du 20 ou 25 janvier 1843.

« Au moment d'aborder à cette tribune l'examen de la politique suivie par le cabinet, qu'il me soit permis de dire, parce que je le pense avec vous tous, qu'on ne peut rendre à la mémoire du prince qui a laissé tant de regrets, un hommage plus digne de lui, qu'en montrant, dans cette circonstance comme dans toutes, une ardente sollicitude pour l'honneur et la grandeur de la France.

» Avant d'apprécier rapidement les points touchés par le ministère, je demanderai à la Chambre la permission de lui soc-

mettre une réflexion générale. Dans toutes ses négociations, dans tous ses actes diplomatiques, on dirait que le ministère craint de montrer la France agissant d'une manière indépendante et ferme. Toujours nos négociateurs, nos représentants, s'attachent à confondre leurs actes avec les actes de la diplomatie étrangère. Ils semblent attendre le mot d'ordre, pour agir et négocier à la suite. Cependant la leçon qu'avait reçue la France par le traité du 15 juillet, conclu sous les yeux et à l'insu de M. le ministre des affaires étrangères, alors ambassadeur à Londres, d'où il mandait que le traité ne se ferait pas, était assez rude, pour lui inspirer le désir de garder désormais une attitude ferme, indépendante, et d'imprimer à l'isolement qu'on lui avait fait un caractère de force et de dignité. Il y avait là un grand moyen de puissance morale; il est regrettable que M. le ministre des affaires étrangères ne se soit pas inspiré des nobles instincts du pays, et qu'il ait, encore cette fois, négligé, manqué, refusé peut-être, de saisir l'occasion qui s'offrait naturellement à lui d'exercer, au nom de la France, une action indépendante et vraiment politique.

» Le discours de la Couronne me fournit sur-le-champ un exemple pour justifier cette réflexion, qui s'applique à l'ensemble de la politique ministérielle.

» L'accord des puissances, est-il dit dans le discours, a affermi le repos de l'Orient. Ce repos, dont le ministère tire vanité, est-il réel? Quant à moi, je n'ose le croire, et, dans tous les cas, je demanderai au ministère pourquoi il nous parle de l'appui des puissances étrangères et garde le silence sur la protection que la France était appelée à étendre sur les chrétiens de la Syrie. Cependant y eut-il jamais appel plus direct fait à notre puissance? N'était-ce pas vers nous que se tournaient encore, comme à des temps bien différents, les catholiques du Liban? Tant de glorieux souvenirs parlent de la France dans ce pays, témoin de tant de faits héroïques de nos pères, qu'en vérité le ministère est impardonnable de n'en avoir pas profité. La France est bien déchue de son ancienne position dans le monde, si elle en est réduite aujourd'hui à consulter l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, pour savoir s'il lui sera permis de continuer sa protection séculaire à ses coreligionnaires les catholiques du Liban.

» J'arrive aux affaires d'Espagne : ma tristesse est profonde; elle ne date point seulement de l'acte barbare par lequel Espartero a payé un à-compte sur le prix de la couronne qu'il veut usurper. L'année dernière j'ai parlé d'Espartero, j'ai annoncé ce qu'il ferait, M. le ministre des affaires étrangères ne me crut pas; les événe-

ments ont prononcé entre M. le ministre et moi ; je veux bien ne pas le lui dire. Maintenant consentira-t-il à nous dire par quelle fatalité notre influence est tombée si bas, dans un pays dont l'alliance et l'amitié avaient toujours été regardées comme la condition indispensable de la prépondérance de la France dans le midi de l'Europe ? Je ne le crois pas, car cet abaissement est l'œuvre de sa politique, fatale aux intérêts matériels comme aux intérêts d'honneur et de dignité de la France, puisque c'est sa politique qui livre le marché espagnol à l'Angleterre, et qui nous a fait perdre l'antique ascendant dû à la sagesse, l'habileté de l'ancienne monarchie, de l'ancienne diplomatie française ; puisque c'est par sa politique que nous sommes condamnés à voir l'influence dont nous sommes déshérités, passer entière, sans partage aucun, à nos éternels rivaux. Parce que M. le ministre des affaires étrangères a persisté dans une politique que nous lui disions mauvaise pour la France et devant profiter à l'Angleterre, l'Angleterre seule aujourd'hui inspire et gouverne le gouvernement qui pèse sur l'Espagne. Ses munitions de guerre sont là pour incendier les fabriques nationales, ses vaisseaux pour repousser sous la mitraille les malheureux sans défense et que la fuite seule peut sauver de la mort ; des secours financiers sont mis à la disposition du régent, qui a promis en retour un traité de commerce qui nous chassera du marché espagnol, qu'il livrera exclusivement à l'Angleterre ; et la promesse d'Espartero sera tenue, car Espartero sait que, né de l'Angleterre, élevé par l'Angleterre, elle ne le soutient qu'à la condition de rester constamment docile à sa volonté ; qu'elle le laisserait tomber le jour où il cesserait d'être l'ennemi de la France.

» Le présent m'afflige et m'humilie profondément ; je tremble pour l'avenir. Si nous ne changeons notre politique à l'égard de l'Espagne, si nous ne cherchons à y faire ce qu'y a défait la politique anglaise, si nous ne parvenons à y placer sur le trône le prince des Asturies, en le mariant avec la reine Isabelle II, confondant ainsi tous les intérêts, réunissant par une transaction les deux principes qui divisent l'Espagne, je prévois l'échec le plus funeste que puisse éprouver jamais, quant à l'Espagne, la politique française. M. le ministre me comprend. Il est une question d'autant plus présente à tous les esprits que la couronne a gardé sur elle un silence plus profond. Je ne saurais, Messieurs, parler du droit de visite sans féliciter la Chambre de la part d'honneur qui lui revient dans la non-ratification du traité de décembre 1841. Ne doutez pas, Messieurs, que le gouvernement, en voyant

une assemblée aussi sage, aussi politique, élever la voix en faveur de l'indépendance de notre pavillon, a vu dans notre attitude de nouveaux et sérieux motifs de prendre en considération les vœux du pays.

» L'opinion de la pairie a pesé d'un grand poids dans la balance. Ne voudrons-nous pas, Messieurs, continuer notre ouvrage? Une intervention solennelle de la Chambre dans cette question est d'autant plus nécessaire que le ministère a montré plus de timidité. Il n'a pas osé, dans le discours de la couronne, prononcer le nom de l'Angleterre! Il n'a pas même cru pouvoir se permettre une allusion à la fermeture du protocole; cependant quel danger, quel inconvénient y avait-il à consigner un résultat honorable, non-seulement pour la France, mais aussi pour les puissances qui ont montré dans cette circonstance une profonde connaissance de l'esprit national, et une modération vraiment conservatrice de la paix générale?

» En blâmant aujourd'hui le principe des traités de 1831 et de 1833, la Chambre n'outrepassera pas ses droits et ne compromettra pas la paix entre la France et l'Angleterre. C'est le droit incontestable de la Chambre d'exprimer une opinion sur tous les actes du gouvernement, d'indiquer les fautes commises, les écueils à éviter pour l'avenir. En usant de ce droit, en accomplissant ce devoir, la Chambre exercera sur les relations de la France et de l'Angleterre une influence salutaire.

» Si, dans la question du droit de visite, le cabinet, ou plutôt un membre du cabinet, qui fait seul, il faut oser le dire, tout l'embarras, toute la gravité de la situation, se trouve dans une position fausse, ce n'est pas une raison pour que la Chambre des pairs s'arrête dans l'accomplissement de ses devoirs. Je demande expressément que notre adresse contienne une phrase où se trouve indiquée la nécessité d'ouvrir des négociations nouvelles sur les moyens de réprimer la traite. Il va sans dire, Messieurs, que toute question de constitutionnalité quant aux traités faits ou à faire est réservée.

» Messieurs, c'est en raison même de mes sentiments et de mes principes conservateurs que je me trouve aujourd'hui l'adversaire du cabinet, sans être l'adversaire de tous les hommes qui le composent, et dont, au contraire, je désire voir plusieurs faire partie d'un cabinet nouveau.

» Si je croyais que l'administration actuelle donne à la France de la force au dehors et de la stabilité au dedans, je la soutiendrais avec autant de franchise que j'en mets aujourd'hui à la

combattre ; mais quand le pouvoir se trompe, quand, par ses actes, il inquiète la société qu'il a mission de défendre et de conduire, l'opposition devient un devoir : c'est ainsi que je comprends les obligations qu'impose la souveraineté politique que nous exerçons ici ; et, grâce au ciel, je ne suis pas le seul dans cette enceinte qui interprète ainsi les devoirs politiques de la pairie.

» Encore une fois, quand le pouvoir s'égare, ce sont les bons citoyens, les vrais conservateurs qui sont dans l'opposition. »

Après une discussion animée, — dans laquelle M. de Boissy intervint chaque jour, par quelque dialogue aigre-doux avec le chancelier, ou quelque ironique apostrophe au ministre des affaires étrangères, dont l'impassibilité léonine dut regimber plus d'une fois intérieurement sous ces piqûres réitérées d'un spirituel moucheron, et à laquelle prirent part MM. de Ségur-Lamoignon, Camille Périer, d'Alton-Shée, Charles Dupin, de Dreux-Brézé, — M. Guizot, grâce à l'appui de M. de Broglie, parvint à écraser l'amendement importun défendu par M. de Boissy et ses collègues de l'opposition, et l'adresse fut votée par 117 boules blanches sur 33 boules noires.

L'existence compromise du ministère que dirigeait en réalité M. Guizot ne devait être, en cette année critique 1843, qu'un long combat. A peine sorti des débats de l'adresse, il tombait dans les débats du vote des fonds secrets, la seconde de ces trois occasions annuelles où le ministère avait à parer la botte d'un vote de non-confiance. Ces débats à la Chambre des pairs durèrent cinq jours, du 20 au 25 mars, et y furent encore vifs, mais moins passionnés qu'à la Chambre des députés, où M. de Lamartine, qui achevait de jeter aux orties son froc de conservateur libéral, et passait avec éclat à l'opposition, avait fait entendre des phrases comme celles-ci, terribles pour l'oreille d'un ministre, l'une formant son exorde et l'autre sa péroraison :

« Il ne s'agit plus pour l'opposition de changer des ministères ; il s'agit de changer la politique tout entière.

« ... Oui, il est temps que ce jeu finisse ; car n'y a plus de milieu, il faut ou que la France cesse d'être la France, ou que vous cessiez de la gouverner. »

M. Guizot avait répondu, et n'avait obtenu de son adversaire, pour prix de tant d'efforts justificatifs, que cette ironique concession :

« Je me résume, non à l'égard du cabinet tout entier, mais à l'égard du ministre des affaires étrangères : il a été malheureux. »

Dans cette même discussion, qui mit le cabinet à deux doigts de sa chute, M. de Tocqueville avait prononcé ce conseil qui ressemblait à un arrêt :

« Messieurs, on a de bien des manières, depuis cinquante ans, cherché à gouverner ce pays : la république, par la terreur ; l'Empire, par la gloire ; la Restauration, par les souvenirs et les traditions du passé. Ne pourrait-on pas enfin essayer de le gouverner par le respect profond des lois, par l'honnêteté en toutes choses ?... »

Le vote de défiance demandé par l'amendement Lacrosse donna pour résultat, sur 439 votants, majorité absolue 220, 197 voix pour l'amendement, et 242 contre. Le cabinet était sauvé par une de ces victoires qui ressemblent à des défaites : 22 voix de majorité relative et 45 voix de majorité absolue.

A la Chambre des pairs, quatre orateurs, MM. de Turgot, de Tascher, de Brigode et de Boissy, se chargèrent de l'attaque, soutenue par M. d'Alton-Shée et le comte d'Harcourt.

Nous ne nous occuperons un moment que des trois apparitions dans le débat de M. de Boissy, qui débuta par une déclaration de non-confiance, formulée avec une passion dont il convenait lui-même en la justifiant.

« Au point où le débat est arrivé, quand les orateurs qui ont parlé contre ont dit si bien de si bonnes choses, et qu'aucun des ministres n'a encore pris la parole, sauf pour interrompre, je n'ajouterai, quant à présent, que quelques mots. Je ne répéterai qu'un seul des reproches qui ont été adressés au cabinet; je me garderai bien de repousser les éloges qu'il a reçus, et qui paraîtraient certainement, à des ministres moins aveugles, un blâme sévère. Je les plains de recevoir, de mériter de telles louanges. La question qui nous est soumise, Messieurs, est complexe; elle est d'argent; je ne m'en occuperai point, actuellement du moins; elle est de confiance; c'est sous ce rapport seulement que je la veux examiner.

» La Chambre a-t-elle, peut-elle avoir confiance dans l'administration actuelle? A mon avis, nullement. Je demande à la Chambre la permission de lui exposer les raisons qui me déterminent, et qui, selon moi, doivent la déterminer à refuser au cabinet le vote de confiance qu'il demande aujourd'hui. Messieurs, point de doute, de votre part, du moins je l'espère, que vous vous attendez à ce que j'allègue pour l'un des principaux motifs de la défiance profonde que m'inspire le cabinet, la différence du langage qu'il a tenu aux deux tribunes, surtout dans les deux commissions, où, simultanément, il acceptait avec soumission et résignation de l'une, qu'il croyait plus forte, ce qu'il refusait à l'autre, qu'il croyait plus faible.

» Vous avez raison, Messieurs, un oubli des convenances à l'égard de la Chambre, de la part du cabinet, sera toujours pour moi, *ipso facto*, une cause de défiance envers le cabinet qui s'en rendra coupable.

» Je sais bien qu'on me répétera encore que je suis passionné; eh bien, oui, Messieurs, je suis passionné pour l'honneur, pour la grandeur du pays; oui, je suis passionné pour la dignité de la Chambre, pour l'existence réelle du corps politique auquel j'ai l'honneur d'appartenir; et c'est pour cela que je veux rappeler que les assemblées politiques ont leurs susceptibilités légitimes, leur point d'honneur à défendre, et que si elles y manquent, la déconsidération les a bien vite tués. On ne le peut contester, et personne n'oserait dire que, si j'exprimais le sentiment douloureux que m'a fait éprouver la conduite du ministère, à l'égard de cette Chambre, dans la discussion de l'adresse, j'aurais dit autre chose que ce qu'ont pensé les plus graves, les plus modérés d'entre nous. »

Dans le cours de son réquisitoire, l'implacable censeur faisait à M. Guizot, son puissant et imperturbable adversaire, le reproche, qui semble paradoxal vis-à-vis d'un tel homme, d'avoir eu jusqu'à quatre opinions successives et différentes sur les traités de 1831 et 1833, se faisant un malin plaisir de l'acculer à la contradiction et de lui arracher son auréole d'immuabilité. Il terminait sa démonstration par cette charge finale, faite vraiment pour démonter tout autre que M. Guizot :

« Non, assurément, et je le dis à M. le duc de Broglie lui-même, je n'approuverai jamais sa politique d'accusation rétrospective; et quand la magistrature française répond *non* au ministre anglais qui dit *oui*, je répète *non* avec la magistrature française, et non pas *oui* avec le ministre anglais et M. le duc de Broglie. Mais, je le déclare, tout en déplorant de voir M. le duc de Broglie être, selon moi, dans le faux de l'école anglaise, et sous l'empire d'une idée fixe, j'aime encore mieux la persistance du noble duc que la mobilité d'opinion de M. le ministre des affaires étrangères, dont on peut dire, avec bien plus de raison qu'on ne l'a dit d'un ancien ministre de la Restauration : *C'est un jonc peint en barreau de fer.* (Mouvements divers.)

» Oui, monsieur le ministre des affaires étrangères, le pays sait aujourd'hui, et voilà ce qui fait sa crainte trop fondée, que malgré les apparences de force que vous affectez, vous fléchissez sous le poids le plus léger qu'on pose sur vous; que vous cédez quand on vous pousse; qu'il ne s'agit, pour vous faire reculer, que de vouloir et avancer contre vous; que la mesure de votre politique n'est pas dans l'énergie de vos convictions, mais dans l'énergie qu'on vous fait sentir. (Murmures.)

» Messieurs, lorsqu'il y a conflit entre le Gouvernement et les Chambres, et que les ministres vaincus se retirent, il n'y a que le cabinet de frappé; si, au contraire, les ministres vaincus se chargent eux-mêmes d'accomplir ce qu'ils ont déclaré dangereux et de détruire leurs propres actes, le coup porte plus haut et plus dangereusement, car il abaisse le Gouvernement lui-même, et c'est toujours au détriment du pays. »

La séance du 20 mars se terminait sur une explication

animée mais courtoise entre le duc de Broglie et M. de Boissy. Celle du 21 finissait sur un dialogue énergique entre le chancelier et le marquis de Boissy, qui se voyait retirer la parole, et ne cédait à la majorité qu'en protestant contre une telle violence. Celle du 25, enfin, était close par une interpellation du bouillant marquis à un contradicteur un peu rude, le comte Philippe de Ségur, qui atténuait, sur une mise en demeure catégorique de son collègue, avec la bonne grâce d'une loyauté et d'une intrépidité éprouvées, ce que son interruption avait pu avoir d'extra-parlementaire. Quant à la discussion, elle se résolvait comme d'habitude, dans une assemblée où l'opposition est plus platonique qu'effective, en un vote à la majorité de 135 voix contre 37.

Durant la session de 1844, le marquis de Boissy se prodigue, se multiplie. Il est partout à la fois, sur chaque point de la vaste circonvallation dont il entoure le ministère mis par lui en état de siége, payant de sa personne à toute occasion, et ne comptant pas plus les blessures qu'il reçoit que celles qu'il fait. On comprend qu'il nous soit nécessaire de rétablir l'ordre logique de ce militant désordre, et que dans un si grand nombre d'engagements, nous nous bornions à signaler les plus vifs ou les plus heureux. En prenant pour règle de nos sobres analyses la mesure de l'importance de faits qui n'ont plus guère qu'un intérêt rétrospectif, il serait impossible de ne pas dire quelques mots du grand débat de l'adresse, qui fut surtout solennel, orageux, décisif à la Chambre des députés, mais qui, moins chaud à la Chambre des pairs, ne fut pas sans y provoquer, entre les partis électrisés par de récents événements, des chocs suivis d'étincelles.

La session s'était ouverte en effet sur l'impression du voyage en Angleterre du duc de Bordeaux, et du pèlerinage public, à Belgrave-square, des derniers adorateurs du droit divin, rendant à son représentant exilé des hommages contradictoires avec le serment constitutionnel.

Cette procession théâtrale n'avait pas eu l'honneur des sym-

pathies de l'opinion publique qui s'y sentait provoquée, et le gouvernement, fort de son appui, s'était décidé à répondre au défi par une leçon qui arrêtât à jamais des manifestations contraires à son principe, et certainement inconciliables avec le serment d'un pair ou d'un député.

M. de Boissy, qui n'avait pas le fétichisme de la légitimité, ni la puérilité d'illusions de ceux de ses collègues, qui, comme le duc de Richelieu et le marquis de Veyrac, s'étaient rendus à Belgrave-Square, n'avait eu garde de les imiter, ce qui le mettait dans une excellente posture pour attaquer, en feignant de les défendre, le ministre des affaires étrangères, son adversaire habituel et impassible, M. Guizot. Toutefois, dans la séance du 8 janvier, l'orateur évite tout engagement direct sur une question qu'amenait seulement le dernier paragraphe de l'adresse, et pour peloter en attendant partie, il regrette l'hérédité de la pairie, reproche aux ministres de traiter avec une humiliante insouciance les délibérations préparatoires de la commission de l'adresse à la Chambre des pairs, privée de l'honneur d'une présence et du secours d'explications réservés à une Chambre plus à ménager, proteste contre une conspiration permanente du pouvoir hostile à la presse, contre l'extension dangereuse et menaçante des travaux de fortification et d'oppression de Paris, enfin blâme la politique française trop anglaise, et agite son grief et son reproche habituels du droit de visite.

M. de Boissy concluait, dans son premier discours, en ces termes :

« Messieurs, je suis monarchique, parce que je crois que le gouvernement monarchique est le seul qui convienne à la France. Je suis dynastique, parce que l'expérience démontre que chaque gouvernement du lendemain, sans être meilleur que celui de la veille, souvent même en étant moins bon, coûte davantage. Pour cette raison, je ne veux pas de révolution, pour cette raison encore, et comme conséquence, je suis toujours pour le gouvernement de fait.

» Le moment est venu de ne plus se borner à paraphraser le discours de la couronne sans rien dire de ferme et d'utile. Ces formes aux apparences respectueuses n'en imposent plus à personne; elles ne sont pas du vrai, du bon respect pour la royauté, qu'aujourd'hui l'obéissance passive ne sert plus, mais perd.

» Dire au souverain la vérité, le prévenir quand il se trompe, lui donner de sages conseils, au besoin même des avertissements sévères, c'est ainsi, Messieurs, que l'on conserve au souverain la couronne, au pays la tranquillité. Cette pensée ne m'appartient pas, elle est de M. le ministre des affaires étrangères, ou du moins j'ai cru la trouver dans ces paroles qu'il prononçait dans une occasion solennelle. « La vérité a déjà assez de peine à pénétrer jusqu'au cabinet des rois; ne l'y envoyons pas faible et pâle. »

Ce n'était pas le dessein ni l'habitude de M. de Boissy, qui envoyait au cabinet des rois des vérités toujours vigoureuses et bien portantes. Tout son second discours, sur ce fameux *voyage sentimental*, comme il l'appelait spirituellement, des légitimistes de l'impénitence finale, voyage qu'il n'approuvait ni dans ses illusions, ni dans son imprudent défi, est un petit chef-d'œuvre de l'art de défendre ce qu'on n'approuve pas et de donner tort à un ministre en lui donnant raison. Nous voulons donner une idée de cette argumentation ironique, terminée par le coup de massue de l'argument *ad hominem* que M. Guizot ne pouvait éviter : le voyage de Londres expliqué et absous par l'exemple impuni du voyage de Gand, moyen parlementaire et mouvement oratoire que l'illustre Berryer ne devait pas dédaigner de copier à la Chambre des députés, en l'agrandissant aux proportions de son éloquence, et en faisant sien le procédé qu'il empruntait à un autre.

« Après les belles paroles que vous venez d'entendre, et auxquelles je m'associe sous certains rapports, il faut être bien pénétré de son devoir pour venir faire encore quelques observations sur certaines parties du discours de M. le ministre des affaires étrangères.

» Ainsi, l'on ne s'est pas borné à traiter la question que j'appellerai sentimentale. (Rumeurs.)

» Je demande d'abord la permission d'expliquer que je ne suis pas légitimiste et qu'ensuite, quant à la question du serment, je suis fort à mon aise pour la traiter s'il y avait lieu, puisque je n'en ai encore prêté que deux. (On rit.) Je n'en tire pas vanité, Messieurs, c'est l'effet du hasard : si j'étais né deux ans plus tôt j'en aurais prêté cinq. (Nouvelle hilarité.)

» M. le ministre des affaires étrangères a d'abord parlé du droit divin. Pour moi, je ne crois pas au droit divin, attendu qu'il a eu trop souvent le dessous ; du moins, je ne crois pas qu'il soit le bon. J'explique ainsi que je ne suis pas légitimiste, afin de venir avec plus de liberté et sans inspirer de défiance, non pas défendre ce qui s'est fait, attendu qu'il ne faut pas défendre ce qui n'est pas interdit par la loi, mais dire que c'était une chose toute simple.

» Il n'y a pas que le malheur qu'il faille respecter, disait M. le ministre des affaires étrangères, il faut respecter aussi d'autres positions. Je crois que quand les moments sont précieux, il y a certaines recommandations qui sont à peu près inutiles. Les courtisans du malheur sont peu nombreux ; c'est dans la prospérité qu'on en a toujours assez, pour ne pas dire trop.

» M. le ministre a dit une chose à laquelle nous devons tous applaudir, c'est que, lorsque le duc de Bordeaux a été dans les différentes cours, le Gouvernement a signifié qu'il ne convenait pas qu'il fût reçu comme souverain. On lui a répondu que cela était tout simple, et qu'on ne pouvait pas recevoir le duc de Bordeaux en souverain, puisqu'il n'était pas souverain. Mais on n'a pas obtenu, et ceci est de bon goût de la part des puissances qui l'on refusé, que M. le duc de Bordeaux ne fût pas reçu dans les autres cours de l'Europe. Il y avait droit par sa naissance. M. le duc de Bordeaux a perdu la couronne ; je ne lui souhaite pas de la reprendre ; les révolutions sont toujours un malheur ; mais enfin la tempête qui l'a précipité du trône ne lui a pas enlevé la qualité d'aîné de la maison de Bourbon, la plus ancienne et la plus glorieuse maison qui ait jamais été sur un trône. J'applaudis à tous les hommages de respect et de reconnaissance qu'on a pu et pourra lui rendre.

» La reine d'Angleterre a témoigné, dit-on, de la sympathie à notre Gouvernement en ne recevant pas M. le duc de Bordeaux. Eh bien, je suis très-fâché qu'on ait demandé à la souveraine de l'Angleterre cette marque de cordiale entente, d'amitié sincère ; je suis

persuadé qu'il en aura coûté à son noble caractère et à ses sentiments personnels, d'acquiescer à cette demande de mesquine rancune.

» Je partage entièrement la quiétude de M. le ministre des affaires étrangères, je ne crois pas qu'aujourd'hui il soit au pouvoir d'un homme et de quelques hommes de faire une révolution contre toute une nation. Aussi fallait-il laisser bien tranquille le voyage sentimental, il ne fallait pas lui donner tant d'importance et il fallait éviter de servir comme on l'a fait ceux qui l'ont entrepris, beaucoup par un sentiment louable, quelques-uns probablement pour faire parler d'eux : votre démonstration fera le contraire de ce que vous vouliez.

» M. le ministre a dit avec grande raison, et nous ne saurions le répéter trop haut, qu'il n'y a pas besoin d'avoir prêté serment pour être lié à son pays, pour ne pouvoir se permettre une démarche qui lui soit hostile. Cela est très-vrai. La question n'est donc pas là; ne la mettons pas sur ce terrain, qui n'existe pas: la question est de savoir si, oui ou non, on a manqué à un serment tacite, inné, lorsqu'on a été en pays étranger. Eh bien, si jamais un voyage fut permis, assurément c'est celui-là; car, où a-t-on été? A Londres, Messieurs. Mais qu'est-ce que Londres? C'est la capitale d'un puissant empire, soumis au sceptre d'une souveraine dont le gouvernement et le nôtre sont dans la plus cordiale entente, et qui, elle, personnellement, est liée de la plus sincère amitié avec notre souverain. Il n'y a donc aucun inconvénient à aller à Londres, surtout avec un passe-port bien en règle, qui donne au Gouvernement le moyen de savoir où l'on est allé, et jusqu'à un certain point, ce qu'on y est allé faire ; car on y est tout naturellement observé.

» Puisque nous parlons de voyages (On rit), peut-être serait-il bien d'établir certaines comparaisons entre certain voyage qu'on n'a pas incriminé et que je regarde, moi, comme très-coupable de la part de certains hommes, et l'autre qui a été incriminé et contre lequel peu s'en faut qu'on ne vous demande des poursuites; car, ne vous y trompez pas, c'est là qu'on veut arriver. Tout à l'heure, M. le ministre des affaires étrangères vous l'a laissé entendre. C'est ainsi qu'on arrivera à des lois de tendance, à une loi des suspects. (Réclamations.) Messieurs, vous savez ce que ces lois peuvent devenir dans le temps des passions populaires, aussi dans les mains d'un pouvoir qui parfois abuse. (Nouvelles réclamations.) Messieurs, je n'ai pas la prétention de vous apprendre que les au-

teurs de la loi des suspects ont été guillotinés en vertu de la loi des suspects.

» Je viens établir, Messieurs, que le voyage à Londres est tout à fait innocent, si l'on veut, je dirai sentimental, et bien plus sentimental que celui de Gand, qu'on a ainsi appelé. Le voyage de Gand fut entrepris en temps de guerre; quand on se rendait à Gand on allait en pays ennemi, on se rendait près d'un souverain qu'on disait alors légitime, et qui, selon moi, ne l'était plus, parce que, selon moi, hors de la frontière il n'y a pas de légitimité, encore moins de souveraineté.

» C'était en temps de guerre, Messieurs, et quelques jours après avait lieu la bataille de Waterloo, de funeste mémoire; les armées ennemies allaient marcher sur Paris, s'en emparer, comme vous le savez, le dépouiller, en enlever en un seul jour des trésors apportés de toutes les parties de l'Europe, sillonnée par nos armées victorieuses pendant quinze ans.

» Eh bien! ce voyage-là n'a pas été incriminé. On l'a anéanti, si je puis m'exprimer ainsi, en l'appelant: voyage sentimental. C'est là le nom que je voudrais voir donner au voyage de Londres, non pas pour le ridiculiser, loin de moi cette pensée, mais pour faire qu'on n'en parle plus.

» M. le duc de Bordeaux voyageait comme duc de Bordeaux, uniquement comme duc de Bordeaux, ou comte de Chambord, peu importe. Cela est si vrai qu'il y aurait plusieurs personnes dans cette enceinte qui pourraient dire que des personnes qu'elles connaissent beaucoup ayant voulu par courtoisie, m'a-t-on dit, je n'y suis pas allé, prendre, vis-à-vis de M. le duc de Bordeaux, certaines manières, comme on fait à Bourges vis-à-vis de don Carlos, M. le duc de Bordeaux ne l'a point permis, et a refusé de recevoir aucun des hommages qui ne se rendent qu'à la royauté. S'il l'a fait, comme on me l'a assuré, c'est de très-bon goût et d'une haute prudence; il a prouvé de la sagesse, plus de sagesse qu'on n'en accorde en général aux princes malheureux; c'est qu'il a reçu de bons conseils. Et quand tout à l'heure on a murmuré sur un nom qui est une des grandes gloires de la France, qui est porté par un homme qui s'est rendu à Londres, on peut être certain que là il ne s'est rien dit, il ne s'est rien fait... (Rumeurs.)

» Je parle de M. de Chateaubriand, que tous les partis respectent, auquel tous les partis rendent hommage. Il ne s'est rien fait, dis-je, que de bien et de national. Oui, Messieurs, M. de Chateaubriand ne s'associera jamais à aucune mesure qui porterait

atteinte aux intérêts de son pays. Il a certainement regretté la branche aînée, mais certainement aussi il ne conseillerait jamais la guerre civile.

» Et si l'on me dit que M. de Chateaubriand a suivi Louis XVIII à Gand, et si l'on en conclut qu'il peut être mauvais citoyen, je dirai que M. le ministre des affaires étrangères est aussi allé à Gand. Je dirai de plus, que les personnes qui sont allées auprès du duc de Bordeaux étaient même moins engagées que certaines personnes qui se sont rendues auprès de Louis XVIII, à Gand, car parmi ces personnes, les faits peuvent être cités, si on voulait je les citerais, il s'en trouvait qui avaient signé l'acte additionnel. Ces personnes ne devinrent légitimistes, elles ne se passionnèrent pour les libertés à aller chercher en pays ennemi, que par colère d'une destitution. Ces personnes ne se rendirent à Gand, pour donner de bons conseils à la légitimité, qu'après avoir été ramenées à l'amour de la légitimité par une destitution.

» Je ne veux pas prolonger ce débat. Je demande une seule chose : c'est que la Chambre comprenne bien que quand on cherche à obtenir d'elle une phrase pour rappeler à la religion du serment, ce n'est pas en vue de la religion du serment qu'on lui fait cette demande-là, c'est dans un tout autre but. Je l'ai dit tout à l'heure, et je le répète, c'est pour placer un jalon qui conduira à des lois préventives, c'est pour déposer dans notre adresse un germe que féconderont les fortifications, et d'où naîtra une nouvelle loi des suspects. (Murmures.)

» Eh bien, vous savez ce qui est advenu de la loi des suspects? Chacun s'en est servi tour à tour, et, comme je vous l'ai dit, ceux qui l'ont faite ont été guillotinés en vertu de la loi des suspects. Ne donnez pas les moyens de créer une arme dont on se servira aujourd'hui pour vous protéger, dit-on; demain ce sera contre vous. La révolution dure depuis cinquante ans; elle n'est pas achevée. »

La discussion à laquelle le marquis de Boissy se livra dans les séances des 4 et 5 mars 1844, à propos du projet de loi relatif au règlement définitif du budget de 1841, n'a pas cette verve et cette hauteur. C'est une discussion matérielle, technique, hérissée de chiffres, dominée comme toujours et inspirée par le grief et le vœu qui le portaient à éplucher impitoyablement et à chicaner, prodigue pour la construction et l'orne-

ment, avare pour tout le reste, en dépenses de la marine dont le mystère et les abus sont la grande plaie budgétaire de la fin du règne de Louis-Philippe : le grief du droit de visite, chaque année incriminé et maudit par lui, et le vœu de voir notre flotte égale, sinon supérieure, à celle de l'Angleterre.

Nous nous bornerons à remarquer, à propos d'une contradiction du baron Dupin, cet éloge flatteur, car le marquis n'en était pas prodigue, décerné à un des hommes qui sont encore l'honneur du Sénat français : « M. le baron Dupin, dont on peut dire qu'il sait presque tout, et qui est une de nos gloires. »

Nous ne manquerons pas de noter pourtant les allusions incidentes, mais passionnées, faites par le marquis de Boissy à cette affaire de Tahiti, à la prise de possession de l'île par l'amiral Dupetit-Thouars et au désaveu de cet amiral, nouveau gage humiliant donné à l'entente cordiale, au mépris des susceptibilités de l'opinion.

M. de Boissy ne pouvait songer à renouveler une discussion qui, provoquée par une interpellation de M. de Carné à la Chambre des députés (29 février) s'était terminée, après d'assez longs et vifs débats, par un vote de confiance en faveur du cabinet. Mais il saisissait cette occasion de protester contre cette confiance, et de faire encore une de ces prédictions, vengeresses du patriotisme français, qui, il aimait à le dire plus que ses auditeurs à le reconnaître, s'étaient toujours réalisées.

« Tout à l'heure on a parlé de Tahiti. Je m'abstiendrai de revenir sur cet objet; seulement je répondrai à ce que vient de dire M. le ministre de la marine, qu'il n'est personne de nous qui voulût reconnaître pour des juges loyaux et intègres des juges qui condamneraient sans entendre, qui rendraient des arrêts sans avoir examiné les pièces du procès.

» Quand hier j'appelais l'attention sur l'événement du jour, c'est que cet événement est, selon moi, grand, immense, plein d'avenir, un événement que je ne crains pas de qualifier de calamiteux pour

le pays et même peut-être pour la dynastie. (Marques d'improbation.)

» **M. le président.** Je rappellerai l'orateur aux convenances. L'expression qu'il vient de laisser échapper est tout à fait contraire à l'ordre.

» La discussion sur Tahiti a pris déjà un long développement. Vous avez entendu M. le ministre de la marine déclarer que le Gouvernement serait prêt à répondre lorsque la Chambre serait saisie d'une discussion directe. A l'occasion des comptes de 1841 assez de développements ont été donnés à cette question incidente. J'invite l'orateur à ne pas insister sur cette question, qui me paraît épuisée, quant à présent.

» **M. le marquis de Boissy.** Mon intention n'est pas d'insister sur l'incident. Je voulais seulement protester contre les suites d'une campagne qui certainement n'a point été entreprise sans instructions, et dont le succès est désavoué, renié par ceux-là qui devraient en accepter les conséquences.

» Je ne soutiens donc pas, quant à présent, que ce fait est calamiteux ; mais je le crois formement : je désire me tromper ; mais, à cet égard, permettez-moi de dire que je ne me suis pas trompé souvent dans cette enceinte. (Rires et exclamations.)

» Je crois que M. le général Dejean m'interrompt?

» **M. le président.** Pas d'interpellation, monsieur de Boissy, je vous en prie.

» **M. le marquis de Boissy.** Oui, je le répète, parce que l'événement a justifié ce que j'annonçais dans cette enceinte ; j'ai été assez heureux pour ne pas me tromper souvent.

» Ayez la bonté de vous souvenir, Messieurs, que lorsque j'ai appelé Espartero bourreau, j'ai le premier annoncé sa chute. (Nouveau mouvement.)

» **M. le président.** L'honorable orateur a oublié, je crois, que dans cette occasion il a été rappelé aux convenances. Je le prie de nouveau de s'abstenir de ces digressions, et surtout de qualifications de cette nature.

» **M. le marquis de Boissy.** La discussion doit finir, je le comprends. On ne veut pas qu'il soit question de la situation du pays. J'attends les réponses de M. le ministre de la marine. Je demande la permission de résumer mes questions afin de rendre plus facile la tâche que sans doute il voudra remplir.

» J'ai demandé des explications sur la brutalité déployée à l'égard d'un de nos navires marchands ; sur les instructions données à nos croiseurs ; sur la question de savoir si elles ont été données

en commun; j'appelle encore ses explications sur toutes les inexactitudes que j'ai signalées et que je maintiens. »

A la séance du 30 mars 1844, le marquis de Boissy prit plusieurs fois la parole dans la discussion du projet de loi sur la police de la chasse, à propos surtout de cet article 30, réservant, au profit des propriétés de la couronne, un privilége qu'il trouvait abusif, dangereux, impopulaire, et qu'il critiquait avec une liberté à la fois aristocratique et républicaine. Nous ne résisterons pas au plaisir de marquer par l'extrait suivant le caractère de cette harangue.

« Quant au convenances dont on parle tant, et sur lesquelles on revient sans cesse, moi aussi je les invoquerai, et je dirai, sans crainte d'être démenti intérieurement par un seul de vous, qu'il eût été plus convenable, plus politique, de garder le même silence qu'avait gardé la couronne, la couronne qui n'avait pas demandé cette exception qui lui sera dommageable, j'en ai l'intime conviction, si vous la lui accordez.

» Je dis qu'il serait fâcheux de la lui accorder, parce que, en définitive, cette exception ne peut lui procurer aucun avantage, ou ne peut lui procurer qu'un avantage minime, tandis qu'elle aura très-certainement de grands inconvénients. J'évite de m'expliquer plus longuement sur ce sujet, qui doit être bien compris malgré ma réserve, ou plutôt à cause même de ma réserve. Que la Chambre me permette de rappeler à son souvenir un fait au sujet de la chasse : c'est combien l'exercice de chasse a été fâcheux pour un gouvernement qui n'est plus; je rappellerai aussi au souvenir de la Chambre qu'à l'époque et sous le gouvernement dont je parle, des plaintes quotidiennes s'élevaient contre l'exercice de ce droit de chasse par le roi Charles X. Rappelons-nous-le, rappelons-nous aussi quelle arme puissante les plaintes contre ce droit de chasse ont mise aux mains du parti qui a triomphé. (Murmures.)

» Messieurs, je ne voudrais pas... (Aux voix! aux voix!) Messieurs, j'ai la parole, avez-vous la bonté de vous en souvenir?

» Je ne voudrais pas abuser des moments de la Chambre. Ce-

pendant il y a encore quelques observations essentielles à lui soumettre, et je demande la permission de le faire.

» Dans tous les partis, même dans le parti monarchique, il y a des ultra. Eh bien! je ne suis pas un ultra. Je l'ai été en 1814 et 1815, alors que j'étais sans expérience; depuis, deux révolutions m'ont appris que les ultra, par leur aveuglement, renversent les trônes beaucoup plus sûrement, beaucoup plus promptement que leurs ennemis par des attaques incessantes. Je ne suis donc pas ultra, je ne le serai plus jamais; je suis et serai toujours monarchique, quel que soit le monarque qui soit sur le trône. Qu'il s'agisse un jour d'attacher un beau fleuron à la couronne, vous, qui vous croyez plus monarchiques que moi, vous me verrez alors un des premiers et des plus persévérants pour fixer à la couronne ce fleuron de manière à ce qu'il ne puisse en être détaché, de manière à ce qu'il résiste aux tempêtes.

» Je ne veux pas donner un droit de chasse en vertu de certains usages qu'on invoque et qu'on ne cite pas, en vertu d'une législation qui garde le silence, et par conséquent dira tout ce qu'on voudra lui faire dire. Je ne veux pas donner à la couronne un droit mesquin, inutile, qui lui fera des ennemis, en disant que c'est une chose essentielle à sa splendeur. J'ai plus haute idée de la couronne de France. Je veux pour la royauté tout ce qui doit contribuer à son éclat, à sa gloire; mais je ne veux rien de ce qui doit contribuer à faire crier contre elle, à lui aliéner les cœurs.

» Eh bien! je ne crains pas de le dire, si nous faisons aujourd'hui une loi de privilége, comme le privilége n'est plus dans nos mœurs, il sera discuté fortement et avec aigreur. Ce que j'aurais désiré, c'est qu'on eût imité la prudence dont la couronne elle-même avait donné l'exemple, dont elle avait fait preuve.

» Je suis persuadé que la couronne, dont on peut toujours parler, regrette qu'on ait présenté en son nom une disposition qui va être vivement discutée. C'est un grand malheur, dans le temps où nous sommes, de faire discuter, même à faux, un intérêt particulier mis en présence de l'intérêt général; il eût été plus politique de montrer la couronne préférant l'intérêt général au sien particulier. »

La discussion de l'interpellation de Carné et celle des fonds secrets avaient vidé provisoirement, à la Chambre des députés,

la question des affaires de Tahiti, de la lutte d'influence religieuse et politique qui n'avait pas tardé à placer la reine Pomaré entre des rivalités tour à tour prépondérantes, et enfin du conflit suscité par le missionnaire et consul anglais Pritchard, qui avait provoqué le changement du protectorat institué par le traité du 9 septembre 1842 en une prise de possession pure et simple. L'amiral Dupetit-Thouars avait été désavoué, et la série de nos tergiversations et de nos concessions, politiques peut-être, mais certainement impopulaires, à l'entente cordiale, ne faisait que commencer, pour s'aggraver et s'embourber dans de bien autres témoignages d'orgueilleuse faiblesse.

La discusion générale des fonds secrets fournit à la Chambre des Pairs l'occasion de ranimer pour son compte un débat épuisé successivement à l'autre Chambre, du 29 février au 20 mars, par deux discussions suivies de deux votes favorables au cabinet. Le 15 avril, M. de la Moskowa et M. de la Redorte ouvrirent le feu de l'opposition, et le 16 et le 17 avril le marquis de Boissy fit à son tour parler la poudre de sa pétulante parole.

Le prince de la Moskowa avait énergiquement peint les fluctuations de ce ministère, placé continuellement « entre la peur de la majorité et la peur de l'étranger. » M. de Boissy appuya ses reproches et répéta qu'il considérait le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars comme une véritable calamité, « ca» lamité pour l'honneur du pays, calamité pour nos intérêts, » et calamité peut-être, comme je l'ai dit et le dis de nou» veau, pour la dynastie. » Il traita d'ailleurs la question avec plus de verve et d'esprit que d'autorité, s'attachant surtout à ridiculiser, suivant la mode française, des adversaires qu'on avait trop grandis, et esquissant, aux rires de la Chambre, un portrait quelque peu caricaturisé de ce trop fameux Pritchard, « l'homme le plus important de l'île, celui qui cumulait toutes » les fonctions auprès de la reine Pomaré..... toutes..... sans » exception. »

Après trois jours de débats, souvent détournés de leur objet par des discussions et des passions secondaires, la loi des fonds secrets fut votée par 184 voix contre 18.

Une question plus essentielle, plus élevée et qui mettait en jeu les considérations sociales, politiques, littéraires et morales les plus dignes d'occuper l'attention d'une grande assemblée, la discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire fournit au marquis de Boissy l'occasion de se présenter sous un jour original et nouveau.

D'abord hostile à la liberté de l'enseignement, et partisan du monopole, du moins du privilége universitaire, il se déclara loyalement et franchement converti par les débats à l'opinion contraire, et se montra, avec des arguments et des mots qui n'étaient qu'à lui, son champion d'autant plus énergique et plus désintéressé qu'il cédait ouvertement à l'influence même de la réflexion et de la raison.

Le projet de loi présenté en accomplissement d'une prescription de la Charte de 1830 et qui cherchait à concilier et contrariait, en les unissant d'un nœud importun quoique relâché, les nécessités de l'instruction publique avec les aspirations non moins légitimes, dans certaines limites, de la liberté d'enseignement, était l'œuvre et prétendait à être le chef-d'œuvre de M. Villemain.

Le 12 avril, M. le duc de Broglie présenta à la Chambre des Pairs, au nom de l'unanimité de la commission, son rapport, qui sembla inspiré par l'impartialité la plus éclairée. Mais il est difficile, même au pouvoir le plus assuré de sa main, de tenir la balance exacte entre les droits et les devoirs, et surtout les prétentions souvent contraires de l'Église et de l'État. Et dès le 22 avril, la discussion fut ouverte par un discours de M. Cousin, apologétique de l'Université nationale, dont l'éloge et même le nom avaient été oubliés à dessein, selon lui, par le noble rapporteur.

Nous ne voulons pas analyser cette grande discussion, une des plus belles du temps, où les plus illustres chefs parlemen-

taires donnèrent comme de simples soldats, et où une mêlée héroïque heurta les éloquences si diverses des Cousin (qui prit à lui seul la séance du 22 avril), des baron Charles Dupin, des Alexis de Saint-Priest (23 avril), des Rossi (24 avril), des Beugnot, des Guizot, des Montalembert, des Portalis, des Villemain, des Passy, des Viennet, des Broglie, des Turgot, des Ségur-Lamoignon, des Montalivet, des Séguier, des Barante, des Barthe, des Pelet de la Lozère. La discussion générale avait duré huit jours, durant lesquels les nobles adversaires, champions de l'Église ou de l'État, avaient frappé parfois plus fort que juste, mais durant lesquels aussi, du choc de la contradiction entre des intelligences d'élite, avaient jailli, au profit de l'éternelle vérité, de brillantes étincelles.

C'est le 29 avril que, pour faire diversion à ces graves objets, et dérider un peu une assemblée au col depuis sept jours tendu vers les plus hautes cimes de la pensée, le marquis de Boissy vint donner, avec une bonne humeur pleine de bon sens, à ses collègues étonnés, le spectacle inattendu d'une palinodie sincère, abjurer le dieu universitaire adoré jusque-là, et, nouveau Paul illuminé sur le chemin de Damas, fournir à l'ardent Montalembert l'hommage d'une conversion due à l'influence de son éloquence et de son amitié. On devine, à cette amende honorable, d'une humilité ironique, la grimace du camp abandonné, et la joie attendrie des défenseurs de la liberté de l'enseignement, heureux et fiers d'ouvrir à un si franc déserteur, à un allié si utile dans l'escarmouche, leurs rangs fatigués.

Nous ne voulons fixer que par quelques courts extraits la physionomie originale de cette séance à surprises du 29 avril 1844.

« J'ai demandé la parole dans le cours de la discussion, parce que, avant qu'elle s'ouvrît, j'avais annoncé que mon projet n'était

point d'y prendre part, et que j'avais répondu que je voterais pour l'Université contre la liberté d'enseignement.

» Dans le cours de la discussion, mon opinion a changé complétement (Ah! ah!); et comme je ne veux dans aucun cas laisser à qui que ce soit le plus léger doute sur les motifs qui me font, non pas promettre positivement, car on ne peut pas promettre avant la discussion, mais dire que je voterai d'une manière, et qu'ensuite je voterai d'une autre manière, je tiens à expliquer à la Chambre les raisons qui m'ont déterminé, et à ne laisser à qui que ce soit le droit, en apparence, de pouvoir suspecter la sincérité de mes déclarations antérieures à la discussion.

» Au point où en est arrivée la discussion, je n'entrerai pas dans l'examen des divers systèmes qui ont été successivement présentés.

» Messieurs, dans tout ce grave et long débat, il est question de liberté religieuse! Le mot de jésuite a été prononcé bien souvent, et le sera encore dans tout le cours de la discussion.

» Je ne suis pas jésuite (On rit); je ne suis ni jésuite de Fribourg, ni jésuite du canapé (Nouveaux rires); je ne suis jésuite d'aucune espèce, et c'est pour cela que je viens réclamer contre l'emploi de deux mots qui ont été prononcés, et dont les jésuites, non de Fribourg mais du canapé, ne manqueraient pas de tirer une conséquence que je veux prévenir. Nous venons d'entendre M. le ministre de l'instruction publique conclure et donner pour preuve de la légalité du conseil de l'instruction publique, que le conseil royal avait été cité dans une loi. Tenons-nous sur nos gardes contre les jésuites.... du canapé.

» L'Université, Messieurs, n'est ni un des grands corps de l'Etat, ni une institution légalement établie. Ce fait a été démontré tout à l'heure victorieusement; je comptais le faire : c'est sous ce point de vue que j'avais principalement étudié la question. Si plus tard on revient sur la question, je demanderai la permission de la traiter, les décrets impériaux d'une main, la charte de l'autre.

» On a reproché au clergé d'user avec ardeur de toutes nos libertés. Je ne sais pas jusqu'à quel point ce reproche est fondé et permis; je ne sais même s'il est politique; je ne le crois pas; et pour moi je désire que le clergé use de la liberté, ne fût-ce que pour s'y habituer, car s'il s'y habitue, la liberté deviendra pour lui une nécessité; alors il la soutiendrait, si tant est que déjà il ne la soutienne et se sente la velléité de l'attaquer quelquefois.

» Messieurs, c'est comme catholique que je parle : je suis catholique, bon catholique, sans ostentation, sans respect humain, ayant le courage de ma religion tout aussi bien que celui de moi

opinion. A ce titre, je dois repousser une assertion de M. le ministre des affaires étrangères. Selon lui, nos enfants auraient besoin d'être façonnés d'abord par des laïques pour arriver à recevoir l'éducation religieuse. Dans notre simplicité catholique, nous aurions cru que c'était tout le contraire. Peut-être est-ce une découverte de la philosophie du jour. Toutefois nous ne l'admettons pas sans réserve, et nous pensons que beaucoup de catholiques feront comme nous.

» On nous a accusés, je dis nous, car j'ai changé d'opinion, et je le dis bien haut pour qu'on ne m'en fasse pas un crime en arrière, de demander le monopole. Eh bien, c'est une de ces accusations banales auxquelles vouloir répondre est du temps perdu; car c'est parler où à des sourds, ou à des gens de mauvaise foi; le clergé, une fois pour toutes, vrai, sincère, ne veut ni ne demande de monopole; ceux qui le veulent, ceux qui le demandent ce sont nos adversaires, auxquels manque le courage de dire franchement ce qu'ils veulent. Quelle est la question? Où est la question? La question est entre *l'éducation* et *l'instruction*.

» Eh bien, l'éducation, comme l'a dit un des princes de l'Université, ne se donne que par la famille.

» L'instruction peut être très-bonne dans les colléges, personne ne le conteste, personne ne disputera à l'Université, non pas le monopole, mais le droit de donner l'instruction; mais si personne ne lui conteste ce droit, d'un autre côté, elle doit y laisser participer tous ceux qui veulent, comme elle-même, dispenser l'instruction après avoir fait loyalement la preuve qu'ils sont capables d'instruire. »

M. de Boissy n'apportait pas à ses nouveaux, non amis, mais alliés l'appui d'une diversion indifférente ni d'un inutile renfort. Car, avec l'ardeur des troupes fraîches, et l'émulation des nouveaux venus, il se jeta par deux fois dans la discussion partielle, porta son drapeau récent comme l'ancien au plus fort de la mêlée, et ne contribua pas peu à retarder la difficile victoire de la majorité, à laquelle fut disputée, du 30 avril au 4 mai, la redoute de l'art. 1^er^, qui commandait toute la loi.

Le 2 mai, le marquis de Boissy s'attaquait à M. Cousin lui-même, et, tout en rendant hommage au talent de l'apôtre de l'éclectisme, criblait l'enseignement de la philosophie d'un

plein carquois de citations malignes, finement décochées, et la dernière empruntée à M. Cousin lui-même, présent et confus. Il ne s'agissait là que de démontrer le caractère anti-chrétien de l'enseignement philosophique du temps. Pour son caractère anti-social, il s'excusait de la démonstration sur la nécessité de ménager la pudeur publique :

« Messieurs, j'ai dit que l'enseignement de la philosophie était souvent anti-social. Je vous demande la permission de ne pas en fournir la preuve, parce que nous ne sommes pas seulement entre hommes, et que, par cette raison, qui sera appréciée, nous ne devons pas faire ici l'éloge de la communauté des femmes. (On rit.) »

Le 6 et le 7 mai, M. de Boissy était encore sur la brèche, le 6 pour un fait personnel, le 7 pour appuyer le vœu libéral d'une hospitalité aussi large que possible accordée en France, non-seulement en vue de l'éducation de leurs compatriotes, mais des Français eux-mêmes, aux professeurs étrangers. L'explication personnelle a une valeur biographique.

« **M. de Boissy.** — Je demande la parole pour un fait personnel.

» Quand M. le comte de Montalivet me fit l'honneur de me répondre, il m'avait mal compris. Il m'avait attribué des pensées et des paroles qui n'étaient pas les miennes. Il a dit que j'avais fait remarquer avec complaisance que jamais je n'avais été l'élève de l'Université. Il a commis une erreur que je tiens à signaler; j'ai été élève de l'Université, j'ai été pendant quatre ans avec 5 ou 600 camarades dans un des colléges de Paris les plus renommés pour ses succès et sa discipline sévère.

» Je n'en ai pas parlé avec dédain; j'aurais pu en parler avec douleur en me rappelant le passé, avec crainte en pensant à l'avenir : je ne l'ai pas fait. »

Voici maintenant la déclaration libérale et hospitalière.

« Nous recevons beaucoup d'étrangers; nous avons intérêt à marier tous les peuples ensemble. (On rit.) Il faut que les Anglais trouvent la possibilité de faire élever en France leurs enfants par des Anglais; il faut que les Allemands puissent confier leurs enfants à des Allemands; il faut en un mot que l'étranger retrouve en quelque sorte son pays en France; comme par les chemins de fer on communique pour le commerce, il faut que les peuples communiquent entre eux par l'éducation; il faut que par elle nous puissions réunir les peuples, et arriver à ce but auquel nous tendons. »

Le 9 mai, le marquis de Boissy intervint encore en faveur de l'amendement du duc d'Harcourt, corrigeant ce que la déclaration, exigée à l'art. 4 de la loi, de tout chef d'établissement secondaire, qu'il n'appartenait à aucune des congrégations religieuses non reconnues par la loi (et alors proscrites par l'opinion), semblait avoir d'inusité et de vexatoire à plus d'un bon esprit et à plus d'un cœur généreux. La discussion, on le devine, porta presque exclusivement sur les jésuites, dont le comte de Montalembert fit un éloge passionné, que MM. Ch. Dupin, Bourdeau et Passy ne purent réfuter que dans ses excès, car, si comme corps ecclésiastique ou politique il peut y avoir à reprendre à l'organisation trop passive et aux ambitions trop mondaines de l'ordre des jésuites, il faut lui rendre, avec Voltaire, avec Diderot, avec Frédéric, pour ne pas parler des témoignages plus nombreux de ses amis et nous borner aux ennemis, cette justice d'avoir été, avant l'Université, le corps enseignant et éducateur par excellence.

M. Guizot prit part à cette discussion pour la ramener sur le terrain, qui n'est pas toujours si impartial qu'il le semble, de la légalité. Enfin M. Portalis se leva et l'amendement fut écarté, sur cette opinion décisive, à une grande majorité, malgré les efforts de M. de Boissy, dont nous ne voulons que fixer, par quelques déclarations à lui empruntés, la trace.

« Je viens appuyer l'amendement de M. le duc d'Harcourt. Mais

le débat hier s'est élevé si haut que je crois ne pas faire une chose inutile en essayant de le ramener vers son point de départ. M. le duc d'Harcourt disait qu'il n'était pas partisan des congrégations, que leur temps était passé. Je suis complétement de son avis, et j'ajoute, car il faut ici, et pour le dehors, une déclaration claire et nette, que je ne suis pas jésuite.

» Je dis donc, et sans hésiter, que je ne désire pas le retour de l'ordre des jésuites; mais je le dis aussi, je ne crains pas le retour de quelques individus appelés jésuites. Je crois que si l'ordre a été banni, justement banni, l'esprit actuel, la civilisation ne veulent pas qu'on étende aux individus une proscription prononcée contre une congrégation qui, pour dire vrai, n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était autrefois.

» Nous avons un exemple récent qui doit militer en faveur de l'opinion que je viens d'exprimer. On a banni la légitimité tout récemment, Messieurs, on n'a pas banni les légitimistes, pas même dernièrement quand on a fait beaucoup de bruit, tant de bruit à leur sujet; soit dit en passant, je ne crois pas que cela ait tourné contre eux. Eh bien, il en sera aujourd'hui de même à l'égard des jésuites, le bruit qu'on fait aujourd'hui contre eux produira un effet qui leur profitera au lieu de leur nuire.

» Hier, on a présenté longuement et magnifiquement l'histoire des jésuites pour et contre. J'éviterai de rentrer dans l'énumération des phases diverses par lesquelles ils sont passés. Je demande la permission de parler brièvement affaires.

» On demande un serment, ou du moins on demande une déclaration qui serait une espèce de serment, pour appeler les choses par leur nom. Eh bien, de deux choses l'une : ou l'on croit que les jésuites sont ce qu'on dit qu'ils sont, c'est-à-dire faisant des restrictions mentales, et alors la reconnaissance qu'on leur demande ne reconnaît rien, aux yeux même de ceux qui l'exigent. Si, au contraire, on admet qu'ils sont autre chose, il faut reconnaître qu'ils ne peuvent, parce qu'ils ne le doivent pas, agir contrairement aux lois du pays, auxquelles ils n'ont pas besoin de prêter serment pour être astreints.

» Un mot, Messieurs, pour finir.

» Il n'est pas inutile de dire au cabinet : « Vous vous perdez. » Il faut, si on le pense, savoir lui dire qu'il est imprudent de montrer la cause qui se plaide aujourd'hui comme intimement liée à une cause plus grande, celle de la révolution, et de déclarer que si le parti qui est repoussé revenait en France, la révolution de Juillet périrait.

» Non, Messieurs ; les jésuites comme individus et la révolution de Juillet peuvent vivre ensemble, il est dangereux et impolitique de représenter l'une comme ne pouvant exister si l'autre n'est persécutée.

» C'est ainsi, quand on est tellement exclusif, qu'on jette dans le camp opposé des hommes qui n'avaient pas envie d'y aller, et qui n'y passent que par nécessité, que parce qu'on ne leur permet pas de rester en dehors. Je ne voudrais pas voir le Gouvernement partager de la sorte la France en deux camps, mettre de son autorité privée, d'un côté les jésuites, et de l'autre ceux qui désirent conserver ce qui est. Tous, nous voulons, par intérêt, qu'il n'y ait pas de révolution nouvelle, mais tous nous voulons aussi ne pas être placés à telle ou telle extrémité, sans qu'on nous laisse le choix d'une place intermédiaire. Nous demandons une liberté sage, qui ne soit pas de la licence mais la liberté promise ; et, par conséquent, due. Peut-être, cette liberté a-t-elle été imprudemment promise, mais promise, elle ne peut être déniée, car nul n'a le droit de retirer sa promesse avant qu'on l'en dégage. Je vote pour l'amendement qui est la conséquence de l'art. 69. »

L'infatigable pair, qui faisait à lui seul la besogne de tout un groupe politique, se trouva encore à la rescousse, à propos des détails partiels de la loi, aux séances des 10, 15, 17 et 20 mai.

Enfin, après une discussion de vingt-sept jours, exemple, modèle, reproche pour plus d'une des délibérations superficielles et écourtées des hautes assemblées actuelles, l'ensemble du projet de loi sur l'enseignement secondaire fut voté par 85 boules blanches contre 51 boules noires, et adopté (24 mai 1844).

Le 10 juin, le projet de loi, tel qu'il avait été amendé par la Chambre des pairs, fut déposé sur le bureau de la Chambre des députés, qui renvoya la discussion à la session suivante, après avoir attesté son sentiment par le choix de ses commissaires, et encore plus par celui du rapporteur de la commission (17 et 25 juin). Le 13 juillet, la Chambre entendait la

lecture de ce rapport de M. Thiers, modèle d'impartialité, de lucidité, de bon sens.

L'année 1844 n'est pas moins féconde en événements extérieurs importants qu'en brillants travaux parlementaires, et le marquis de Boissy, observateur loyal et inquiet de notre politique étrangère, ne pouvait laisser passer, sans ajouter aux témoignages de sa patriotique sollicitude pour l'honneur et les intérêts du pays, des incidents tels que l'arrestation et l'expulsion du missionnaire Pritchard à Tahiti, les vives représailles opposés aux agressions des Marocains soulevés par les intrigues d'Abd-el-Kader, et la glorieuse leçon du bombardement de Tanger et de Mogador et de la bataille d'Isly. Cette double manifestation de la susceptibilité et de la force nationales avait valu au gouvernement, qui semblait s'affranchir ainsi des servitudes de l'alliance anglaise, un regain de popularité qu'il s'empressa de perdre par une série de mesures trop humblement réparatrices, désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars en Océanie, désaveu de M. d'Aubigny en Afrique, indemnité Pritchard, voyage du roi en Angleterre, résignation au droit de visite.

Tous ces sacrifices faits à la religion, ou plutôt à la superstition de la paix, toutes ces rançons payées par le ministère pour se faire pardonner nos succès par l'orgueil anglais offensé, ne purent se réaliser qu'aux dépens de la fierté nationale surexcitée et qui reçut, en cette année fatale 1844, une blessure implacable.

Le marquis de Boissy était de ceux qui devaient ressentir le plus douloureusement le contre-coup des fautes de cette politique pusillanime et contradictoire, et s'en venger, au moins en s'en plaignant. Et il n'y manqua pas, comme on peut le voir par ses interpellations du 10 juillet et son discours sur la pétition de don Carlos.

Quelques fragments donneront l'idée nécessaire de son attitude et de ses opinions en ces deux circonstances.

Voici le *thème* du discours du marquis de Boissy, dans la séance du 10 juillet 1844.

« M. le ministre vient de nous adresser le reproche de faire de la politique de conversation; il se trompe, nous ne venons pas faire ici de politique de conversation; nous venons faire de la politique de tribune. La Chambre a entendu les paroles très-nettes de M. le ministre des affaires étrangères, déclarant qu'il considérerait comme une preuve de mauvais vouloir l'envoi par l'Angleterre, sur les côtes du Maroc, de forces supérieures à celles du Gouvernement français.

» Messieurs, l'autre jour j'ai été repris dans cette enceinte, quand je disais qu'il arriverait des journaux hier. Je me trompais, il ne devait en arriver qu'aujourd'hui; il en est effectivement arrivé ce matin; ils ne disent rien; mais heureusement il est arrivé des lettres qui nous apprennent que dans la séance du 8, sir Robert Peel (je reviendrai tout à l'heure sur ses paroles, parce que, quoi qu'en ait dit M. le ministre des affaires étrangères, les paroles de sir Robert Peel ne peuvent être considérées comme n'ayant aucune gravité), dans la séance du 8, sir Robert Peel, interpellé sur une démarche qu'aurait faite le Gouvernement français pour obtenir de l'Espagne le droit de traverser une partie de son territoire, a dit qu'il ignorait s'il y avait eu refus de la part de l'Espagne, et il ajoutait avec netteté, que des forces navales suffisantes seraient envoyées sur les côtes de Maroc. Toutefois, il le faut remarquer, à la manière dont s'est exprimé le premier ministre sur le premier point, on voit qu'il n'a pas voulu s'expliquer, qu'il veut pouvoir, plus tôt ou plus tard, reconnaître ou contester le fait, selon ses convenances et dans l'intérêt de sa position.

» Sur le second, au sujet des forces britanniques à envoyer contre, à l'encontre ou en présence, comme on voudra, des forces commandées par M. le prince de Joinville, il est net, catégorique, ses paroles n'admettent pas le doute, ne permettent point l'incertitude. Ainsi, d'une part, il disait ignorer une chose, ne pouvoir se prononcer sur la question de savoir si l'empereur de Maroc avait refusé la médiation de l'Angleterre, n'ayant pas reçu de dépêches officielles; d'autre part, il assurait en finissant, que le gouvernement anglais aurait des forces navales suffisantes dans la Méditerranée, ce qui veut dire, Messieurs, comme vous le savez, des forces supérieures. (On rit.) »

Le marquis de Boissy terminait ce discours en ces termes :

« Je n'insisterai pas sur les contradictions malheureuses qui se trouvent sans cesse entre le langage des deux ministres de France et d'Angleterre, mais je demanderai si, par exemple, la question du droit de visite n'est pas résolue (Murmures). Des murmures, Messieurs ! je ne fais pas la demande à la légère. Dans le parlement d'Angleterre (permettez-nous, à nous qui lisons toujours ses débats, d'en parler quelquefois), lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères, a été complimenté par un membre de l'opposition sur la fin des négociations relatives au droit de visite.

» Je demande, et je demanderai encore d'autres fois si on ne me répond pas aujourd'hui, s'il est vrai que la négociation relative au droit de visite ait été menée à fin. En d'autres termes, est-il exact, comme cela a été avancé dans le parlement d'Angleterre, qu'il n'y ait plus à négocier sur le droit de visite, attendu que cette question est réglée ?

» **M. le ministre des affaires étrangères.** Je n'ai rien à dire quant à présent à ce sujet.

» **M. le marquis de Boissy.** Je n'ai pas entendu la réponse de M. le ministre.

» **M. le chancelier.** M. le ministre dit qu'il n'a rien à dire quant à présent.

» **M. le marquis de Boissy.** C'est bien plus commode. »

Sur la question des traitements équivoques infligés à don Carlos, interné et surveillé à Bourges, l'orateur, dans la même séance du 10 juillet, n'était pas moins catégorique.

« Je n'examinerai pas la question de savoir si don Carlos est roi légitime ou non. Cela m'est complétement indifférent. Légitimité, illégitimité, aujourd'hui pour moi, ce sont des mots vides de sens. A mon sens, il n'y a de rois que les rois qui règnent ; en fait de rois, tout ce qui est passé ce n'est rien pour moi, tout ce qui est à venir je ne le connais pas ; peu importe !

» Il y a ici une question très-grave, non pas de légitimité, je me suis prononcé sur la valeur qu'elle a à mes yeux, mais de *légalité*. Je ne viens pas demander que don Carlos soit mis en liberté, je

suis trop gouvernemental pour cela; je ne viens pas demander que le Gouvernement cesse d'être informé de tout ce qu'il fait et même de ce qu'il pense, s'il peut le savoir; mais je viens demander qu'on observe à son égard toutes les convenances et qu'un petit-fils de Louis XIV ne soit pas traité..., je vais me servir d'une expression qui paraîtra un peu dure mais qui est vraie, ne soit pas traité avec indignité. (Réclamation au banc des ministres.) »

A la séance du 15 juillet 1844, le marquis de Boissy interpellait le cabinet sur des plaintes signées d'un Montmorency, à propos de visites domiciliaires et de perquisitions abusives qui soulevaient l'énergique expression de son indignation contre la violation en général de cette liberté individuelle dont il fut toujours l'inflexible défenseur. A la séance du 16 juillet, il profitait de la discussion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires sollicités en faveur de l'Algérie pour provoquer des explications sur ce grief déjà ancien, mais souvent ravivé par un patriotisme ombrageux, de la dispense d'*exequatur* d'un vice-consul anglais, et des subterfuges diplomatiques où il croyait toujours voir un refus déguisé de reconnaître des droits glorieusement acquis au prix du sang français.

Le 25 juillet, le marquis appuyait le renvoi au gouvernement d'une pétition protestant contre le monopole du chemin de fer de Rouen, et l'obstacle d'un pont entravant la liberté de la navigation, et son importune mais salutaire et légitime concurrence.

Le 27, à propos d'un projet de loi relatif au chemin de fer de Strasbourg, il déplorait que la Chambre des pairs, toujours hâtivement et tardivement saisie, dégénérât en une simple Chambre d'enregistrement.

Le 29, il faisait des observations et protestations analogues, en réclamant, en vue d'une étude nécessaire et d'une discussion approfondie, l'ajournement du projet de loi relatif à l'amélioration des ports. Toutes ces propositions témoignaient plus de l'activité du marquis que de son crédit, car elles n'avaient

guère de succès, et il s'en consolait par le plaisir d'avoir raison ou de le croire, ce qui est à peu près la même chose.

Dans la discussion du budget général des dépenses de 1845, le marquis de Boissy se fit entendre non-seulement sur les questions générales, mais presque sur chaque ministère en particulier.

Dans la discussion générale, il se plaignit vivement de la situation faite à la Chambre des pairs, acculée à l'alternative de voter précipitamment la loi sur les chemins de fer, sans avoir le moyen de l'amender, ou d'encourir la responsabilité de l'ajournement de travaux d'utilité publique indispensables aux progrès du commerce, de l'industrie et de la civilisation. Il émit le vœu d'un dédoublement du ministère de la guerre, trop surchargé et compliqué pour les forces d'un seul homme, en deux administrations géminées. Il réclama l'équilibre, toujours promis, jamais tenu, entre les recettes et les dépenses, il déplora l'infériorité de notre marine, et la pusillanimité systématique d'une politique extérieure faite de désaveux.

A propos du budget des cultes, il regretta l'inégalité des conditions du clergé catholique et du clergé dissident.

Le budget des affaires étrangères fut pour lui, comme toujours, l'occasion d'interpellations et de protestations contre le silence opiniâtre de M. Guizot; et l'exposé habituel, trop énergique parfois, de ses griefs et reproches sur les traitements diplomatiques, l'*exquatur* des consuls anglais en Algérie, les abus du droit de visite, lui valut, comme à l'ordinaire, plus d'une marque de dédaigneuse impatience du ministre provoqué. Sur une manifestation de scepticisme à l'endroit des affirmations de M. Guizot et à propos de l'épithète de *vassale* infligée à notre conduite vis-à-vis de l'Angleterre, il encourut la répression d'un double rappel à l'ordre, dont le marquis de Boissy, quand le chancelier, son ennemi intime, consulta la Chambre à cet égard, vota lui-même philosophiquement l'insertion au procès-verbal.

A la séance du 1er août, le marquis de Boissy, à propos de

l'examen du budget du ministère de l'intérieur, s'éleva contre les dépenses de ces fêtes anniversaires de la révolution de juillet, et ces réjouissances trop souvent attristées par des accidents presque inévitables.

La tirade ne manque ni de hardiesse ni d'éloquence :

« Cette dépense des orphelins m'amène tout naturellement à parler d'un événement que je déplore, que tout le monde a déploré, et sur lequel il serait bon que des paroles officielles calmassent de vives inquiétudes répandues dans le pays : je veux parler des malheurs, des grands malheurs arrivés avant-hier. Ceci, je le voudrais du moins, devrait engager à ne plus perpétuer par des fêtes, mais seulement par des secours et des charités, le souvenir des événements de juillet, qui, après un certain nombre d'années, dix ans par exemple, auraient dû ne plus être fêtés : une année on avait discontinué de le faire, on avait eu raison ; c'était une occasion à saisir ; on a eu tort de la manquer. Messieurs, il y a à Paris une place qui paraît réprouvée, maudite : c'est cette place sur laquelle du sang doit incessamment couler, du sang du peuple dans les réjouissances, du sang de rois dans les grandes calamités. C'est la place Louis XV ! Aussi ne voudrais-je plus que l'on continuât à choisir, pour y donner des fêtes, cette place maudite et qui porte malheur, qui est de mauvais augure ; je fais des vœux pour que la nouvelle leçon d'avant-hier ne soit pas perdue, et qu'on profite de cette circonstance pour appuyer la demande qui a été faite que les fonds votés jusqu'à présent pour ces réjouissances révolutionnaires, soient désormais employés à secourir des malheureux, à leur porter à domicile ce dont ils sentent incessamment le besoin, du pain. De cette manière on ferait bénir un souvenir qui appellerait des bénédictions, au lieu de ce qui souvent n'est que de l'indifférence, pour ne pas dire plus.

» Pour mon compte, je déplore de voir le Gouvernement persister dans l'idée de perpétuer un souvenir dangereux à entretenir. Je ne demande assurément pas mieux que l'on conserve ce souvenir, mais par la stabilité de ce qui a été fait, et non par des incitations à le détruire, et je ne voudrais point qu'on rallumât ainsi chaque année, comme des illuminations, ce souvenir révolutionnaire, par cela dangereux, souvenir qui assurément n'est pas dans les idées conservatrices du ministère, qui n'existe pas moins. De l'avis de tout le monde, de tous ceux du moins qui osent le dire, il est dangereux de célébrer sans cesse un anniversaire qui, en définitive, reporte toujours la pensée sur le moment et sur les choses. Il est dangereux de représenter continuellement le succès comme justifiant toutes les révolutions. C'est un fait incontestable, mais

il ne faut pas l'enseigner. On dit que la révolution a fondé l'ordre. Messieurs, toute révolution qui a duré a fondé l'ordre ; le désordre, l'anarchie ne peuvent être que transitoires. C'est toujours une mauvaise politique pour les gouvernements d'inciter aux révolutions. Je l'ai déjà dit, et je le répète, oui, il est d'un mauvais exemple, il est d'une mauvaise politique de fêter sans cesse un succès populaire.

» Je suis loin d'attaquer la révolution de juillet ; elle est faite, il la faut maintenir. (Murmures.)

» **M. le général baron Gourgaud.** C'est trop fort!

» **M. le marquis de Boissy.** M. le général Gourgaud me dit: C'est trop fort ! Je ne comprends pas son observation. »

Ce « c'est trop fort ! » qui eût été peut-être mieux placé dans une autre bouche que celle du compagnon de Napoléon Ier, attira la foudre présidentielle, et fut le signal d'un troisième rappel à l'ordre, qui n'empêche pas l'imperturbable orateur, à propos du budget de la guerre et de l'Algérie, de s'exposer à un quatrième qui lui fut épargné, sans doute pour ne pas trop banaliser une sanction évidemment impuissante sur un homme blasé aux tempêtes, et dont il valait mieux laisser errer, la bride sur le cou, l'indomptable parole, que de lui fournir l'occasion d'un mors aux dents.

Dans la séance du 2 août 1844, à propos de la discussion du projet de loi relatif aux réfugiés, le marquis de Boissy saisissait avec empressement une nouvelle occasion de prendre, au point de vue, non des principes mais des faits, la défense de Don Carlos, traité indignement selon lui, d'exprimer sa défiance vis-à-vis des réfugiés étrangers, son regret de voir les frais d'une onéreuse et dangereuse hospitalité consacrés de préférence aux souffrances nationales, dont on n'épargnait pas assez la jalousie.

Dans la même séance, à propos du projet de loi relatif aux crédits proposés pour le département de la marine, il renouvelait les vœux et les griefs patriotiques qui pour lui dominaient cette question : il protestait contre le désordre et l'irrégularité de la comptabilité maritime, le groupement décevant de chiffres destinés à faire croire à une activité et à une pro-

duction qui n'existaient pas; à propos du droit de visite, dont la suppression était devenue un des cris de l'opposition électorale et de la conscience du pays, et dont le maintien dépopularisait la dynastie, à propos surtout des événements de Tahiti, de l'arrestation et de l'expulsion du missionnaire-consul Pritchard, qui passionnaient en ce moment l'opinion en Angleterre et provoquaient, à la Chambre des communes, des interpellations que notre ministre attendait résigné, avec son offre d'indemnité en poche, le défenseur des susceptibilités nationales et des patriotiques colères essayait en vain de battre le tambour martial et d'électriser le cabinet.

On devait répondre, en battant la chamade, à l'Angleterre montrant des dents, alors que c'est en battant la charge que le marquis de Boissy voulait qu'on lui répondît. Mais le léopard anglais avait des griffes, et notre coq gaulois, sans bec et sans ergots, n'était plus qu'un chapon à l'engrais.

Aussi, quand le 3 août, le marquis de Boissy demanda à interpeller le ministre des affaires étrangères sur les explications données à la Chambre des communes, desquelles il résultait, de la part du ministre anglais, un blâme public de la conduite de nos officiers de marine à Tahiti, et l'annonce d'une demande de réparation du traitement, qualifié d'indigne, infligé au sieur Pritchard; quand le même inutile prophète dénonça avec douleur l'avantage que cette initiative menaçante donnait au cabinet anglais sur le nôtre, quand il peignit avec une généreuse indignation les anxiétés et les colères de la patrie de Napoléon frémissante sous le défi de la patrie d'Hudson Lowe, M. Guizot ne monta à la tribune que pour répondre qu'il ne pouvait répondre, et il ne sortit pas de ce silence, malgré les provocations du vicomte du Bouchage et les reproches du comte Molé lui-même.

Et c'est ainsi qu'un gouvernement, en blessant l'opinion publique et en froissant l'orgueil national, se condamne lui-même à la peine de mort des gouvernements : la Révolution.

Dès la discussion de l'adresse de 1845 (13 janvier 1845), le marquis de Boissy, qui, de déception en déception, est tombé jusqu'au désabusement irréconciliable, dresse l'acte d'accusation de la politique du gouvernement de 1830 et surtout de la coterie gouvernante de 1839, arrivée au pouvoir à la faveur d'une réaction pacifique à laquelle on a tout sacrifié, et dont la fétichique idole a reçu chaque année le tribut d'une humiliation nationale de plus.

Il est impossible de lire avec indifférence ce réquisitoire particulièrement précis, implacablement serré, dont rien n'est livré au hasard, dont aucune maille ne cède, et qui se termine par une menaçante et prophétique péroraison.

Politique extérieure inconstitutionnelle et antinationale, politique intérieure de plus en plus corruptrice et mercenaire : tel est le double chef de ce factum oratoire qui fait date, et dont nous voulons conserver, pour le lecteur, l'exposition saisissante et la nerveuse charpente.

« Je suis donc un de ces méchants, comme vient de les appeler M. le ministre des affaires étrangères, qui s'affligent, qui se plaignent, qui réclament hautement quand il y a un acte d'agression, de violence, d'hostilité, de piraterie de la part des croiseurs anglais contre un bâtiment de commerce, je suis un méchant... Anglais, mais un bon Français.

» Je viens dire tout d'abord que je suivrai de grand cœur le drapeau d'opposition qui vient d'être levé par M. le comte Molé, parce qu'il a expliqué, et la loyauté de M. le comte Molé ne permet pas qu'il en soit autrement, qu'il ne s'agissait pas d'une opposition aux personnes, mais d'une opposition à une politique qu'il trouvait mauvaise, à une politique qui, selon lui, compromet essentiellement les intérêts et la dignité de la France.

» Je serai donc de l'opposition, je suivrai M. le comte Molé, Je le suivrai avec beaucoup d'autres, et suis un de ceux qui lui rendent grâces d'avoir bien voulu nous donner un chef contre le ministère actuel. (Rires et bruits divers.)

» Messieurs, je désire vivement un changement de cabinet. Je désire ardemment un changement de système. Parce que je désire un changement de cabinet, il me faut indiquer quelques-unes des fautes capitales qu'ont faites MM. les ministres actuels ; parce que je désire ardemment un changement de système, il me faut pouvoir rappeler quelques actes impolitiques, inconstitutionnels,

et par conséquent dangereux pour tous, que nous avons à reprocher au système constamment suivi depuis 1830.

» La discussion de l'adresse comporte l'examen de la politique tout entière, sur tous ses points, sous toutes ses faces. La discussion de l'adresse permet une revue rétrospective, sinon de toutes les questions politiques, du moins de ces grands événements, de ces promesses solennelles dont l'exécution loyale ou la violation flagrante ont exercé et sont appelées à exercer encore une influence considérable sur les destinées du pays.

» La vérité sera désormais le régime de la France ! C'est par ces séduisantes paroles que s'inaugurait en 1830, le Gouvernement actuel ; et aujourd'hui l'état normal de ce gouvernement, il faut avoir le courage de le dire, c'est un divorce à peu près permanent avec la vérité.

» N'est-ce pas pour déguiser à sa propre conscience l'immoralité et les dangers de cette situation, pour l'ériger à la hauteur d'un système politique, qu'on répète si souvent, dans certaines régions, que le gouvernement constitutionnel est celui qui vit le plus de mensonges?

» Si cela était, le discours d'ouverture de la session présente pourrait passer pour le chef-d'œuvre du gouvernement constitutionnel.

» Mais à travers ces fictions plus ou moins convenues, ces illusions plus ou moins acceptées, le public d'aujourd'hui, qui n'est pas le public ignorant et crédule d'autrefois, lit sans peine au fond de ces mystères transparents, et facilement, promptement, il aperçoit sous les mots l'évidence et l'éclatante réalité des choses. Par exemple, Messieurs, il doit vous en souvenir, parmi les griefs principaux de la révolution de Juillet contre la Restauration, griefs qui ne sont pas toujours sans fondements, il faut incontestablement placer au premier rang les influences extra-ministérielles qui prédominèrent plus d'une fois dans ce gouvernement, et contribuèrent plus qu'aucune autre cause à le conduire, par une pente fatale, jusqu'aux ordonnances de 1830. On promit alors à la nation, on prit vis-à-vis d'elle l'engagement solennel que ces influences secrètes ne gêneraient plus la marche et le légitime progrès des institutions. On nous promit que nous aurions dans toute sa vérité, dans toute sa sincérité, le gouvernement des majorités, c'est-à-dire, pour appeler les choses par leur nom, le gouvernement du ministère choisi par elles, libre dans son action, indépendant dans sa politique, à condition d'être la représentation de la politique et de la volonté, libres et indépendantes aussi, de ces majorités. Qu'avons-nous vu depuis quatorze années? Est-ce cela? C'est tout le contraire. Je pourrais facilement vous produire des preuves nombreuses ; je me bornerai à quelques faits qui seront suffisants pour montrer à ceux même qui voudraient le moins voir, quelle est sous ce rapport, la distance qui sépare les actes des promesses.

Je rappellerai seulement quatre circonstances où, depuis 1830, des questions sérieuses et officielles ont été engagées entre la France et les puissances étrangères. Je suivrai l'ordre des dates.

» La première, c'est lorsque l'Autriche, contrairement au principe de non-intervention proclamé par la France comme la base et la condition *sine qua non* de ses bons rapports avec le dehors, **envahit** les Légations et Modène, pour intervenir contre des peuples **voisins.** La seconde, lorsque, par des motifs qui seraient eux-mêmes une preuve à l'appui de mon opinion, mais qu'il n'y a pas lieu d'examiner maintenant, une rupture diplomatique entre le Gouvernement français et la Suisse fut sur le point d'allumer entre les deux pays la plus impolitique des guerres. La troisième, dans ces longues et persévérantes négociations sur l'extension et la permanence du droit de visite, poursuivies par les infatigables exigences de l'Angleterre, et qui aboutirent au traité parlementairement avorté de 1840.

» La quatrième enfin, à propos de ce grand ébranlement de l'Orient, où le Gouvernement, en abdiquant toute influence, toute dignité, tout honneur, s'est montré si heureux de son humble rentrée dans le concert européen. C'était certainement là d'immenses et sérieuses questions, les plus orageuses peut-être qu'ait eu à traverser la vie diplomatique de notre établissement nouveau. Dans ces quatre circonstances mémorables et décisives, qu'a fait la France? Dans la première, elle recule devant l'Autriche, mais non par suite d'une délibération, d'une résolution raisonnée du cabinet; il avait pris devant les Chambres et à la face du monde des engagements contraires à sa conduite postérieure. Une dépêche importante et pressée qui sollicitait une réponse immédiate fut cachée trois jours au président du conseil; et, lorsque enfin on fut obligé de la lui communiquer, il ne lui restait plus qu'à se retirer ou à subir le fait accompli. Dans nos démêlés avec la Suisse, des intrigues se nouent, intrigues dans lesquelles la diplomatie française est loin de jouer un rôle glorieux : quand le président du conseil, qui était censé conduire cette affaire, fut appelé à l'expliquer, comment se justifia-t-il? Par l'aveu, par la déclaration à la tribune qu'il n'avait pas tout su.

» Vous avez entendu vous-mêmes, Messieurs, un de nos plus illustres collègues, que le chef de la coalition de 1839 fait chaque matin attaquer si violemment, accuser d'intrigue et d'ambition personnelle, affirmer à son tour, et personne ne l'a contredit, que sa politique avait été engagée malgré lui dans la question du droit de visite, que la signature de l'ambassadeur fut à son insu, et même contrairement à son opinion bien exprimée, apposée au bas d'un protocole qui servit de base au traité plus tard repoussé par les Chambres. Ce ministre, dont on dit aujourd'hui continuer la politique, qu'on appelait alors funeste au pays et pour le trône, est venu lui-même vous révéler le fait.

» Enfin les tristes événements de 1840 éclatent dans le monde; de vives récriminations sont échangées entre les cabinets français et anglais. En France, on se récrie; on y accuse l'Angleterre de déloyauté et même de trahison.

» Messieurs, je ne suis pas *un Anglais bien intentionné*; mais à l'égard de l'Angleterre que j'aime, que j'admire pour son habileté et son patriotisme, je suis juste, loyal comme pour toutes les autres puissances; aussi, je le reconnais, il y avait lieu à accusation, mais non à l'égard de l'Angleterre; la preuve, nous la trouvons dans la réponse de son ministre des affaires étrangères. Lisez les pièces de négociations; on y voit que les dispositions du traité du 15 juillet, ce traité qui a causé tant d'irritation en France, tant il était impolitique et contraire aux intérêts du pays, ne sont pas autre chose qu'une pensée inspirée aux quatre puissances, formulée même par notre ambassadeur, qui était M. le lieutenant général comte Sébastiani. »

Sur les abus de l'administration, qui résument à ses yeux la question intérieure, l'accusateur n'est pas moins affirmatif, le juge n'est pas moins sévère.

« Assez quant à l'extérieur; rentrons à l'intérieur, et voyons ce qu'on y a fait. On y déclarait que ce gouvernement de majorité ne pouvait exister sans la sincérité des élections. Les voix officielles nous disaient : La Restauration est justement tombée, car elle achevait de pervertir les majorités par la corruption individuelle, après avoir altéré, par ses manœuvres et ses intrigues, la vérité du vœu électoral; même M. Guizot, alors ministre de l'intérieur, rédigea sur les élections partielles de 1830, pour ses administrateurs, une circulaire dont les principes et les termes mêmes l'étonneraient, je dirai presque le scandaliseraient aujourd'hui. Eh bien, cette sincérité des élections promise, nul de vous n'y croit, et l'opinion du pays est parfaitement semblable à la vôtre; le pays tout entier sait que l'administration tout entière n'est qu'un vaste filet étendu sur la France pour traîner aux pieds du pouvoir toutes les influences électorales : la vérité, à cet égard, il la faut dire Les arrondissements sont autant de petits filets où les députés disposent souverainement et exclusivement de toutes les faveurs du budget, depuis l'humble aumône de la charité officielle jusqu'aux dons plus magnifiques des ponts, des canaux, des tronçons de chemins de fer; depuis la sous-préfecture, avec sa centralisation locale, jusqu'au modeste bénéfice du bureau de poste et du débit de tabac. Dans les élections il y a corruption de tous genres : là-dessus la conscience publique est unanime, et ce système de corruption électorale est un fait même incontesté; le

budget est devenu le plus irrésistible des agents électoraux. Le pouvoir ne fait plus appel à la conscience et au patriotisme; il n'espère plus rien que de l'égoïsme et de l'intérêt personnel, et l'on a pu citer un collége où 178 électeurs ministériels touchaient par eux ou par leurs familles 177,000 fr. de traitements publics, c'est-à-dire 1,000 fr. de rente par vote dévoué au ministère.

» Si le Gouvernement prétend qu'il n'est pour rien dans ces manœuvres, je citerai des faits, des circulaires; il y est pour tout. Je suis prêt à le prouver.

» Cette absence de toute vérité dans l'application des principes fondamentaux de notre Gouvernement emporte avec elle ses corollaires naturels. Les éléments principaux de son institution étant viciés, on est obligé, pour se soutenir, de se tromper soi-même et de mentir aux faits aussi bien qu'aux principes. En 1830, à propos d'élections, M. le ministre actuel des affaires étrangères disait des élections de la Restauration : « Le temps n'est pas éloigné où la puissance publique, se plaçant entre les intérêts et les consciences, s'efforçait de faire mentir le pays et de le suborner comme un faux témoin. » Que dirait-il du temps actuel s'il n'était pas ministre? Plus bas il ajoutait : « ..... Il faut que les pouvoirs s'honorent pour s'affermir. » Si cette condition est essentielle, croit-il le pouvoir d'aujourd'hui bien affermi? »

Voici la conclusion ou plutôt les conclusions de l'orateur :

« J'ai dit depuis longtemps, je le répète aujourd'hui devant la Chambre, en présence de M. le ministre des affaires étrangères, s'il reste quelque temps encore au pouvoir, peu de temps encore, il sera au Gouvernement de Juillet ce qu'a été au gouvernement de la Restauration son dernier ministre des affaires étrangères.

» Je voterai contre l'adresse qui approuve le cabinet et le système constamment suivi depuis 1830; je me réserve de discuter ceux des paragraphes qui louent MM. les ministres d'une politique qui, selon moi, est anti-nationale, qui porte préjudice à nos intérêts, qui porte atteinte à notre dignité. »

C'est en ces termes que fut close, par le marquis de Boissy, cette dramatique discussion générale de l'adresse, où l'on vit l'ancien président du 15 avril, après quatre années d'un silence absolu, monter à la tribune pour se défendre, c'est-à-dire pour accuser et prendre corps-à-corps la politique de l'administration du 29 octobre, et où il se dit, de part et d'autre, de ces choses qui attestent l'irrémédiable décadence d'un gouvernement et annoncent, comme on dit, le commencement de la fin.

CHAPITRE III

EXEMPLES ET LEÇONS DU RÉGIME PARLEMENTAIRE.

Le comte Molé, chef de l'opposition à la chambre des pairs.—Duel parlementaire et oratoire entre deux premiers ministres. — Extraits du discours de M. Guizot et de la réplique du comte Molé. — Séance du 15 janvier 1845.— Désaffection de la garde nationale. — Séances des 16 et 17 janvier. — L'alliance anglaise et l'alliance russe. — Le voyage de Louis-Philippe en Angleterre. — Les documents parlementaires anglais sur le droit de visite. — Parti qu'en tire M. de Boissy. — Son éloge de l'Angleterre. — Encore les affaires de Tahiti. — Orageuse séance du 6 mars 1845. — Rappel à l'ordre. — Eloquente et patriotique tirade sur la République et l'Empire. — Reproches à la police. — Séance du 7 mars. — M. de Boissy et l'amiral de Mackau. — Hommage rendu à la marine sous Louis XVI et à la politique extérieure sous la Restauration. — La politique de l'*abaissement continu*. — Le parti conservateur. — Discussion du projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris. — *Mea culpâ*. — Citation de Machiavel. — Séance du 15 juillet 1845. — Les pairs de France préfets. — Un mot de M. de Talleyrand. — Discussion générale du projet d'Adresse pour 1846. — Joute d'éloquence entre MM. de Salvandy, Cousin et Beugnot. — M. de Boissy défend la réforme. — Ses prophéties. — Discussion du projet de loi relatif aux dépenses secrètes. — Encore la réforme. — Apostrophe aux murmureurs. — Opinion ancienne et nouvelle sur les subventions à la Presse. — Séance du 15 mai 1846. — Séance du 19 juin 1846. — Abus électoral des récompenses militaires. — Critique des lois de septembre. — Discussion du budget des dépenses pour 1847. — Affaires du Liban. — Pas de prince du sang à la tête de l'armée. — Question indiscrète sur l'indemnité Pritchard. — Séance du 30 juin 1846. — Affaires d'Algérie. — Elections de 1846. — Coalition du centre gauche et de la gauche. — Manifeste de la coalition. — M. Thiers devient l'adversaire du gouvernement personnel. — Session extraordinaire d'août 1846. — Discussion de l'Adresse. — L'attentat de Henry. — Le ministère a trouvé une *chambre introuvable*. — Session ordinaire de 1847. — Complications intérieures. — Inondations, disette, marasme industriel et commercial. — Question extérieure. — Mariages espagnols. — Evénements de Cracovie. — Affaires d'Italie. — Politique anti-nationale du cabinet. — Brèche par où la révolution passera. — Discussion du projet de loi relatif au chapitre de Saint-Denis. — Protestations gallicanes et presque républicaines du marquis de Boissy. — Il se sépare avec éclat dans cette affaire de son ami, M. de Montalembert. — La session *honteuse* de 1847. — La corruption sociale et électorale. — Reproches et griefs du marquis de Boissy. — Interpellation sur les affaires d'Italie. — Impuissance du gouvernement. — Conflit avec M. de Girardin. — Décadence de notre marine, — Malédiction patriotique et prophétique.

Ce fut un beau duel d'éloquence et de cruauté, et qui commence dignement par un chapitre de leçons et d'exemples, que ce combat du prédécesseur et du successeur rivalisant d'ironie, et se jetant l'un à l'autre la flèche empoisonnée de leurs

péroraisons. Et ce fut un curieux spectacle que celui de M. Guizot disant à son adversaire soupçonné d'être son rival, et de donner un chef à l'opposition pour donner un héritier au chef du cabinet :

« Voulez-vous que je vous dise qui compromet l'alliance anglaise, quels sont les hommes vraiment dangereux pour la paix et pour les bons rapports des deux nations? Ce sont d'abord ceux qui, soit à dessein, soit par aveuglement, saisissent tous les incidents, toutes les difficultés, toutes les questions qui s'élèvent entre les deux pays et les grossissent, les enveniment, et volontairement ou sans intention, courent le risque d'en faire sortir entre eux la rupture ou du moins la froideur.

» Voilà les premiers, les véritables compromettеurs, passez-moi le mot, de la paix et de l'alliance anglaise.

» Les seconds sont ceux qui, lorsque de pareilles questions s'élèvent, lorsque l'opposition les grossit et les envenime, accueillent à moitié ou ne repoussent qu'à moitié les attaques et les efforts de l'opposition ; ceux qui, tout en parlant de la bonne politique, de leur amour pour la paix, de leur désir de maintenir de bons rapports avec l'Angleterre, prêtent de loin, de très-loin, très-indirectement, mais enfin prêtent un certain secours, une certaine force aux hommes qui se sont emparés de tous ces incidents, de toutes ces questions, pour éloigner, pour brouiller les deux pays.

» Voilà les vrais compromettеurs de la paix et de l'alliance anglaise ; voilà les hommes qui lui créent de véritables dangers.

» Eh bien, nous combattrons les uns et les autres,

» Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
» Et les autres pour être aux méchants complaisants,
» Et n'avoir pas pour eux ces haines vigoureuses
» Que le vice fait naître aux âmes vertueuses. »

A quoi le comte Molé ripostait en ces termes :

« Cessez de parler des ambitions personnelles qui vous attaquent et dont vous ne pouvez prendre ici l'idée que dans vos propres souvenirs.

» Si vous pouviez juger du fond des cœurs autrement que par le vôtre, vous sauriez mieux les intentions qui m'animent et les motifs qui m'ont décidé à signaler au pays les embarras que vous lui avez donnés.

» Vous m'avez jeté une sorte de défi. Vous avez cru que je ne vous dirais pas ce que je pensais de votre politique; eh bien, je vous l'ai dit en toute confiance et avec une profonde conviction; en finissant, je le répète, les questions si graves que vous croyez ou que vous dites terminées, sont encore toutes vives; elles se produiront encore plus d'une fois au sein des Chambres et elles vous donneront encore, croyez-moi, de mauvais moments. Surmontez-les, réussissez, c'est ce que je demande, et permettez-moi de dire les gros mots : ce n'est pas votre place que j'ambitionne; ce que je voudrais, c'est que vous puissiez tirer la France des difficultés qu'elle vous doit..... »

Dans la séance du 15 janvier 1845, le nouvel et indiscipliné volontaire du comte Molé faisait une de ses incursions ordinaires à travers la politique intérieure et extérieure, à propos des progrès, moins triomphants, il est vrai, à son avis, que selon le discours du trône, du commerce et de l'industrie nationale.

Dans cette pointe aventureuse qui dérangeait quelque peu les combinaisons stratégiques de son chef et l'obligeait à se détourner, de crainte de recevoir le ricochet des coups destinés à ses adversaires (dans sa *furia francese*, le marquis confondait parfois amis et ennemis et tirait sur ses propres troupes), M. de Boissy releva surtout deux fautes, deux griefs, le manque de protection à nos nationaux à l'étranger, à Montévideo par exemple, et à l'intérieur l'absence de confiance dans la garde nationale.

« Le commerce a besoin de la plus grande confiance. Il faut, pour que le commerce prospère, non pas seulement dans le présent, mais aussi dans l'avenir, il faut réciprocité de confiance entre le pouvoir et le pays, entre le pays et le pouvoir. Eh bien, non-seulement il n'y a pas réciprocité de confiance entre le pouvoir et le pays, mais il y a absence complète de confiance, même il y a défiance réciproque et bien profonde! Je dis qu'il y a défiance réciproque. Et, en effet, Messieurs, que se passe-t il depuis plusieurs années? C'est que tout ce que fait le pouvoir depuis plusieurs années est suspect au pays; c'est que le pays est suspect au pouvoir.

» Je demanderai si, en effet, et nous en gémissons tous, si, depuis plusieurs années, le pouvoir ose se trouver, se mettre en présence de la garde nationale. Je demanderai si, partout où il y a possibilité de dissoudre une garde nationale, cette garde nationale n'est pas frappée de dissolution. Je demanderai si, malgré la prescription formelle de la loi, aucune garde nationale dissoute a été réorganisée. Mais, pour Paris qui est le centre, et qui dirige un peu la France, c'est bien plus évident et bien plus frappant encore. A Paris, avant le ministère actuel, et même à ses débuts, le Roi passait des revues de garde nationale, et pouvait entendre crier : Vive le Roi! On ne craignait pas de se trouver dans les rangs de la garde nationale ; et là, au milieu de cette garde nationale si dévouée, si intelligente, le Roi entendait crier : Vive le Roi! Maintenant, non-seulement le pouvoir ne réunit pas la garde nationale, mais il se cache d'elle, il la fuit, il l'éloigne ; s'il y a une solennité qui rappelle d'anciens triomphes par des triomphes nouveaux, la garde nationale en est exclue. »

Le 16 et le 17 janvier, le marquis de Boissy remontait encore à la tribune et non impunément, comme on va le voir, pour les autres ni pour lui-même. Le traité de Mogador, ses avantages stériles et ses inconvénients réels, les attaques contre notre marine et le prince de Joinville, son digne chef, prodiguées par la presse et les réunions anglaises, enfin les sacrifices faits à cette décevante alliance, payée de l'humiliation non-seulement de la nation, mais de la couronne elle-même : tels furent les points successivement abordés et quelque peu pris d'assaut par le pétulant censeur.

« Messieurs, tout à l'heure, M. de Broglie paraissait mettre en doute que les ministres actuels auraient des successeurs. (On rit.) Ils en auront, gardez-vous d'en douter, et le plus tôt, à mon sens, sera le mieux. (Nouveaux rires.)

» Il ne vous a pas échappé, Messieurs, que le système de MM. les ministres et de leurs amis est de faire peur, ils voudraient ne point être seuls à trembler toujours. Le premier jour, quand M. le ministre des affaires étrangères nous appelait des compromettеurs et des méchants, on voulait nous faire peur de l'anarchie ; hier,

on voulait nous faire peur de la guerre ; aujourd'hui on essaye de nous faire peur des conquêtes.

» Eh bien, Messieurs, de toutes ces peurs aucune n'est fondée, celle des conquêtes moins encore que les deux autres.

» On vient de nous parler beaucoup, de s'étendre habilement sur l'utilité de l'alliance anglaise ; et l'on nous a dit : Il faut, pour qu'une alliance soit utile et durable, qu'il y ait réciprocité de besoins, qu'il y ait beaucoup de points de contact, des intérêts communs. Je crois qu'on doit retourner cet argument, et dire, au contraire, que pour qu'une alliance soit utile et durable, il faut qu'il y ait peu de points de contact, qu'il faut des intérêts différents et qui ne se contrarient pas. La raison en est simple ; là où il y a des points de contact nombreux, des intérêts qui sont les mêmes, il y a forcément des rivalités qui amènent des inimitiés, qui amènent la rupture de l'alliance.

» Sous ce rapport donc, loin de croire que l'alliance intime avec l'Angleterre est utile et doit être durable, je suis de ceux qui pensent qu'il faut l'alliance anglaise, c'est-à-dire être en relations pacifiques avec l'Angleterre, et non pas comme nous y sommes ; l'alliance qu'il nous faut, c'est l'alliance russe (Hilarité) ; parce qu'avec la Russie, nous n'avons pas de points de contact aussi fréquents ; parce que, comme le disait M. le duc de Broglie, les navires français et russes se rencontrent rarement ; en un mot, parce que nous n'avons pas les mêmes intérêts, et, par conséquent, point les mêmes causes de froissement, de collisions qui finissent par amener la guerre.

» Messieurs, on nous parle sans cesse, et M. le duc de Broglie vient de le faire, de sacrifices qu'il faut savoir faire pour maintenir l'alliance anglaise, des sacrifices pour conserver la paix. Mon Dieu ! je sais bien qu'il faut en faire ; mais pourquoi donc l'Angleterre, qui a besoin aussi de la paix, autant, si ce n'est plus que nous, pourquoi ne fait-elle aucun sacrifice ? pourquoi n'y a-t-il pas réciprocité ? pourquoi est-ce toujours la France qui donne et ne reçoit jamais ? pourquoi est-ce toujours son tour de céder ? Je voudrais que MM. les ministres me l'apprissent ; j'avoue que je ne le sais pas. Hier, mon noble ami le prince de la Moskowa a fait au cabinet un reproche très-fondé, celui de n'avoir pas retiré du traité de Mogador tout ce qu'il en pouvait, ou plutôt tout ce qu'il en devait attendre ; il lui reprochait, avec toute raison, d'avoir cédé à l'Angleterre sur tous les points. Ce reproche, M. le prince de la Moskowa n'est pas le seul à le faire, il est dans presque toutes les bouches ; je ne crains pas de dire que le pays tout entier

l'adresse au ministère, et j'ajoute qu'il l'adresse avec toute raison, car jamais reproche n'a été aussi fondé, aussi mérité.

» Je me résume en faisant une dernière observation.

» Je voterai contre ce paragraphe parce qu'il loue, autant qu'il est possible de le faire, la politique ministérielle ; parce qu'il engage la Chambre dans une voie mauvaise, et la lie d'avance à ce que fera, s'il reste au pouvoir, *un ministère qui, selon moi, perd le pays, et plus que cela.* »

A propos du paragraphe de l'adresse qui faisait allusion au voyage de Louis-Philippe en Angleterre et à l'accueil qu'avait reçu cette visite pacificatrice, expiatoire, l'orateur s'exprimait avec une mâle verdeur :

« Le paragraphe qu'on propose de voter parle de deux voyages ; deux voyages, qu'on me permette de le dire, qui ne devaient pas être mis sur la même ligne. Le voyage de la reine d'Angleterre était un voyage en quelque sorte privé ; le voyage du roi a été élevé au rang d'un événement politique ; entre souverains les visites se rendent, mais elles se rendent exactement telles qu'elles ont été reçues ; et à tous égards, c'est un reproche que nous devons, je crois, faire au ministère, d'avoir donné plus qu'il n'avait reçu. (Murmures.)

» Messieurs, j'entends des murmures. Je supplie ceux qui ne partagent pas mes opinions d'avoir la bonté, au lieu de murmurer, de me combattre ; ce serait plus digne d'eux et de moi. Les murmures, Messieurs, ne devraient jamais être entendus dans cette enceinte ; des murmures, cela ressemble à des lettres anonymes. (Mouvement.) Oui, Messieurs, à des lettres anonymes, et j'en fais le même cas.

» Messieurs, nos relations avec la Grande-Bretagne doivent être, dit on, perpétuellement bonnes, ou du moins très-longtemps bonnes, à cause des deux voyages. Je crois que les deux voyages n'y feront rien, et que dans tous les cas, nous avions le droit d'attendre mieux que ce qui est arrivé du voyage du roi à Windsor. Si nous en croyons les chuchotements des amis de MM. les ministres, on en a rapporté la promesse que des commissaires seraient nommés pour rechercher s'il y a un moyen de suppléer à l'exercice du droit de visite.

» D'abord je demanderai une chose, non pour obtenir une réponse, mais pour que plus tard la question soit reproduite. Je demanderai de quelle date est le consentement de l'Angleterre à la nomination future des commissaires. Si cette date est très-récente, deux choses apparaîtront : l'une, que cette concession, qui ne concède rien, puisqu'elle n'admet même pas le principe, aurait été faite pour la discussion de l'adresse, et très-probablement n'irait pas au delà de cette discussion ; l'autre, qu'il a fallu deux ans pour arriver à convenir qu'on nommera des commissaires.

» J'aurais voulu, je l'avoue, qu'on rapportât d'Angleterre l'abrogation des traités du droit de visite, et non le consentement à la nomination d'une commission mixte pour le droit de visite. C'est une question, permettez-moi de le dire, qui n'est pas connue. (On rit.) On l'a dite usée. Eh bien, que ceux qui parlent ainsi, qui disent la question épuisée, me répondent à cette question : Ont-ils lu tous les documents anglais produits par le ministère anglais au Parlement ? S'ils ne les ont pas lus, je suis autorisé à leur dire qu'ils ne connaissent pas la question, qu'ils ne s'en doutent pas. »

C'est armé de ces documents parlementaires anglais, trop peu connus en effet, et trop souvent encore négligés, que le marquis de Boissy, après le double triomphe, disputé vivement, de l'ajournement et du maintien de la parole sur une matière dépendant d'un paragraphe voté, entamait sa lutte du lendemain, et cette campagne de représailles à boulet rouge contre le droit de visite et les avaries infligées à nos bâtiments par les croiseurs anglais.

Nous n'insisterons pas sur une analyse qui n'aurait qu'un intérêt rétrospectif, et nous ne raconterons pas, d'après leur défenseur et leur vengeur, les mésaventures de nos batiments maltraités, le *Marabout*, la *Curieuse*, le *Luis d'Albuquerque*.

Cette application vexatoire d'un traité toujours invoqué contre nous, jamais exécuté en notre faveur, fournissait, comme on pense, matière à d'amples épanchements de bile contre cette entente cordiale dont nos ministres ne maintenaient les nœuds

qu'au moyen des sacrifices anti-patriotiques, récompensés par les applaudissements de ce triomphant voyage d'outre-Manche, auquel répondaient les murmures de l'impopularité française.

Cette haine de l'alliance anglaise, encore excitée par l'impertinence flegmatique des dépêches de lord Aberdeen, poussait le marquis jusqu'aux antipodes, et lui faisait préconiser sérieusement cette paradoxale alliance avec la Russie d'un peuple destiné à ressusciter la Pologne.

Le marquis croyait ou feignait à merveille de croire à la réalisation de son vœu à cet égard, et le répétait sans s'offenser des rires de la grave assemblée.

« Quand j'ai parlé de la Russie, vous m'avez fait l'honneur de rire (nouveaux rires). De telle sorte que pour une question qui n'est pas traitée dans le sens de la majorité on est interrompu; que pour une autre il y a des rires. Mais n'importe, rire n'est pas raisonner, encore moins convaincre. On peut rire de l'alliance russe, elle n'est pas moins la plus naturelle pour la France, et elle finira par avoir lieu. »

Ce n'est pas que le marquis s'avisât de faire fi de l'alliance anglaise en elle-même; il ne la détestait pour la France que parce qu'on la rendait odieuse à son orgueil comme un joug, et parce qu'elle n'était pas payée de retour dans cette liaison dont elle supportait tous les inconvénients, et abandonnait à son égoïste amie tous les profits. Aussi un juste et magnifique éloge de l'Angleterre se mêlait-il aux critiques de son admirateur et de son ennemi :

« Je voulais parler du voyage; j'aurais dit que, comme fait politique dont le ministre est responsable, je ne l'approuvais pas; j'aurais dit qu'à mon sens il n'y avait pas prudence à compter, pour maintenir la paix, sur des applaudissements qui ont enivré,

mais que je déplore du fond de mon cœur, dont je suis honteux pour mon pays. Par contre, j'ai été fier pour un prince français des calomnies et des injures qui lui ont été prodiguées; pour les intérêts de mon pays, pour la dignité du pouvoir, je regrette que des ministres français aient reçu en Angleterre les honneurs du triomphe. Je connais l'Angleterre aussi bien qu'aucun des membres de cette chambre, je connais beaucoup d'Anglais, j'en vois beaucoup, je passe ma vie avec eux. (On rit.)

» Je sais que l'Angleterre est une nation puissante, intelligente, généreuse, magnifique et patriotique; soyez-en certains, elle ne récompense que ceux qui la servent bien, elle ne donne pas à ceux dont elle n'a pas reçu ou dont elle n'attend rien; elle a raison.

» Je répète ici ce que pense toute la France, ce que presque toute la France dit : c'est qu'il est honteux et déplorable pour le pays de voir tant d'applaudissements prodigués à nos ministres en Angleterre, surtout après ce qui venait de se passer, après les concessions de toutes sortes que nous venions de faire.

» Puisqu'on a parlé d'amitié, qu'il me soit permis de dire qu'il y a ici anachronisme. Nous ne sommes plus aux temps où les affections, où les antipathies des souverains avaient de l'importance, où elles exerçaient de l'influence sur les peuples. Aujourd'hui, ni l'amitié, ni le sentiment contraire des souverains n'engagent les nations, heureusement; car nous ne sommes pas en bonne intelligence avec tous les souverains de l'Europe, et, grâce à Dieu, nous ne sommes pas moins en paix avec tous; paix que nous désirons autant que le cabinet, seulement nous la voulons par des moyens différents. »

On pense bien que l'orateur ne laissait pas passer l'occasion d'envenimer un peu le grief encore saignant de Tahiti, et du dernier tribut, honteux selon lui, payé au culte idolâtre de la paix.

« Je ne parlerai pas, mais je regrette qu'on n'en ait pas parlé. de Tahiti. C'est un grand dommage pour le pays et la chambre. Je veux parler de choses plus récentes, du blâme infligé au com-

mandant d'Aubigny. Ce blâme évidemment n'était pas dans l'esprit, dans l'opinion de MM. les ministres. Cela est si vrai que vous trouvez dans les dépêches qu'en conseil du Roi on a reconnu que ce qui avait été fait avait dû l'être.

» En conseil du Roi on a reconnu que le sieur Pritchard avait été l'instigateur permanent de la révolte, et qu'il n'avait cessé pendant une année de compromettre le salut de notre établissement, la vie de nos soldats.

» Je demande s'il est possible que la chambre reconnaisse qu'il y a là une position digne et forte. Je demande s'il est possible, quand il s'agit de donner une indemnité à celui qui a fait tuer 117 de nos soldats, que la chambre trouve qu'il y a là force et dignité.

» Je n'ai qu'un mot à dire sur cette indemnité, c'est que j'espère qu'il ne se trouvera pas un ministre en France qui ose proposer de souiller le budget du pays par une indemnité semblable; s'il est indispensable de la trouver, il faut la puiser à une source digne de l'égout où elle doit tomber (Murmures.) Demande-t-on que j'explique plus clairement ma pensée, veut-on que je précise? je suis tout prêt à le faire. Un mot, un murmure, et je parle.

» Je dis qu'il n'y a pas là, de la part d'une nation telle que la France, de la force et de la dignité. Mais il y a un autre fait : pourquoi donc le ministère a-t-il gardé le silence, non pas sur les actes d'un homme rentré dans la vie privée, mais sur les actes d'un commandant des forces britanniques, sur les distributions faites par lui d'armes et de munitions de guerre aux sauvages nos ennemis, pour s'en servir contre nous? Ne pas oser réclamer contre de tels actes, est-ce là de la force, de la dignité? Non assurément, et alors je dis qu'il ne serait pas digne de la chambre de reconnaître qu'il y a lieu de se taire, et qu'on fait bien d'accorder une indemnité.

» Est-ce de la force et de la dignité, quand nous avons des embarras sérieux sur plusieurs points, de ne pas oser y avoir nos ambassadeurs? Précisons pour être mieux compris.

» Au moment où il s'agissait de la paix ou de la guerre entre la France et l'Angleterre, et qu'on ne dise pas qu'on n'a pas été près de la guerre, vous avez vu une dépêche de M. le comte de Jarnac qui la représentait comme imminente; au moment où il s'agissait de la paix ou de la guerre entre la France et l'Angleterre, nous n'avions pas à Londres notre ambassadeur. Ne croyez pas qu'il n'ait pas demandé à y retourner; il l'a de-

mandé, et l'on n'a pas voulu qu'il y retournât: on a craint des représentations. Je demande si c'est là de la force et de la dignité? »

Le 6 mars 1845, dans la discussion propice des fonds secrets, le marquis de Boissy renouvelait l'expression de ses griefs et de ses reproches, et essayait, en vain, de provoquer ce vote de congé à un ministère obstiné à rester.

Ce jour-là d'ailleurs, laissant au ministre des affaires étrangères un repos mérité, ou respectant malgré lui son absence, l'orateur cherchait noise, et chantait pouille au ministre de l'intérieur et au garde des sceaux, et finissait par s'en prendre au général Colbert, puis au général Gourgaud, qui n'en pouvait mais, et avec lequel, à propos d'une interruption, il engageait un dialogue aigre-doux qui tournait à l'altercation. Ce jour-là, la mouche le piquait, et la moutarde, comme on dit vulgairement, lui montait vite au nez. Cette séance avait cependant commencé sous les auspices de la plus belle humeur, et avait été déridée dès l'abord par ce plaisant défi jeté aux interrupteurs :

« Je suis charmé d'être interrompu; j'ai l'honneur d'avertir ceux qui m'interrompent que cela ne me fait absolument rien, si ce n'est de me fournir l'occasion de me reposer. (On rit.) »

Soudain l'orage provoqué par le reproche fait au ministère de tenir en suspicion la garde nationale, cette garde nationale modèle, éclatait, et la tempête, entretenue par de difficiles allusions à la cause mystérieuse qui maintenait quand même au cabinet la majorité dans une haute assemblée non héréditaire, et où siégeaient, sur 280 membres, 151 fonctionnaires ou salariés de l'État, faisait, sur le dialogue

énergique engagé entre le général Gourgaud et l'orateur, crever le coup de tonnerre d'un rappel à l'ordre, demandé et infligé par la Chambre elle-même, au belliqueux perturbateur de ce lieu pacifique.

Excité par ce coup de fouet, l'orateur devenait éloquent, et ses humoristiques boutades faisaient place à la large et patriotique tirade qui suit :

« J'aborde l'exposé des motifs du projet de loi, et vais justifier mon vote de non-confiance dans le cabinet.

» Voici comment s'exprime le cabinet, et je regrette, en répétant ses propres paroles, de porter ainsi un jugement sévère contre tous les cabinets qui l'ont précédé ; je regrette moi, enfant obscur de la Restauration, d'avoir à défendre la République et l'Empire ; je regrette pour mon pays d'avoir entendu dire qu'il n'y a dans toute l'histoire de France qu'une seule et unique période de quatre années glorieuses pour la France.

» Mais voici comment s'exprime le cabinet :

« Nous ne craignons pas, Messieurs, de soumettre à l'examen » le plus sévère la situation intérieure et extérieure du pays, telle » que l'ont faite les quatre années qui viennent de s'écouler. »

» Maintenant je prie la Chambre d'avoir la bonté de me permettre de lire la phrase qui suit. Ce n'est pas moi qui parle, qui blâme les gouvernements précédents, c'est le ministère qui le fait d'une manière inqualifiable. Voici ces paroles :

« Nous croyons fermement que jamais la France n'a été à l'inté- » rieur plus paisible et plus prospère, à l'extérieur plus influente » et plus considérée. »

» Eh bien, messieurs, je le demande à tous ceux qui sont dans cette enceinte, est-ce qu'il n'y a pas eu, aux temps de la République et de l'Empire, quelques moments où la France a eu autant d'influence à l'extérieur qu'elle en a aujourd'hui ? Je demande si après deux traités fameux, celui de Presbourg et celui de Tilsit par exemple, la France n'avait pas autant de prépondérance en Europe qu'aujourd'hui après la signature du traité de Tanger.

» Messieurs, je n'ai pas servi la République ni l'Empire ; mais

dans cette enceinte il y a soixante-dix ou soixante-douze officiers généraux de terre ou de mer qui ont servi, sinon sous la République, du moins sous l'Empire. Que ne viennent-ils donc défendre, c'est à eux plus qu'à moi à le faire, ces deux grandes époques contre ce que je ne crains pas d'appeler une calomnie, en prétendant que la France de l'Empire, qui a renversé et créé tant de trônes, que la France de la République, qui a lancé à la fois quatorze armées à ses frontières, qui conquérait les limites du Rhin, n'a pas été aussi grande, aussi considérée, aussi influente en Europe que la France du 29 octobre. Ce langage, messieurs, n'est pas d'hommes sérieux, et ne peut être adressé à des hommes sérieux. Le cabinet a à sa tête un des plus glorieux soldats de ces deux époques. Je suis fâché pour lui qu'il ait autorisé à dire en son nom que la France de ces deux époques fameuses était moindre en grandeur, en éclat, en puissance, en prépondérance que celle des quatre dernières années.

» MM. les ministres pensent donc que nous avons perdu le pénible souvenir du traité de 1841, imposé à la France par l'Angleterre, du traité de Tanger, où le cabinet n'a pas osé débarquer un seul soldat, parce que l'Angleterre le lui avait défendu ? »

Après la question de confiance, le marquis traitait la question d'argent, et reprochait à la police de mal faire son métier et de mal gagner son million.

« Quant à la police, qui devrait assurer la tranquillité, la sécurité de Paris, elle est mal faite, ou plutôt elle ne l'est pas du tout ; et le premier à le déplorer, j'en suis bien sûr, c'est l'administrateur habile et consciencieux qui est à la tête de la police.

» Les procès révèlent souvent des choses qu'il est utile de connaître. Par un procès, nous avons appris que sur un million donné pour la police sous le titre de fonds secrets, 19,000 francs seulement avaient été employés pour faire la police que j'appelle police civile par opposition à la police politique, police civile qui devrait veiller à la conservation des propriétés, à la sécurité des citoyens.

» Eh bien, pareille chose, emploi de 19,000 fr., doit sans doute

être reproduite ; la police est parfaitement bien faite contre les sociétés secrètes politiques, mais elle n'est pas faite du tout contre les sociétés secrètes qu'on laisse s'organiser impunément, vivre impunément, quand elles n'ont pour but que d'attenter à la propriété et à la vie des simples citoyens.

» **M. le garde des sceaux.** Tous les jours on arrête des malfaiteurs.

» **M. le marquis de Boissy.** Chaque jour on arrête des malfaiteurs, dit M. le garde des sceaux, mais comment ? Je vais le dire, et cela m'amène à me plaindre, dans l'intérêt de la population parisienne, de certaines arrestations illégales, par cela fâcheuses. Je n'hésite pas à dire que, autant nous applaudirons toujours à des arrestations qui doivent être faites, autant nous blâmerons et déplorerons ces arrestations en masse auxquelles je fais allusion.

» Ainsi, tout récemment, nous avons vu qu'on a porté atteinte à la liberté de 297 individus sur lesquels en définitive il n'y en a que 10 ou 20 de retenus, non pas comme coupables, mais comme pouvant être mis en prévention. Voilà comment on fait la police quand on peut la faire. Ce fait, messieurs, je le dis avec conviction, est déplorable parce qu'il est évident que la police, faite comme elle l'est, au lieu de rassurer, doit donner des inquiétudes aux citoyens paisibles. »

A la séance du 7 mars, c'est la marine qui est sur la sellette, et l'amiral de Mackau y est moins à son aise qu'à son banc de quart, essuyant un feu roulant de questions indiscrètes et de patriotiques reproches, auquel il répond avec une grande infériorité de munitions, d'arguments et de justesse de tir.

C'est par un boulet ramé, et non par un long feu de vieille caronade sentimentale qu'il eût fallu pouvoir répondre à cette âpre mise en cause personnelle, suivant la mise en accusation du ministère entier, et surtout du ministère des affaires étrangères et de celui de l'intérieur, l'un recherchant les applaudissements de l'Angleterre, l'autre redoutant les sifflets de la garde nationale. L'orateur, après avoir protesté contre la décadence de la France, telle que l'avait faite la politique de l'*abaissement continu*, continuait, par l'éloge de la Res-

tauration, sa revue rétrospective d'un passé humiliant pour le présent, et reprochait au ministre de la marine un silence taxé d'ingratitude.

« Avant de quitter la République et l'Empire, j'ai un regret à témoigner; c'est pour la Restauration. Ne croyez pas que je veuille faire du légitimisme. Je suis uniquement, absolument national de toutes les époques, et je n'hésite pas à dire bien haut, parce qu'on ne le dit pas ou qu'on le dit trop bas, que la Restauration a eu son bon et son beau côté.

» Sous la Restauration, messieurs, la France a fait la guerre à l'Espagne, nonobstant les réclamations et les menaces de l'Angleterre; la France a fait la conquête d'Alger, malgré les réclamations et les menaces de l'Angleterre, qui proposait son autorisation, si l'on voulait abandonner la moitié de la conquête. La Restauration a fait la conquête et refusé le partage: voilà qui est bien, et je regrette qu'un ministre qui a été l'une des gloires de la République, de l'Empire et de la Restauration, qui n'était pas injuste envers les époques précédentes, envers les hommes d'autres époques, n'ait pas défendu la République et l'Empire contre le ministère, et qu'on soit venu en son nom, avec son autorisation, abaisser, comme je le disais tout à l'heure, ces deux grandes époques au-dessous de la France du 29 octobre. Ce n'est pas le seul regret que j'aie, messieurs; je regrette aussi qu'un autre ministre, enfant heureux, gâté de la Restauration, n'ait pas conservé le souvenir des bontés dont il fut l'objet. Je ne regrette pas pour la Restauration, mais je regrette pour lui, qu'il n'ait pas trouvé un mot de protestation en faveur de la Restauration et pour la France de Louis XVI; je regrette que, placé à la tête de la marine, il n'ait pas trouvé, dans le souvenir des bontés dont il fut comblé, une seule parole de protestation pour défendre cette marine française, qui, sous Louis XVI, malgré l'Angleterre, a porté la liberté au Nouveau monde; je regrette que la France, qui allait briser les chaînes dans lesquelles l'Angleterre retenait étreinte la partie de l'Amérique qui, avec le secours de la France victorieuse de l'Angleterre, allait devenir les États-Unis, n'ait pas été défendue par M. l'amiral ministre de la marine, qui semble ainsi avoir oublié ou vouloir faire oublier combien notre marine fut glorieuse. »

Un discours si monarchique devait faire traiter l'orateur de révolutionnaire.

Le marquis s'attendait à l'épithète, et la réfutait d'avance sur les lèvres des conservateurs quand même, scandalisés, pour qui toute vérité est un excès de liberté, et qui voient dans la moindre révolte une révolution.

« Mais cherchons donc une fois à nous expliquer certains mots qu'on emploie à chaque instant.

» Le parti *conservateur!* mais est-ce que nous ne sommes pas tous du parti conservateur? et faut-il être ministériel pour être ce qu'on appelle du parti conservateur? *Conservateur*, il me semble, signifie, doit signifier celui qui veut conserver, non pas seulement des portefeuilles dans certaines mains, mais tout, tout ce qu'il est utile de conserver, de maintenir pour le pays.

» Nous sommes tous conservateurs de la propriété, des bons principes; mais nous ne sommes pas tous conservateurs de places; nous n'en avons pas tous; nous ne sommes pas tous partisans de la conservation des portefeuilles dans les mains de ceux qui les tiennent en ce moment, au grand dommage, selon moi, du pays qui s'inquiète. »

Les 10 et 11 juin 1845, fut mis en délibération, à la Chambre des pairs, le projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris. Il n'est pas inutile de rappeler par quelles considérations le marquis de Boissy se déclara contraire à une loi de conséquence, qu'il avait acceptée dans son principe, et en quels termes, il fit le *mea culpa* de ses illusions.

« M. le marquis de Laplace disait tout à l'heure qu'il fallait se reporter au temps où les fortications ont été votées, et qu'il y aurait inconséquence de la part de ceux qui avaient voté pour, à voter aujourd'hui contre l'armement.

» Je me reporte à cette époque, moi qui ai eu le malheur de voter

pour, et j'avoue mon profond regret que le dernier des orateurs qui a parlé en faveur des fortifications ait eu tant d'éloquence que l'immense majorité de la chambre, formée principalement de généraux, qui était fortement prononcée contre ces fortifications, ait, au dernier moment, fait volte-face, et tout à coup voté pour. L'éloquence fut grande, puissante; aujourd'hui qu'elle a été employée aussi, elle n'influera pas sur moi, elle ne me fera pas voter pour l'armement, je le repousse de tout mon pouvoir.

» Je le repousse, laissant de côté la question militaire. J'espère que les militaires, qui étaient si nombreux contre les fortifications, la traiteront; mais comme le rapport dit que, sous le point de vue militaire, sous le point de vue financier, sous le point de vue politique, le projet est opportun, je demande à la chambre la permission d'examiner le projet de loi sous le double rapport financier et politique, de le combattre sous ces deux rapports.

» Messieurs, sur le projet de loi en discussion, deux opinions sont fortement prononcées : l'une, que le projet de loi doit un jour sauver Paris, sauver la France; l'autre, et c'est la mienne intime, profonde, consciencieuse, c'est que le projet de loi doit un jour perdre Paris, servir de moyen pour confisquer nos libertés, être la cause de la substitution du gouvernement du sabre au gouvernement constitutionnel; c'est pour cela que je le combats.

» Selon le rapport, ce projet est utile, opportun au point de vue financier. C'est à nous qu'on dit cela! et sérieusement! sommes-nous donc dans une prospérité financière telle qu'il n'y ait pas de déficit à couvrir, qu'il y ait équilibre entre les recettes et les dépenses? Si on peut le dire, on ne le peut établir; si on le disait, bientôt la discussion du budget viendrait prouver qu'on est dans le faux, que la vérité, au contraire, est que le projet, au point de vue financier, est mauvais; car toute dépense non-seulement inutile mais dangereuse ne peut être opportune.

» Sous le rapport politique, et c'est là le grave de la question, quelle opportunité, quel avantage peut avoir le projet? D'abord est-il évident qu'il met le pays à l'abri de l'ennemi? Est-ce là ce que l'on veut sérieusement? Messieurs, si de bonne foi le Gouvernement pensait à mettre Paris en garde contre l'ennemi; s'il voulait réellement défendre la France contre l'étranger, il nous semble, à nous autres qui ne sommes pas militaires, qui ne discutons pas la question militaire, qui ne parlons que d'après le simple bon sens, qu'il vaudrait mieux commencer par armer les côtes et les places frontières qui doivent être attaquées d'abord, que de concentrer

tous les efforts pour protéger d'abord Paris qui ne peut être attaqué qu'après nos côtes et nos places frontières ; et le rapport, qui nous apprend tant de choses, nous dit que l'on confiera la défense des remparts à la garde nationale, qu'il faut compter sur son patriotisme. J'en demande pardon à M. le rapporteur, organe de la commission, le temps est mal choisi pour parler de la confiance qu'on a dans le patriotisme de la garde nationale. (Murmures.)

» La garde nationale avait des canons, non pas 2200, on les lui a retirés.

» **M. le rapporteur.** On les lui a retirés en temps de paix ; d'après le rapport, on compte sur son patriotisme, son zèle et son courage, pour défendre les remparts, au moment de la guerre.

» **M. de Boissy.** Deux grandes autorités ont été invoquées au sujet d'une question politique. Qu'on me permette d'invoquer une grande autorité politique pour une question politique. Machiavel dit, chap. XX *du Prince :* « Le prince qui a plus peur de ses sujets que de l'étranger doit construire des forteresses; mais il ne doit pas en avoir s'il craint plus les étrangers que ses sujets. »

Dans la discussion générale du budget des dépenses pour 1846, le marquis de Boissy, au nom de la considération et de l'influence désintéressées de la Chambre des pairs, protesta contre l'admission des préfets dans la haute assemblée, et déclara voir dans ce double mandat une violation de l'esprit, sinon de la lettre de l'art. 64 de la loi électorale du 19 avril 1831 (séance du 15 juillet 1845).

« Je sais que nous avons des collègues préfets, et j'espère être assez poli pour ne blesser personne. Aujourd'hui il y a des partis politiques, et les partis politiques ne sont pas toujours aussi polis que nous pouvons l'être individuellement. Eh bien, les préfets sont obligés, par leur position de préfet, d'agir dans les élections très-souvent contre leur propre opinion, et très-souvent aussi contrairement à la conduite qu'ils ont tenue aux élections précédentes. Croyez-vous, après cela, qu'ils puissent jouir d'une haute considération incontestée? Vous voyez quel inconvénient il y au-

rait à ce que nos collègues restassent préfets, et, de plus, nous savons que le plus souvent la position du préfet dépend du député ministériel, que sa conservation ou sa destitution, au moins son changement, tiennent au succès d'une opération électorale. Nos collègues seraient-ils dans une position digne de la pairie? Non.

» Messieurs, je n'insisterai pas davantage. J'appelle l'attention de la chambre sur ce fait qui tend à rendre moindre, je pourrais dire, mais je ne dirai pas l'importance, mais l'apparence de l'importance de la chambre des pairs; nous ne sommes pas assez haut dans l'opinion publique pour qu'on nous ôte l'apparence de l'indépendance, la seule chose qui puisse nous laisser un pouvoir moral.

» Messieurs, le pouvoir royal a un grand intérêt à ce que la chambre des pairs reste pouvoir réel ; c'est le pouvoir de la chambre des pairs, pouvoir modérateur, qui peut lui venir en aide, au jour des tempêtes. »

A propos du budget des affaires étrangères, M. de Boissy s'éleva contre la parcimonie impolitique qui lésinait sur le traitement de nos agents à l'étranger.

« On avait proposé une augmentation de traitement pour nos agents diplomatiques. Selon moi, rien n'est plus nécessaire. Je voudrais seulement que la mesure fût complète; je voudrais que sur aucun point notre diplomatie ne fût moins en état que la diplomatie anglaise de servir le pays. Disons les choses telles qu'elles sont : dans la diplomatie, sans de gros traitements on sert fort mal à l'étranger. Et M. de Talleyrand, qu'on peut citer en cette matière, disait que c'étaient les bons dîners qui faisaient les bonnes dépêches. (On rit.) »

Il souleva aussi, à propos de la traite, qu'il accusa l'Angleterre de faire en contrebande, tout en poursuivant rigoureusement jusqu'à l'apparence la plus innocente chez les autres de ce commerce infâme, à propos de la garde nationale, à propos

enfin des supplices qui déshonoraient, selon lui, en Afrique notre domination et même notre discipline, ces orages de murmures mêlés de rires qui accompagnaient habituellement ses discours, sans qu'il s'en offensât, trouvant ce bruit plus doux que celui des applaudissements.

Dans la discussion générale du projet d'adresse de 1846, discussion surtout remarquable par la joute d'éloquence à laquelle se livrèrent, sur la grande question de l'organisation universitaire, M. de Salvandy, M. Cousin et M. Beugnot, le marquis de Boissy s'effaça modestement, pour faire à chacun des paragraphes spéciaux l'exposé de ses griefs et de ses représentations ordinaires (séances des 8, 12, 13, 14, 16 janvier 1846).

Nous ne signalerons que le passage de cette discussion dans lequel il déclara appuyer, toujours suivant sa façon originale et paradoxale, les vœux de réforme sociale et d'organisation du travail développés par M. le vicomte Dubouchage.

« Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. le vicomte Dubouchage ; mais, si je le puis, je viendrai en aide au système qu'il vous a présenté, celui de la réforme.

» Je ne crains pas de le dire, sans vouloir faire ici de la démocratie, je ne l'aime pas : je suis aristocrate (Hilarité); je suis aristocrate, et par cela véritablement libéral. Moi, messieurs, je crois que c'est l'aristocratie qui rend les plus grands services aux masses; je ne crois pas que ce soit le partage de la démocratie, mais les actes de l'aristocratie qui font le bien-être de ce qu'on appelle le peuple, je veux dire la classe laborieuse. C'est à ce titre que je me dis tout haut aristocrate ; personne plus que moi ne veut le bien des masses, que nous avons en définitive intérêt à ménager et à rendre le plus heureuses possible.

» Je viens donc ici hardiment, et avec réflexion, planter l'étendard de la réforme. Il sera beau pour la chambre des pairs que le signal de la réforme soit parti de son sein. La réforme, nous y arriverons. M. Dubouchage a dit qu'elle était indispensable ; j'ajoute qu'elle est inévitable, parce quelle est dans tous les esprits; parce qu'aussitôt qu'on n'est pas dans un état normal, c'est vers la réforme que se tournent toutes les espérances.

» La presse de tous les départements moins deux, car il faut être exact, 84 sur 86, s'est fait représenter à Paris pour appuyer cette grande question, qui est aujourd'hui devenue une question nationale, dont on n'évitera pas la solution, et prompte, croyez-le bien.

» Permettez-moi de le dire, il y a quatre ans que ma voix, souvent solitaire dans cette enceinte, et qui souvent a fait rejeter des choses qu'elle appuyait, je suis loin de le nier, au contraire, s'est élevée dans une grande occasion; ma voix, je n'ose pas dire la première, peut-être cependant j'aurais le droit de le dire, ma voix s'est élevée avec une grande persistance contre un fait accompli : nous avons, en définitive, triomphé. Je disais alors (il s'agissait des traités de 1831 et 1833) : « Accordez-nous quelques modifications, nous nous en contenterons aujourd'hui; mais accordez-nous quelque chose; autrement, prenez-y garde, si vous nous refusez ce dont aujourd'hui nous serions satisfaits, bientôt il ne sera plus temps; nous voudrons tout; nous prendrons tout. » Je répète aujourd'hui pour la réforme ce que je disais alors à propos du droit de visite : Accordez-nous quelque chose : si vous ne nous accordez rien, nous prendrons tout; nous vous traiterons en vaincus... (Rumeurs.)

» **M. le chancelier.** Monsieur de Boissy, il m'est impossible de ne pas vous faire remarquer qu'il y a dans les paroles que vous prononcez un certain ton de menace qui ne saurait convenir dans la bouche d'un pair de France, d'un homme aussi grave que vous devez l'être, et qui certes doit peser ses expressions.

» **M. le marquis de Boissy.** Monsieur le chancelier, j'entends souvent dire que l'état de nos finances produira la banqueroute. Or, je ne vois rien là de plus rassurant que dans l'assertion qui consiste à dire que, si l'on n'obtient pas telle chose, on prendra tout. D'ailleurs, je ne fais que rappeler les paroles textuelles que j'ai eu l'honneur de prononcer ici dans une autre occasion. J'applique à la réforme les mêmes expressions que j'appliquais au droit de visite, et je ne suis pas plus coupable aujourd'hui qu'il y a quatre ans. »

La discussion du projet de loi relatif aux dépenses secrètes fournissait, le 20 mars 1846, au marquis de Boissy une de ces périodiques occasions, qu'il ne laissait jamais passer, de repro-

cher au ministère son peu d'égards pour la chambre des pairs, sa partialité pour la chambre des députés, sa confiance en une majorité décevante, la décadence de notre conquête algérienne dégénérée en un champ de guerre où le sang des massacres et la fumée des incendies souillaient trop souvent le drapeau civilisateur, enfin et surtout cet échange de bons services avec toutes les polices européennes d'un cabinet à la fois révolutionnaire et contre-révolutionnaire, protecteur platonique de la Pologne et ennemi réel du réveil des nationalités. Mieux eût valu s'occuper moins chez les autres et plus chez soi.

Et d'un doigt prophétique, l'orateur montrait à l'horizon ce point noir de la réforme, nuage dangereux où se concentraient toutes les électricités d'un état politique et social en fermentation, et que pouvait seul dissiper un vent de liberté.

« Je ne dirai rien de la Pologne ; je vais aborder la question des fonds secrets. La discussion des fonds secrets, messieurs, comporte, comme vous le savez, l'examen tout entier de la politique. De la politique intérieure, messieurs, presque inutile d'en parler, un des plus graves faits qui se sont produits étant, avec quelques autres, le changement d'uniformes de la garde nationale. (Rires.)

» Permettez, messieurs, les circonstances sont, je crois, très-graves, et je n'ai nullement l'intention de faire rire, car je parle pour la chambre et aussi pour le dehors. Je dis donc, au sujet de la garde nationale, qu'on s'est préoccupé d'une mesure qui concerne Paris, et que malheureusement on ne se préoccupe pas assez de l'institution en elle-même, tous les jours viciée, tous les jours désorganisée, si je puis m'exprimer ainsi, que l'on redoute sur tous les points, puisque sur tous les points on s'efforce de dissoudre la garde nationale, et qu'on ne la reconstitue pas comme le voudrait la loi.

» Mais, messieurs, ce n'est pas là le fait le plus grave. Le fait le plus grave est, je m'en vais répéter mon expression ; si elle soulève des murmures, j'invoquerai la liberté dont on jouit dans une autre enceinte, où elle a pu être employée sans soulever des murmures, et sans rappel à l'ordre, le fait le plus grave, c'est

qu'il y a, je dirai tendance révolutionnaire ; oui, il y a tendance révolutionnaire, tout le prouve, et tout à l'heure je le démontrerai précisément en invoquant certaines paroles qui ont une grande autorité, car elles étaient prononcées au nom d'une majorité dont la composition a été attaquée et dont moi-même je dirai mon avis; c'est qu'elle est trop grande et mal composée, en ce sens qu'elle compte dans ses rangs trop de fonctionnaires publics. (Interruption.)

» Au sujet des réformes, quand j'en ai parlé dans cette enceinte, nous ignorions encore tous ces scandales administratifs, tous ces actes qui ont été qualifiés dans une autre enceinte de criminels. J'ajouterai, toujours avec le *Moniteur*, pour ne pas être rappelé à l'ordre (On rit), j'ajouterai que ces actes ont été qualifiés avec raison d'actes faux, frauduleux, criminels. Je ne les connaissais pas, vous ne les connaissiez pas non plus lorsque nous avons parlé de réforme. Vous comprendrez que maintenant nous serions bien plus persuadés de la nécessité de cette réforme qui, malgré tous les efforts qu'on fait pour l'empêcher, aura lieu et sera le seul obstacle à des bouleversements, à des révolutions. Je ne fais pas un appel aux passions populaires ; je ne les aime pas. Je crois qu'il faut que le gouvernement se défende ; mais je crois que si le gouvernement est trop stationnaire, je crois que si, à force d'être stationnaire, il est contre-révolutionnaire, il sera emporté. S'il veut rester stationnaire, si par cela il est contre-révolutionnaire, il finira par se laisser aller aux excitations de ses propres amis, à être violent, à sortir de la loi, et alors je répéterai, pour en prouver tous les dangers, et non pas pour l'invoquer, cette maxime, longtemps enseignée, une fois pratiquée par une partie de MM. les ministres d'aujourd'hui : l'insurrection peut être le plus saint des devoirs. (Murmures.)

» J'entends des murmures, ils viennent probablement des amis du ministère. Je n'ai fait que citer, je n'ai fait qu'invoquer, je ne dirai pas l'autorité ministérielle, mais l'autorité de plusieurs de MM. les ministres. Par conséquent, si j'étais assez heureux pour entendre de nouveaux murmures tout haut, je reporterais les murmures à MM. les ministres.

Quand ces murmures s'adressaient bien à lui sans conteste, et qu'il ne pouvait décemment les passer à l'ordre du ministère, il les prenait gaîment à son compte.

« Messieurs, des murmures! toujours des murmures! Le dirai-je? je les aime (On rit). Des murmures au lieu de réponses! cela prouve que j'ai raison (Non); car si l'on pouvait me répondre une seule fois pour me mettre en défaut, on n'y manquerait pas. »

Et il continuait de manier sans ménagement ces plaies déjà vives, la désaffection de la garde nationale, les désastres, les excès et les désordres de notre domination algérienne, et il concluait par sa chicane habituelle à ces libéralités honteuses des fonds secrets vis-à-vis d'une presse qu'on subventionnait sans oser l'avouer, changeant ainsi des avocats en mercenaires et des partisans en bravi, et déshonorant impolitiquement un salaire légitime et honnête quand il est public.

« Je veux le dire en face de la presse, qui m'entend et répétera mes paroles, c'est de la presse que je veux parler. Mon opinion n'est pas suspecte, elle n'est pas nouvelle, car il y a cinq ans, en 1841, j'avais demandé que la presse fût payée. On peut se reporter, à cet égard, au *Moniteur* du 14 avril 1841. Je disais alors que la presse payée serait consciencieuse, et que, quand le ministère ne rougirait pas d'elle, elle ne rougirait pas de lui. Je ne viens donc pas m'opposer à ce que la presse soit payée; au contraire, je voudrais qu'elle le fût, mais convenablement, c'est-à-dire largement. Je ne viens pas me plaindre qu'il y a une presse subventionnée; ce dont je viens me plaindre, c'est que, quand il y ait une presse subventionnée, on ne vous le dise pas et qu'on prétende le contraire. »

Dans la discussion du projet de loi relatif aux pensions militaires (15 mai 1846), et dans celle du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 200,000 fr. pour la célébration des fêtes de juillet, le marquis de Boissy parla avec cette âpreté et cette hardiesse impatientes du désabusement complet. Dès la

fin de l'année 1846, il devient évident qu'il ne compte plus sur les réformes volontaires et le progrès par le gouvernement, mais qu'il songe, avec un mélange de crainte et d'espérance, aux hasards parfois heureux des soulèvements nationaux.

A propos des pensions militaires, il n'hésite pas à signaler et à caractériser, par un exemple porté tout vif à la tribune, les abus du népotisme et les avancements scandaleux dus aux honteux marchés de la prostitution électorale.

« Il faut que le pays sache que de certaines facultés laissées au cabinet, il n'en use que dans des intérêts électoraux qui ne sont pas ceux du pays; je désire beaucoup, quand je soulève une question aussi grave, appeler la contradiction; je désire beaucoup (et ce que je dirai est à la louange de M. le ministre de la guerre) que M. le ministre me fasse l'honneur de me répondre quand, tout à l'heure, je lui demanderai, si, oui ou non, telle chose a eu lieu. Je crois avoir certaines raisons pour insister, et je crois aussi avoir des faits positifs à citer pour m'exprimer ainsi.

» Revenons aux faits électoraux. Je dis qu'il faut que l'armée sache que les récompenses qui autrefois ne se donnaient qu'à la bravoure, qu'aux bons et loyaux services, qu'au sang répandu, sont devenues aujourd'hui, je ne dis pas des récompenses, mais des moyens d'acheter les voix aux prochaines élections. (Murmures. Interruptions.) »

A propos du crédit nécessaire aux fêtes de juillet (séance du 19 juin 1846), il protestait contre l'honneur prétendu fait à notre alliance, qui n'était pas recherchée du tout, comme le prétendait un rapport peu modeste, et contre l'usage partial que le ministère faisait, contre ses ennemis seulement, de l'arsenal des lois de septembre.

« Il y a de cette justice ou plutôt de cette injustice des exem-

ples fréquents. Aussi, Messieurs, j'espère que bientôt la presse sera délivrée des lois de septembre, qui sont mauvaises, ne fût-ce que parce qu'elles sont une arme puissante aux mains partiales du cabinet, et qu'elles restent inertes dans les mains du ministère public contre leurs violateurs, s'ils sont ministériels. »

Lors de la discussion du budget des dépenses pour 1847, l'infatigable et incorruptible censeur parcourait de ministère en ministère, la lanière à la main, le cercle toujours élargi de ses critiques et de ses accusations.

A propos des affaires étrangères, par exemple, il s'écriait (séance du 25 juin 1846) :

« M. le ministre des affaires étrangères vient de dire : L'ordre règne dans le Liban ; nous savons, quand l'ordre règne, comment on l'a entendu jadis à l'égard de Varsovie. On fait des discussions avant les faits, lorsqu'il y a des espérances ou qu'on veut en donner ; mais lorsqu'il y a des réalités calamiteuses, jamais un mot de consolation pour ceux qui souffrent.

» M. de Montalembert vous a dit que l'ambassade (je crois que c'est l'expression dont il s'est servi), que l'ambassade à Constantinople avait été molle. Eh bien, s'il y a eu mollesse, il faut qu'elle remonte à qui de droit. Ce n'est pas à l'agent qu'il faut l'attribuer : l'agent obéit, et, s'il y a eu mollesse, il n'en est pas constitutionnellement responsable, du moins devant nous. M. le baron de Bourqueney est un homme très-habile et très-dévoué, et, si j'avais un reproche à lui faire, ce serait d'être trop dévoué. (Mouvement.)

» Je vais apprendre à M. le ministre des affaires étrangères une chose dont il ne se doute pas (On rit), c'est que notre alliance est recherchée. Je trouve cela dans un document que j'ai déjà cité l'autre jour ; et en vérité, je le répète, ce document n'est pas sérieux, et je regrette qu'il émane d'hommes sérieux, d'hommes appartenant à la chambre des pairs.

» Comment notre alliance serait-elle recherchée? Nous n'employons pas même nos nationaux dans les grandes négociations.

Sur certains points, nous avons des ministres accrédités; eh bien, on envoie des négociateurs cachés, on fait contrecarrer par des agents secrets la politique qu'on semble ostensiblement vouloir faire prévaloir.

» Si l'on ne réussit pas encore au moyen de cet agent secret, et ici par agent secret, je ne veux rien dire de désobligeant pour l'agent, je ne veux blâmer que le cabinet qui fait ainsi combattre secrètement la politique qu'il a l'air de défendre, on le remplace par un autre.

» Sur les rives de la Plata, vous aviez un ministre, qu'avez-vous fait? Nous voyons que, ne réussissant pas, parce qu'il y a eu différentes missions qui se contrariaient les unes les autres, on y a envoyé, pour soutenir les intérêts de la France, un étranger, un homme qui en toute circonstance s'est montré bon serviteur de son pays, mais complétement hostile à la France. »

Sur le ministère de la guerre, l'orateur contredisait le vœu favorable au choix d'un prince du sang pour commander l'armée.

« M. le général Fabvier, homme très-compétent pour parler de toutes les choses de la guerre, a exprimé un vœu auquel je suis complétement opposé. Il a demandé qu'un prince du sang fût mis à la tête du conseil supérieur de la guerre, en d'autres termes fût mis à la tête de l'armée. Ce qu'on disait hier pour M. le maréchal Moncey, je le dirai aujourd'hui pour un prince quel qu'il soit. Je suis réellement plein de respect et de déférence pour tous ceux qui sont proches de la couronne; mais je crois qu'il n'y a personne, surtout près de la couronne, qui puisse être mis à la tête de l'administration de la guerre, s'il ne présente pas toutes les garanties de subordination. Quelque subordonné en droit et même en fait que soit un prince du sang, vous conviendrez que personne ne croira que le prince obéit au ministre, et que ce n'est pas au contraire le ministre qui cède à son influence. L'idée ne serait donc pas heureuse; toute logique constitutionnelle serait intervertie. Il faut au ministre, qui est seul responsable, tout pouvoir. Eh bien, le ministre n'a pas de pouvoir sur un prince du sang, fût-il simple soldat. Le ministre de la guerre ne pourrait pas faire ce que le prince

ne voudrait pas, et le prince souvent ne ferait pas ce que le ministre prescrirait. »

Le ministère de la marine lui fournissait le prétexte d'une maligne question :

« Au sujet de l'Océanie, et toujours en parcourant brièvement les divers chapitres du budget de la marine, je vois figurer le mot *indemnité*. Je demanderai où en est la fameuse indemnité Pritchard. (Exclamations.) Messieurs, pour être ancienne et fâcheuse, il ne faut pas pour cela l'oublier; il faut, au contraire, que nous la rappelions ; c'est le moment, parce qu'elle doit peser, d'un côté sur notre considération, et de l'autre sur les déterminations qui vont être prises : je veux parler des élections. Je demande donc, c'est ma troisième question, si l'indemnité Pritchard a été réglée. Je ne la vois pas figurer au budget : en a-t-elle été effacée? Si elle en a été effacée, je rends grâce à MM. les ministres d'avoir obtenu une juste réparation, mais une réparation tardive; si, au contraire, elle n'a pas été effacée, c'est que probablement ils ont cru devoir la donner; c'est qu'aujourd'hui encore ils la donneraient. Je leur demande d'avoir le courage de le dire. S'ils gardent le silence à cet égard, c'est signe qu'ils conviennent avoir eu tort; mais encore faudrait-il que le pays le sût, pour leur savoir gré de leur aveu, et effacer, en quelque sorte, cette page néfaste de notre histoire ! »

Nous connaisons les griefs habituels du marquis de Boissy à propos de l'organisation et de l'administration de l'Algérie : conquête et guerre en permanence, et non pacification et colonisation ; stérilité fatale du gouvernement militaire; antagonisme des races et des religions envenimé plutôt qu'adouci; discipline inflexible, surveillance taquine, répression implacable, désordres et exactions d'une administration féodale. Il les renouvelait avec plus de vivacité encore, le 30 juin 1846, à l'occasion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires

pour l'Algérie, dans un discours assez long qu'il commença modestement en contestant au gouverneur général le droit de commander les troupes.

Le 3 juillet 1846, la législature, touchant à son terme constitutionnel, fut close par une ordonnance royale de dissolution. Les élections devaient avoir lieu le 1er août, et les chambres étaient convoquées pour le 19 du même mois, afin de recevoir le salut de bienvenue du gouvernement, et pour que les nouveaux élus pussent procéder à la vérification de leurs pouvoirs.

Malgré les efforts de l'opposition et la coalition du centre gauche et de la gauche constitutionnelle, en vue du succès d'un manifeste commun où on lisait cette phrase :

«La question, pour chaque électeur, n'est pas de choisir celui qu'il préfère, mais bien, en nommant un homme indépendant, à quelque nuance de l'opposition qu'il appartienne, d'empêcher le succès du candidat ministériel.»

Malgré cette tactique, dont le machiavélisme banal se retrouve à toutes les périodes de notre histoire parlementaire, le résultat des élections avait été favorable au gouvernement. L'opposition avait perdu et la majorité avait gagné. Mais le cabinet du 29 octobre ne devait pas s'abuser sur sa victoire, ni s'aveugler sur son triomphe. Il était plus que jamais acculé à la nécessité de profiter de l'occasion, et de mériter son succès. Il n'avait plus d'excuse pour ne pas tenir la plus essentielle des promesses de son programme, et, à l'ordre et à la paix, but exclusif de ses efforts, il devait joindre la liberté, sous peine d'être puni d'un excès de lenteur par un transport d'impatience, et de trouver le naufrage au port et la perte dans le salut.

C'est ce qui devait arriver, moins de deux ans après cette

réunion solennelle et émouvante des pairs réduits, pour la seconde fois de l'année, par l'attentat régicide d'Henry succédant à celui de Lecomte, au triste rôle de juges, et de députés appelés à répondre, après leurs hauts collègues, au soucieux discours de bienvenue d'un roi auquel l'assassinat venait de rappeler par deux fois qu'il n'était qu'un homme, et que ces attaques contre sa vie avaient rendu plus sensible aux attaques contre son pouvoir. Elles ne lui avaient pas même été épargnées par cet ancien ministre, M. Thiers, devenu subitement l'adversaire implacable du gouvernement personnel.

Tout cela devait arriver par la faute du chef orgueilleux de ce cabinet imprévoyant que la voix de censeurs, non moins nombreux que ses flatteurs, avertissait sans profit du néant de ses triomphes éphémères, et de la vanité de ces prospérités factices dont il couronnait lui-même, devant les électeurs de Lisieux, son imperturbable domination. Dès la discussion de l'adresse de la session extraordinaire, le marquis de Boissy lui avait pourtant montré, d'un doigt prophétique et menaçant, les pieds d'argile de sa statue d'or.

« Messieurs, la fiction de l'impeccabilité royale, de son irresponsabilité, est, de toutes les fictions du gouvernement représentatif, et il y en a de nombreuses, la plus précieuse à conserver, à maintenir, à propager. Sans elle point de gouvernement représentatif : aussi tout ce qui tend à démontrer, à faire comprendre, à rendre visible, aux yeux du plus grand nombre qu'elle est une illusion, et cependant elle est essentielle : tout ce qui tend, dis-je à la faire apercevoir telle qu'elle est, je le considère comme étant, de la part du pouvoir, une faute grave. Il y a des choses qu'il ne faut pas faire approfondir; c'est dangereux, à l'époque de positif où nous vivons, de trop souvent mettre le *je* dans la bouche irresponsable; trop souvent appeler la controverse par des paroles, par des assertions personnelles, c'est encore une faute, une faute très-grave de la part du pouvoir responsable, qui trop souvent n'agit ainsi que pour abriter sa responsabilité derrière l'irresponsabilité royale,

sans se préoccuper assez de l'irresponsabilité qu'il devrait tâcher de conserver; il l'use par le contact, il l'affaiblit en appelant sur elle les regards et les réflexions. Messieurs, c'est, comme je le disais, un des reproches que je fais au discours de la couronne, et il y en a d'autres.

. . . . . .

. . . . . .

» Dans le discours de la couronne je regrette de trouver une phrase qui n'est pas assez claire; du moins mon intelligence ne la saisit pas bien. Je crois cependant qu'on a voulu parler d'attentat; eh bien, je regrette que dans le discours de cette année il n'y ait pas cette netteté que nous avons trouvée dans le discours de la couronne de 1841, où, parce qu'il y avait eu un attentat, on a parlé d'attentat, le mot d'attentat a été prononcé. Pourquoi aujourd'hui, si on n'ose pas prononcer le mot, veut-on faire croire à la chose?

» Messieurs, je suis de ceux qui déplorent le plus cette tentative criminelle, je veux dire insensée. Mais aussi je suis de ceux qui n'ajoutent pas facilement foi à tout ce que dit le ministère, surtout quand il y a un intérêt électoral pour lui à faire valoir, à exploiter une semblable circonstance.

» Messieurs, si on eût pris le temps de réfléchir, assurément on n'eût pas, permettez-moi d'employer une expression qui rend toute ma pensée, on n'eût pas de nouveau sacrifié la chambre des pairs, en la formant encore en cour de justice.

. . . . . .

. . . . . .

» Quant à la réforme électorale, je vais expliquer comment je la désire.

» Je la désire, non pas radicale, je la désire, non pas immédiatement très-large, mais je la désire ayant pour base les incompatibilités présentées l'année dernière à la chambre des députés, y compris, bien entendu, et avant tout, les fonctionnaires de la liste civile.

» Messieurs, je disais donc que la réforme électorale était à l'ordre du jour. Et à ce sujet je ferai remarquer qu'une révolution heureuse s'est produite: je ferai remarquer ce fait considérable qu'un parti national est né, qu'il grandit, et que ce mot de *réforme* qui, il y a quinze ans, appelait en quelque sorte le ridicule sur celui qui l'a prononcé le premier, l'a enfin amené à la chambre des députés. Et Dieu sait ce qu'a fait le pouvoir pour empêcher ce résultat!

» (Le nom de M. de Genoude est prononcé sur plusieurs bancs.)

» Ce fait est, comme je le disais, à lui seul toute une révolution; il faut le considérer comme le commencement de la véritable liberté; il faut le considérer comme le précurseur d'un changement de routine, que le monopole et le despotisme ne peuvent plus empêcher. La révolution de 89 et celle de 1830 ont été faites pour donner au pays la liberté et le Gouvernement du pays par le pays. Le temps de l'escamotage politique est passé, le temps de la vérité est venu; quoi que vous fassiez, messieurs les ministres, ou quoi que ne fassiez pas, nous aurons la réforme, elle est entrée aujourd'hui dans les besoins du pays, elle est dans sa destinée; nous l'aurons, MM. les ministres ne pourront pas l'empêcher. Ce n'est pas que je ne sache, ou plutôt c'est parce que je sais qu'ils viennent d'obtenir un immense succès dans les élections dernières que je pense ainsi, que je parle ainsi, que j'affirme comme je le fais.

» Eh bien, Messieurs, moi, qui suis de l'opposition, j'ai applaudi de tout mon cœur à ce succès, je ne regrette qu'une chose, c'est qu'il ne soit pas plus grand, encore beaucoup plus grand, car plus il eût été grand, plus le ministère eût été près de sa chute.

» Je vais m'expliquer.

» Je dis que plus le succès eût été grand, plus le cabinet eût été près de sa chute, et voilà pourquoi. C'est qu'il est dans sa destinée d'être traîné à la remorque (Murmures), c'est qu'il est dans sa destinée d'être entraîné. Et plus la majorité sera nombreuse, plus elle sera puissante, plus elle deviendra irréfléchie, imprudente, violente : c'est là le sort de toutes les très-fortes majorités qui croient tout pouvoir, et qui, alors, osent tout. Ce n'est pas là une théorie; c'est un précédent que je puis invoquer, c'est le résultat qui s'est toujours manifesté.

» Ainsi, nous avons eu, à une époque que nous nous rappelons, une *chambre introuvable*. Eh bien, qu'on me permette de le dire, le ministère a trouvé une *chambre introuvable*. (Murmures.)

» **M. le chancelier**. Encore une fois vous voilà, monsieur de Boissy, parlant de l'autre chambre comme vous ne devez pas le faire. Je vous en avertis.

» **M. le marquis de Boissy**. Je ne parlerai pas de l'autre chambre; mais je dirai que cet immense succès, obtenu par le ministère, est pour nous un fait excessivement heureux. Il a fait cesser toute division, ces dénominations d'opposition de droite, de centre gauche; il a créé une opposition unique, qui est petite par

le nombre, mais qui sera énergique, active, prudente, et qui, par son énergie, son activité, sa prudence, triomphera du nombre; croyez-le bien.

» Il y a un exemple d'un fait semblable, et qu'on peut citer; ce sont les 221, sortis d'une minorité qui comptait à peine 5 ou 6 membres. Il est vrai que, derrière cette faible minorité, comme le disait Casimir Périer, si je ne me trompe, il y avait 34 millions de Français.

» Eh bien, si l'opposition du temps de Casimir Périer a pu dire cela, aujourd'hui notre opposition peut le dire avec plus de raison encore; car non-seulement l'opposition actuelle a toute la France derrière elle et pour elle, tout ce qui veut le progrès par l'ordre et l'ordre par le progrès, mais elle a de plus encore derrière elle et pour elle tout ce qui déteste la politique étrangère, anti-nationale qu'a subie le cabnet, la politique étrangère anti-nationale, anglaise surtout, que suit le ministère, et qui ne fut jamais reprochée à la Restauration.

» Je voterai contre l'adresse, comme preuve de défiance contre le ministère, si justement qualifié, dans la dernière législature, de ministère de l'étranger. (Mouvement.) Cette flétrissure-là, Messieurs, est de la vraie flétrissure, de la flétrissure qui ne s'efface jamais. »

Dès l'ouverture de la session ordinaire de 1847, convoquée sous l'empire de graves circonstances intérieures, inondations, disette, marasme industriel et commercial, et des non moins inquiétants embarras d'une politique extérieure fondée sur l'alliance exclusive de l'Angleterre, que nous aliénait le dépit jaloux du succès des mariages espagnols, et sur un système contre-révolutionnaire contraire à une origine que rappelaient à nos libéraux les patriotes de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie, le marquis de Boissy intervenait dans la discussion générale de l'adresse, inaugurée par un discours du baron Dupin, approuvant la conduite du cabinet dans les négociations espagnoles, et blâmant les susceptibilités britanniques.

L'orateur accusait le gouvernement, en présence des désas-

tres et des désordres occasionnés par la disette, de lésinerie et d'imprévoyance.

« Qu'a donc fait le gouvernement pour pouvoir dire avec cet orgueil déplacé, qu'il a pris des mesures salutaires? Il a donné un million. Un million, Messieurs, pour six départements ravagés! Je demande s'il y aurait dignité de la part de la Chambre, je demande s'il y aurait sincérité à appeler ce don, ce misérable don d'un million, mesure salutaire? Non. Une mesure salutaire, c'eût été de prendre sous la responsabilité ministérielle de donner un grand secours, 20 millions, par exemple. Personne n'aurait trouvé la somme trop forte; tandis qu'il n'est personne, personne sans exception, même parmi ceux qui payent, qui ne trouve le secours d'un million mesquin et indigne du pays, alors qu'il s'agit de soulager tant de populations malheureuses, si malheureuses!

» Quelles mesures a-t-il prises? Vous venez d'entendre M. le ministre de l'intérieur faire de la théorie, une belle théorie. Certainement cette théorie est exacte; mais les gouvernements vivent-ils de théories? Je dis que non : les gouvernements constitutionnels pas plus, moins peut-être que les autres; les gouvernements vivent de faits, de pratique, et si le nôtre avait été prudent, s'il avait eu de la prévoyance, s'il ne s'était pas laissé absorber par des intérêts égoïstes (Rumeurs), oui, égoïstes, je dis qu'il n'y aurait pas aujourd'hui tant de populations inquiètes, mourant de faim et se livrant à des désordres, parce que « ventre affamé n'a pas d'oreilles.»

» Non, le gouvernement n'a rien fait, n'a rien prévu ; je le dis, et tout le monde en conviendra avec moi.

» Il nous a dit : « Nous réprimerons! » Messieurs, le devoir d'un gouvernement est sans nul doute de réprimer ; mais il y a un devoir qui précède celui de la répression, c'est de faire, avant tout, son possible pour prévenir. Il y a beaucoup de moyens préventifs, assurément, et il n'en a employé aucun. Il y en avait un entre autres, c'est la prévoyance la plus facile, qui eût beaucoup mieux valu que l'emploi de la force qui n'eût point été nécessaire.

» M. le ministre a dit : « Nous réprimerons. » Mais réprime-t-il en effet, et réprimer n'est-il pas déjà un malheur? M. le vicomte Dubouchage a fait à M. le ministre une observation à

laquelle il n'a pas répondu et je viens la rappeler à M. le ministre de l'intérieur. M. le vicomte Dubouchage a dit : Pourquoi n'avez-vous pas de garde nationale? Cette question je l'avais faite pendant l'autre session, et il fut répondu : Nous prenons sous notre responsabilité la violation de la charte et ses conséquences, d'où il suit que cette violation de la charte a aujourd'hui pour conséquences d'infliger à M. le ministre de l'intérieur la responsabilité de tous les maux qui pèsent sur plusieurs départements.

» On a parlé de répression; soit, il faut la répression, puisqu'il n'y a point eu de prévoyance; la répression se peut faire de deux manières : elle se fait par la garde nationale qui défend ses foyers; elle se fait ensuite, quand l'émeute est trop forte, quand elle est arrivée à un degré de violence tel qu'il faut des coups de fusil, elle se fait mieux par l'armée. Mais pour exercer la répression par l'armée, il faut être bien sûr, je ne dis pas de son dévouement, car elle a résisté jusqu'à présent à tout ce qu'a fait le gouvernement de lui-même pour diminuer, pour détruire sa discipline... (Rumeurs.) Si j'aborde aussi nettement cette question, c'est que, sentant qu'elle est brûlante, j'ai de bonnes preuves à donner. »

Sur la question étrangère, rapprochant les mariages espagnols et les événements de Cracovie occupée par l'Autriche, déjà menaçante en Italie, il dénonçait notre participation à une sorte de franc-maçonnerie anti-révolutionnaire et antinationale, et l'échange de bons offices par lesquels, dans l'intérêt de la paix à tout prix, nous nous montrions sourds aux soupirs de la Pologne et aux murmures de l'Italie, pour qu'on se montrât indulgent en retour pour nos impertinences de parvenu. Cette politique de tolérance mutuelle et de marchés implicites fut, comme on le pense bien, niée par le ministre des affaires étrangères, rudement mis en cause; mais des dénégations ne sont pas des raisons.

« Messieurs, à Dieu ne plaise que je veuille rentrer en quoi que

ce soit dans tout ce qui a été dit depuis le commencement de la séance; mais on pouvait espérer que, sur les deux grandes questions extérieures qui dominent tout le discours de la couronne, on entendrait M. le ministre des affaires étrangères, qu'on l'entendrait aussi sûrement sur celle de Cracovie que sur celle des mariages; il paraît qu'il n'en doit point être ainsi; c'est pourquoi je demande à consigner ici un fait qui, j'espère, sera pris en très-sérieuse considération.

» Dans la session dernière, lorsqu'on a eu connaissance de ce qui s'était passé à Cracovie, M. le ministre des affaires étrangères fut interpellé dans une autre enceinte; nous avons vu, par les documents qui nous ont été communiqués, qu'on lui avait effectivement donné des assurances qui ne se sont pas réalisées. Voici dans quels termes M. le ministre des affaires étrangères répondait à un honorable député qui l'interpellait, comme je le disais, au sujet des événements dont a parlé avec tant de cœur et d'éloquence M. le comte de Montalembert.

» Il disait entre autres choses : « Il m'a été répondu que les mesures d'occupation auxquelles les événements de Cracovie donnaient lieu étaient des mesures purement militaires, purement temporaires, qui n'attenteraient point à l'existence politique permanente de la république. C'est à ce point que l'affaire en est aujourd'hui :» c'était le 16 juin dernier que M le ministre des affaires étrangères s'exprimait ainsi.

» Ces assurances ont été données, c'est incontestable. Que résulte-t-il de cette assertion vraie produite par M. le ministre des affaires étrangères? Je le dirai tout à l'heure.

» Il y a deux ans, si je ne me trompe, M. le ministre des affaires étrangères nous répondait que l'influence de la France allait toujours croissant, que la France n'avait pas cessé et ne cesserait pas de gagner chaque année en considération.

» Je demande à M. le ministre des affaires étrangères si, après des assurances aussi positivement données à lui, M. le ministre des affaires étrangères, il peut dire qu'il y a de la part, non pas des trois puissances, car nous avons vu qu'il n'y en avait que deux qui avaient donné ces assurances, mais de deux, l'Autriche et la Prusse, accroissement de considération et d'attachement pour la France.

» Je demande comment il est arrivé qu'à quelques mois de distance, deux puissances qui auraient eu attachement et considération pour la France, manquent d'une manière si positive aux

assurances données au ministre des affaires étrangères d'une grande puissance comme la France?

» Voilà, Messieurs, une chose qui, je crois, ne s'explique pas, ou du moins que je ne puis comprendre. Pour mon compte, je ne crois pas à cette considération, à cet attachement dont parlait M. le ministre des affaires étrangères, et si la chambre n'est pas trop fatiguée, je lui donnerai quelques renseignements qui prouveront que j'ai raison de ne pas y croire plus que je ne crois, bien qu'on nous l'assure, que la diplomatie française a ignoré ce qui se décidait pour Cracovie, avant que l'événement fût dénoncé.

» Nous avons des ambassadeurs. Comme tout à l'heure M. le duc d'Harcourt demandait à quoi ils servaient, je demande, à mon tour, à quoi nous sert un ambassadeur à Vienne, s'il ne sait pas ce qui s'y passe? Je sais, toutefois, qu'il y a des circonstances où notre diplomatie est fort mal informée; il y en a eu un exemple en 1840 : le traité signé le 15 a été ignoré de notre ambassadeur jusqu'au 17 ou 18; le 14 il écrivait qu'il n'y aurait pas de traité. Mais, messieurs, nous avons vu que beaucoup de fonds étaient attribués, je ne m'en plains pas, à la diplomatie, sous le titre de dépenses secrètes. Or, qu'est-ce que cela signifie, Messieurs? Nous ne sommes pas au banc des ministres; nous qui pouvons appeler les choses par leur nom, nous dirons que les fonds secrets donnés à des ambassadeurs ne sont autre chose que des moyens mis à leur disposition pour acheter les secrets que ne viennent pas leur confier les ministres des affaires étrangères.

» Comment se fait-il donc que ce dont des puissances secondaires, et ce que je dis, je le sais pertinemment, que ce dont des puissances secondaires ont eu connaissance, deux mois avant que l'on parlât de ce qui vient d'avoir lieu à Cracovie, ait été ignoré de la diplomatie française? C'est impossible.

» Mais je vais vous dire comment et pourquoi je crois que cela était impossible. Pour cela il faut toucher une question délicate; c'est parce que M. le duc d'Harcourt l'a soulevée que je vais à mon tour l'aborder.

» Messieurs, l'événement de Cracovie, à mon idée (et comme je l'ai dit, j'ai quelque raison de croire que je suis dans le vrai), l'événement de Cracovie n'était pas ignoré du Gouvernement français; il a été, pour me servir de l'expression si justement blâmée par M. le duc de Broglie, il a été un marché, un marché pour un mariage. (Vives exclamations.)

» **M. le ministre des affaires étrangères.** Je ne puis ré-

pondre aux assertions de M. de Boissy; je me bornerai à lui opposer la dénégation la plus complète et la plus absolue.

» **M. le chancelier.** Monsieur de Boissy, quand on a l'honneur de parler devant une assemblée aussi sage, aussi intelligente que celle-ci, on ne peut pas hasarder des assertions pareilles à celles que vous vous êtes permises. Quand on n'a pas une preuve patente en main, on ne doit pas avancer de pareilles choses. Avez-vous un acte signé, une pièce authentique que vous puissiez produire? Si vous n'en avez pas, vous ne pouvez pas espérer que la chambre croie à vos assertions.

» **M. le marquis de Boissy.** Je n'ai aucun acte signé, aucune preuve patente, rien à donner qui puisse servir de preuve matérielle dans l'acception rigoureuse du mot.

» **M. le chancelier.** Comme vous ne parlez et que la chambre ne vous écoute que dans la pensée que vous aviez des preuves à produire, vous ne pouvez pas continuer.

» **M. le marquis de Boissy.** Je ne demande pas mieux que de me rasseoir (Rire général); mais les 29 centièmes de ceux qui m'ont entendu et de ceux qui me liront me croiront. (Bruit) (1). »

Durant toute cette année critique de 1847, le marquis de Boissy, avec ses collègues de l'opposition, MM. de la Moskowa, du Bouchage, et ses deux futurs compagnons du banquet réformiste de février 1848, MM. d'Harcourt et d'Alton-Shée, est sans cesse sur la brèche, chaque jour élargie, où la Révolution va passer, expiatoire et vengeresse.

La discussion du projet de loi relatif à l'importation des grains (séance du 27 janvier 1847), et celle du projet de loi sur l'avancement des lieutenants, nommés à des fonctions spéciales dans les corps de troupes (27 mars), fournissaient au marquis de Boissy, qui se présentait parfois, dans ces luttes spéciales, un peu armé à la légère, l'occasion d'escarmouches dont il finissait toujours par se tirer, non sans avoir

(1) Séances des 18, 20, 21, 22 janvier 1847.

quelque peu endommagé la grosse argumentation de ses adversaires.

Le marquis ne résistait pas à la tentation de tirer, dût-il brûler sa poudre aux moineaux, persuadé qu'à travers ce bruit et cette fumée d'un coup de hasard, il se dégage toujours à propos quelques étincelles d'indépendance et de vérité. Il acceptait, en souriant, le reproche de parler à propos de tout, et désarmait ses critiques en faisant observer qu'en compensation, il ne manquait pas de collègues qui ne parlaient sur rien.

« Je parle souvent (c'est vrai !) oui, je parle souvent; il y en a tant d'autres qui ne parlent jamais (*on rit*). »

Le projet de loi relatif au chapitre royal de Saint-Denis, défendu par M. de Montalembert, au grand regret de son collègue et ami, et dans lequel il voyait, un peu fantastiquement peut-être, toute une conspiration destinée à inaugurer un clergé de cour, séminaire d'un futur épiscopat anti-gallican, provoqua de la part de M. de Boissy des contradictions et des protestations, dont il importe à la fidélité de sa physionomie politique et parlementaire de conserver les traits (séances des 17, 18, 19 et 20 mai 1847).

« Pas un mot de théologie, je parlerai uniquement politique. La question du chapitre de Saint-Denis est, sous le rapport politique, la plus grosse qui puisse être soumise aux chambres, par les intérêts qu'elle met en présence. Aussi faut-il que la position de ceux qui veulent y prendre part soit très-nettement dessinée, surtout à l'approche des graves événements qui se préparent, que tout annonce, et qui bien certainement mettront avant peu chacun de nous dans la nécessité de prendre parti, soit pour les intérêts religieux et nationaux, soit pour les intérêts royaux.

» Messieurs, parce que, comme chacun de vous, je prévois des événements qui décideront du sort de la France, événements que hâte fatalement le gouvernement par sa politique à outrance, par ses déclarations répétées qu'il ne fera aucune concession à ses adversaires, c'est-à-dire qu'il ne consentira à aucune amélioration, qu'il veut le *statu quo* en tout et partout, aussi bien pour le pillage de nos finances que pour la corruption qu'il encourage par son exemple et par la protection qu'il accorde à ceux qui sont ses amis, afin que pays et pouvoir, peuple et couronne, sachent où me trouver quant la lutte religieuse et politique va éclater, je veux faire publiquement, à la face du pays et de la couronne, ma profession de foi religieuse et politique entière, sans réticence, sans arrière-pensée aucune.

» Je suis dévoué corps et âme à ma religion, qui est celle de Bossuet, à notre pays qui est cette belle France, au temps de la monarchie si glorieuse, et dont le Gouvernement aujourd'hui est tombé si bas dans l'opinion du monde, par l'égoïsme, l'avidité, la corruption des hommes qui sont à sa tête... (Murmures.) Si je me trompe, on répondra. J'ai juré fidélité au Roi; personne dans le royaume ne sera plus fidèle, tant que le Roi exécutera loyalement le contrat synallagmatique de Juillet.

» Messieurs, comme je combattrai de tout mon pouvoir les prétentions avouées et occultes de la couronne, j'ajoute, pour ne permettre de doute à personne sur ma situation, que je veux rendre la plus nette possible, que personne dans le royaume n'est et ne sera jamais plus royaliste que moi, à la condition, *sine qua non*, que le pouvoir royal aura la sagesse de vouloir rester ce qu'il est aujourd'hui; que du jour, à l'instant même où il commettra la faute de vouloir grandir, il n'aura pas dans le royaume d'adversaire plus prononcé, plus persévérant que moi.

» Voici, Messieurs, ce que je pense, tout ce que je pense sur le pouvoir royal. *Parce qu'il est*, il le faut conserver tel qu'il est. Mais s'il écoute les flatteurs et les courtisans, si, rêvant une augmentation de puissance, il veut remettre en question ses limites, et nous laisse alors le libre examen de l'opportunité de les placer plus en avant ou plus en arrière, j'avertis le pays et la couronne que je ne me rangerai pas parmi ceux qui voudront grandir le pouvoir royal, ni même le maintenir tel qu'il est aujourd'hui, mais parmi ceux qui le voudront amoindrir considérablement, car je le crois, tel qu'il existe aujourd'hui, beaucoup trop grand, tout à fait

un anachronisme, dans le siècle où nous vivons, avec les progrès qu'a faits la civilisation.

» Toute ma politique se résume en deux mots : dévouement, fidélité; dévouement à la religion et au pays jusqu'à mon dernier soupir; fidélité au Roi jusqu'à ce qu'il déchire le contrat synallagmatique de Juillet.

» Selon moi, le projet sacrifie les intérêts religieux et nationaux aux intérêts royaux; je voterai contre le projet, et en cela, Messieurs, je crois donner une preuve de ma fidélité au Roi, car c'est être fidèle que faire entendre la vérité à la couronne, que l'avertir, que l'éclairer, que ne pas se réunir à ses amis imprudents et aveugles tout autant qu'ont été imprudents et aveugles certains amis de la Restauration, ceux-là qui ont eu le malheur d'enseigner aux peuples que contre eux les rois, autrefois tout-puissants, sont devenus impuissants, que les trônes sont balayés par le moindre souffle d'un peuple qui se fâche. Quelles sont les intentions, quelles sont les tendances du projet du Gouvernement? Les unes comme les autres sont évidemment contraires aux intérêts religieux, aux intérêts de la nation; elles sont toutes et exclusivement dans l'intérêt royal : le rapport ne nous le dit pas, sans doute, mais il nous le laisse voir.

» Messieurs, je veux laisser à d'autres le soin de faire ressortir avec plus d'autorité les dangers que le projet, s'il devenait loi, ferait courir à l'État et aux libertés de l'Église gallicane, libertés dont le Gouvernement et le rapport font bon marché, mais dont la France est si justement jalouse et fière; libertés qui font l'envie des autres puissances catholiques, et que nous voulons conserver, malgré la couronne qui les sacrifie aujourd'hui dans son intérêt particulier.

» J'espère qu'on les signalera, ces dangers, car je suis de ceux qui, pour me servir des expressions mêmes du rapport, considèrent le projet comme une de ces machines inventées pour la ruine de nos institutions, et préparer l'avénement de la prépondérance inconstitutionnelle de la couronne.

» Si, dans le cours de la discussion, on n'aborde pas aussi franchement que je le voudrais la question sous le triple point de vue religieux, politique et royal, si l'on ne démontre pas assez clairement que le but du projet est de sacrifier les intérêts religieux et nationaux ainsi que les libertés de l'Église gallicane aux intérêts royaux, je tenterai de le faire, et je crois qu'il ne me sera pas difficile de démontrer que les intérêts de la religion sont com-

promis, que les intérêts nationaux sont sacrifiés, que, sans souci de l'avenir, la couronne renonce aujourd'hui aux libertés de l'Église gallicane;

» Qu'elle prépare avec intention une division fâcheuse dans le clergé de France;

» Qu'elle veut, au moyen de cette division, avoir à opposer au clergé national un clergé royal, à un clergé soumis et régulier, un clergé exempt et relâché;

» Que tôt ou tard (comme le dit l'archevêque de Paris), le primicier deviendra un grand aumônier avec des pouvoirs plus grands que ceux qu'il a jamais possédés sous la Restauration;

» Que le grand aumônier existant, la couronne ne manquera pas de dire qu'étant le véritable évêque de la cour, il a été implicitement reconnu qu'il a la même juridiction qu'avait l'évêque de la cour avant 1789, juridiction qui, nous dit le rapport, n'était pas restreinte à la personne du Roi et des princes, comme on semble le croire, mais qui s'étendait plus loin, qui embrassait les aumôneries, maladreries et autres lieux pitoyables du royaume; ce qui, en quelques mots, signifie les résidences royales, l'armée, la marine, les colléges, les hôpitaux, les prisons, de telle sorte qu'il n'y aura pas un diocèse en France, pas une seule ville du royaume dont une partie ne soit soustraite à l'ordinaire et soumise à la juridiction immédiate du souverain pontife.

» Voilà, en peu de mots, quelques-unes des conséquences qu'aurait le projet, dont le but évident, quoique caché, est d'arriver à un grand aumônier évêque de la cour.

» Messieurs, parce que j'ai juré fidélité au Roi, parce que je me suis franchement rallié à la révolution de Juillet, que je n'ai pas désirée, je veux que cette révolution, faite au nom des intérêts du pays et pour le pays contre la cour, ne soit pas convertie en une simple révolution de palais, devant continuer et même augmenter les abus de cour dont le pays ne voulait plus, et dont il ne veut pas davantage sous la branche cadette que sous la branche aînée.

» Messieurs, repoussons le projet qui bientôt, avec beaucoup d'autres abus, enfanterait un évêque de cour et tout son cortége. Aujourd'hui nous sommes assez heureux pour n'en point avoir; gardons-nous d'en instituer un, alors que s'il existait, il le faudrait supprimer. Tel est mon avis. Je pense aussi qu'il y a, de la part de la couronne, grande imprudence à vouloir incessamment, tantôt ouvertement, tantôt par des moyens détournés et cachés, faire revivre parmi nous tous ces abus de l'ancien régime qui ont amené

la révolution, abus en tête desquels il faut placer les scandales de tous genres que donnaient les anciens abbés de cour, et qui se reproduiraient bientôt aussi par les nouveaux abbés de cour, dont le chapitre de Saint-Denis serait la pépinière. »

Durant le reste de cette session féconde en scandales, qu'il devait condamner de l'épithète, restée comme un arrêt, de *honteuse,* le marquis de Boissy, soit dans la discussion du budget des dépenses pour 1848 (2 août 1847), soit dans celle du projet de loi relatif à l'emprunt de 350 millions, broda de variations singulièrement hardies et parfois éloquemment indignées, ce thème de corruption électorale, de décadence des classes élevées, de gangrène du système, de révolte de la conscience publique, de prostitution de la Légion d'honneur, d'abus et d'excès dans les opérations de la liste civile, de dilapidations dans les services de la guerre et de la marine, de dépendance de la magistrature, qui forme comme un prophétique réquisitoire de déchéance.

Nous citerons quelques-uns des passages de ses nombreux discours, dans ces deux circonstances solennelles, qui se rapportent à cet ordre d'idées, et nous terminerons par les interpellations de sa patriotique et libérale impatience, exaspérée par les tergiversations de notre politique équivoque en Italie.

« D'abord je répondrai à ce qu'a dit M. le ministre au sujet de la corruption du pays. Je ne crois pas qu'il faille appliquer le mot de corruption au pays, comme il l'a entendu. Non, le pays n'est pas corrompu; les masses ne sont pas corrompues. Mais il y a une chose qui est corrompue, et puisque déjà une autre fois je l'ai dit, sur l'invitation même d'un ministre, je vais répéter ce que je disais alors; ce n'est pas dans les masses, et surtout au bas de l'échelle qu'est la corruption, c'est en haut, c'est la tête de la société qui est corrompue; et quoi qu'en dise M. le ministre en termes magnifiques, en termes pompeux, la corruption existe là

profondément; tout à l'heure peut-être citerai-je quelques faits qui montreront que je suis dans le vrai quand je dis qu'elle existe, et que M. le ministre est dans l'erreur en disant qu'elle n'existe pas.

» Quand je dis dans l'erreur, je me trompe; très-probablement il dit une chose qu'il ne croit pas bien intimement, qu'il sait ne pas être. Il n'y croit pas, parce qu'il connaît beaucoup mieux que nous le dessous des cartes; parce que des rapports lui sont faits, et que, dans son austère probité, il a gémi souvent d'apprendre des faits qui lui ont été signalés, peut-être même jusque dans l'intérieur du conseil.

» M. le ministre des affaires étrangères a dit en termes pompeux, comme toutes les belles théories, que personne ne présente mieux et plus souvent que lui, mais que personne n'exécute moins que lui, il a dit que quand le Gouvernement croirait les questions sérieuses, il poursuivrait, mais qu'il n'a rien à faire quand la corruption n'est pas évidente. Je demande à M. le ministre si, dans les faits qui lui sont dénoncés depuis quelque temps, il n'y a pas de corruption suffisante? Je sais qu'on me répondra que, quand il y a enregistrement, le Gouvernement s'émeut, qu'il cherche des renseignements quand il a *des indications précises;* mais est-il donc besoin d'enregistrement? Il y a une notoriété publique, ou, à défaut, cette croyance générale qui est un malheur si elle porte sur des choses fausses; il est du devoir du Gouvernement de chercher à la détruire, même, s'il le fallait, en s'exposant à quelques mécomptes.

» Voilà ce qu'il faudrait, gouvernementalement parlant, et ce n'est pas en dédaignant toutes les accusations qu'on prouve qu'elles n'ont pas de réalité.

».... C'est beaucoup plus sur nous que sur l'autre chambre que les masses doivent s'appuyer, parce qu'elles trouveront en nous, certainement et nécessairement, un soutien, un aide. Nous avons, elles et nous, besoin de nous entendre, de nous soutenir mutuellement; et soyez-en sûrs, Messieurs, le pays sait une chose aujourd'hui, c'est qu'il faut, dans un intérêt commun, l'alliance de la démocratie avec l'aristocratie, ou de ce qui tient lieu d'aristocratie, la chambre des pairs.

» La démocratie est aujourd'hui plus intelligente qu'en 1830; elle a compris ses besoins; soyez sûrs que si l'on avait à refaire ce qui a été fait, cela ne se ferait pas; elle paye chèrement la faute qu'elle a commise, elle ne ne la recommencera pas; trompée en 1830,

aujourd'hui elle espère en nous, nous la soutiendrons, qu'elle compte sur nous.

» Eh bien, il n'est personne parmi nous, en le supposant même des plus satisfaits, si tant est qu'on prît la peine de nous demander quelquefois un *satisfecit*, qui ne croie avoir le droit de dire que les élections ont été viciées, qui ne croient qu'il y a eu pour les élections ce que M. le ministre des affaires étrangères appelle l'abus des influences, et ce que nous appelons, nous, en termes moins magnifiques, mais plus vrais, plus rationnels, la corruption, la corruption autant qu'il est possible qu'il y ait corruption.

» Je ne ferai pas de longues dissertations sur la corruption; on a dit à cet égard tout ce qu'on pouvait dire. Il n'y a peut-être pas en France la millième partie de la population qui ne croie que la corruption coule à pleins bords, qu'elle descend au lieu de monter, qu'elle est au sommet, et que c'est de là qu'elle découle abondamment. »

Voici les extraits relatifs à l'Italie honnête et libérale, aspirant à l'indépendance du joug étranger et au progrès pacifique de ses institutions, dont la cause trouva, dès le premier jour, dans le marquis de Boissy, un avocat ardent et généreux :

« Quand M. le ministre vient nous dire qu'il ne sait pas si les armées autrichiennes se trouvent en Italie, qu'il ne sait pas s'il y a eu augmentation des troupes italiennes à Ferrare, je ne crains pas de dire, ou qu'il ne veut pas nous dire ce qu'il sait, ou qu'il faut qu'il soit bien mal servi, puisque tous les journaux le disent, le répètent. (Mouvements divers.)

» Messieurs, reconnaissons donc un fait; le plus souvent les journaux sont beaucoup mieux informés que le Gouvernement, et souvent les ministres se retranchent, encore une fois, dans des dénégations, lorsqu'ils pourraient répondre oui. Je ne sais pas, pour mon compte, autrement que par les journaux, si cette augmentation de troupes a eu lieu; mais je fais cette question : Quelle sera la politique de la France à l'égard de Rome et de l'Autriche? Cette politique sera-t-elle française ou autrichienne?

» Les intérêts français ne sont pas les mêmes que les intérêts autrichiens; c'est incontestable Je ne veux pas accuser l'Autriche; je l'admire quant à sa politique de prudence, de persévérance, de prévoyance pour l'avenir; mais évidemment les intérêts de l'Autriche sont complétement opposés à ceux de la France. Les intérêts de l'Autriche sont que Rome ne soit pas libre, parce que Rome devenue capitale de liberté en même temps que capitale de chrétienté, évidemment c'est, dans un temps peu long, l'affranchissement de toute l'Italie.

» La France a donc un intérêt complétement opposé à celui de l'Autriche. Que fera le Gouvernement français? Ira-t-il, pour plaire à Vienne, prendre fait et cause pour Vienne contre Rome, contre le saint-père, contre ce souverain, celui-là envoyé de Dieu dans sa miséricorde, et non, comme tant d'autres souverains, dans sa colère, celui-là qui commence une ère nouvelle et qui appelle à la liberté ces peuples que nous n'avons pas assez soutenus dans leurs efforts; ces peuples qui comptent sur nous, et que nous avons intérêt à voir libres parce que nous les trouverons pour auxiliaires au besoin.

» Je ne m'attends pas à ce que cette question, que je pose nettement: la politique française sera-t-elle française ou autrichienne à Rome? reçoive une réponse. Mais je sais, malheureusement, ce que je dois craindre qu'elle soit; ce que je voulais, c'est que, sur un sujet aussi important, une telle question ne traversât pas silencieuse la chambre des pairs comme cette discussion si importante qu'on vient d'enlever tout à l'heure. On vous a dit que le châtiment qu'il fallait infliger à l'erreur, c'était la vérité; que la vérité, c'est le châtiment de l'erreur. Je demande qu'on inflige à l'opinion qui est répandue, si elle est une erreur, le châtiment de la vérité. Je demande que nous sachions si le peuple romain peut, en cas d'invasion autrichienne, compter sur la France. En 1831... (Vive interruption.)

» Messieurs, nous parlons beaucoup à la fois. (Hilarité.) J'en demande pardon à la chambre, mais cela allonge au lieu d'abréger. Je voudrais donc qu'on répondît à cette question, je le répète, pour l'instruction des peuples d'Italie. Interviendrons-nous? La politique actuelle va-t-elle être courageuse comme celle de 1831; ou bien la France, après dix-sept ans de paix, et, dit-on, de puissance et de prospérité, acceptera-t-elle, si elle venait à s'opérer, une invasion, une occupation militaire qu'elle n'a pas cru devoir permettre en présence de l'Europe, en présence de

l'Autriche mécontente? Je sais qu'aujourd'hui, par suite du gaspillage de nos finances, on ne peut pas demander 100,000 hommes et 100 millions, mais nous avons encore la puissance du beau nom de la France. Osez seconder, secondez les peuples italiens, non pas pour faire des révolutions, mais pour les aider à marcher vers le progrès; au lieu d'une parole timide, sachez prononcer des paroles encourageantes, modérées sans doute, mais sur lesquelles l'Italie puisse fonder les espérances d'une liberté que je lui souhaite dans le double intérêt de l'Italie et de la France.

» **M. le chancelier.** Il n'y a pas d'autres observations? Le chapitre est adopté. »

Voici enfin les dernières adjurations et les derniers reproches, avant la grande et décisive discussion de l'adresse de 1848, du marquis de Boissy (séance du 7 août 1847) et son menaçant adieu de tribun honnête:

« Dans peu de minutes va finir la session la plus stérile qui ait jamais eu lieu, en fait de bonnes mesures, et la plus féconde en scandales, en événements déplorables. Quelques mots seulement; je serai très-court.

» Messieurs, malheureusement, je ne suis pas de ceux qui louent toujours, et à ce titre, par cette raison, je soulève plus de murmures que je n'obtiens de ces *très-bien* dont on est toujours assuré quand on est approbateur. Moi, je viens critiquer la marche qu'a suivie le cabinet, critiquer surtout cette marche déplorable, cette marche qui consiste à reculer devant toutes les difficultés, cette marche qui consiste à laisser se détruire entre les mains du Gouvernement, l'arme sacrée qu'il devrait toujours conserver, celle de la justice. Je dis celle de la justice, car, dans une occasion toute récente, il vient d'aliéner son droit, il vient de rendre impossible l'accomplissement de son devoir; vous l'avez vu, messieurs, hardi contre les faibles; vous l'avez vu peureux, reculer devant un homme fort, devant un homme qui l'a défié; vous vous rappelez, Messieurs, ce procès soulevé par un homme puissant, par M. de Girardin... (Bruit.) Je dis puissant, par com-

paraison avec le Gouvernement (Nouveau bruit); et voici en quoi je crois avoir raison de dire fort, plus fort que le Gouvernement. C'est que quand un autre journaliste a été poursuivi, et que lui, M. de Girardin, ayant demandé à être poursuivi, ne l'a pas été, il est arrivé ceci : on n'a pas osé le poursuivre, et pour ne pas le poursuivre, on a discontinué les poursuites contre le journaliste plus faible. Eh bien, Messieurs, dans cet acte de faiblesse inouï de la part du Gouvernement, il y a une politique détestable, comme dans le fait de s'en prendre au faible il y avait une politique pire encore. Oui, cet acte du pouvoir a prouvé la puissance d'un homme et la faiblesse du Gouvernement. Qu'est-il arrivé? C'est que l'homme puissant dont je parle (Murmures); oui, puissant, je le répète, tenace, persévérant et très-habile, a dit : Ou vous ne poursuivrez pas mon confrère, ou vous me poursuivrez, car je veux être poursuivi; or, quand il a dit : Je veux être poursuivi, croyez-le bien, Messieurs, c'est qu'il a des motifs pour le vouloir, c'est qu'il a de bonnes raisons pour chercher à l'être. Pour arriver à son but, qu'a-t-il fait? Il s'est emparé du prétendu délit pour lequel on poursuivait, et il a dit au Gouvernement : il faut bien que vous me poursuiviez aussi, puisque vous poursuivez quelqu'un qui a fait une chose que vous croyez mauvaise, et que je fais à l'instant même ; vous ne pouvez vous dispenser de diriger aussi des poursuites contre moi.

» Eh bien, Messieurs, vous savez ce qui est arrivé, et si la justice n'a pas aliéné son droit, si elle n'a pas renoncé à pouvoir faire son devoir. Le pouvoir, dans la crainte d'être obligé de poursuivre M. de Girardin, n'a plus osé continuer les poursuites qu'il avait commencées contre le journal désormais protégé de toute la force qu'a M. de Girardin. Je vous demande si le Gouvernement est et se montre fort, s'il n'a pas fait preuve d'une faiblesse insigne, indigne, malheureuse; car, encore une fois, il a aliéné son droit, il a manqué à son devoir et a agi de manière à ce qu'il lui soit impossible de l'exercer dans l'avenir. Qu'il s'en aille donc.

» En fait, nous ne sommes pas gouvernés. Comment! vous appellerez gouvernement des hommes qui se traînent toujours à la suite d'une majorité? comme gouvernement ils devraient conduire la majorité, mais non pas la suivre, autrement, non, ils ne gouvernent pas.

» Finissons-en donc, comme je le disais, et s'il y a des hommes coupables, qu'on ose les poursuivre; et s'il est vrai que l'on dédaigne de les poursuivre, malheur à ceux qui dédaignent des

accusations de tous les jours; car les calomnies, même les plus calomnieuses, si je puis m'exprimer ainsi, deviennent pour les masses des vérités quand elles ne sont pas contredites.

» Au sujet de la marine, que se passe-t-il? Je ne parle pas de ce grand malheur qui vient d'arriver et qu'il n'était pas donné à la prudence humaine de prévoir et d'empêcher, mais de l'état de délabrement et d'insuffisance où se trouvent nos arsenaux, en présence de ces trésors que nous votons chaque année et, pour mon compte, je les vote sans aucun regret. Dites-moi un peu dans quel état sont nos arsenaux?

» Vous avez vu tout récemment qu'il ne se trouvait pas une feuille de tôle pour réparer une cheminée, pas une feuille de cuivre pour radouber un vaisseau qui allait partir : je parle d'après les journaux. Ce sont de bons renseignements (Murmures), oui, de bons renseignements. Vous avez vu tout récemment qu'il a été reconnu que les cuivres qui sont dans nos arsenaux, que nous avons payés pour être très-bons, sont en fait très-mauvais. Vous avez vu tout récemment des ordres donnés ne pouvoir pas recevoir d'exécution parce qu'il n'y avait pas de charbon pour chauffer les bâtiments à vapeur.

» Est-ce ainsi qu'une grande nation comme la France devrait être gouvernée, une nation qui ne calcule pas pour donner à sa marine tout ce qui est nécessaire, et elle a bien raison, pour la défense et la gloire du pays? Mais il faudrait du moins que ce que l'on donne reçût la destination pour laquelle les sacrifices sont faits. Ces sacrifices, où vont-ils? Voilà ce que nous ne savons pas. Nous savons, par contre, que de temps à autre quelques grands sinistres se découvrent, toujours par hasard. Il est à remarquer que ce n'est jamais le Gouvernement qui fait ces découvertes, que c'est à la presse dont vous faites si bon marché, que l'on doit souvent d'être averti des désordres qui se commettent. Quand on parle des journaux qui nous éclairent, on devrait, Messieurs, avoir un peu moins de dédain pour ceux qui disent la vérité; il faudrait se montrer plus reconnaissant. Messieurs, quand je dis cela, je ne suis pas suspect, on le sait, car je ne me suis pas caché pour dire tout haut que je voudrais, lorsqu'ils sont calomniateurs, qu'on les punît sévèrement, aussi sévèrement que possible, tout comme je voudrais, quand ils disent la vérité, qu'on reconnaisse qu'ils rendent des services ; il ne faut donc pas les traiter avec ce dédain.

» Je suis le premier à reconnaître et dire bien haut que MM. les

ministres individuellement sont parfaitement purs et probes ; mais je le répète, parce que je l'ai entendu dire à beaucoup d'entre nous, et que j'ai, Messieurs, très-grande confiance dans ce que j'entends dire, il y a une immense corruption, une corruption éhontée dans beaucoup de leurs alentours; ce qui perd le gouvernement, ce qui le fait passer pour corrompu, c'est que les ministres les protégent, c'est qu'ils ne veulent pas les abandonner; là est la plus grande faute qu'ils puissent commettre envers le pays.

» Voilà une partie des observations que je comptais vous soumettre. J'ai été, à cause de votre empressement à voter un budget de 1,500 millions beaucoup plus court que je n'aurais dû l'être. Ce n'est pas ma faute. Je regrette que la chambre n'use pas plus souvent et plus longuement du droit de discussion, car c'est un droit et aussi un devoir; je regrette, non pas que cette session finisse, elle devrait être terminée depuis longtemps, mais qu'elle finisse avec le caractère et le renom d'une session calamiteuse et honteuse... (Exclamations.)

» **M. le chancelier.** Monsieur de Boissy, vous voyez comme vos paroles sont accueillies par la chambre.

» *Une voix.* Il n'y a pas de session honteuse.

» **M. le marquis de Boissy.** Je dis honteuse à cause de ce que nous avons vu et non pas à cause de ce que nous avons fait. Je suis loin de nous accuser, je nous louerai toujours. Il y a eu de grands malheurs et ce sera écrit dans l'histoire. Quoi que vous disiez, quoi que vous fassiez, mes paroles sont vraies. Je n'en ajouterai pas d'autres. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

LIVRE PREMIER

LA RESTAURATION

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Pages.

Un signe fâcheux du temps.—Inertie du parti conservateur.—Activité du parti révolutionnaire.—La réforme du 19 janvier 1867.—L'armée du désordre et l'armée de l'ordre.—Types et caractères.—Le marquis de Boissy avait été fortement frappé de ces symptômes.—Son attitude durant l'épreuve de 1848.—Nécessité de constituer une défense égale à l'attaque.—Comment le marquis de Boissy aimait la liberté.—Définition du parti conservateur idéal. —Le marquis de Boissy est le type du conservateur libéral. — Rôle du Sénat sous le second empire.—Antécédents politiques du marquis de Boissy.—M. de Montalembert.—Logique patriotique de M. de Boissy.—Rétablissement authentique de sa physionomie politique.—Opportunité de cette œuvre de réparation et de réhabilitation.—Le marquis de Boissy d'après le *Moniteur*.—Le marquis de Boissy d'après M. Troplong.—C'est par des faits qu'il faut répondre aux mots 109

CHAPITRE II.

LES ROUILLÉ.

atavisme. — Origines et influences bretonnes. — Un écusson caractéristique. — *Moderatur et urget*. — Les révolutions d'*en haut* et

Pages

les révolutions d'*en bas*.—Galerie d'ancêtres.—Jean-Baptiste Rouillé de Meslay.— Son testament. — Son legs à l'Académie des sciences. —Hilaire Rouillé du Coudray.—Son portrait par Saint-Simon.—Correspondance inédite avec M. de Chamillard.— M. Rouillé, directeur des finances.—La Régence.—M. Rouillé, chef du conseil des finances. Sa retraite et sa mort.—M. Rouillé le cadet.— Son portrait par Saint-Simon.—Ses missions et négociations.—Ses *Mémoires* diplomatiques inédits. — Sa mort. —Son fils Antoine-Louis Rouillé de Jouy.—Sa carrière administrative.— Son goût des beaux tableaux et des beaux livres.—M. Rouillé, ministre de la marine.— Ses titres à l'estime de l'histoire. — M. Rouillé, ministre des affaires étrangères.— Sa participation à une évolution capitale de notre politique extérieure. —Sa mort.—Le comté de Jouy passe dans la maison d'Harcourt.—Témoignages contemporains sur l'homme public et privé. — Extraits des *Mémoires* du président Hénault.—La branche des Rouillé du Coudray. —Le marquis du Coudray, lieutenant-général des armées du Roi. — Ses services.—Ses deux mariages.— Le comte de Boissy, son fils.— Les d'Aligre et les Machault d'Arnouville.— La famille du Coudray de Boissy pendant la Révolution.—Mort du marquis du Coudray.— Son éloge nécrologique dans le *Journal des Débats*, du 6 janvier 1805. —Naissance du marquis de Boissy. 126

CHAPITRE III.

LA JEUNESSE DU MARQUIS DE BOISSY.

Le père du marquis de Boissy est appelé à la Chambre des Pairs (17 août 1815). — Le marquis, d'abord comte de Boissy, garde du corps. — Portrait du temps. — Chérubin et Oswald. — Il abandonne la carrière militaire.— La *parlotte* de M. Vertamy.— Le premier discours de M. de Boissy. — *De l'utilité de l'étude du droit pour ceux qui se destinent aux hautes fonctions publiques et de la manière dont cette étude doit être faite.* — Avantages de l'improvisation.—Premières relations avec M. de Chateaubriand.—Une correspondance inattendue. — Premiers succès diplomatiques du comte de Boissy.—M. de Chateaubriand au Congrès de Vérone. — L'utopie de la guerre d'Espagne exposée et défendue par son auteur.—Chateaubriand et Napoléon.—Le règne du *tapis vert*.—Dénombrement à la façon de l'Homère du XIX^e^ siècle. — Questionnaire du Congrès de Vérone.—Un dîner chez Marie-Louise. — Le cirque de Vérone.—Lettres de M. de Boissy à son père.—Premier voyage à Venise.—M. de Chateaubriand quitte

Pages.

Vérone.— Mariage de M. de Boissy avec Mlle de Folleville.—La lune de miel à Florence en 1824. — Ministère et disgrâce de M. de Chateaubriand. — Extraits des *Mémoires d'Outre-Tombe*.—Procès historique. — Rapport de M. de Loménie.—Naissance de Mlle Octavie de Boissy.—Une lettre de Charles-Albert.—Un courtisan du malheur.—Lettre de M. de Chateaubriand à M. de Boissy sur sa disgrâce.—Une belle action inconnue du comte de Boissy.—Correspondance révélatrice. —Hyacinthe Pilorge.— Histoire d'un service de porcelaine de Sèvres. — Mort de Louis XVIII. — *Le Roi est mort, vive le Roi !* . 153

CHAPITRE IV.

FIN D'UNE DYNASTIE.

Déception de Chateaubriand. — La brochure : *Le Roi est mort ! vive le Roi !* — Son auteur désabusé entre dans l'opposition constitutionnelle, dont il devient un des chefs.—Lutte de trois ans contre M. de Villèle.—Une victoire pire qu'une défaite.—La Révolution de 1830 est le troisième larron de ce conflit fatal. — Interruption de trois années dans les relations épistolaires de Chateaubriand et du comte de Boissy.—L'ancien chargé d'affaires à Florence et le nouvel ambassadeur à Rome renouent en 1828.—Première lettre de cette seconde période d'intimité.—Instructions et adieux de M. de Chateaubriand à M. de Boissy, constitué son mandataire officieux à Paris.—Lettre du 8 novembre 1828 à Mme Récamier.—Lettre du même jour à M. de Boissy.—M. Octave de Boissy est nommé chevalier de la Légion d'honneur.—Lettres de Chateaubriand à M. de Boissy, des 12 et 24 janvier 1829.—Ultimatum d'un ambassadeur misanthrope.—La mort du pape Léon XII retient à Rome M. de Chateaubriand prêt à partir.—Ses deux lettres du 17 février 1829 à Mme Récamier et à M. de Boissy.—Election de Pie VIII.—Lettre de Chateaubriand à M. de Boissy, du 16 avril 1829.—Les trois points de M. de Chateaubriand.—Lettre du 5 mai 1829.—Querelle de M. de Chateaubriand avec le comte Portalis.— Il prend brusquement son congé et prépare son départ de Rome. — Lettre du 7 mai 1829 à M. de Boissy.—Lettre du 30 mai au même.—Lacune d'une année.—Lettre de Chateaubriand à M. de Boissy du 8 août 1830.—Dans l'intervalle de ces deux lettres une révolution s'est faite.—Prolégomènes de ce dernier chapitre de l'histoire politique de Chateaubriand. —Il donne sa démission lors de l'avénement du ministère Polignac.—Suprême entrevue entre le serviteur et le favori.—Echec de cette tentative de conciliation.—Histoire de la retraite de M. de Chateaubriand, d'après les *Mémoires d'Outre-Tombe*.—

Pa
Les premiers bruits de la révolution de juillet le trouvent à Dieppe, contemplant la mer.—Il rentre à Paris au milieu de la fusillade.—Sa noble conduite.—Ses efforts désespérés à la Chambre des pairs.—Adieu définitif à la vie active.—Il devient un ancêtre, non sans admirateurs, mais sans disciples.—M. de Boissy, rallié au nouveau gouvernement par l'adhésion de son père, refuse de s'enterrer vivant dans l'abstention, et attend, dans la modestie de la vie domestique et des devoirs locaux, l'appel du pays et l'heure de l'action. — Décadence des relations de Chateaubriand et de M. de Boissy.—Motifs de ce refroidissement. — Derniers billets. — M. de Boissy franchit le pas décisif, et entre à la Chambre des pairs. . . . . .

LIVRE DEUXIÈME

LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.

CHAPITRE PREMIER

UN PAIR DE FRANCE (PHASE CRITIQUE).

1839—1842.

Pa
Le comte Octave de Boissy pair nommé, non hérédinaire.—Promotion du 8 novembre 1839. — Une belle fournée. — M. de Boissy prête serment à la séance royale du 23 décembre. — Formule du serment constitutionnel de la pairie sous Louis-Philippe.—Son admission sur le rapport de M. Bourbeau, ancien ministre de Charles X.—Première séance.—Le comte d'Alton-Shée et M. Villemain.—Débuts parlementaires et oratoires du comte de Boissy.—Il lit son *maiden-speech*, qui n'est pas publié.— Le nouveau pair révèle son indépendance et son originalité, à propos du projet de loi accordant une pension, à titre de récompense nationale, à la veuve du colonel Combes.— Après avoir parlé *contre*, le comte de Boissy vote *pour*. —Séance du 15 avril 1840. —Le comte de Boissy ministériel.—Dans quelle mesure et avec quelles réserves.— Coup d'œil rétrospectif sur les événements extérieurs et intérieurs des années 1839 et 1840.— Cabinet du 12 mai 1839. —Sa

Pages

composition. — Sa chute.—Ministère de coalition du 1er mars 1840, présidé par M. Thiers.—Liste de ses membres.—Délicatesses de la situation de M. de Boissy.—Comment il s'en tire. — Principes politiques qui dominent toute sa vie.—Avant tout il est *national*.—Son premier discours important et médité.—Un exorde original.—Griefs du comte de Boissy contre l'administration de l'Algérie.—Un billet du maréchal Vallée. — Péroraison adressée à la presse.— Suite des travaux parlementaires du comte de Boissy. — Son vœu, à propos de l'expropriation pour cause d'utilité publique. — Séance du 15 juin 1840. — Le comte de Boissy est rappelé à l'ordre sur la motion du baron Ch. Dupin.—Mort du marquis de Boissy du Coudray.—A peine remis de la secousse de cette perte, le nouveau marquis du Coudray, immolant son deuil à son devoir, reparaît à la Chambre des pairs.—Ses reproches quant à l'organisation défectueuse de la pairie comme pouvoir législatif. — Stérilité du contrôle de la haute assemblée. — Sénatus-consulte du 14 mars 1867.—La chambre des lords au point de vue de ses rapports avec la chambre des communes.—Exorde du discours du 10 juillet 1841.—Les *delenda Carthago* du marquis de Boissy. —Ses griefs contre l'Angleterre, à propos de l'Algérie et de Naples.— Réponse de M. Thiers.—La question d'Orient. — Retour des cendres de Napoléon Ier.—Opinion du marquis de Boissy sur cet événement.— Le marquis ne reprend plus la parole à la Chambre des pairs durant l'année 1840.— Erreur de la table du *Moniteur*.—Revue des événements de la fin de 1840.—Ministère du 29 octobre.—Sa composition. — Extrait des *Mémoires* de M. Guizot, son chef.— Séance du 4 janvier 1841.—Discours du marquis de Boissy sur un crédit pour les réfugiés espagnols.—Profession de foi du marquis de Boissy en 1840, tirée de son exorde.—Sa péroraison sur ce qu'est la pairie et sur ce qu'elle devrait être.—La physionomie parlementaire du marquis de Boissy est désormais fixée.—Son programme progressif en trois points, —Modification du régime de la presse.—Réforme électorale.—Hérédité de la pairie.—Ses vues sur les deux premiers points.—Son opinion sur le troisième, défendue par M. Saint-Marc-Girardin.—Discours du 13 avril 1841.—Opinion originale du marquis de Boissy sur les fonds secrets et les subventions à la presse.—Paradoxes et vérités.—Ce que M. Guizot fait de la leçon de M. de Boissy.—La question d'Orient.— M. de Boissy croit la guerre avec l'Angleterre inévitable.—Ses considérations sur le système fédératif de la France.—Digression sur le voyage du duc de Bordeaux en Angleterre. — Profession de foi du marquis de Boissy à l'égard de la légitimité et du Prétendant.—Conclusion pacifique et solution ingénieuse du conflit anglo-français par M. Guizot.— Témoignage que l'homme d'Etat se rend dans ses *Mémoires*.—Le marquis de Boissy passe de la phase critique de sa carrière à la phase militante, et devient définitivement un des chefs de l'opposition à la Chambre des pairs. 207

Pages.

Les premiers bruits de la révolution de juillet le trouvent à Dieppe, contemplant la mer.—Il rentre à Paris au milieu de la fusillade.—Sa noble conduite.—Ses efforts désespérés à la Chambre des pairs.—Adieu définitif à la vie active.—Il devient un ancêtre, non sans admirateurs, mais sans disciples.—M. de Boissy, rallié au nouveau gouvernement par l'adhésion de son père, refuse de s'enterrer vivant dans l'abstention, et attend, dans la modestie de la vie domestique et des devoirs locaux, l'appel du pays et l'heure de l'action. — Décadence des relations de Chateaubriand et de M. de Boissy.—Motifs de ce refroidissement. — Derniers billets. — M. de Boissy franchit le pas décisif, et entre à la Chambre des pairs. 181

LIVRE DEUXIÈME

LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.

CHAPITRE PREMIER

UN PAIR DE FRANCE (PHASE CRITIQUE).

1839—1842.

Pages.

Le comte Octave de Boissy pair nommé, non hérédinaire.—Promotion du 8 novembre 1839. — Une belle fournée. — M. de Boissy prête serment à la séance royale du 23 décembre. — Formule du serment constitutionnel de la pairie sous Louis-Philippe.—Son admission sur le rapport de M. Bourbeau, ancien ministre de Charles X.—Première séance.—Le comte d'Alton-Shée et M. Villemain.—Débuts parlementaires et oratoires du comte de Boissy.—Il lit son *maiden-speech*, qui n'est pas publié.— Le nouveau pair révèle son indépendance et son originalité, à propos du projet de loi accordant une pension, à titre de récompense nationale, à la veuve du colonel Combes.— Après avoir parlé *contre*, le comte de Boissy vote *pour*. —Séance du 15 avril 1840. —Le comte de Boissy ministériel.—Dans quelle mesure et avec quelles réserves. — Coup d'œil rétrospectif sur les événements extérieurs et intérieurs des années 1839 et 1840.— Cabinet du 12 mai 1839.—Sa

Pages

composition. — Sa chute. —Ministère de coalition du 1er mars 1840, présidé par M. Thiers.—Liste de ses membres.—Délicatesses de la situation de M. de Boissy.—Comment il s'en tire. — Principes politiques qui dominent toute sa vie.—Avant tout il est *national*.—Son premier discours important et médité.—Un exorde original.—Griefs du comte de Boissy contre l'administration de l'Algérie.—Un billet du maréchal Vallée. — Péroraison adressée à la presse.— Suite des travaux parlementaires du comte de Boissy. — Son vœu, à propos de l'expropriation pour cause d'utilité publique. — Séance du 15 juin 1840. — Le comte de Boissy est rappelé à l'ordre sur la motion du baron Ch. Dupin.—Mort du marquis de Boissy du Coudray.—A peine remis de la secousse de cette perte, le nouveau marquis du Coudray, immolant son deuil à son devoir, reparaît à la Chambre des pairs.—Ses reproches quant à l'organisation défectueuse de la pairie comme pouvoir législatif. — Stérilité du contrôle de la haute assemblée. — Sénatus-consulte du 14 mars 1867.—La chambre des lords au point de vue de ses rapports avec la chambre des communes.—Exorde du discours du 10 juillet 1841.—Les *delenda Carthago* du marquis de Boissy. —Ses griefs contre l'Angleterre, à propos de l'Algérie et de Naples.— Réponse de M. Thiers.—La question d'Orient. — Retour des cendres de Napoléon Ier.—Opinion du marquis de Boissy sur cet événement.— Le marquis ne reprend plus la parole à la Chambre des pairs durant l'année 1840.— Erreur de la table du *Moniteur*.—Revue des événements de la fin de 1840.—Ministère du 29 octobre.—Sa composition. — Extrait des *Mémoires* de M. Guizot, son chef.— Séance du 4 janvier 1841.—Discours du marquis de Boissy sur un crédit pour les réfugiés espagnols.—Profession de foi du marquis de Boissy en 1840, tirée de son exorde.—Sa péroraison sur ce qu'est la pairie et sur ce qu'elle devrait être.—La physionomie parlementaire du marquis de Boissy est désormais fixée.—Son programme progressif en trois points. —Modification du régime de la presse.—Réforme électorale.—Hérédité de la pairie.—Ses vues sur les deux premiers points.—Son opinion sur le troisième, défendue par M. Saint-Marc-Girardin.—Discours du 13 avril 1841.—Opinion originale du marquis de Boissy sur les fonds secrets et les subventions à la presse.—Paradoxes et vérités.—Ce que M. Guizot fait de la leçon de M. de Boissy.—La question d'Orient.— M. de Boissy croit la guerre avec l'Angleterre inévitable.—Ses considérations sur le système fédératif de la France.—Digression sur le voyage du duc de Bordeaux en Angleterre. — Profession de foi du marquis de Boissy à l'égard de la légitimité et du Prétendant.—Conclusion pacifique et solution ingénieuse du conflit anglo-français par M. Guizot.— Témoignage que l'homme d'Etat se rend dans ses *Mémoires*.—Le marquis de Boissy passe de la phase critique de sa carrière à la phase militante, et devient définitivement un des chefs de l'opposition à la Chambre des pairs. 207

CHAPITRE II.

UN PAIR DE FRANCE. PHASE D'OPPOSITION.

1842-1845.

Pages.

Campagne de sept années contre le ministère en général et M. Guizot en particulier.—M. de Boissy a efficacement contribué au discrédit du cabinet du 29 octobre et à sa chute.—Les abus de l'entente cordiale et les excès du droit de visite fournissent les griefs habituels du tenace censeur. —Discussion de l'adresse de 1843.—Le nouveau *delenda Carthago*.—Extraits des discours du marquis de Boissy dans cette lutte ou plutôt série d'escarmouches de cinq jours.—Question d'Orient.—Affaires du Liban.—Evénements d'Espagne.—Décadence de l'influence française.—Prépondérance de l'Angleterre.—Impopularité du droit de visite.—Eloge de l'attitude prise par la pairie.—Il est un moment où les vrais conservateurs sont dans l'opposition.—L'adresse est votée à une grande majorité, grâce à l'appui de M. de Broglie.—L'existence du cabinet en cette année critique, 1843, n'est qu'un combat.—Discussion du crédit pour les fonds secrets à la Chambre des députés. — M. de Lamartine passe à l'opposition. —Sa déclaration de guerre.—Une opinion de M. de Tocqueville.—Le cabinet est sauvé à quarante-cinq voix de majorité.—Débats à la Chambre des pairs.—Triple intervention de M. de Boissy.—Déclaration de non-confiance.— Ses motifs.— Variations de M. Guizot.—Sa définition : *C'est un jonc peint en fer*.—Incidents divers des séances des 20, 21, 25 mars 1843.—Altercation avec M. Philippe de Ségur.—Vote définitif favorable au ministère.—Pendant la session de 1844 le marquis se multiplie, se prodigue.—Voyage en Angleterre du duc de Bordeaux.—Pèlerinage de Belgrave-Square. — Le ministère engage la lutte contre la manifestation des *fidèles-infidèles*.—Débats de l'adresse à la Chambre des pairs.—Profession de foi monarchique et anti-révolutionnaire de la séance du 8 janvier. — Second discours sur le voyage sentimental.—Petit chef-d'œuvre d'ironie et de malice. — Le serment et les serments.—Le voyage de Londres et le voyage de Gand.—La loi des suspects.—Hommage rendu à Chateaubriand.— Eloge du baron Dupin.—Affaires de Tahiti.—Interpellation de M. de Carné à la Chambre des députés.—Protestation de M. de Boissy à la Chambre des pairs.—Projet de loi sur la police de la chasse. —M. de Boissy se prononce contre tout privilége attribué à la couronne.—Discussion des fonds secrets à la Chambre des pairs.—Le groupe de l'opposition blâme le désaveu infligé à l'amiral Dupetit-Thouars.—Le marquis de Boissy persifle et ridiculise M. Pritchard.—Le ministre obtient le vote de confiance

Pages.

à la Chambre des pairs comme à celle des députés.—Grande discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire.—Palinodie sincère et spirituelle contradiction du marquis de Boissy.—Analyse de ces longs débats qui font honneur au gouvernement parlementaire et à la Chambre des pairs.—Séance du 29 avril 1844.—Digression biographique. — Les Jésuites, comme corps éducateur et enseignant.— Amendement du duc d'Harcourt. — Fin de la discussion.— Vote.— Le projet de loi amendé est renvoyé à la Chambre des députés et ajourné par celle-ci à la session de 1845.—Rapport de M. Thiers.— Interpellations de M. de Boissy à la séance du 10 juillet 1844.—Indemnité Pritchard.—Bombardement de Tanger et Mogador.—Pétition de don Carlos. — Séances des 15, 25, 27 et 29 juillet.— Analyse de la discussion générale du budget des dépenses de 1845.—Double rappel à l'ordre.—Tirade éloquente et hardie sur les fêtes anniversaires de la révolution de juillet. — Interruption du général Gourgaud.— Troisième rappel à l'ordre.—Séance du 2 août 1844.—Comment un gouvernement se perd.—Discussion de l'adresse de 1845.—Exposition saisissante et nerveuse charpente du discours de M. de Boissy.— M. le comte Molé 272

CHAPITRE III.

EXEMPLES ET LEÇONS DU RÉGIME PARLEMENTAIRE.

1845-1847.

Le comte Molé, chef de l'opposition à la Chambre des pairs.—Duel parlementaire et oratoire entre deux premiers ministres. — Extraits du discours de M. Guizot et de la réplique du comte Molé. — Séance du 15 janvier 1845.— Désaffection de la garde nationale.— Séances des 16 et 17 janvier.—L'alliance anglaise et l'alliance russe.—Le voyage de Louis-Philippe en Angleterre. — Les documents parlementaires anglais sur le droit de visite. — Parti qu'en tire M. de Boissy. — Son éloge de l'Angleterre. — Encore les affaires de Tahiti. — Orageuse séance du 6 mars 1845. — Rappel à l'ordre. — Eloquente et patriotique tirade sur la République et l'Empire. — Reproches à la police. — Séance du 7 mars. — M. de Boissy et l'amiral de Mackau. — Hommage rendu à la marine sous Louis XVI et à la politique extérieure sous la Restauration.— La politique de l'*abais-*

130

Pages

sement continu. — Le parti conservateur. — Discussion du projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris. — *Meâ culpâ.*— Citation de Machiavel. — Séance du 15 juillet 1845. — Les pairs de France préfets. — Un mot de M. de Talleyrand. — Discussion générale du projet d'Adresse pour 1846. — Joute d'éloquence entre MM. de Salvandy, Cousin et Beugnot. — M. de Boissy défend la réforme. — Ses prophéties.—Discussion du projet de loi relatif aux dépenses secrètes. — Encore la réforme. — Apostrophe aux murmureurs. — Opinion ancienne et nouvelle sur les subventions à la Presse. — Séance du 15 mai 1846.— Séance du 19 juin 1846. — Abus électoral des récompenses militaires. — Critique des lois de septembre. — Discussion du budget des dépenses pour 1847. — Affaires du Liban. — Pas de prince du sang à la tête de l'armée. — Question indiscrète sur l'indemnité Pritchard. — Séance du 30 juin 1846. — Affaires d'Algérie. — Elections de 1846.—Coalition du centre gauche et de la gauche.— Manifeste de la coalition. — M. Thiers devient l'adversaire du gouvernement personnel. — Session extraordinaire d'août 1846. — Discussion de l'Adresse. — L'attentat de Henry. — Le ministère a trouvé une *chambre introuvable.* — Session ordinaire de 1847. — Complications intérieures. — Inondations, disette, marasme industriel et commercial.— Question extérieure.— Mariages espagnols. — Evénements de Cracovie. — Affaires d'Italie. — Politique antinationale du cabinet. — Brèche par où la révolution passera. — Discussion du projet de loi relatif au chapitre de Saint-Denis. — Protestations gallicanes et presque républicaines du marquis de Boissy. — Il se sépare avec éclat dans cette affaire de son ami M. de Montalembert. — La session *honteuse* de 1847. — La corruption sociale et électorale. — Reproches et griefs du marquis de Boissy. — Interpellation sur les affaires d'Italie. — Impuissance du gouvernement. — Conflit avec M. de Girardin. — Décadence de notre marine. — Malédiction patriotique et prophétique. . . . 3

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette 9.

GENERAL BOOKBINDING CO.
ST 53 005 A 2V 6188
MARK

Stanford University Libraries
3 6105 013 536 516

Date Due

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305